

Rapport annuel
2011

DEXIA CRÉDIT LOCAL
Document de référence

Dexia Crédit Local

Sommaire

1 – Présentation générale	1	4 – Comptes consolidés	95
Profil Dexia	1	Bilan consolidé.....	96
Message du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué de Dexia SA	2	Compte de résultat consolidé.....	98
Profil Dexia Crédit Local	5	Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres.....	99
Message du directeur général de Dexia Crédit Local.....	6	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	100
Chiffres clés 2011	7	Tableau des flux de trésorerie consolidés	102
Conseil d'administration (mars 2012).....	8	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	103
Organigramme (mars 2012).....	9	Annexe aux comptes consolidés.....	104
Principales filiales et participations.....	10	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	185
Place de Dexia Crédit Local dans le groupe Dexia (décembre 2011)	11		
2 – Rapport de gestion	13	5 – Comptes annuels	187
Activité au cours de l'exercice écoulé	14	Bilan	188
Gestion des risques.....	24	Engagements hors bilan.....	190
Résultats de l'activité.....	43	Compte de résultat	191
Données concernant le capital et l'action	49	Annexe aux comptes annuels.....	192
Informations sociales et environnementales.....	50	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	226
Mandats et rémunérations des mandataires sociaux.....	57		
Faits marquants et perspectives.....	65	6 – Assemblée générale	229
3 – Gouvernance et contrôle interne	73	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	230
Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	74	Propositions de résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2012	239
Rapport des commissaires aux comptes.....	94		
		7 – Renseignements de caractère général	241
		Informations juridiques et administratives.....	242
		Contrôleurs légaux.....	245
		Document de référence – Attestation du responsable.....	246
		Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (établie au 20 mars 2012)	247
		Tableau des correspondances	249
		Filiales et participations en France	251
		Filiales et implantations internationales	252

Document de référence 2011

Profil Dexia

Dexia est un groupe bancaire européen qui, en 2011, a exercé ses activités principalement en Belgique, au Luxembourg, en France et en Turquie dans les domaines de la banque de détail et commerciale, de l'offre de prêts et de services au secteur public, de la gestion d'actifs et des services aux investisseurs.

Dexia SA, la société mère du groupe est une société anonyme de droit belge dont l'action est cotée sur Euronext Bruxelles et Paris et à la Bourse de Luxembourg.

Engagé depuis décembre 2008 dans un plan de restructuration validé par la Commission européenne, le groupe a considérablement réduit son profil de risque et recentré ses franchises commerciales sur ses métiers et marchés historiques. Dexia a ainsi principalement organisé son portefeuille d'activités autour de la banque de proximité, en saisissant les opportunités de croissance de la banque de détail en Turquie. Dans le domaine du *public banking*, le groupe a choisi de rester un spécialiste sélectif, rentable et reconnu, disposant d'une offre de produits diversifiée. Ce plan s'est déroulé en ligne avec les objectifs fixés jusqu'à la mi-2011.

À la suite de l'aggravation de la crise souveraine au sein de la zone euro et, plus généralement, du durcissement de l'environnement macroéconomique, Dexia a été confronté à un regain de tensions sur sa liquidité au cours de l'été 2011. Dans ce contexte, le groupe a engagé, dès octobre 2011, de profondes modifications de sa structure, comprenant :

- la mise en place d'un programme de garantie temporaire de ses financements par les États belge, français et luxembourgeois ;

- la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge, finalisée le 20 octobre 2011 ;
- un protocole d'intentions avec la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et l'État français dans le domaine du financement des collectivités locales françaises ;
- le projet de cession de certaines filiales opérationnelles du groupe, notamment Dexia Banque Internationale à Luxembourg, DenizBank, Dexia Asset Management et RBC Dexia Investor Services.

L'ensemble de ces mesures⁽¹⁾ ainsi qu'une garantie définitive de liquidité feront partie d'un nouveau plan de restructuration que les États se sont engagés à soumettre à la Commission européenne fin mars 2012.

La mise en œuvre de ces nouvelles mesures aura un impact important sur le profil du groupe à l'avenir. Ainsi, depuis la vente de Dexia Banque Belgique en octobre 2011, le groupe n'a plus d'activité commerciale significative en Belgique.

L'année 2012 sera rythmée par la mise en œuvre du plan de cessions, lui-même conditionné par l'approbation du plan de restructuration du groupe par la Commission européenne.

À l'issue des cessions envisagées, le périmètre du groupe Dexia sera composé des filiales internationales en charge des services au secteur public local ainsi que d'un portefeuille d'actifs géré en extinction.

(1) De plus amples informations sur les mesures structurelles engagées par Dexia en octobre 2011 sont fournies dans le chapitre « Faits marquants » de ce rapport annuel.

Message du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué de Dexia SA



L'année 2011 a été marquée par l'aggravation de la crise des dettes souveraines européennes. Cette dégradation sans précédent de l'environnement économique et financier de la zone euro a particulièrement affecté le groupe Dexia, encore fragile malgré les efforts que nous avons engagés depuis 2008 pour assainir sa structure financière. En octobre 2011, Dexia a perdu l'accès à la liquidité, à la suite de la mise sous surveillance de ses notations, ce qui nous a conduit à demander le soutien des États belge, français et luxembourgeois et à prendre des mesures structurelles modifiant profondément le périmètre du groupe, afin d'éviter la matérialisation d'un risque systémique.

Des déséquilibres hérités du passé

Cette crise de liquidité trouve son origine dans la stratégie suivie par le groupe jusqu'en 2008, qui a engendré de profonds déséquilibres, notamment en termes de refinancement et de profil de risques. En effet, le groupe s'était engagé dans une forte expansion à l'international, en dehors de ses franchises historiques, alors qu'il ne disposait pas de sources de financement locales stables et à long terme. Parallèlement, Dexia avait constitué un portefeuille obligataire principalement financé à court terme, dont la taille était très importante au regard des fonds propres du groupe, à savoir vingt-cinq fois supérieure. Enfin, sa filiale Financial Security Assurance s'était diversifiée au-delà de son activité initiale de rehaussement de crédit, entraînant une forte exposition au marché américain des subprimes et un besoin important de financement en dollars US.

Malgré une excellente notation, liée aux activités historiques du groupe réputées sans risques, Dexia souffrait de profondes fragilités et tirait en grande partie sa rentabilité de la transformation de liqui-

dités. Le groupe a donc été heurté de plein fouet par la crise de 2008 et a dû s'appuyer sur le soutien des États. Ainsi, lorsqu'en octobre 2008, nous avons pris la tête du groupe, 43 % de son total de bilan, soit pas moins de EUR 260 milliards, étaient financés à court terme.

Entre 2008 et mi-2011, des avancées majeures dans la mise en œuvre du plan de transformation

Sur la base de ce constat, nous nous sommes vu confier deux missions par les actionnaires : d'une part, réduire les foyers de risque qui avaient conduit le groupe à une situation de quasi-faillite et, d'autre part, consolider ses métiers cœur.

Dès les premières semaines de notre mandat, nous avons adopté des mesures d'urgence visant à assurer la survie de Dexia, à travers la mise en place d'un mécanisme de garantie des financements par les États pour résoudre la crise de liquidité que traversait le groupe. Nous nous sommes également employés à supprimer les foyers de risque les plus critiques, en cédant notamment Kommunalkredit Austria qui détenait un portefeuille de EUR 19 milliards de CDS sur les pays d'Europe de l'Est et du Sud, et l'activité de rehaussement de crédit de Financial Security Assurance, vendue dès novembre 2008 à Assured Guaranty.

Nous avons défini un plan de transformation, visant à assurer le retour à la viabilité du groupe à l'horizon 2014. Ce plan a été entériné par la Commission européenne en février 2010, à l'issue de négociations avec les États.

Sa mise en œuvre a permis une forte réduction du besoin en financement à court terme, passé de EUR 260 milliards à EUR 96 milliards entre octobre 2008 et juin 2011. Cette baisse de 63 % de la dépendance aux financements de marché à court terme s'est appuyée sur trois leviers : l'ajustement du financement au secteur local avec les capacités de refinancement du groupe et le recentrage sur ses marchés historiques, le rééquilibrage vers des sources de financement stables, notamment via un effort exercé sur la collecte de dépôts, et la cession d'actifs non stratégiques consommateurs de liquidités.

Entre 2008 et juin 2011, les équipes dédiées ont ainsi cédé EUR 70,3 milliards d'actifs dans un contexte de marché difficile, tout en maintenant le niveau des pertes sur cessions à un niveau très bas. En incluant les lignes de liquidité aux États-Unis, le groupe a réduit son volume d'actifs non stratégiques de EUR 121 milliards sur la période.

Dans un contexte de grande incertitude et de volatilité de l'économie mondiale, le groupe avait d'autre part annoncé en mai 2011 l'accélération de ses cessions d'actifs non stratégiques, dont celle des actifs garantis du portefeuille *Financial products*.

Nous nous sommes simultanément attachés à renforcer et développer les activités commerciales de Dexia. En Belgique, le déploiement du nouveau modèle de distribution, qui s'est accompagné d'un plan d'investissement de EUR 350 millions, a permis un accroissement des dépôts de 20 %

entre octobre 2008 et octobre 2011. En Turquie, un plan ambitieux de développement de DenizBank a été mis en œuvre avec, comme résultat, une croissance de 18 % du nombre de clients et un doublement du montant des dépôts collectés sur la même période. Enfin, Dexia a réaffirmé sa présence dans le domaine du financement au secteur local, en élargissant sa gamme de produits et son offre de services. Par ailleurs, la réduction des financements accordés par l'ensemble du secteur bancaire a entraîné un doublement du niveau de marges de l'activité.

Enfin, nous avons réduit la base de coûts du groupe de EUR 600 millions, sans départ contraint. Cette réduction de 15 % par rapport au niveau de 2008, s'est faite à la fois grâce à des mesures d'amélioration de l'efficacité et grâce à la mise en œuvre de synergies intra-groupe.

Dans le même temps, nous nous sommes attachés à rationaliser l'organisation du groupe et à en réduire son profil de risque. Nous avons doté le groupe d'outils standard et uniformes, regroupés au niveau de la société de tête, notamment pour les filières Finances et Risques. La concentration des activités de marché sur deux sites, contre quatorze en 2008, a permis un meilleur contrôle du risque de marché. La réduction du profil de risque du groupe s'est également faite par la cession des entités à risque. Le groupe s'est efforcé de réduire son exposition aux obligations d'État des pays périphériques européens. En outre, les actifs garantis du portefeuille *Financial products*, qui regroupait les actifs les plus risqués conservés après la cession de Financial Security Assurance, a été vendu à l'été 2011 en ligne avec l'objectif annoncé en mai 2011. La vente de ces actifs a ainsi permis de libérer le risque d'appel en garantie pesant sur l'État belge et français qui étaient garants de cette partie du portefeuille.

À la fin juin 2011, le groupe était en ligne avec les conditions imposées par la Commission européenne, et en avance sur plusieurs volets du plan, tels que le volume d'actifs cédés.

Octobre 2011 : la dégradation de l'environnement rend nécessaire une évolution de la stratégie engagée depuis 2008

L'aggravation de la crise des dettes souveraines européennes à partir du second semestre 2011 a lourdement impacté le groupe Dexia. La succession d'actions de notations initiée en février 2011 a engendré une perte de financements non sécurisés de EUR 38 milliards, alors que les besoins demeuraient élevés, malgré les efforts de réduction entrepris depuis 2008.

Confrontés à une nouvelle crise de liquidité suite à la mise sous surveillance négative de notre notation par Moody's le 3 octobre 2011, nous avons annoncé le 9 octobre 2011 des mesures structurelles de nature à modifier profondément le périmètre du groupe, dans un souci de préservation des activités commerciales. En outre, compte tenu de la taille du groupe et du niveau de ses expositions hors bilan, il était prioritaire d'éviter la réalisation d'un risque systémique, qui aurait pu déséquilibrer l'ensemble du secteur bancaire européen. Ces mesures incluent, d'une part, l'engagement des États d'octroyer au groupe une garantie de liquidité de EUR 90 milliards lui permettant de se refinancer et, d'autre part, la cession d'entités opérationnelles.

Dans une situation d'urgence et dans le but de préserver la franchise de Dexia Banque Belgique, nous avons accepté l'offre de rachat formulée par l'État belge pour EUR 4 milliards. Afin de répondre aux besoins de financement des collectivités locales en France, nous avons conclu un accord de partenariat avec l'État français, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale, qui prévoit la création d'un nouvel établissement de crédit à qui sera cédé Dexia Municipal Agency. Nous poursuivons par ailleurs les négociations avec Precision Capital et le Grand Duché du Luxembourg et avons d'ores et déjà signé un accord de cession liant prévoyant les termes de la cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg. Enfin, nous avons engagé le processus de vente des autres entités opérationnelles – RBC Dexia Investor Services, Dexia Asset Management et DenizBank – amenées à quitter le périmètre du groupe Dexia. Dans la mise en place de ces mesures, la préservation de l'emploi demeure pour nous un objectif prioritaire.

Les cessions réalisées, comme celles à venir, restent soumises à l'accord de la Commission européenne. Dans l'attente de l'examen du plan définitif présenté par les États le 21 mars 2012, la Commission européenne a d'ores et déjà autorisé un mécanisme de garantie temporaire portant sur EUR 45 milliards.

Résultats 2011

La perte nette de EUR 11,6 milliards enregistrée pour l'exercice 2011 s'explique par différents éléments non récurrents survenus en cours d'année et essentiellement liés à la crise souveraine d'une part et aux cessions d'autre part. En particulier, la perte sur la vente de Dexia Banque Belgique qui s'élève à EUR 4 milliards et la perte attendue sur la cession de Dexia Municipal Agency qui devrait atteindre environ EUR 1 milliard. Le provisionnement sur les obligations souveraines grecques et les expositions assimilées représente EUR 3,4 milliards, tandis que les pertes sur les cessions d'actifs, incluant la vente des actifs garantis du portefeuille *Financial products*, sont de EUR 2,6 milliards.

Les actionnaires continuent ainsi de supporter les conséquences des déséquilibres hérités du passé : risques liés d'une part au portefeuille obligataire qui s'est matérialisé via le provisionnement sur les obligations souveraines grecques et les pertes sur les cessions d'actifs, et d'autre part à une trop forte dépendance au financement court terme.

Compte tenu des pertes enregistrées en 2011, nous proposerons à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende au titre de l'année 2011. Nous avons de même annoncé qu'aucune rémunération variable au titre de l'année 2011 ne serait payée aux membres des équipes de direction

de Dexia SA et de ses filiales. Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations a accepté la proposition du comité de direction et a décidé de faire usage de la possibilité de réduire *a posteriori* les parties différées de la rémunération variable. En conséquence, il a été décidé de ne pas octroyer les rémunérations différées de 2009 et de 2010 dues en 2012.

La perte nette enregistrée pour l'exercice 2011 a pu être absorbée grâce à la solvabilité solide dont disposait le groupe jusqu'au mois de juin 2011 ; le ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) du groupe était ainsi passé de 10,6 % fin décembre 2008 à 13,4 % fin mars 2011. Fin décembre 2011, les ratios de solvabilité du groupe s'établissent à 8,6 % pour le ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) et à 6,3 % pour le ratio des fonds propres durs (*Core Tier 1*), si l'on exclut les risques pondérés des filiales destinées à sortir du périmètre.

Une modification en profondeur du périmètre du groupe

2012 constituera une année de transition pour le groupe Dexia, durant laquelle les cessions envisagées devraient être finalisées et le schéma de refinancement du secteur local français mis en œuvre. L'ensemble de ces mesures sera inclus dans le plan qui sera soumis à l'approbation de la Commission européenne.

Le groupe résiduel sera en charge de la gestion et de la restructuration des actifs existants, de la gestion des entités internationales de Dexia Crédit Local et de la continuité de gestion des actifs de la Legacy Division.

Dans le cadre de la présentation des résultats annuels 2011 du groupe Dexia, nous avons attiré l'attention sur le fait que la mise en œuvre jusqu'à son terme de la restructuration du groupe repose sur un certain nombre de conditions. En particulier, cela suppose la validation par la Commission européenne du plan qui lui sera soumis par les États, incluant l'obtention d'une garantie des États à hauteur de EUR 90 milliards, couvrant les besoins de financement du groupe à terme. La rémunération de cette garantie à charge du groupe Dexia est supposée suffisamment faible pour permettre de mener à son terme la restructuration du groupe. En tout état de cause, il est hautement probable que toute éventuelle amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficiera en premier lieu et principalement aux États garants, afin de tenir compte du risque qu'ils portent.

Nous avons conscience que cette restructuration est source d'inquiétude pour les collaborateurs. Nous tenons à les remercier pour leur engagement au service du groupe et rappelons notre engagement à trouver des solutions privilégiant la préservation de leur emploi. Les progrès accomplis dans la réalisation du plan de transformation depuis trois ans n'auraient pas été possibles sans leur mobilisation exceptionnelle.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux actionnaires pour le soutien qu'ils nous ont apporté. Ils nous ont permis de conduire cette restructuration et d'éviter la matérialisation d'un risque systémique lourd pour le système bancaire européen.

Enfin, nous souhaitons également remercier l'ensemble des clients du groupe pour la confiance qu'ils nous accordent dans la phase difficile que traverse Dexia.

Depuis notre nomination le 7 octobre 2008, nos priorités sont demeurées les mêmes : réduire le risque systémique du groupe, défendre et développer les franchises commerciales pour assurer le meilleur service aux clients et protéger au maximum les collaborateurs.

Jean-Luc Dehaene
Président du conseil d'administration



Pierre Mariani
Administrateur délégué



Profil Dexia Crédit Local



Depuis fin 2008, le groupe Dexia a engagé une restructuration en profondeur de sa structure financière tout en continuant à développer ses franchises commerciales.

L'aggravation de la crise des dettes souveraines européennes et les tensions induites sur le marché interbancaire ont conduit Dexia à accélérer son plan de restructuration en mai 2011. À la suite de l'aggravation de la crise souveraine au sein de la zone euro et, plus généralement, du durcissement de l'environnement macroéconomique, Dexia a été confronté à un regain de tensions sur sa liquidité au cours de l'été 2011.

Dans ce contexte, le groupe a engagé, dès octobre 2011, de profondes mutations de structure qui l'ont conduit en France, à arrêter un accord sur l'avenir du financement du secteur public local.

Dans la continuité du protocole de négociation finalisé le 20 octobre 2011 et de l'accord de principe conclu en février 2012 entre Dexia, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et l'État français afin de pérenniser le financement du secteur public local en France, un protocole d'intentions a été validé par les conseils d'administration de Dexia SA et Dexia Crédit Local le 15 mars 2012 et signé par toutes les parties.

Le schéma défini s'articule autour de deux axes :

- la mise en place d'une co-entreprise entre La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, comme prévu dans le protocole de négociation d'origine, qui commercialisera des financements nouveaux au bénéfice des collectivités locales ;
- la création d'un nouvel établissement de crédit détenu directement ou indirectement par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %). Ce nouvel établissement de crédit sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, société de crédit foncier dédiée au financement du secteur public local. Il gèrera également la plate-forme industrielle au service de Dexia Municipal Agency et de certaines activités de la co-entreprise et du groupe Dexia.

Ce projet a vocation à constituer l'un des volets du plan de restructuration qui sera présenté par les États belge, français et luxembourgeois à la Commission européenne d'ici fin mars 2012.

En France, conformément à la politique choisie par le groupe et grâce à la compétence de son réseau de spécialistes et à ses actions partenariales, Dexia Crédit Local a ainsi mis tout en œuvre pour offrir, dans le cadre d'une relation de confiance et de proximité, la meilleure qualité de service à ses clients qu'ils soient décideurs locaux, acteurs de la santé, de l'habitat et de l'économie sociale.

En 2011, compte tenu de la raréfaction de la liquidité à long terme, la production de nouveaux prêts a été plus sélective et s'est affichée en baisse. Par ailleurs, au regard des engagements pris par la banque, Dexia Crédit Local a poursuivi sa démarche active de désensibilisation des crédits structurés en s'attachant à trouver des solutions concertées avec les acteurs locaux concernés.

Dans ce contexte adverse, Dexia Crédit Local, partenaire historique du développement local, est resté à l'écoute de ses clients et a mobilisé son savoir-faire dans l'ensemble des régions pour répondre à tous les enjeux de la vie locale. C'est ainsi que la banque a accompagné ses clients dans leurs prises de décision en mettant à leur disposition des publications de référence dans le monde local réalisées par sa direction des études.

Message du directeur général de Dexia Crédit Local



L'année 2011 a été marquée par la violente aggravation de la crise des dettes souveraines européennes et ses conséquences sur l'ensemble de la zone euro. La dégradation continue de la situation à partir de juillet a conduit le groupe Dexia à prendre des mesures structurelles qui ont profondément modifié son périmètre et impactent fortement Dexia Crédit Local.

Dans cet environnement exceptionnellement difficile, l'ensemble des équipes de Dexia Crédit Local et de ses filiales s'est attaché tout au long de l'année 2011 à satisfaire au mieux de ses moyens les attentes de ses clients décideurs locaux, acteurs de la santé, de l'habitat et de l'économie sociale et à être présent à leurs côtés sur tout le territoire.

En 2011, compte tenu de la raréfaction de la liquidité à long terme, la production de nouveaux prêts a été plus sélective et a fortement diminué. À la fin de l'année 2011, dans un contexte de resserrement du crédit lié au retrait de nos principaux concurrents, l'État a débloqué EUR 3 milliards, pris sur les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour répondre aux difficultés de financement des collectivités locales. Dexia Crédit Local, au terme de la procédure d'adjudication, s'est vu attribuer EUR 628 millions (soit plus de 40 % des EUR 1,5 milliard mis en adjudication pour distribution par les banques). La consommation extrêmement rapide de cette enveloppe, pour laquelle le réseau commercial de Dexia Crédit Local a été très actif, a confirmé le réel besoin de ces prêts d'urgence pour les collectivités confrontées à un resserrement du crédit sans précédent.

Soucieux d'accompagner ses clients dans un environnement de plus en plus tendu, Dexia Crédit Local a également organisé au cours de l'année de nombreuses rencontres afin de partager avec eux ses analyses et éclairages sur les évolutions du secteur public local. Le succès des réunions organisées en région à l'occasion de la publication des notes de conjoncture régionales, mais également de nombreuses autres manifestations, témoigne de l'attachement de nos clients à notre savoir-faire qui fait référence.

Enfin, nos équipes ont travaillé sans relâche en collaboration étroite avec les clients concernés, à la désensibilisation des prêts structurés sensibles.

2012 constituera une année de transition décisive pour Dexia Crédit Local qui a conclu, en mars 2012, un accord de partenariat avec l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations et La Banque Postale afin de répondre aux besoins de financement des collectivités locales en France.

Les coopérations envisagées couvrent l'intégralité du modèle Dexia Crédit Local, éligible (financement par obligations foncières) et non éligible. L'activité commerciale, pour laquelle le savoir-faire des salariés de Dexia Crédit Local sera nécessaire, devrait être prise en charge par une co-entreprise CDC/LBP s'agissant de l'activité éligible et par La Banque Postale s'agissant du non éligible.

Les compétences en matière de financement au secteur public local seront également conservées via la création d'un nouvel établissement de crédit, structure d'adossement et gestionnaire de Dexia Municipal Agency qui reprendra les moyens opérationnels et humains nécessaires à sa gestion.

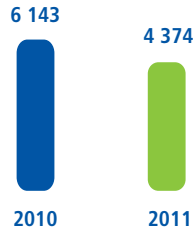
Tout au long de l'année 2012, nos équipes travailleront en étroite collaboration avec nos nouveaux partenaires, à la mise en œuvre progressive de ce nouveau schéma de financement du secteur public local français dans l'intérêt de ses acteurs.

Alain Clot
Directeur général

Chiffres clés 2011

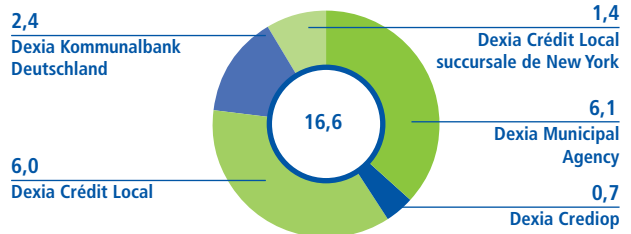
FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

(en EUR millions)



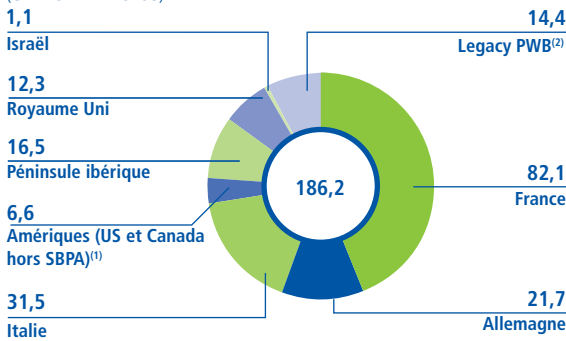
COLLECTE DE RESSOURCES LONG TERME

(en EUR milliards)



ENCOURS DE CRÉDIT À MOYEN ET LONG TERMES PAR PAYS

(en EUR milliards)

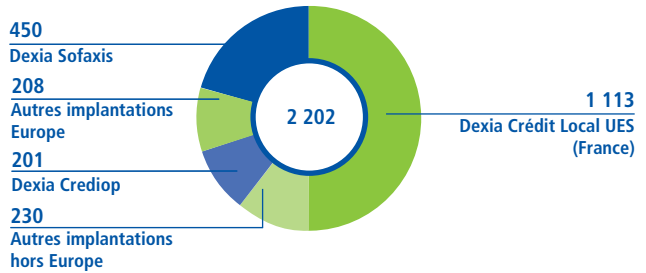


(1) SBPA : garanties de liquidité aux émissions obligataires des collectivités locales (Standby Bond Purchase Agreement)

(2) dont États-Unis SBPA : EUR 5 milliards

COLLABORATEURS DU GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL

Au 31 décembre 2011



BILAN ET RÉSULTAT (CONSOLIDÉ EN NORMES IFRS)

Total du bilan
(en EUR milliards)



Résultat net part du groupe
(en EUR millions)

Année	Montant (en EUR millions)
2010	(696)
2011	(2 701)

NOTATIONS COURT TERME DES AGENCES DE RATING

	Mars 2011			Mars 2012		
	Fitch	Moody's	Standard & Poor's	Fitch	Moody's	Standard & Poor's
Dexia Crédit Local	F1+	P-1	A-1	F1+	P-2	A-2
Dexia Crediop	F1	-	A-2	F1	-	B

NOTATIONS LONG TERME DES AGENCES DE RATING

	Mars 2011						Mars 2012					
	Fitch		Moody's		Standard & Poor's		Fitch		Moody's		Standard & Poor's	
	Rating	Outlook	Rating	Outlook	Rating	Outlook	Rating	Outlook	Rating	Outlook	Rating	Outlook
Dexia Crédit Local ⁽¹⁾	A+	Stable	A1	Stable	A	On credit watch negative	A+	Negative	Baa1	On review for downgrade	BBB	On credit watch negative
Dexia Municipal Agency ⁽²⁾	AAA	-	Aaa	-	AAA	Stable	AAA	-	Aa1	On review for downgrade	AAA	On credit watch negative
Dexia Kommunalbank Deutschland ⁽³⁾	-	-	-	-	AAA	Stable	-	-	-	-	AAA	On credit watch negative
Dexia Crediop	A	Negative	A2	Negative	A-	Developing	A	On credit watch negative	-	-	BB-	On credit watch negative
Dexia Sabadell	-	-	Baa2	Negative	-	-	-	-	Ba3	On review for downgrade	-	-

(1) La notation long terme de Dexia Crédit Local par Standard & Poor's a été abaissée le 28 mars 2012 de BBB+ à BBB avec maintien du credit watch negative.

(2) Obligations foncières

(3) Pfandbriefe

Conseil d'administration (mars 2012)

Président

Jean-Luc Dehaene

président du conseil d'administration de Dexia SA,
parlementaire européen

Directeur général

Alain Clot

responsable du métier *Public and Wholesale Banking*,
membre du comité de direction de Dexia SA

La Fédération Nationale des Travaux Publics

représentée par Patrick Bernasconi, président

Jean-Pol Henry

vice-président honoraire de la Chambre des représentants (Belgique)

La Fédération Française du Bâtiment

représentée par Didier Ridoret, président

Pierre Mariani

administrateur délégué de Dexia SA,
président du comité de direction de Dexia SA

Julien Brami

directeur adjoint – département développement,
filiales et participations de la Caisse des Dépôts

Philippe Rucheton

Chief Financial Officer de Dexia SA
membre du comité de direction de Dexia SA

Jean-Pierre Brunel

avocat

Francine Swiggers

administrateur de sociétés

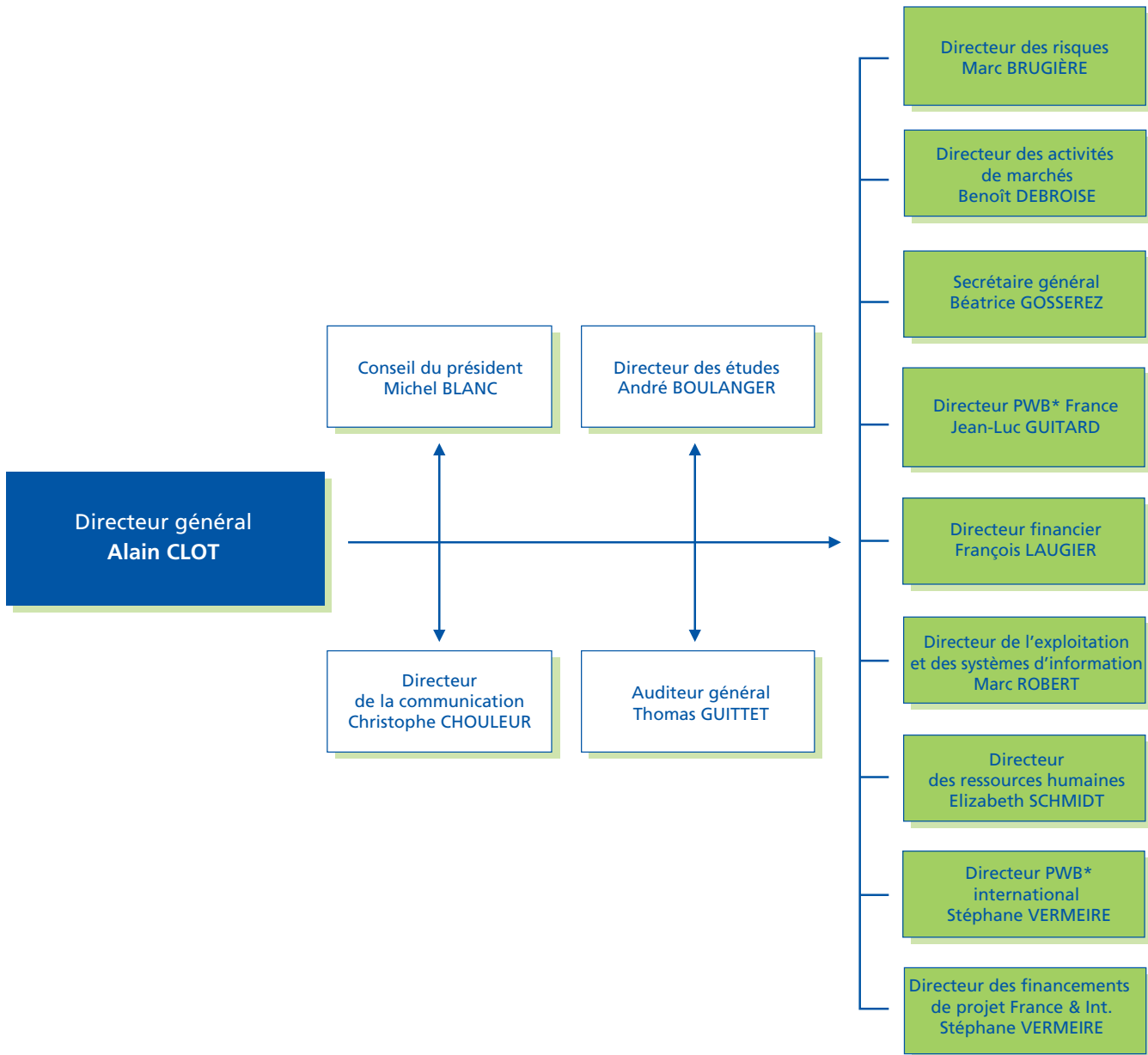
Édouard Philippe

maire du Havre, conseiller général de la Seine-Maritime

René Thissen

député honoraire, conseiller communal de Waimès (Belgique)

Organigramme (mars 2012)

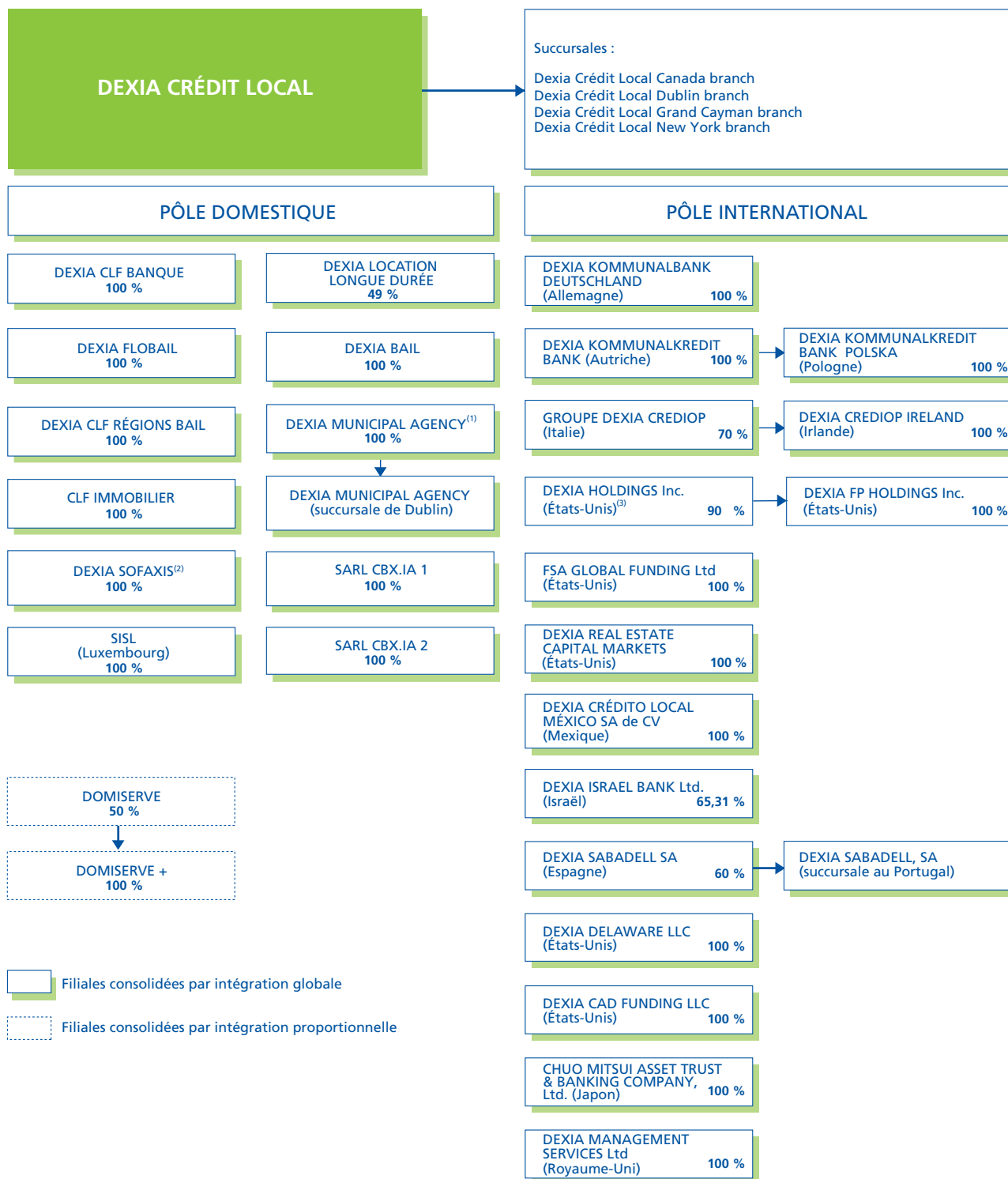


Membres du comité de direction

* *Public and Wholesale Banking*

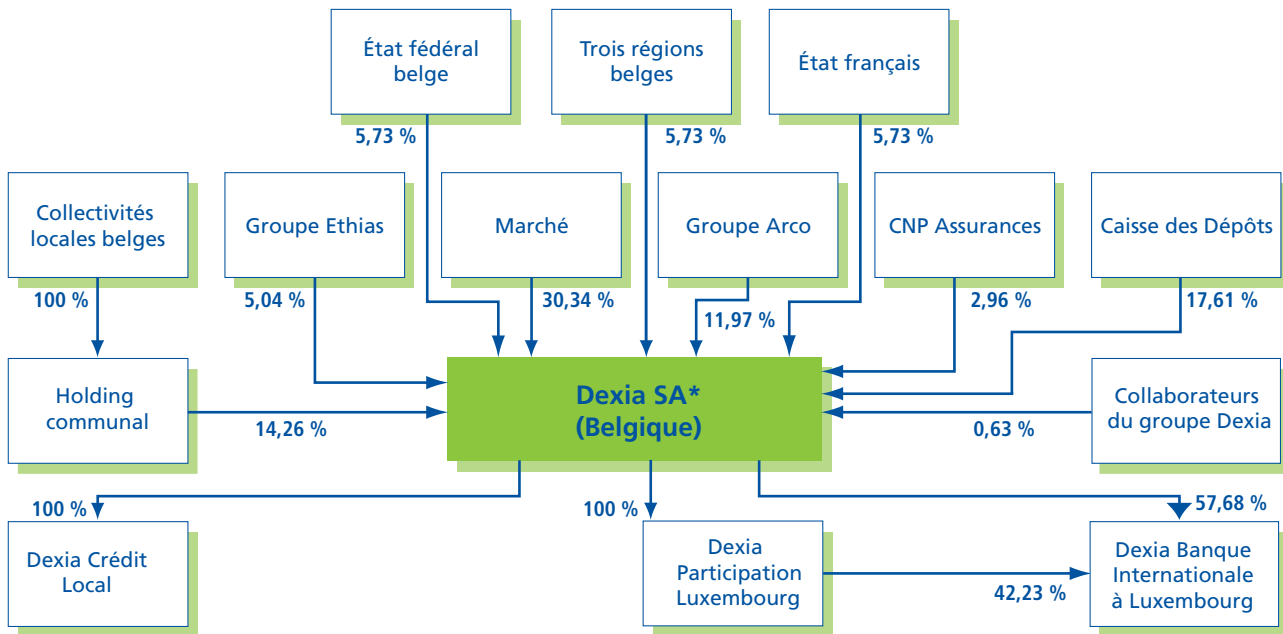
Présentation générale

Principales filiales et participations



(1) Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé le 20 octobre 2011, le 13 février 2012 et le 15 mars 2012 les termes d'un accord qui prévoit notamment la vente de Dexia Municipal Agency. Compte tenu de ces éléments, les activités de Dexia Municipal Agency sont présentées comme destinées à la vente au 31 décembre 2011.
 (2) Par une décision en date du 11 janvier 2012, l'assemblée générale des actionnaires de Dexia Sofaxis a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « Sofaxis ».
 (3) Du fait de la signature, le 30 juin 2011, d'un contrat d'option de vente sur les titres Dexia Holdings Inc. que détient Dexia Crédit Local, et d'un contrat de garantie avec Dexia SA, le contrôle des sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. (et ses filiales) est transféré de Dexia Credit Local à Dexia SA, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011.

Place de Dexia Crédit Local dans le groupe Dexia (décembre 2011)



* Le titre Dexia se négocie sur le marché Euronext Bruxelles ainsi qu'à la Bourse de Luxembourg.

2 – Rapport de gestion

Activité au cours de l'exercice écoulé 14

1. Commentaires généraux	14
2. Financement long terme <i>Public and Wholesale Banking</i>	16
3. Collecte de ressources auprès de la clientèle <i>Public and Wholesale Banking</i>	21
4. Refinancement long terme	21
5. Activités de marché	23

Gestion des risques 24

1. Introduction	24
2. Gouvernance	24
3. Suivi du risque	28
4. Risques juridiques	36
5. <i>Stress tests</i>	37
6. Application et évolution du cadre réglementaire	38
7. Gestion du capital	39
8. Adéquation interne des fonds propres	41
9. Sécurité des moyens de paiement	42

Résultats de l'activité 43

1. Comptes consolidés	43
2. Comptes annuels	47
3. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	48

Données concernant le capital et l'action 49

1. Montant du capital social et nombre d'actions le composant	49
2. Répartition du capital social	49
3. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	49

Informations sociales et environnementales 50

1. Gestion des ressources humaines	50
2. Développement durable	53

Mandats et rémunérations des mandataires sociaux 57

1. État des fonctions et des mandats	57
2. Rémunérations et engagements	60

Faits marquants et perspectives 65

1. Faits marquants	65
2. Perspectives	69

Activité au cours de l'exercice écoulé

1. Commentaires généraux

L'année 2011 a été marquée pour Dexia Crédit Local par des tensions croissantes sur la liquidité et par l'impact de la crise des dettes souveraines. Au cours de l'été 2011, consécutivement à l'aggravation de celle-ci et à la fermeture du marché du financement interbancaire, les conditions de refinancement du groupe Dexia se sont considérablement dégradées et ont entraîné la décision de démanteler le groupe début octobre 2011. Dans ce cadre, les États français, belge et luxembourgeois ont approuvé le 10 octobre 2011 le principe d'une garantie afin d'aider le groupe Dexia dans son accès aux marchés financiers. Une Convention de garantie autonome a été formellement signée le 16 décembre 2011 et a été approuvée temporairement par la Commission européenne le 21 décembre 2011. Par ailleurs, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé le 20 octobre 2011 les termes d'un protocole de négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations et La Banque Postale pour la reprise des activités de financement de Dexia Municipal Agency et la création d'une *joint venture* commerciale, dont l'objectif est la mise en place d'une réponse pérenne aux besoins de financement du secteur public local en France. Ce protocole a été complété en février 2012 par un accord d'ensemble associant l'État français pour la reprise de Dexia Municipal Agency puis par un protocole d'intentions signé en mars 2012.

Dans cet environnement très difficile, Dexia Crédit Local a poursuivi le plan de transformation initié à la fin de l'année 2008 de réduction de ses activités en dehors de ses marchés historiques. Ainsi, les succursales du Japon et du Royaume-Uni ont été fermées. L'activité *Financial products* est sortie du périmètre de consolidation du groupe Dexia Crédit Local du fait du transfert du contrôle de Dexia Holdings Inc. (DHI) et Dexia FP Holdings Inc. (Dexia FP) à Dexia SA, avec effet au 1^{er} avril 2011. De surcroît, un total de EUR 18 milliards d'obligations et de prêts non stratégiques a été cédé en 2011.

L'activité commerciale s'est concentrée sur les franchises historiques, en particulier la France. L'approche adoptée s'est attachée à valoriser l'ensemble des produits et services de la banque ne pesant pas sur sa liquidité, en particulier les dépôts. L'activité de financements est restée volontairement limitée. À fin décembre 2011, le montant des nouveaux engagements s'est établi à EUR 4,4 milliards contre EUR 6,1 milliards pour l'année 2010.

Les encours à long terme sont en diminution de 12 % par rapport au 31 décembre 2010 pour s'établir à EUR 186 milliards. L'encours sur le *Core Market* s'établit à EUR 172 milliards, en baisse de 4,6 % (-4,90 % hors effet de change). Au niveau de la division *Legacy*, la baisse est particulièrement sensible : l'encours bilan et hors bilan s'établit en effet à fin décembre 2011 à EUR 14,4 milliards, en baisse de 54,3 % (-54,6 % hors effet de change).

En termes de refinancement, le groupe Dexia Crédit Local avait atteint ses objectifs annuels de *fundings* à long terme à la fin du premier semestre 2011. Le marché obligataire a ensuite été fermé au second semestre. Sur la totalité de l'année, le volume émis s'est élevé à EUR 16,6 milliards, dont EUR 6,1 milliards d'obligations foncières émises par Dexia Municipal Agency et EUR 6,5 milliards de financements collatéralisés.

Détail par implantation

A. FRANCE : DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION DANS UN CONTEXTE DE CREDIT CRUNCH

En France, malgré un contexte difficile et après la forte baisse constatée en 2010, l'investissement du secteur public local est reparti à la hausse (+2,9 % en 2011, contre un repli marqué de 5 % en 2010), en particulier dans le secteur communal. Cet effort d'investissement s'est fait avec un recours limité au levier fiscal et une maîtrise des dépenses de gestion.

Les collectivités locales ont donc limité le recours à l'endettement long terme, la variation de leur dette en 2011 étant estimée à EUR 2,7 milliards, contre EUR 6 milliards en moyenne depuis 2003. L'encours de dette des collectivités locales est ainsi évalué à EUR 154,7 milliards à la fin de l'année 2011, soit 7,7 % du PIB.

En termes d'offre de financement, l'année a été marquée, notamment durant sa seconde partie, par une raréfaction de l'offre aux entités du secteur public local dans le contexte de resserrement de l'accès au refinancement interbancaire et de l'anticipation des futures contraintes réglementaires issues de Bâle III qui pénalisent les financements longs demandés par des contreparties qui, dans l'ensemble, ne génèrent pas de dépôts.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à mettre en place, comme en 2008, une enveloppe d'urgence portée par la Caisse des Dépôts d'un montant de EUR 3 milliards afin de couvrir une partie des besoins de la fin d'année 2011. Pour Dexia Crédit Local, sur EUR 1,8 milliard engagé à long terme pour les collectivités locales, EUR 628 millions sont issus de cette enveloppe d'urgence sur fonds d'épargne destinée aux besoins de financements du secteur public local. Sur le marché des collectivités locales, le total des financements long terme et court terme s'est établi à EUR 4 milliards.

Sur l'ensemble du métier *Public and Wholesale Banking*, les nouveaux engagements long terme en France s'élevèrent au 31 décembre 2011 à EUR 3,4 milliards, en baisse de 9,1 % par rapport à l'année 2010.

Dans l'optique de recréer une capacité de financement structurellement plus importante, un protocole de négociation établi en octobre 2011 entre Dexia, Dexia Crédit Local, La Banque Postale et la Caisse des Dépôts a été complété en février 2012 par un accord d'ensemble associant l'État français puis, en mars 2012, par un protocole d'intentions qui prévoit :

- la création d'un nouvel établissement de crédit détenu par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %). Ce nouvel établissement de crédit sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, société de crédit foncier dédiée au financement du secteur public local, qu'il détiendra à 100 % et dont il assurera la gestion. Il gèrera également

la plate-forme industrielle au service de Dexia Municipal Agency et de certaines activités de la co-entreprise et du groupe Dexia. Les prêts éligibles octroyés par la co-entreprise seront refinancés par Dexia Municipal Agency;

- la création d'une co-entreprise détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui aurait pour fonction de concevoir et distribuer des prêts aux collectivités locales françaises refinancés via Dexia Municipal Agency.

La mise en œuvre de ce protocole reste soumise à l'approbation des autorités de contrôle prudentiel et de concurrence compétentes. L'objectif est que le nouveau dispositif devienne progressivement opérationnel à partir du 2^e semestre 2012.

Par ailleurs, Dexia Crédit Local a poursuivi en 2011 le déploiement de ses activités de diversification sur la clientèle *Public and Wholesale Banking* (produits de dépôts, assurance statutaire, Chèque Emploi Service Universel, location longue durée de véhicules...).

B. INTERNATIONAL

Allemagne : rôle significatif dans le refinancement du groupe Dexia

En Allemagne, Dexia Kommunalbank Deutschland est demeuré un acteur significatif du refinancement du groupe Dexia par le biais d'émissions de *Pfandbriefe* (obligations sécurisées), au moyen de transferts réguliers d'actifs originés dans les autres pays « cœur de cible » du groupe. En 2011, Dexia Kommunalbank Deutschland a ainsi émis près de EUR 2,3 milliards à long terme. De manière très complémentaire, la filiale a poursuivi le développement d'une activité de collecte de dépôts basée sur des produits déjà utilisés dans d'autres entités du groupe, avec de très bons résultats puisque le montant de dépôts a connu un maximum de EUR 3,5 milliards avant les événements d'octobre 2011, et s'est maintenu aux environs de EUR 1,4 milliard après ceux-ci.

Amérique du Nord (États-Unis et Canada) : impact du contexte de liquidité difficile pour les devises hors euro

La concentration s'est poursuivie sur les activités de financements de projet, avec le maintien d'une politique commerciale très sélective. Cette politique s'est accompagnée d'un accroissement des cessions à des investisseurs de tout ou partie des financements de projet originés par les équipes locales. La production commerciale s'est interrompue à partir de l'annonce du nouveau plan de restructuration de Dexia au mois d'octobre. Depuis lors, les équipes commerciales se sont consacrées à la gestion des demandes des clients (*waivers*) ainsi qu'à la poursuite de la politique de rotation d'actifs. Le futur de cette activité reste soumis à celui de la filière financements de projet au sein du groupe Dexia, ainsi qu'au rétablissement de conditions de marché adéquates et d'un refinancement adapté.

Royaume-Uni : simplification des structures

À la suite d'une revue de la stratégie et de l'organisation au Royaume-Uni, il avait été décidé en 2010 de transférer l'intégralité des actifs de la succursale vers Dexia Crédit Local Paris. Ce transfert a été réalisé en 2011 et, dans un but de simplification des structures et d'optimisation des coûts, la succursale de Dexia Crédit Local a été fermée.

Les équipes commerciales ont été reprises par une filiale locale non bancaire, Dexia Management Services Ltd., se consacrant uniquement à des activités d'origination et de gestion de l'encours existant. La quasi totalité des activités de support est assurée par les services de Dexia Crédit Local depuis Paris.

Péninsule ibérique : maintien de la franchise commerciale

Compte tenu des contraintes auxquelles le groupe Dexia est resté soumis, Dexia Sabadell a mis en place une approche commerciale très sélective en accord avec ses capacités de financement. Cette situation n'a toutefois pas sérieusement endommagé sa franchise commerciale et Dexia Sabadell a su rester un acteur important de son marché. Depuis l'automne 2011, la place de l'Espagne au cœur de la crise des dettes souveraines et les impacts de cette situation sur le marché local ont imposé une réduction sévère de la production de financements. La reprise d'une activité plus ambitieuse reste soumise aux possibilités de refinancement local à moyen terme et, plus globalement, à l'évolution des conditions du marché espagnol, notamment en termes de risques.

Italie : poursuite de la diversification commerciale

Dexia Crediop a suivi en 2011 une approche très sélective et qualitative de sa production de financements long terme compte tenu de ses contraintes de liquidité et de celles du groupe Dexia, dans un marché qui s'est également fortement restreint du fait des contraintes budgétaires du secteur public italien. Plus spécifiquement, les litiges en cours en matière de *swaps* entre certaines collectivités locales et leurs banques, ainsi que l'avantage concurrentiel et la position dominante dont dispose la Cassa depositi e prestiti, sous contrôle public, ont considérablement réduit la profondeur du marché italien.

Cette approche s'est concrétisée par une réduction substantielle des volumes produits à long terme favorisant ainsi les niveaux de marge et les commissions. En parallèle, le développement de l'activité de financements sécurisés à court terme (financements de créances détenues sur les collectivités locales italiennes, essentiellement dans le secteur de la santé) s'est poursuivi.

Comme pour l'Espagne, le retour à des volumes de production comparables à ceux des années précédentes reste soumis à l'évolution des conditions de marché locales et à leur impact sur le refinancement de Dexia Crediop, en volume comme en coût.

Israël : poursuite satisfaisante des activités commerciales

En s'appuyant sur son expérience en matière de gestion de comptes, de transfert des subventions gouvernementales et de collecte de dépôts, Dexia Israël a confirmé sa place de banque de référence pour les collectivités locales.

La filiale a également maintenu son autonomie en termes de *funding*, réalisant deux émissions dans des conditions favorables mais surtout, pour la plus grande part, par la levée d'un volume significatif de dépôts long terme.

Slovaquie : cession

Comme annoncé par le groupe Dexia en novembre 2010, Dexia banka Slovensko a été cédée à des investisseurs locaux (Penta) en mars 2011.

C. ENTITÉS EN GESTION EXTINCTIVE

Europe centrale et orientale (hors Slovaquie)

Les différentes entités présentes en Europe centrale et orientale n'ont plus d'activité commerciale. L'encours existant, déjà pour une large partie transféré sur les systèmes d'information de Dexia Crédit Local Paris, est géré par des équipes locales réduites et coordonnées depuis Vienne. L'année 2011 a été consacrée à la poursuite des différents programmes de réduction d'actifs et a été marquée en fin d'année par la vente de la filiale tchèque, l'ensemble des actifs de ce pays ayant été cédé.

Mexique

La structure locale n'est plus destinée qu'à porter les actifs conservés au bilan, dont la gestion extinctive a été transférée à la succursale de Dexia Crédit Local à New York.

Japon

Le plan de transformation de Dexia approuvé par la Commission européenne a conduit à la décision de fermer la succursale japonaise. Afin de préparer cette fermeture dans les meilleures conditions, l'entité s'était engagée dans un processus de cession de l'ensemble des prêts et des obligations inscrit à son bilan. Ce processus a été finalisé en 2011, et la succursale a été fermée le 8 décembre 2011.

Australie

Il a été décidé en 2010 de transférer l'ensemble des actifs du portefeuille chez Dexia Crédit Local à Paris, puis de fermer l'entité australienne. Ce transfert a été réalisé courant 2011 et Dexia Crédit Local Asia Pacific est maintenant en cours de liquidation. Sa fermeture devrait intervenir au deuxième trimestre 2012.

Suisse

La clôture de la liquidation de la société, initiée en 2010, devrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2012.

2. Financement long terme *Public and Wholesale Banking*

Le montant des nouveaux engagements à long terme a été volontairement limité. À fin décembre 2011, il s'établit à EUR 4,4 milliards contre EUR 6,1 milliards pour l'ensemble de l'année 2010. L'activité en France représente 79% du montant total. Dans les autres pays, l'activité est en forte baisse reflétant une stratégie sélective sur les nouveaux engagements.

Au 31 décembre 2011, les encours à long terme sur le *Core Market* sont en diminution de 4,6% par rapport au 31 décembre 2010 pour s'établir à EUR 171,6 milliards. Les encours se réduisent dans tous

les pays avec des baisses s'échelonnant de 1% en Israël à 8,2% aux États-Unis et au Canada. En France, les encours ont diminué de 4,9%.

Les encours *Public and Wholesale Banking* des entités en gestion extinctive (*Legacy PWB*) sont en très forte diminution (-54,3%) et s'établissent à EUR 14,4 milliards. Cela est dû essentiellement à la très forte baisse (-EUR 13,8 milliards) enregistrée aux États-Unis sur les SBPA⁽¹⁾ du fait de l'amortissement du portefeuille. Au Japon, le solde (EUR 0,5 milliard au 31 décembre 2010) a été cédé.

(en EUR millions)	Encours long terme			Nouveaux engagements long terme		
	au 31/12/2010	au 31/12/2011	Variation	au 31/12/2010	au 31/12/2011	Variation
CORE MARKETS	179 991	171 648	-4,6 %	6 143	4 374	-28,8 %
dont Secteur public local	152 120	147 071	-3,3 %	4 724	3 240	-31,4 %
dont Financements de projet	27 871	24 577	-11,8 %	1 418	1 135	-20,0 %
France	86 333	82 069	-4,9 %	3 780	3 434	-9,1 %
Italie	33 701	31 457	-6,7 %	398	120	-70,0 %
États-Unis et Canada (hors SBPA) ⁽¹⁾	7 165	6 579	-8,2 %	411	148	-64,1 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	16 889	16 467	-2,5 %	1 150	417	-63,7 %
Allemagne	21 926	21 665	-1,2 %	0	56	-
Royaume-Uni	12 835	12 280	-4,3 %	246	55	-77,6 %
Israël	1 143	1 132	-1,0 %	158	144	-8,4 %
PORTEFEUILLE LEGACY PWB	31 462	14 372	-54,3 %	0	0	-
Japon	478	0	-100,0 %	0	0	-
Siège international (<i>Public Banking</i>)	8 923	6 729	-24,6 %	0	0	-
Europe centrale et orientale	1 982	1 603	-19,1 %	0	0	-
Australie	0	0	-	0	0	-
Mexique	1 274	728	-42,9 %	0	0	-
États-Unis (SBPA)	18 804	5 007	-73,4 %	0	0	-
Allemagne	0	305	-	0	0	-
TOTAL DEXIA CRÉDIT LOCAL	211 453	186 020	-12,0 %	6 143	4 374	-28,8 %

(1) SBPA (Standby Bond Purchase Agreement) : garanties de liquidité aux émissions obligataires des collectivités locales.

2.1. Secteur public local

Les nouveaux engagements à long terme sur le secteur public local sont en baisse de 31,4% par rapport à 2010 et s'établissent à EUR 3,2 milliards. Cette forte baisse concerne tous les pays, les plus

forts pourcentages de réduction étant constatés en Italie (-91,8%) et en Espagne (-61%). Le pourcentage de baisse sur le marché français est moins important (-23,1%) avec une production qui ressort à EUR 2,7 milliards. La conséquence d'un tel niveau d'activité est une légère décline des encours long terme qui s'établissent à EUR 147 milliards, en baisse de 3,3% (-3,5% hors effet de change).

(en EUR millions)	Encours long terme			Nouveaux engagements long terme		
	au 31/12/2010	au 31/12/2011	Variation	au 31/12/2010	au 31/12/2011	Variation
CORE MARKETS	152 120	147 071	-3,3 %	4 724	3 240	-31,4 %
France	75 947	72 400	-4,7 %	3 498	2 689	-23,1 %
Italie	28 979	27 793	-4,1 %	218	18	-91,8 %
États-Unis et Canada (hors SBPA)	2 894	2 880	-0,5 %	0	0	-
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	12 794	12 500	-2,3 %	851	332	-61,0 %
Allemagne	21 348	21 258	-0,4 %	0	56	-
Royaume-Uni	9 015	9 108	1,0 %	0	0	-
Israël	1 143	1 132	-1,0 %	158	144	-8,9 %

DÉTAIL PAR IMPLANTATION

a. France

Le montant des nouveaux engagements sur le secteur public au 31 décembre 2011 (EUR 2 689 millions) est en retrait de 23,1% par rapport à la production 2010. L'encours (EUR 72,4 milliards) décroît de EUR 3,5 milliards (-4,7%) par rapport au 31 décembre 2010.

En 2011, les nouveaux engagements sur le marché des collectivités locales s'élevaient à EUR 1 810 millions, en baisse de 17,5% par rapport à 2010. 35% de cette production ont été réalisés dans le cadre de l'enveloppe sur fonds d'épargne de EUR 3 milliards annoncée le 7 octobre 2011. En effet, face au constat d'assèchement progressif du crédit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé, les pouvoirs publics ont mis en place cette enveloppe destinée prioritairement aux besoins de financement de l'année 2011 des collectivités locales, des groupements de collectivités, des services départementaux d'incendie et de secours et des établissements publics de santé. Cette enveloppe a été distribuée pour moitié par la Caisse des Dépôts et pour l'autre moitié par les établissements bancaires ayant participé à l'adjudication mise en place le 4 novembre 2011. Sur les EUR 1,5 milliard à distribuer par les banques, Dexia Crédit Local s'est vu attribuer EUR 628 millions qui ont été engagés en intégralité au 31 décembre 2011.

Les nouveaux engagements sur les autres marchés du secteur public local s'élevaient à EUR 879 millions (dont EUR 64 millions de garanties données), en diminution de 32,7% par rapport à 2010. 45,3% de cette production ont été réalisés sur des ressources apportées par la Caisse des Dépôts après adjudication en Prêts Locatifs Sociaux (PLS), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou dans le cadre du protocole signé par les organismes représentatifs du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). L'encours sur ces marchés, EUR 21,5 milliards au 31 décembre 2011, est en légère baisse (-2%) par rapport à fin décembre 2010 :

- pour ce qui concerne le secteur de la santé, les nouveaux engagements s'élevaient à EUR 397 millions (-18,2% par rapport à 2010), dont 57,9% sur ressources BEI ou PLS. L'encours au 31 décembre 2011 s'élevait à EUR 10,3 milliards, en baisse de 1% par rapport à fin décembre 2010;
- pour ce qui concerne le secteur de l'habitat et de l'aménagement, les nouveaux engagements s'élevaient à EUR 286 millions (-60,5% par

rapport à 2010), dont 58,9% sur ressources PLS, BEI ou BTP (reliquat du protocole signé en 2010 avec les organismes représentatifs du Bâtiment et des Travaux Publics pour le Plan de relance professionnel BTP). L'encours au 31 décembre 2011 s'élevait à EUR 9 milliards, en contraction de 0,5% par rapport au 31 décembre 2010.

Le volume total d'actifs réaménagés en 2011 s'élevait à EUR 4 598 millions. La baisse de 5,5% par rapport à 2010 est essentiellement liée au contexte de marché moins favorable qu'en 2010, en particulier en raison de la très forte volatilité des taux et des changes.

Au total, les crédits « structurés » représentent 6,8% des nouveaux engagements en 2011 (soit EUR 184 millions comparés à EUR 180 millions en 2010). Pour définir cette notion, Dexia Crédit Local se base sur la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités locales (dite charte Gissler). Ce document établi à la demande du gouvernement par M. Eric Gissler, inspecteur général des finances, a été signé le 7 décembre 2009 par plusieurs associations représentatives des collectivités locales (Association des maires de France, Fédération des maires des villes moyennes, Association des petites villes de France, Association des maires de grandes villes de France et Assemblée des communautés de France) ainsi que par quatre établissements bancaires, dont le groupe Dexia. À ce titre, cette charte constitue un texte à caractère engageant pour Dexia Crédit Local.

Ainsi, dans le présent rapport, les crédits structurés sont définis comme :

- l'ensemble des crédits dont les structures appartiennent aux catégories B à E de la charte Gissler;
- l'ensemble des crédits dont la commercialisation est exclue par la charte, que ce soit du fait de leur structure (i.e. leviers > 5, etc.), de leur(s) indice(s) sous-jacent(s) (i.e. change, *commodities*...) ou de leur devise d'exposition (prêts libellés en CHF, JPY...);
- à l'exclusion de l'ensemble des crédits dont la phase structurée est terminée et dont le taux est un taux fixe ou un taux variable simple de manière définitive.

Selon cette définition, l'encours de crédits structurés à fin 2011 représente EUR 21,88 milliards (contre EUR 23,55 milliards en 2010), avec un taux moyen payé par la clientèle de 3,98% (contre 3,65% en 2010).

Crédits structurés

Encours total à fin décembre 2011	EUR 21,88 milliards
Taux moyen payé en 2011	3,98 %
Taux moyen payé en 2011 par le 1 ^{er} décile des clients concernés ⁽¹⁾	5,94 %
Taux moyen payé en 2011 par le dernier décile des clients concernés ⁽²⁾	1,26 %

(1) 1^{er} décile : les 10 % des clients ayant payé les taux les plus élevés en 2011 ont payé en moyenne un taux de 5,94 %.

(2) Dernier décile : les 10 % des clients ayant payé les taux les plus bas en 2011 ont payé en moyenne un taux de 1,25 %.

b. International

Italie

La production de prêts long terme a été très limitée (EUR 18 millions) compte tenu des contraintes de liquidité de Dexia Crediop et de celles du groupe Dexia. Par ailleurs, les contraintes du secteur public italien ainsi que l'avantage concurrentiel et la position dominante dont dispose la Cassa depositi e prestiti, *joint venture* sous contrôle public entre le gouvernement italien (70 %) et un groupe de banques (30 %), ont considérablement réduit la profondeur du marché italien. L'encours s'établit à EUR 27,8 milliards, en baisse de 4,1 % par rapport à 2010.

Espagne

Les nouveaux engagements long terme ont été fortement réduits en 2011 (EUR 332 millions contre EUR 851 millions en 2010), résultat d'une politique plus sélective, et compte tenu des contraintes de liquidité locales. L'encours ressort par conséquent à EUR 12,5 milliards en baisse de 2,3 % par rapport à 2010.

Israël

La production de prêts long terme est ressortie en baisse modérée par rapport à 2010 (-8,9 %), la filiale bénéficiant d'une autonomie de *funding* importante. L'encours est quasiment stable (-1 %) à EUR 1,1 milliard.

2.2. Financements de projet

Dexia Crédit Local a conclu une trentaine de nouvelles opérations au cours de 2011. Pour la quasi totalité d'entre elles, Dexia Crédit Local est intervenu comme conseil financier et/ou chef ou co-chef de file de la dette ainsi que comme banque de couverture de taux.

Dexia a arrangé le financement de projet dont le montant total de dette s'élève à EUR 12 milliards. La part financée par Dexia Crédit Local dans ce total représente EUR 1,1 milliard, soit 9 % du total environ.

Les financements consentis se sont répartis entre les secteurs suivants : transports ferroviaire et routier (30 %), énergie (25 %), infrastructure sociale en partenariats public-privé (« PPP ») (38 %), traitement eau et déchets (3 %) et divers (4 %).

Enfin, dans une logique d'optimisation et de rotation du portefeuille, les amortissements anticipés, par cession (à un prix très proche du pair) ou remboursement ont atteint plus de EUR 1,5 milliard. Ces cessions combinées à l'amortissement naturel du portefeuille se traduisent par une réduction des encours totaux long terme qui s'établissent à EUR 24,6 milliards fin 2011, en baisse de 12 % environ sur un an.

Financements de projet

(en EUR millions)	Encours long terme			Nouveaux engagements long terme		
	au 31/12/2010	au 31/12/2011	Variation	au 31/12/2010	au 31/12/2011	Variation
CORE MARKETS	27 871	24 577	-11,8 %	1 418	1 135	-20,0 %
France	10 386	9 669	-6,9 %	282	745	164,2 %
Italie	4 722	3 663	-22,4 %	180	102	-43,5 %
États-Unis et Canada	4 270	3 698	-13,4 %	411	148	-64,1 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	4 095	3 967	-3,1 %	299	85	-71,6 %
Allemagne	578	407	-29,6 %	0	0	-
Royaume-Uni	3 819	3 173	-16,9 %	246	55	-77,6 %

Les projets suivants dans lesquels Dexia Crédit Local est intervenu comme arrangeur et/ou conseil financier ont été primés par *Project Finance Magazine* :

- *European PPP - Defense Deal of the Year* pour le financement du nouveau siège du ministère de la Défense à Paris ;
- *European Transport High-Speed Rail Deal of the Year*, pour le financement de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux ;
- *European Road Real Toll Deal of the Year*, pour le financement du projet autoroutier Strada dei Parchi en Italie ;

- *European Offshore Wind Deal of the Year*, pour le financement du projet Meerwind en Allemagne.

De même le magazine PFI a primé les projets suivants :

- *Wind Deal of the Year* pour le financement du projet éolien offshore Global Tech 1 ;
- *Rail Deal of the Year* pour le financement de la ligne grande vitesse Tours-Bordeaux.

Dans le cadre du plan de restructuration du groupe, un processus de cessation de l'activité de financement de projet a été engagé.

DÉTAIL PAR IMPLANTATION

a. France

Dans le secteur des infrastructures, Dexia est notamment intervenu dans l'arrangement de deux opérations de très grande envergure :

- la concession pour la construction, l'exploitation et la maintenance de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, l'un des plus grands financements de projet jamais réalisés ;
- le PPP pour la construction et l'exploitation du nouveau siège du ministère de la Défense à Paris. Dexia est aussi intervenu comme conseil financier du groupement auquel ce PPP a été attribué.

Dexia a également arrangé le financement des opérations suivantes en PPP :

- le premier financement en PPP combinant voirie et éclairage public pour la commune du Plessis-Robinson, prémices d'une volonté émergente de certaines collectivités de financer plusieurs services urbains au sein d'un même contrat ;
- le financement et la réhabilitation de lycées en Lorraine ;
- la construction et la maintenance du nouveau stade de Bordeaux ;
- le Centre National des Sports du ministère de la Défense.

Dexia est également intervenu comme conseil financier dans les trois premières opérations.

Dans le secteur des énergies renouvelables, Dexia a financé en tant que chef de file la construction et l'exploitation de trois projets solaires photovoltaïques (24MW) :

- un ensemble de trois centrales en Corse ;
- une centrale en Charente-Maritime ;
- une centrale sur le toit du parking de l'aéroport de Nice.

b. International

Italie

Dans le secteur des transports, Dexia a co-arrangé le premier financement de projet autoroutier en Italie, en faveur de la société concessionnaire d'une autoroute reliant Rome à la côte adriatique. Dexia a également coordonné la mise en place de la couverture des taux d'intérêt et intervient aussi comme agent du syndicat des prêteurs.

Dans le secteur des énergies renouvelables, Dexia Crédit Local a financé deux projets photovoltaïques pour un total de 38MW :

- une centrale dans la région de Campanie ;
- un ensemble de quatre centrales dans les régions du Lazio, des Pouilles et en Sicile.

Péninsule ibérique

Dans le secteur des transports, Dexia Sabadell est intervenu dans deux financements :

- une autoroute dans la région de Valence ;
- une autoroute en Andalousie.

Dans le secteur de l'environnement (eau et déchets), Dexia Sabadell a financé trois projets en Aragon, en Cantabrie et en périphérie de Madrid.

Amérique du Nord

Dans le secteur de l'énergie, Dexia Crédit Local a financé trois projets aux États-Unis :

- deux projets dans les énergies renouvelables :
 - un projet éolien dans le Minnesota (206MW) ;
 - un projet photovoltaïque au Texas (35 MW).
- de nouvelles lignes de transmission électriques au Texas.

Dans le secteur des infrastructures, Dexia a arrangé deux financements en PPP au Canada :

- un nouvel hôpital dans la province de l'Ontario. Dexia intervient également comme agent du syndicat bancaire et, au travers de son partenaire local, a distribué l'émission obligataire faisant partie du financement de l'opération ;
- une partie du village des athlètes des jeux panaméricains de 2015.

Royaume-Uni

Dexia Crédit Local a arrangé deux financements en PPP :

- un projet de construction et exploitation de caserne de pompiers dans le nord-ouest de l'Angleterre ;
- le refinancement de 19 projets PPP dans divers secteurs en exploitation.

Autres

Dans le secteur des énergies renouvelables, Dexia a financé en tant que chef de file trois projets éoliens (718MW) :

- deux projets éoliens offshore en mer du Nord allemande :
 - Global Tech 1 Offshore Wind (400MW), le plus important financement de projet de ce type à ce jour. Il permettra d'alimenter 445 000 foyers ;
 - Meerwind (288MW) sur lequel Dexia est également intervenu comme conseil financier.
- un parc éolien dans l'île de Curaçao dans lequel Dexia est intervenu notamment en tant que garant de l'agence de crédit export danoise EKF.

Dans le secteur des télécommunications, Dexia Crédit Local a financé l'acquisition par un fonds d'investissement de tours de transmission de signaux aux Pays-Bas.

Dans le secteur des infrastructures, Dexia Crédit Local est intervenu comme conseil financier sur un projet de prisons en Belgique financé en PPP.

2.3. Dexia Sofaxis

ASSURANCE STATUTAIRE

Les primes provisionnelles émises en 2011 sont d'un montant supérieur à celles de 2010 : elles s'élevaient à EUR 333 millions en progression de 5 %. Cette évolution provient de la conjugaison de plusieurs facteurs : après plusieurs années consécutives de baisse, les tarifs des assureurs se sont stabilisés ; par ailleurs, la prospection toujours très active sur les différents segments du marché a permis une augmentation du nombre de clients assurés et de la masse salariale qui sert de base aux cotisations d'assurance. Comme en 2010, l'impact de la prospection a été plus visible sur les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG), tandis que les segments des collectivités non affiliées et du secteur hospitalier restent très sensibles à la forte concurrence qui demeure sur ce marché. Par ailleurs, la moindre croissance de la revalorisation des salaires de la fonction publique territoriale (pour la quatrième année consécutive) a entraîné une baisse mécanique des primes de réajustement. Au total, le montant de primes annuelles s'élève néanmoins à près de EUR 350 millions.

La campagne commerciale de 2011 a permis d'affirmer le positionnement de leader de Dexia Sofaxis sur les collectivités locales.

Une campagne significative de révision des tarifs a été demandée par les compagnies d'assurance à la suite de l'augmentation nette de la sinistralité, et donc de la baisse de leurs résultats techniques. Sous la pression des assureurs, l'activité commerciale a également été marquée par une revalorisation des taux de cotisation afin de répercuter l'impact financier généré par l'allongement de la durée du travail et le report de l'âge de départ en retraite. À cette occasion, la moitié du portefeuille a été actualisée.

L'activité de services associés a continué de progresser de façon significative :

- l'activité de contrôle médical a augmenté de plus de 10 % pour atteindre plus de 18 000 actes en 2011 ;
- les encaissements liés à l'activité de recours contre tiers-responsable a augmenté de 10 % ;
- les dossiers de soutien psychologique ont très fortement progressé en 2011 (+15 %).

ASSURANCE IARD

Ce nouveau segment a bénéficié d'une intensification de l'activité commerciale. L'attention s'est portée surtout sur le développement de la cible Service départemental d'incendie et de secours - SDIS (lot responsabilité civile avec Generali et lot dommages aux biens avec SMABTP). Les relations avec les compagnies d'assurance ont été consolidées et des contacts avec de nouveaux assureurs ont été initiés.

Le taux de réussite satisfaisant qui affiche 36 % de retours positifs sur les appels d'offres traités et l'augmentation de la prime moyenne par dossier gagné ont contribué au développement du portefeuille qui atteint 100 contrats et plus de EUR 2 millions d'encaissements.

PRESTATIONS DE SERVICES

La sélection des appels d'offres publiés a permis d'augmenter le chiffre d'affaires en traitant sensiblement moins de dossiers. Les grandes collectivités sont toujours ouvertes à des prestations de services, tant dans les domaines liés à la santé au travail que dans ceux de l'optimisation de l'organisation et de la gestion des ressources humaines. Mais selon l'enquête réalisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), elles cherchent à maîtriser leur masse salariale et leurs effectifs (restriction dans les recrutements, remplacement non systématique des agents, mutualisation des services).

PUBLISERVICES

Dexia Sofaxis a développé une offre commerciale via sa filiale Publiservices dans les domaines de la santé, de la prévoyance et de l'action sociale auprès des agents publics.

La parution tardive (novembre 2011) du décret d'application des lois de 2007 relatives à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, a maintenu le marché dans une position attentiste.

Malgré cette situation, Publiservices a gagné plusieurs appels d'offres en 2011 et a d'ores et déjà en portefeuille sept contrats cadres avec des CDG (deux en santé et prévoyance et cinq en action sociale), et onze contrats individuels avec des collectivités en santé et prévoyance. À la fin 2011, la filiale couvre près de 12 000 agents.

Ce marché devrait s'ouvrir en 2012 et constituer un axe de développement commercial significatif pour Dexia Sofaxis.

3. Collecte de ressources auprès de la clientèle Public and Wholesale Banking

L'encours des dépôts au bilan pour le métier *Public and Wholesale Banking* s'établit à EUR 6,9 milliards à fin décembre 2011, en augmentation de 13,4% par rapport à fin décembre 2010. Jusqu'à fin septembre, la collecte a été remarquable (+EUR 3,4 milliards, soit +55% par rapport à fin 2010) fruit des efforts des équipes commerciales et du partage de savoir-faire entre entités dans la commercialisation. La dégradation des notes du groupe et la restructuration qui en a découlé en octobre ont cependant provoqué un mouvement de décollecte important sur le 4^e trimestre (EUR -2,6 milliards).

L'encours au 31 décembre 2011 se répartit de la manière suivante entre les différentes entités :

- en France, l'encours des dépôts s'élève à EUR 2,8 milliards, en baisse de 3,8% par rapport à fin décembre 2010, et se répartit ainsi : EUR 0,4 milliard de dépôts à vue, EUR 1,4 milliard de dépôts à terme et EUR 1 milliard de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables (BMTN) émis par Dexia Crédit Local et commercialisés par Dexia CLF Banque; à noter qu'au 30 septembre 2011, soit avant l'annonce de la restructuration du groupe, la collecte était positive (EUR +0,6 milliard);
- en Israël, le montant des dépôts totalise EUR 1,5 milliard, en progression de 5% par rapport à fin décembre 2010. Les dépôts à vue s'élèvent à EUR 0,5 milliard, les dépôts à terme s'établissent à EUR 0,4 milliard et les certificats de dépôts à EUR 0,6 milliard;

- en Allemagne, l'activité de dépôts à terme se développe rapidement (+82,5%) et l'encours s'établit à EUR 1,4 milliard à fin décembre 2011 (contre EUR 0,7 milliard à fin décembre 2010); au 30 septembre 2011, soit avant l'annonce de la restructuration du groupe, la collecte était très importante (+EUR 2,5 milliards) avant de connaître une forte décollecte sur le 4^e trimestre;
- en Italie, l'encours total s'établit à EUR 1 milliard, en hausse de 91,6% par rapport à fin décembre 2010. Il se compose de dépôts à vue pour EUR 0,3 milliard, de dépôts à terme pour EUR 0,5 milliard et de certificats de dépôts pour EUR 0,2 milliard;
- en Péninsule ibérique, l'encours total s'établit à EUR 0,2 milliard, en diminution de 45,1% par rapport à fin décembre 2010. Il se compose exclusivement de dépôts à vue;
- aux États-Unis, l'encours (dépôts à terme exclusivement) s'établit à EUR 22 millions à fin décembre 2011 (contre EUR 69 millions à fin décembre 2010).

En termes de produits hors bilan, l'encours pour le métier *Public and Wholesale Banking* ressort à EUR 2,8 milliards, en baisse de 11,4% par rapport à 2010. Il se décompose en EUR 1,8 milliard de produits Dexia Asset Management (Sicav, fonds...) et en EUR 1 milliard de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables (BMTN) émis par d'autres investisseurs que Dexia Crédit Local.

4. Refinancement long terme

Dette senior Montant émis (en EUR millions)	31/12/2010	31/12/2011
France		
Dexia Municipal Agency	6 785	6 102
Dexia Crédit Local	19 149	6 043
Italie		
Dexia Crediop	1 171	677
Allemagne		
Dexia Kommunalbank Deutschland	6 192	2 370
États-Unis		
Dexia Crédit Local – Succursale de New York	8 850	1 398
TOTAL	42 147	16 590

En raison de l'accentuation de la crise des dettes souveraines européennes et de ses conséquences très négatives sur l'appréciation du risque bancaire européen en général et français en particulier, le contexte de marché est resté très difficile en 2011. Dans ces conditions, les marchés primaires obligataires sont restés des marchés à fenêtre avec une quasi fermeture au cours du dernier trimestre. Seuls quelques émetteurs de référence ont pu solliciter les investisseurs sous format *covered bond* principalement.

Dans cet environnement, et alors que le groupe Dexia avait atteint ses objectifs annuels de *funding* à long terme à la fin du premier semestre 2011, l'accès au marché obligataire lui a été fermé compte tenu du

contexte de crise aigüe qu'il a rencontré. Les États français, belge et luxembourgeois ont octroyé le 10 octobre 2011 le principe d'une garantie afin d'aider le groupe Dexia dans son accès aux marchés financiers. Une Convention de garantie autonome a été formellement signée le 16 décembre 2011 et a été approuvée temporairement par la Commission européenne le 21 décembre 2011. Cette Convention permettra à Dexia Crédit Local de mettre en œuvre son programme de *funding* en 2012.

Au 31 décembre 2011, le groupe Dexia Crédit Local a globalement émis EUR 16,6 milliards.

4.1. Emissions covered bonds

Au 31 décembre 2011	Dexia Municipal Agency	Dexia Kommunalbank Deutschland	Dexia Crédit Local consolidé
Emissions covered bonds	EUR 6 102 millions	EUR 2 292 millions	EUR 8 394 millions
Durée de vie moyenne	8,4 ans	5,1 ans	7,5 ans

Au total, les émetteurs covered bonds du groupe Dexia Crédit Local ont levé en 2011 EUR 8,4 milliards sur une durée de vie moyenne de 7,5 ans.

Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland, les deux véhicules de refinancement covered bond du groupe Dexia Crédit Local, ont été essentiellement actifs au cours du premier semestre 2011 en lançant notamment quatre nouvelles opérations de référence.

Dexia Municipal Agency a complété sa courbe de référence en Euro en créant deux nouvelles souches de EUR 1 milliard chacune à 5 et 10 ans. Au-delà de cette activité benchmark, Dexia Municipal Agency

a abondé plusieurs souches Euro afin de satisfaire des demandes investisseurs identifiées et a continué son travail de diversification de sa base d'investisseurs en augmentant deux souches CHF. Enfin, les flux de placements privés sont restés soutenus. Globalement, Dexia Municipal Agency a levé au 31 décembre 2011 EUR 6,1 milliards sur une durée de vie moyenne de 8,4 ans.

De son côté, Dexia Kommunalbank Deutschland a également complété sa courbe de référence en Euro en créant deux nouvelles souches de EUR 1 milliard chacune à 3 et 5 ans tout en réalisant plusieurs opérations de placements privés. Globalement, Dexia Kommunalbank Deutschland a levé au 31 décembre 2011 EUR 2,3 milliards sur une durée de vie moyenne de 5,1 ans.

4.2. Autres opérations de funding collatéralisé

Au 31 décembre 2011	Dexia Crédit Local Paris	Dexia Crédit Local Succursale de New York	Dexia Crediop	Dexia Crédit Local consolidé
Montant	EUR 5 011 millions	EUR 1 398 millions	EUR 50 millions	EUR 6 459 millions
Durée de vie moyenne	6,5 ans	2,3 ans	7,8 ans	5,6 ans

L'un des axes de la stratégie 2011 a consisté à développer les sources de funding collatéralisé en dehors des flux générés par les véhicules covered bond.

Au total, les opérations de funding collatéralisé ont représenté en 2011 un montant de EUR 6,5 milliards sur une durée de vie moyenne de 5,6 ans pour le groupe Dexia Crédit Local.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est exprimée dans le maintien du partenariat entre le groupe Dexia et la Banque Européenne d'Investissement. Ce partenariat a permis la signature de nouveaux projets au

cours du premier semestre 2011 et la mobilisation de EUR 388 millions sur une durée de vie moyenne de 15,6 ans (EUR 338 millions pour Dexia Crédit Local Paris et EUR 50 millions pour Dexia Crediop).

Le développement des opérations de funding collatéralisé s'est également traduit par la mise en place de plusieurs transactions de repo long terme ou de TRS (total return swap) permettant une meilleure optimisation du bilan.

4.3. Émissions senior

Au 31 décembre 2011	Dexia Crédit Local Paris	Dexia Kommunalbank Deutschland	Dexia Crediop	Dexia Crédit Local consolidé
Montant	EUR 1 032 millions	EUR 78 millions	EUR 627 millions	EUR 1 737 millions
Durée de vie moyenne	2,3 ans	7,3 ans	4,0 ans	3,1 ans

Comme en 2010, le groupe Dexia Crédit Local est resté très sélectif dans ses opérations senior afin notamment d'optimiser le coût moyen de sa ressource. Dès lors, seules des opérations privées ont été

conclues pour la majeure partie au cours du premier semestre pour un montant total de EUR 1,8 milliard sur une durée de vie moyenne de 3,1 ans.

5. Activités de marché

5.1. Trésorerie et financement court terme

L'année 2011 a été marquée pour Dexia Crédit Local par l'évolution défavorable de sa structure de refinancement. La fermeture des marchés monétaires, liée à la crise des dettes souveraines européennes, a pesé sur le refinancement court terme. L'encours de certificats de dépôts, représentant en 2010 et jusqu'au deuxième trimestre 2011 entre EUR 10 milliards et EUR 15 milliards équivalent, est désormais inférieur à un milliard. Pour faire face à cette situation, Dexia Crédit Local a eu recours aux mesures d'urgence des banques centrales.

5.2. Activités commerciales

CLIENTS PUBLICS

L'activité de gestion de dette avec les clients publics est en repli en 2011 par rapport à 2010 : 478 opérations ont été réalisées avec des clients publics (collectivités locales, hôpitaux et organismes de logement social) pour un montant cumulé de EUR 3,5 milliards (-30 % par rapport à 2010), dont 458 opérations réalisées avec des clients français pour un nominal cumulé de EUR 3,3 milliards (-15 % par rapport à 2010).

CLIENTS « FINANCEMENTS DE PROJET »

34 nouveaux dérivés ont été conclus par Dexia Crédit Local Paris, Dexia Sabadell et Dexia Crediop avec des sociétés de projets en couverture de leurs risques de taux pour un montant cumulé de EUR 2,3 milliards, y compris les opérations d'exécution de dérivés suivies d'une syndication (*fronting*).

CLIENTS INSTITUTIONNELS

En 2011, les équipes de Dexia Crédit Local ont collecté EUR 1,6 milliard de financements d'une durée supérieure à un an auprès des clients français et allemands.

Les équipes ont placé trois transactions obligataires externes en tant que *lead manager*, deux en tant que *co-lead manager* ainsi que six placements privés d'émetteurs externes pour un volume total de EUR 627 millions.

Gestion des risques

1. Introduction

L'année 2011 s'est déroulée en deux temps et a exigé beaucoup de réactivité de la part de la filière Risques pour faire face aux nombreux événements qui ont jalonné l'année.

Jusqu'à la fin du mois de juin, l'exécution du plan de transformation du groupe, visant à réduire son profil de risque et à ajuster sa structure financière, a progressé en ligne avec les objectifs fixés. En mai, dans un contexte de durcissement de l'environnement économique, le groupe a annoncé sa volonté d'accélérer sa transformation financière, en cédant les USD 9,5 milliards d'actifs garantis du portefeuille *Financial products*, avec une perte de cession de USD 2,8 milliards (EUR 1,9 milliard) et en procédant à un ajustement à la valeur de marché d'autres prêts et obligations non stratégiques destinés à être cédés. Sur l'ensemble de l'année, le groupe a cédé, outre les actifs garantis du portefeuille *Financial products*, EUR 19 milliards d'actifs.

L'aggravation de la crise de la dette souveraine, dès le début de l'été, a marqué une rupture. La situation préoccupante de la Grèce a fortement impacté le groupe, qui a été amené à comptabiliser en 2011 une dépréciation de EUR 4548 millions dont EUR 2937 millions pour Dexia Crédit Local sur son exposition totale à la Grèce.

D'autre part, cette aggravation de la crise de la dette souveraine, combinée à la détérioration de l'environnement macroéconomique

ont fragilisé fortement la position de liquidité du groupe et de Dexia Crédit Local, en dépit de la réduction considérable de son besoin de financement et de l'amélioration sensible de son mix de financement depuis fin 2008. L'aversion au risque des investisseurs s'est renforcée, conduisant à des tensions importantes sur le marché interbancaire à court terme et à de moindres volumes d'émission de dette à long terme. Dans ce contexte de dégradation, le groupe a engagé, dès octobre 2011, de profondes modifications de sa structure, comprenant notamment la mise en place d'un programme de garantie de ses financements par les États belge, français et luxembourgeois, la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge, finalisée le 20 octobre 2011, ainsi que la cession de certaines filiales opérationnelles du groupe.

De plus amples informations sur les mesures structurelles engagées par Dexia en octobre 2011 sont fournies dans le chapitre « Faits marquants et perspectives » de ce rapport annuel.

Dans ce contexte, Dexia a continué à s'impliquer dans les consultations nationales et internationales en participant notamment à l'étude d'impact de la Banque des Règlements Internationaux sur la réforme Bâle III en matière de définition des fonds propres, de ratio de levier et de ratios de liquidité. Dexia a notamment travaillé activement à l'application de la Directive européenne sur les fonds propres réglementaires, dite « CRD 3 », applicable au 31 décembre 2011.

2. Gouvernance

La mission de la direction des risques est de définir le niveau de risque acceptable pour Dexia Crédit Local et ses filiales et succursales, de mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées pour les différents types de risques, d'en assurer le suivi et la gestion, ainsi que d'identifier et d'alerter de façon proactive sur les risques potentiels.

L'organisation générale de la filière Risques du groupe Dexia, mise en place en 2010, est alignée sur celle du groupe et regroupe différentes lignes de métier : le risque de crédit sur l'activité *Public and Wholesale Banking*, le risque de crédit sur les activités de Banque de détail et commerciale, le risque financier sur les activités de marché et le risque opérationnel. La direction des risques de Dexia Crédit Local exerce ses responsabilités soit directement via les équipes risques de Dexia Crédit Local soit en s'appuyant sur des centres de compétence spécialisés situés dans le groupe Dexia, sur la base de *Service Level Agreements* (SLA) conclus en 2010.

La profonde restructuration du groupe, initiée à l'automne 2011, qui se caractérise notamment par la cession de Dexia Banque Belgique et le transfert d'une large partie des équipes de Dexia SA Bruxelles vers Dexia Banque Belgique entraîne nécessairement une réorganisation de la filière Risques. En effet, la majorité des activités actuellement

réalisées par les équipes de Dexia SA Bruxelles et par les quelques centres d'expertise situés chez Dexia Banque Belgique devra être recréée afin de gérer l'ensemble des risques de la banque. Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle organisation, les équipes actuelles assurent une continuité des services conformément aux *Services Level Agreements* actuellement en place.

L'organisation et la gouvernance présentées ci-dessous correspondent à la structure en place au 31 décembre 2011; cette structure sera amenée à évoluer dans un avenir proche en ligne avec les changements susmentionnés.

Les principales responsabilités opérationnelles de la direction des risques sont les suivantes :

- élaborer la politique générale en matière de risque, conjointement avec le groupe, sous l'égide du comité de direction;
- mettre en place et gérer la fonction de surveillance des risques et les processus de décision;
- déterminer les limites de crédit et les délégations pour les différents décisionnaires.

2.1. Risque de crédit

DÉFINITION

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

ORGANISATION

La direction des risques de Dexia Crédit Local supervise le risque de crédit, sous l'égide du comité de direction et de comités spécialisés. Elle est en charge, conjointement avec le groupe, de la définition de la politique de risque de crédit, qui comprend le processus de décision d'octroi des crédits, la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions.

Elle définit les règles de délégation de Dexia Crédit Local et des filiales et succursales et les fait approuver par la direction des risques groupe.

Depuis 2010, afin de renforcer son efficacité et de valoriser au mieux les compétences du groupe, la filière Risques a évolué vers une organisation par centres d'expertise spécialisés tels que les financements de projets, le financement des collectivités locales ou le financement des entreprises, en lien avec les différents métiers du groupe Dexia (Banque de détail et commerciale, *Public and Wholesale Banking* et activités de marché). Des comités de risques spécialisés par centre d'expertise ont été mis en place, une coordination étant assurée par des équipes et des comités transversaux.

Des cellules centrales d'analyse (CCA) spécialisées par type de contrepartie (financements de projets, corporate, banques, *asset backed securities*, secteur public international et pays) sont situées au niveau du groupe de manière à mutualiser les compétences et à fournir à toutes les entités du groupe, et donc à Dexia Crédit Local, les analyses dont elles ont besoin. Les décisions liées à ces contreparties (engagement, provisionnement) restent du ressort des différentes entités et de Dexia Crédit Local en particulier.

L'analyse des dossiers ne relevant pas des CCA est effectuée directement par Dexia Crédit Local, ses filiales et ses succursales

COMITÉS TRANSVERSAUX

Trois comités transversaux interviennent dans la gestion des risques :

- le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) définit les règles d'attribution d'octroi de crédit, pour les différents secteurs et types de contreparties;
- le comité exécutif des risques, réuni sur une base hebdomadaire, décide de la stratégie en matière de gestion des risques et de l'organisation de la filière;
- le *Management Credit Committee*, qui siège chaque semaine, est en charge des décisions d'engagement.

COMITÉS SPECIALISÉS PAR CENTRE D'EXPERTISE

Afin de fluidifier le processus de décision, le *Management Credit Committee* délègue son pouvoir de décision au comité de crédit de Dexia Crédit Local pour les transactions relevant du métier *Public and Wholesale Banking* (ce comité est présidé par le directeur des risques de Dexia Crédit Local ou par son adjointe) et au *Financial Markets Credit Committee* organisé au niveau du groupe pour les contreparties bancaires et assurances et pour les *asset backed securities*. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local ou son représentant participe systématiquement à ce dernier comité, approuve les décisions prises pour les transactions de Dexia Crédit Local et dispose également d'un droit de veto.

Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base de leur niveau de notation et du montant de l'exposition du groupe. Le *Management Credit Committee* reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération.

Dexia Crédit Local délègue également des décisions concernant des contreparties de type public à certaines filiales ou succursales.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi des lignes de crédit, plusieurs comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques. Ces comités sont organisés par centre d'expertise et par entité et se réunissent sur une base trimestrielle. Il s'agit notamment :

- des comités *watchlist* qui supervisent les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance : le comité *watchlist* Dexia Crédit Local suit les actifs sensibles *Public and Wholesale Banking* dont l'exposition est inférieure à un certain seuil tandis que le comité *watchlist Public and Wholesale Banking* suit les actifs sensibles situés au-delà de ce seuil. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité *watchlist Public and Wholesale Banking* et approuve les décisions prises pour les contreparties Dexia Crédit Local;
- des comités de défaut qui qualifient et suivent les contreparties en défaut conformément au cadre réglementaire Bâle II, en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia : le comité de défaut Dexia Crédit Local suit les défauts dont l'exposition est inférieure à un certain seuil, fonction du type de contrepartie, tandis que le comité de défaut *Public and Wholesale Banking* suit les défauts situés au-delà de ce seuil. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité de défaut *Public and Wholesale Banking* et approuve les décisions prises pour les contreparties Dexia Crédit Local;
- des comités des provisions, qu'ils soient situés au niveau du groupe ou de celui des entités de tête, qui arrêtent le montant des provisions affectées et surveillent le coût du risque;
- des comités de notations, organisés au niveau du groupe, qui s'assurent de l'application correcte des systèmes de notation interne et veillent à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités. La direction des risques de Dexia Crédit Local assiste systématiquement à ces comités de *rating*.

2.2. Risque de marché

DÉFINITION

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, ou les taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique (*spread*) lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de *spread* d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro.

ORGANISATION

La direction des risques de marchés financiers (*Financial Market Risk Management - FMRM*) supervise le risque de marché sous l'égide du comité de direction et de comités de risque spécialisés. FMRM est une filiale intégrée au sein de la filiale Risques. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris la valorisation des actifs) liés aux activités de marché.

Les politiques, les directives et les procédures documentant et encadrant chacune des activités de marché sont définies au sein de Dexia SA et s'appliquent à l'ensemble des entités du groupe Dexia. Les équipes centrales rassemblées au sein de centres d'expertise ou d'équipes transversales ont pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultat et de mesure des risques, ainsi que de garantir la mesure, le *reporting* et le suivi consolidés des risques et des résultats de chacune des activités dont elles ont la responsabilité.

Implantées au niveau des entités opérationnelles, les équipes FMRM locales sont chargées du suivi de l'activité journalière, c'est-à-dire, entre autres, de la mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau groupe, mais également de l'évaluation et du suivi des risques au niveau local (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des *triggers*, encadrement des nouvelles activités/nouveaux produits, etc.), ainsi que du *reporting*, du rapprochement avec le contrôle de gestion, la comptabilité et les systèmes d'information locaux. Chaque entité opérationnelle est également responsable du suivi et du *reporting* aux comités de direction locaux ainsi qu'aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

COMITÉS

Le comité des risques de marché et des guidelines (*Market Risk and Guidelines Committee – MRGC*) se réunit tous les mois et traite des thématiques suivantes : analyse des rapports relatifs aux risques et *triggers* des résultats⁽¹⁾ et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesure des risques. La qualité des processus de valorisation fait l'objet d'un MRGC dédié qui se réunit trimestriellement et analyse aussi les litiges sur les montants de *cash* collatéral versés notamment.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques liés aux activités de marché.

Le comité des risques de marché de Dexia (*Dexia Market Risk Committee – DMRC*) se réunit toutes les deux semaines et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

2.3. Gestion du bilan

DÉFINITION

La gestion de bilan ou *Balance Sheet Management (BSM)* couvre l'ensemble des risques structurels du *banking book*, à savoir le risque de taux, de change, de prix sur actions et le risque de liquidité.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique, du risque de change et du risque lié aux actions sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité de la banque à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et inattendus.

ORGANISATION

Au sein de la filiale Finances de Dexia Crédit Local Paris, la direction BSM a pour mission de gérer les risques liés à la structure de bilan de Dexia Crédit Local au niveau local, social et consolidé, c'est-à-dire les risques de taux, de change et de liquidité à l'exception des risques liés aux marchés financiers. Au sein de la direction des risques de Dexia SA, le rôle de BSM Risque est de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance (facteurs de risque, limites, univers d'investissement, *guidelines*), de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux standards du groupe, de définir les *stress* à appliquer aux différents facteurs de risque, de challenger la gestion du risque effectuée par la filiale Finances et de s'assurer de la conformité du cadre avec les réglementations externes en vigueur dans l'ensemble du groupe.

COMITÉS

Le suivi des risques liés à BSM est organisé autour de trois comités.

Le comité ALM Dexia (ALCO groupe ou *Group Assets and Liabilities Committee*) se réunit sur base mensuelle. Il décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie, décide

(1) Les *triggers* relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50%, 75% et 100% pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300% de la VaR.

globalement du niveau des expositions en cohérence avec l'appétit au risque défini par le comité de direction de Dexia SA et valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Il délègue sa mise en œuvre opérationnelle à l'ALCO de Dexia Crédit Local et aux ALCOs des entités internationales. Dexia Crédit Local est représenté à l'ALCO groupe par son directeur général ou par son directeur des risques.

Le comité du *funding* et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee, FLC*), par délégation de l'ALCO groupe, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et à long termes. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction du groupe et élabore les stratégies de financement, de désinvestissement et de structuration qui vont permettre au groupe de surmonter les stress réglementaires et internes. Le FLC qui se réunit sur une base bimensuelle, met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe. BSM Finance groupe, agissant en tant que centre de compétence pour la liquidité, remonte les éléments d'information en provenance de chaque entité, intègre notamment les particularités propres aux entités de Dexia Crédit Local et centralise cette information en vue de permettre l'optimisation la plus adéquate des conditions de refinancement ainsi que la mobilisation des réserves.

Le comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO Dexia Crédit Local) se réunit mensuellement. L'ALCO groupe délègue à l'ALCO Dexia Crédit Local le suivi et la gestion opérationnelle des risques de bilan (taux, change, liquidité...) au niveau de Dexia Crédit Local consolidé. À ce titre, l'ALCO Dexia Crédit Local, qui se compose du directeur des risques, du directeur financier, du directeur des marchés financiers, assure :

- la gestion des risques bilanciels des entités Dexia Crédit Local de niveau 1 (Dexia Crédit Local Paris, Dexia Crédit Local Dublin, Dexia Municipal Agency, filiales françaises);
- le suivi de la gestion des risques bilanciels des entités Dexia Crédit Local de niveau 2 (Dexia Crédit Local New York, FSA Global Funding, Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia Kommunalkredit Bank, Dexia Israel Bank, Dexia Crediop, Dexia Sabadell);
- la coordination entre l'ALCO groupe et les comités de gestion ALM locaux : mise en œuvre des décisions, remontée des informations...

Les décisions de l'ALCO Dexia Crédit Local sont mises en œuvre au niveau local à l'occasion de comités ALM pour les entités disposant d'une équipe BSM ou de comités finance pour les autres. Dans le cas de Dexia Crédit Local Paris, les comités taux et liquidité se réunissent deux fois par mois. Ces comités sont composés du directeur financier de Dexia Crédit Local ou de son représentant, ainsi que de représentants de la direction des risques et de la direction des marchés financiers. Ce comité a pour vocation principale d'effectuer un suivi régulier des risques bilanciels de Dexia Crédit Local social et consolidé et de prendre les mesures adaptées afin de respecter les limites de risque définies par l'ALCO groupe.

2.4. Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité, mais exclut le risque stratégique.

La définition du risque opérationnel donnée par Dexia s'inspire, de manière non limitative, de celle donnée par le comité de Bâle, qui met l'accent sur les pertes (impacts financiers négatifs). La politique de Dexia requiert, en plus, la collecte de données concernant les événements ayant engendré des gains financiers.

ORGANISATION

Le cadre de gestion du risque opérationnel au sein de Dexia repose sur une gouvernance, des responsabilités et des rôles clairement définis.

Le comité de direction examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et prend les décisions qui s'imposent.

Le comité de politique des risques (RPC), composé des membres du comité de direction, approuve la politique pour l'ensemble du groupe Dexia.

Le comité d'acceptation des risques opérationnels, réuni sur une base trimestrielle, examine les principaux risques identifiés, décide de leur caractère acceptable ou non, et des actions correctrices à mettre éventuellement en œuvre. Il valide également les propositions de mesure de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif (contrôle permanent, sécurité de l'information, programme d'assurances...). Il est présidé par le directeur des risques groupe.

Le comité de gestion des risques opérationnels, réuni sur une base mensuelle et présidé par le directeur des risques opérationnels groupe, élabore un dispositif de gestion des risques opérationnels cohérent pour l'ensemble du groupe, incluant aussi la continuité de l'activité, la gestion de crise, la sécurité de l'information et la politique d'assurance.

Le *management* intermédiaire reste le principal garant de la gestion des risques opérationnels. Dans chaque domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et d'évaluer des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locaux.

3. Suivi du risque

3.1. Risque de crédit

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE DE CRÉDIT

Afin de gérer le risque de crédit, la direction des risques a mis en place un cadre général de politiques et de procédures en cohérence avec l'appétit au risque de la banque. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

Des délégations sont accordées aux différents comités dans les limites mises en place par la direction de la banque.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance du risque de crédit, la direction des risques contrôle l'évolution du risque de crédit de ses portefeuilles en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit et en revoyant les notations. Elle définit et met en place également la politique en matière de provision. Elle qualifie les dossiers en défaut et décide des provisions spécifiques.

MESURE DU RISQUE

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne développés par la direction des risques dans le cadre de Bâle II. Chaque contrepartie se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne, et constitue un élément-clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues *a minima* sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité *watchlist*.

Afin de limiter la concentration des risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des risques. Cette dernière réalise un suivi proactif des limites, qu'elle peut réduire à tout moment, en fonction de l'évolution des risques associés.

FONDAMENTAUX DU RISQUE DE CRÉDIT DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN 2011

a. Environnement macroéconomique

Le Fonds monétaire international (FMI) fait état d'un ralentissement de la croissance économique mondiale depuis le deuxième trimestre 2011, sous l'effet de différents facteurs : catastrophe naturelle au Japon, hausse des prix pétroliers, incertitude sur les finances publiques au sein de la zone euro. En conséquence, la croissance de l'activité mondiale s'établirait à 4 % en 2011.

En 2012, la persistance des freins observés en 2011 mais aussi la possible survenue de chocs supplémentaires pourraient fragiliser la croissance. Susceptible de réajustements significatifs, la prévision de croissance du FMI est néanmoins fixée à 3,25 %.

La croissance de la zone euro a brutalement ralenti au deuxième trimestre 2011, portant à 1,6 % l'estimation de croissance du FMI pour 2011 et ses prévisions pour 2012 à -0,5 %.

En 2011, au sein de la zone euro l'inquiétude des marchés s'est portée en priorité sur les pays dits périphériques, à savoir, le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne.

La situation de la Grèce apparaît la plus préoccupante, le pays ayant connu en 2011 une quatrième année consécutive de récession et affichant un taux d'endettement proche de 160 % du PIB.

Le premier plan de sauvetage de EUR 110 milliards mis en place en mai 2010 s'est avéré insuffisant pour permettre le retour à un équilibre budgétaire. Les difficultés de mise en œuvre des réformes imposées par la « Troïka » (Fonds Monétaire International, Commission européenne et Banque centrale européenne) dans un contexte social tendu et le déficit chronique des recettes de l'État sur ses dépenses, dû notamment aux faiblesses structurelles de la collecte de l'impôt, rendent difficiles l'assainissement budgétaire, malgré la mise en place d'un gouvernement d'union nationale sous l'égide du Premier ministre Lucas Papademos en octobre 2011.

Cette situation a conduit à la mise en place d'un deuxième plan d'aide d'un montant de EUR 130 milliards, dont EUR 40 milliards sont destinés à recapitaliser les banques. Le déblocage de cette aide est conditionné à la conclusion d'un accord d'échange avec les créanciers privés, représentés par l'Institut de la Finance International (IIF), impliquant une large décote sur les titres souverains grecs détenus par ces derniers. Ce plan, auquel Dexia a souscrit pour l'ensemble des titres qu'elle détenait alors, a été mis en œuvre avec succès durant la première quinzaine du mois de mars.

Aux États-Unis, la croissance a enregistré un ralentissement plus fort que prévu en 2011. Au-delà de la forte hausse des cours pétroliers, la confiance des ménages et des chefs d'entreprise s'est dégradée, le chômage demeure à des niveaux élevés, et les marchés financiers restent très volatils. La croissance du PIB atteindrait 1,5 % en 2011, mais pourrait se redresser légèrement en 2012 (+1,8 % selon le FMI).

À noter également que les activités avec les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ont été gelées provisoirement compte tenu des incertitudes nées des bouleversements dans ces régions.

b. Engagements sur le secteur local

Dans le contexte de crise de la dette des États, il est important de ne pas extrapoler le risque de défaut d'un souverain à celui de ses collectivités locales.

Néanmoins, les données financières disponibles pour les collectivités locales montrent une altération des performances dans la plupart des pays européens et aux États-Unis, conséquence d'un contexte économique tendu conduisant à une baisse des recettes fiscales. Les capacités d'épargne se restreignent et des tensions apparaissent sur les trésoreries. Cette détérioration générale, qui a conduit Dexia Crédit Local à mettre en place en 2011 des provisions collectives portant entre autres sur le secteur public local en Espagne, en Italie et en Amérique du Nord, s'avère contenue et ne se traduit pas, à ce stade, par une augmentation des défauts. Ce constat est corroboré par l'évolution des dossiers suivis trimestriellement en comité *Special Mention and Watchlist*. Cela tient notamment au cadre institutionnel régissant les

collectivités locales, très contraignant dans la quasi-totalité des pays où Dexia compte des clients, et à son renforcement récent compte tenu du contexte de crise économique mondiale. Les situations diffèrent cependant d'un pays à l'autre.

En France, les collectivités locales ont globalement su préserver leurs soldes d'épargne et limiter la progression de leur endettement en 2011. Elles doivent cependant intégrer dans la planification de leurs investissements de nouvelles contraintes de nature structurelle, avec notamment le gel des dotations de l'État, une perte de flexibilité financière pour les régions et départements avec la réforme de la taxe professionnelle et un accès plus difficile au crédit.

Cette vision d'ensemble masque néanmoins des situations individuelles parfois difficiles. La situation financière et la qualité de la gestion des collectivités locales conditionnent plus que jamais leur accès au crédit, ce qui risque à terme d'exacerber la situation de liquidité des plus fragiles d'entre elles. Le même constat peut être fait pour le secteur de la santé.

Dans cet environnement de crise, Dexia Crédit Local a réduit ses limites de crédit sur le secteur public et resserré ses règles d'octroi de crédit.

En Espagne, le secteur public local a été fortement touché par la récession économique. Sur les trois segments (régions, provinces, communes), une baisse des niveaux d'épargne est constatée tandis que l'endettement augmente et que les niveaux de trésorerie se resserrent fortement. Les premiers éléments 2010 montrent une baisse significative des recettes des régions (taux d'épargne attendu à -6 % ; endettement à 91 %).

Les contraintes visant à limiter l'endettement se sont renforcées :

- un objectif de déficit a été fixé à 1,3 % du PIB pour 2011 pour les régions. Cet objectif n'a pas été atteint : le déficit s'élèverait à 2,7 % du PIB. En cas de non respect de cet objectif, les régions doivent soumettre un Plan Économique et Financier (PEF) au gouvernement central qui, s'il n'est pas validé, conduit les régions à ne pas avoir le droit d'emprunter à long terme ;
- le recours à l'emprunt a été interdit pour les communes et les provinces dont l'endettement dépasse 75 % des recettes courantes.

Les satellites régionaux ont subi des réductions de transferts/subventions et ont parfois été contraints de revoir leurs budgets et plans pluriannuels. Certaines régions ont d'ailleurs lancé des programmes de rationalisation du secteur public.

En Italie, le Pacte de Stabilité Interne, visant à réguler les dépenses et la dette publique, a été maintenu. Sur les derniers comptes disponibles à ce jour dans leur totalité, soit 2009, les recettes courantes des villes ont augmenté en moyenne de 3 %, au même rythme que les dépenses de gestion : l'épargne de gestion est donc relativement stable. Cependant, la dette moyenne par habitant a fortement augmenté et les marges de manœuvre fiscales se sont réduites.

Concernant les régions italiennes, l'État a continué d'intervenir pour limiter les déficits du secteur de la santé (ce poste représente 80 % des dépenses courantes des régions).

Les recettes courantes régionales sont restées stables en 2009 et les dépenses en légère diminution, générant une épargne stable, après paiement des intérêts de la dette. Le niveau moyen d'endettement est resté mesuré.

(1) Pour plus de détails, se référer à l'annexe 7.2.a de l'annexe aux comptes consolidés.

Aux États-Unis, les recettes des États étant très directement liées à la conjoncture économique (40 % environ proviennent des *personal income tax*, 30 % des *sales tax* et 8 % des *corporate income tax*), les États ont été impactés par le net ralentissement de l'activité économique et la forte hausse du chômage et ont donc enregistré des baisses de recettes. Face à cette diminution, les États ont été très réactifs, réduisant leurs dépenses, concentrées sur l'éducation et la santé, différant le paiement de leur contribution pour les retraites et émettant des obligations court terme pour réduire leur déficit. Ils ont aussi puisé largement dans leurs réserves. Malgré ce contexte, les niveaux d'endettement sont restés plutôt stables et le service de la dette continue de représenter une part marginale des dépenses.

Concernant les *Local Governments* (LG), leurs recettes dépendent en partie des transferts versés par les États fédérés ; or ceux-ci ont eu tendance à restreindre leur concours. Les LG sont financés par les *property taxes* (70 % des recettes des villes) et des *sales taxes* (pour les *counties*) qui ont été affectées par le ralentissement économique. Toutefois, le service de la dette est demeuré bas (moins de 8 % des recettes) et les taux d'endettement globalement stables.

c. Portefeuille obligataire

Le programme de cessions d'obligations s'est poursuivi en 2011, en ligne avec les engagements pris envers la Commission européenne, entraînant mécaniquement une réduction du risque de crédit de Dexia Crédit Local. Sur ce portefeuille, le niveau moyen de notation s'est légèrement amélioré. Comme indiqué dans le chapitre relatif à l'évolution de l'environnement macroéconomique, l'aggravation de la crise souveraine au sein de la zone euro a amené Dexia Crédit Local à réduire ses expositions souveraines. Dexia Crédit Local s'est également délesté de ses actifs *US Residential Mortgage Backed Securities* (*US RMBS*) à risque en vendant la quasi totalité du portefeuille garanti de *Financial products*. Certains *asset backed securities* restent sous surveillance (notamment des *RMBS* irlandais et grecs) mais pour des montants d'exposition limités. De façon générale, le portefeuille ABS/MBS est composé de tranches senior bénéficiant de niveaux de protection toujours satisfaisants. Le portefeuille obligataire demeure globalement caractérisé par une très bonne qualité de crédit, à 92 % de niveau *investment grade*.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT⁽¹⁾

L'exposition au risque de crédit reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques) ;
- la valeur de marché pour les produits dérivés ;
- le total des engagements hors bilan : l'engagement total est soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia Crédit Local est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique.

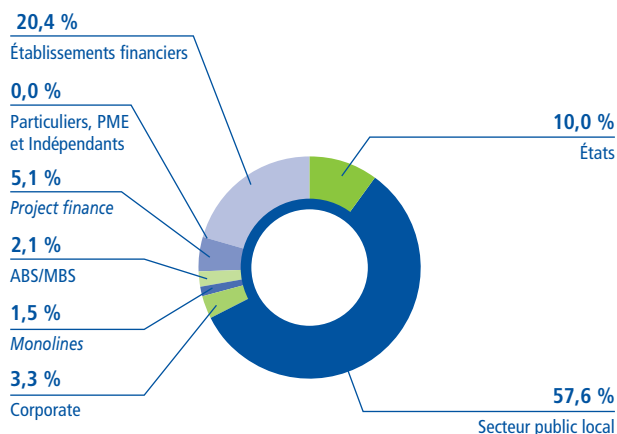
L'exposition au risque de crédit comprend les filiales et succursales de Dexia Crédit Local.

L'exposition totale au risque de crédit s'élève à EUR 319 milliards au 31 décembre 2011.

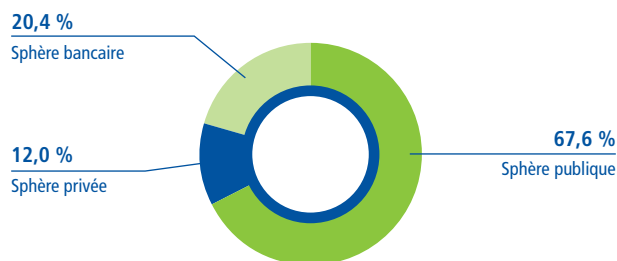
**DONNÉES DEXIA CRÉDIT LOCAL CONSOLIDÉES
AU 31 DÉCEMBRE 2011 (HORS GLOBAL FUNDING)**

**RÉPARTITION DES EXPOSITIONS
PAR TYPE DE CONTREPARTIES**

La composition du portefeuille de Dexia Crédit Local est stable en termes de contreparties. Plus de la moitié de l'exposition concerne des entités du secteur public local.

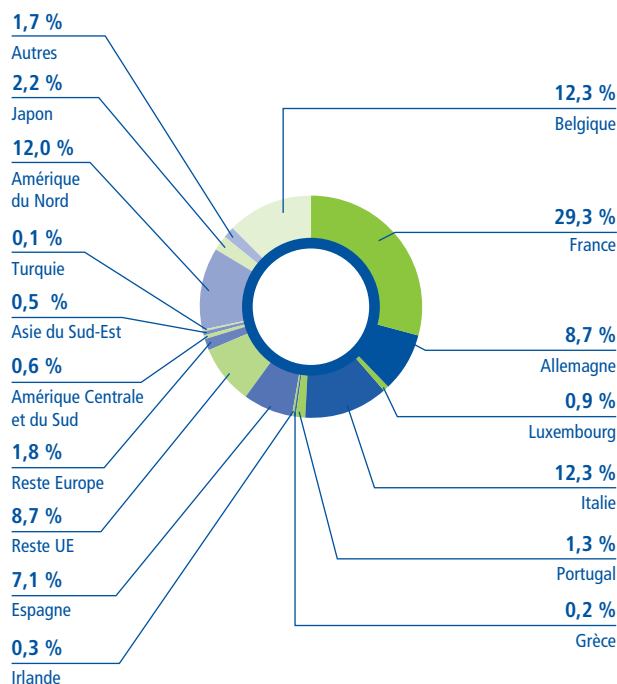


**RÉPARTITION DES EXPOSITIONS
PAR SPHÈRE**



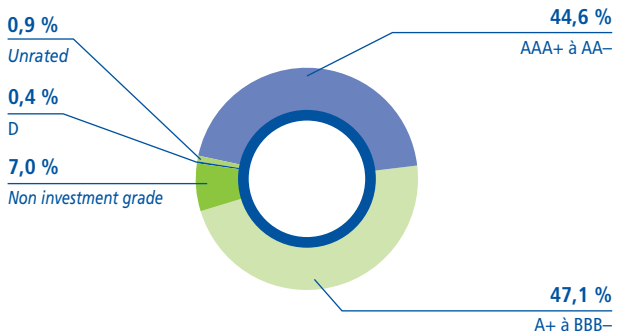
**RÉPARTITION DES EXPOSITIONS
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

Au 31 décembre 2011, les expositions de Dexia Crédit Local demeurent majoritairement concentrées dans l'Union européenne (81 %, EUR 259 milliards fin 2011), principalement en France (29,3 %), en Belgique (12,3 %) et en Italie (12,3 %).



**RÉPARTITION DES EXPOSITIONS
PAR TRANCHE DE RATING**

Au 31 décembre 2011, près de la moitié des expositions de Dexia Crédit Local sont notées AAA ou AA. Seulement 7 % des expositions sont notées *Non Investment grade* (NIG).



**RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS
D'ÉTAT SUR CERTAINS PAYS EUROPÉENS**

(en EUR millions)	
Grèce ⁽¹⁾	711
Italie	9 533
Portugal	1 474
Espagne	481
Irlande	0
TOTAL	12 199

(1) Après provisions.

Dépréciations sur risque de contrepartie

Prêts et créances yc titres reclassifiés en prêts et créances (en EUR millions)	31/12/2010	31/12/2011	variation en montant déc. 2010 - déc. 2011	variation en % déc. 2010 - déc. 2011
Créances douteuses et litigieuses	828	1 018	190	23 %
Provisions affectées	203	364 ⁽¹⁾	161	79 %

(1) dont EUR 138 millions de créances douteuses et litigieuses et EUR 112 millions de provisions sur Hellenic Railways.

Titres et dérivés hors FP ⁽¹⁾ et GF ⁽²⁾ (en EUR millions)	31/12/2010	31/12/2011	variation en montant déc. 2010 - déc. 2011	variation en % déc. 2010 - déc. 2011
Provisions sur banques	323	98	-217	-69 %
Provisions sur Mid-corporate	99	0	-99	-100 %
Provisions sur Souverain grec	0	2 788	2 788	NA
Provisions sur Hellenic Railways	0	23	23	NA

(1) Financial products – (2) FSA Global Funding.

Aggravation de la crise de la dette souveraine et dépréciation sur l'exposition à la Grèce

Au sein de la zone euro, la crise de la dette souveraine, qui s'est amplifiée durant l'été, a très fortement impacté le groupe. En effet, Dexia, notamment au travers de sa filiale Dexia Crédit Local, est le premier financier du secteur public local dans la zone euro, et ses expositions souveraines, hier considérées comme sans risque, sont significatives – notamment en Italie, en Grèce et au Portugal.

La situation de la Grèce apparaît la plus préoccupante. Le premier plan de sauvetage annoncé en mai 2011 s'est avéré insuffisant pour permettre un retour à davantage de sérénité. Il a donc été suivi par l'annonce d'un deuxième plan de soutien, impliquant une large décote (75 %) sur les titres souverains grecs détenus par les créanciers privés.

Considérant les incertitudes liées à la mise en œuvre de ce plan de soutien, Dexia Crédit Local a comptabilisé en 2011 une dépréciation de EUR 2 056 millions sur ses obligations d'État grecques et son exposition assimilée, ce qui représente une décote de 75 % sur les EUR 2 756 millions d'exposition nominale de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2011 et correspond à la valorisation des titres grecs sur le marché fin décembre 2011.

En outre, Dexia Crédit Local a interrompu les relations de couverture portant sur ces actifs. Les dérivés ont été réclassés en *trading*, générant un impact en résultat de EUR 868 millions. En conséquence et en tenant compte des EUR 20 millions de dépréciation sur des prêts, la dépréciation totale liée à l'exposition de Dexia Crédit Local sur la Grèce s'élève à EUR 2 936 millions pour l'ensemble de l'année 2011.

Dexia Crédit Local a par ailleurs bénéficié, fin 2011, d'un soutien de sa maison mère, afin de couvrir les pertes potentielles attachées aux portefeuilles de titres grecs portés par ses filiales de refinancement Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG. À ce titre, une créance de EUR 1 934 millions est enregistrée dans les comptes de Dexia Crédit Local et vient compenser les pertes comptabilisées sur ces portefeuilles dans les comptes consolidés.

Qualité des actifs

En 2011, les prêts et créances dépréciés sur la clientèle augmentent de 23 % pour s'établir à EUR 1 018 millions, essentiellement en raison de la prise en compte des provisions sur Hellenic Railways. Cette

hausse est combinée à une augmentation de 79 % des provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle, qui s'établissent à EUR 364 millions. Le taux de couverture est dès lors de 36 %, contre 25 % en 2010.

3.2. Risque de marché

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE DE MARCHÉ

Afin d'avoir une gestion des risques de marché intégrée, Dexia a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque du groupe Dexia ;
- une structure de limites et de procédures qui régissent les prises de risques, cohérente avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque ainsi qu'avec l'adéquation de la position en capital.

MESURE DU RISQUE

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la *Value at Risk* (VaR) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- Le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque ;
- le risque de taux d'intérêt spécifique, le risque lié aux actions et les autres risques dans le portefeuille de *trading* sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

Dexia utilise un modèle interne de VaR paramétrique pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de *trading*.

Les méthodologies de VaR sont constamment améliorées. Le projet *Market Risk Engine* lancé en 2010 permet désormais de disposer d'une VaR historique sur l'ensemble des facteurs de risque (avec réévaluation complète sur les facteurs de risque non linéaires).

La VaR historique complète, qui s'est affirmée comme le standard dans de nombreuses banques, permet de disposer d'une mesure des risques cohérente et précise. En outre, ce nouvel outil facilite le *stress testing*, l'analyse des valeurs extrêmes et la mise en œuvre de la VaR stressée en application de la directive européenne sur les fonds propres réglementaires (CRD 3).

Un dossier a été introduit, pour l'ensemble du groupe Dexia, y compris pour Dexia Crédit Local, auprès de la Banque Nationale de Belgique (BNB) fin 2011 afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la VaR historique en remplacement de la VaR paramétrique pour la détermination de l'exigence réglementaire en fonds propres. Une fois l'autorisation reçue, la VaR historique sera également utilisée pour la gestion des risques en interne.

En complément aux mesures de VaR et aux *triggers* de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes de nominal, d'échéances, de marchés et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque...).

Le *stress testing* complète le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le *stress testing* le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. En 2011, des scénarios de stress sur les émissions souveraines, les corrélations de taux et la *Credit Value Adjustment* ont ainsi été mis en place. Les résultats de *stress tests* consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux MRGC et DMRC ainsi qu'au comité de direction local de Dexia Crédit Local.

Le portefeuille obligataire (bancaire) n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent mais fait l'objet de *stress tests* réguliers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ⁽¹⁾

Value at risk

Le détail de la VaR utilisée par les activités de marché – portefeuille obligataire bancaire non compris – est repris dans le tableau ci-dessous. La VaR moyenne de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 8,2 millions en 2011, contre EUR 18,6 millions en 2010.

Les limites ont été fortement revues à la baisse pour se conformer au principe de réduction de l'appétit au risque énoncé dans le plan de transformation de Dexia en 2008 et 2009.

Value at risk de Treasury and Financial Markets

VaR (10 jours, 99 %) (en EUR millions)		2010				2011			
		IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾	EQT ⁽⁴⁾ Trading	Spread Trading	Autres risques ⁽⁵⁾	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾	EQT ⁽⁴⁾ Trading	Spread Trading	Autres risques ⁽⁵⁾
Par activité	Moyenne	4,1	0	14,5	0	3,3	0	4,9	0
	Maximum	7,1	0	24,7	0	7,3	0	7,9	0
Globale	Moyenne	18,6				8,2			
	Maximum	30,6				14,1			
	Fin de période	11,9				5,9			
	Limite	42,2				27			

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR & FX : hors gestion du bilan (BSM).

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, CO₂, matières premières.

(1) Pour plus de détails, se référer à l'annexe 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Portefeuilles obligataires

Dexia Crédit Local gère des portefeuilles obligataires, essentiellement mis en *run-off*, pour un montant de EUR 98,2 milliards au 31 décembre 2011 (contre EUR 127,1 milliards au 31 décembre 2010). La sensibilité en valeur économique de ces portefeuilles obligataires aux variations de taux d'intérêt est très limitée, le risque de taux étant couvert. Une partie importante des portefeuilles obligataires est classée en *Loans and Receivables*. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des *spreads* de marché. S'agissant des autres portefeuilles obligataires, classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du *spread* d'un point de base s'élève à EUR -27,4 millions (contre EUR -30,7 millions par point de base au 31 décembre 2010).

Compte tenu de la faible liquidité des marchés et de la plus faible visibilité sur les *cours/spreads* dans le processus de valorisation, des valorisations par modèle ont été appliquées au périmètre « illiquide » des actifs disponibles à la vente (AFS).

Les principes de valorisation retenus par Dexia pour ses instruments financiers sont détaillés dans la partie « Juste valeur des instruments financiers » des règles de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés du présent rapport annuel.

3.3. Gestion du bilan

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE ALM

Dexia Crédit Local est conservateur en termes de gestion actif-passif. Le principal objectif est de minimiser la volatilité du résultat et de préserver la valeur. Il n'y a pas d'objectif de création de revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire, l'attention est mise sur la stabilisation globale des revenus de la banque. La mesure de sensibilité du taux d'intérêt est considérée comme l'outil principal de mesure du risque (réévaluation totale exprimée en termes de sensibilité). Une VaR paramétrique est calculée à titre indicatif au niveau du groupe Dexia et est basée sur les sensibilités de taux d'intérêt. Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent toutefois les principaux indicateurs de risques sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCO) gèrent les risques.

MESURE DU RISQUE

Taux d'intérêt

Le rôle de l'équipe *Balance Sheet Management* (BSM) en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste d'une part à réduire la volatilité du compte de résultat de Dexia Crédit Local de façon à immuniser la marge commerciale générée par les métiers et à préserver la création de valeur globale du groupe contre des variations de taux d'intérêt. L'approche de Dexia en matière de gestion des risques de taux d'intérêt est basée sur un rééquilibrage permanent du bilan entre les taux d'intérêt de l'actif et les taux d'intérêt du passif pour réduire son exposition.

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM à un mouvement des taux d'intérêt est actuellement l'indicateur principal de fixation des limites et de suivi des risques. Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local.

Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à la sensibilité de premier et de second ordre. Les calculs de VaR constituent des mesures indicatives complémentaires.

La surveillance du risque de taux est assurée sur une base bimensuelle dans les entités principales du groupe Dexia Crédit Local et gérée lors de comités locaux. Les indicateurs de risques sont calculés à « bilan mourant » et jusqu'à son extinction. Le résultat de cette surveillance est présenté sur une base mensuelle au comité *Assets and Liabilities Committee* (ALCO) de Dexia Crédit Local, qui détermine les orientations et les limites de risque à respecter par ses filiales, les limites à respecter par Dexia Crédit Local étant déterminées par l'ALCO groupe.

Change (structurel)

Dexia Crédit Local n'exerce pas d'activité Forex. Le principe fondamental est que tous les actifs en devises (autres que les participations) sont systématiquement financés dans la devise d'origine. Ainsi, les positions de change éventuelles sont générées uniquement par les résultats (positifs ou négatifs) des activités en devises.

Les positions de change sont gérées dans le cadre des activités ALM. Elles peuvent être scindées en trois compartiments, qui font l'objet d'un suivi et d'un encadrement spécifiques :

- comptablement, la position de change non structurelle est composée des actifs et passifs en devises autres que les participations, des résultats acquis en devises et des provisions pour risque en devises ;
- les résultats futurs en devises : les opérations actuelles (marges ALM, titres, participations...) contiennent des résultats futurs en devises non encore comptabilisés, mais dont le montant et l'échéance sont relativement certains. Ces éléments peuvent être couverts à l'avance sous décision de l'ALCO groupe par des achats/ventes de devises à terme contre la devise de tenue du bilan ;
- la position de change structurelle correspond au risque de change lié aux participations achetées en devises. La réévaluation lors de chaque arrêté de cette position n'impacte pas le résultat (seul le bilan est impacté). Elle est constatée en résultat lors de versements de dividendes, de prises de provisions ou de la cession de l'actif correspondant.

EXPOSITION DU BILAN

Exposition du bilan au risque de taux d'intérêt (sensibilité)

La sensibilité au risque de taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux d'intérêt augmente de 1 % sur l'ensemble de la courbe. La sensibilité de l'ALM long terme de Dexia Crédit Local consolidé s'élève à EUR -33,2 millions au 31 décembre 2011 (contre EUR -7,5 millions au 31 décembre 2010). Au 31 décembre 2011, la limite de sensibilité au taux d'intérêt s'élève à EUR 96 millions pour une variation de 1 % (contre EUR 94 millions à fin 2010).

3.4. Risque de liquidité

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité s'articule autour de deux comités : le *Funding and Liquidity Committee* (FLC) et l'ALCO Dexia Crédit Local. Le FLC réunit toutes les parties intéressées au niveau du groupe et coordonne leurs actions. Les informations et décisions affectant Dexia Crédit Local ou l'une de ses filiales sont également discutées au comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO), responsable du suivi des risques de bilan au sein du périmètre Dexia Crédit Local consolidé. Enfin, un suivi régulier de la situation de liquidité de Dexia Crédit Local est assuré par le comité de direction, le comité d'audit et le conseil d'administration de Dexia Crédit Local.

Dexia veille à maintenir des réserves de liquidité proportionnelles à son besoin de financement futur sous plusieurs scénarios, en situation normale et en situation de *stress*. Les réserves de liquidité sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès. Les besoins de financement attendus de Dexia sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive, prenant en considération les transactions existantes et projetées des opérations de bilan et de hors bilan. La surveillance du risque de liquidité à court terme est organisée sur base journalière tandis que la supervision du risque de liquidité à long terme est réalisée mensuellement. Par ailleurs, la liquidité est au centre de la définition du plan financier pluriannuel de Dexia.

Le processus interne de gestion du risque de liquidité de Dexia permet une surveillance quotidienne de la liquidité et fournit une vision prospective de la liquidité à long terme : cette vision prospective intègre des hypothèses au fil de l'eau ainsi que les différents facteurs de *stress* qui peuvent influencer sur cette évolution, par exemple les tirages sur les engagements hors bilan ou les problématiques liées au renouvellement des refinancements à long terme. L'évolution de ces scénarios a fait l'objet de présentations régulières au comité de liquidité de Dexia Crédit Local ainsi qu'au comité d'audit.

Le plan de financement d'urgence mis à jour modifie la structure de gouvernance pour la rendre plus réactive en cas de *stress* de liquidité nécessitant des mesures rapides.

MESURE DU RISQUE

Le groupe Dexia définit un certain nombre d'indicateurs de liquidité qui permettent de mesurer et de suivre la capacité de résistance de Dexia face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent mais ne se limitent pas aux habituels « ratios de liquidité » comparant les réserves de liquidité au *gap* de liquidité. Ils intègrent des limites sur la taille absolue des *gaps* de liquidité ainsi que des limites sur la proportion de financement à court terme. L'ensemble de ces indicateurs est évalué suivant différents scénarios, dans les devises principales et à tous les niveaux de consolidation opportuns ainsi que sur des horizons variés allant de 1 jour à 1 mois pour les indicateurs à court terme, de 1 jour à 50 ans pour les indicateurs à long terme. Le risque de liquidité de Dexia Crédit Local est également encadré par les ratios réglementaires mis en place par son régulateur, lequel fait l'objet d'un suivi régulier de la part du comité de direction, du comité d'audit et du conseil d'administration de Dexia Crédit Local.

(1) Le coefficient de l'Autorité de contrôle prudentiel auquel est assujéti Dexia Crédit Local est défini comme le rapport entre les liquidités (au numérateur) et les exigibilités (au dénominateur) sur une période prospective d'un mois; le coefficient ainsi calculé doit à tout moment être supérieur à 100 (Instruction n° 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité).

EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

En 2011, Dexia Crédit Local a levé EUR 16,6 milliards de ressources à moyen et long termes. Les fonds levés se composent de EUR 8,4 milliards d'obligations sécurisées (*covered bonds*), EUR 6,5 milliards de financements sécurisés à long terme autres que des obligations sécurisées et EUR 1,7 milliard de financements senior non sécurisés.

Le programme de réduction du bilan a par ailleurs permis de céder en 2011 EUR 7,4 milliards d'obligations et EUR 3,6 milliards de prêts à long terme du métier *Public and Wholesale Banking*.

Enfin, la limitation du montant des prêts commerciaux (production nouvelle de EUR 4,4 milliards) a également contribué à la réduction des besoins de financement du groupe.

Ces éléments ont toutefois été insuffisants pour poursuivre le mouvement de réduction des besoins de financement à court terme de Dexia Crédit Local, compte tenu des amortissements de financements long terme ayant eu lieu sur cette période (EUR 34 milliards). Dans un contexte d'aggravation de la crise des dettes souveraines, la situation de liquidité de Dexia Crédit Local, qui s'était améliorée au premier semestre, s'est sensiblement détériorée à partir de l'été 2011, conduisant notamment à une dégradation significative de son coefficient réglementaire de liquidité, alors qu'une amélioration de ce ratio avait été observée au cours des mois précédents. Pour mémoire, le coefficient réglementaire mesure la position de liquidité anticipée d'un établissement de crédit sur un horizon de temps donné⁽¹⁾.

Dexia Crédit Local n'a pas été en mesure d'atteindre le seuil réglementaire minimum requis pour le respect du coefficient de liquidité auquel il est assujéti à la fin de l'année 2011. Le respect de ce ratio dans le futur dépendra de la mise en œuvre du plan d'émission du groupe qui demeure soumis à de nombreuses incertitudes.

À la suite de l'accord intervenu avec les États français, belge et luxembourgeois, une garantie temporaire a été mise en place au cours du dernier trimestre. Ce dispositif de soutien accordé à Dexia SA et à sa filiale Dexia Crédit Local, poursuit une double finalité :

- permettre au groupe Dexia de mener à bien les différentes opérations de cession d'entités à l'étude;
- une fois ces opérations réalisées, assurer le refinancement dans la durée du groupe.

La nature juridique de cette garantie est similaire au schéma mis en place en 2008 et modifié en 2009. Il s'agit d'une garantie tripartite accordée par les États belge, français et luxembourgeois, présentant un caractère irrévocable, inconditionnel, direct, autonome et à première demande. La garantie est conjointe mais non solidaire et la clef de répartition entre les États (60,5 %, 36,5 % et 3 % pour la Belgique, la France et le Luxembourg) reste la même. La garantie couvre des contrats et des titres ou instruments financiers.

L'échéance de ce dispositif provisoire a été fixée au 31 mai 2012, et son plafond est de EUR 45 milliards.

La Commission européenne a approuvé le 21 décembre 2011 cette convention de garantie temporaire, qui a pris effet le 22 décembre et a permis à Dexia Crédit Local de lever des financements garantis sur le marché dès cette date. L'encours de financements levés à l'aide de ce dispositif s'élevait à EUR 21,6 milliards au 30 décembre 2011 et à EUR 23,7 milliards au 25 janvier 2012.

Le besoin de liquidité du groupe à un mois s'établissait fin 2011 à EUR 34,5 milliards, en progression de 14 % par rapport à fin 2010. Par ailleurs, le recours au financement des banques centrales atteignait à cette date EUR 49 milliards, dont EUR 30 milliards correspondant à des financements obtenus dans le cadre des appels d'offre de la Banque centrale européenne, et EUR 18,7 milliards correspondant au tirage sur la ligne de liquidité d'urgence (ELA) activée à partir de début octobre 2011 auprès de l'ensemble du système de banques centrales. Le groupe s'efforcera de réduire ce montant ; l'ampleur et le calendrier de réduction du tirage de l'ELA seront toutefois essentiellement fonction de la capacité d'émission de dette garantie de Dexia Crédit Local.

3.5. Risque opérationnel

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE OPÉRATIONNEL

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de Dexia Crédit Local consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance qui aura été défini par activité est respecté. Si ce n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'amélioration qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est complété par une politique de prévention notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et, lorsque cela est nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

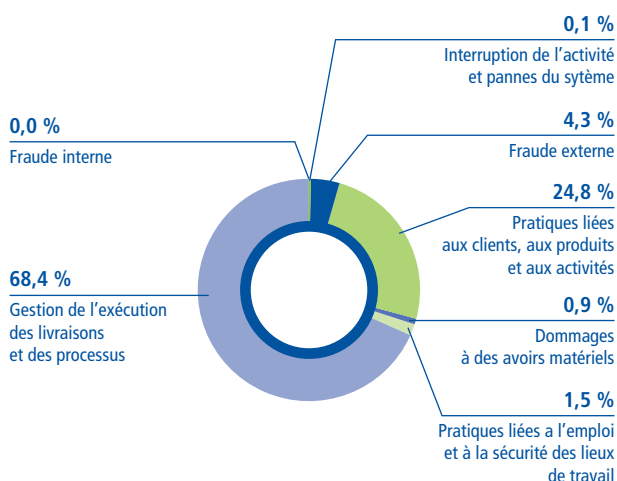
MESURE ET GESTION DU RISQUE

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur les éléments suivants :

a. Base de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul du capital (mesure standard ou avancée) : « les séries historiques sur les pertes peuvent fournir des informations utiles afin d'évaluer l'exposition au risque opérationnel et d'élaborer une politique visant à maîtriser et atténuer ce risque ».

DISTRIBUTION DES PERTES PAR TYPE D'INCIDENT AU 31/12/2011



La collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia Crédit Local de se conformer aux exigences réglementaires et d'obtenir des informations précieuses pour améliorer la qualité de son système de contrôle interne. En termes de *reporting*, au delà du seuil de déclaration obligatoire fixé à EUR 1 000, des règles ont été formulées et diffusées au niveau du groupe, afin d'assurer que les informations cruciales soient répercutées en temps utile à la direction. Le comité de direction reçoit un rapport des principaux événements, y compris les plans d'actions définis par la *management* intermédiaire permettant de réduire les risques.

b. Autoévaluation des risques et du contrôle

Outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia Crédit Local et de ses filiales aux principaux risques a été réalisée pour toutes les activités. Pour ce faire, toutes les entités du groupe Dexia se prêtent à des exercices *bottom-up* d'autoévaluation des risques compte tenu des contrôles existants. Ils peuvent donner lieu à la définition d'actions de limitation des risques. Ils fournissent une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités et activités, afin de rendre compte des résultats à la direction, et aux différents niveaux de *management*. Ces exercices sont répétés annuellement.

c. Définition et suivi des plans d'actions

Le *management* intermédiaire définit les actions permettant de corriger les incidents importants, les contrôles déficients ou les risques notables identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

d. Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent a pour objectif de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière et de la qualité des systèmes d'information. Sont concernés les contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels comme ceux de second niveau exécutés par les fonctions de support non opérationnelles. Afin d'assurer une surveillance de manière consolidée, le contrôle permanent s'appuie sur les équipes de mesure et de surveillance des risques, sur des moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales, et sur des dispositifs de concertation dans le cadre des comités de contrôle permanent.

e. Gestion de la sécurité de l'information et de la continuité des activités

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y afférentes visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia Crédit Local.

Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités bien définies, toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé.

Comme l'exige par ailleurs la politique du groupe sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas d'interruption. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, le comité de direction valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'actions dans une optique d'amélioration continue. Ainsi, des actions d'amélioration ont

été prises en 2011 sur base de l'évaluation des dispositifs de continuité d'activité qui avait été réalisée au cours de l'année 2010 sur l'ensemble des filiales de Dexia Crédit Local.

f. Gestion des polices d'assurance

La réduction des risques opérationnels auxquels est exposée la banque est aussi garantie par la souscription à des polices d'assurance collectives, qui couvrent la responsabilité professionnelle, la fraude, le vol... L'objectif est par ailleurs d'établir, grâce à une politique commune d'assurance au niveau du groupe, des principes de couverture des différents risques encourus, à mettre en œuvre au niveau des entités et des filiales. Il s'agit aussi d'encadrer de manière centralisée les négociations avec les courtiers et les compagnies d'assurances. Dans ce contexte, une cartographie des polices existantes dans chaque entité et filiale a été réalisée en 2010, afin d'améliorer la couverture effective. La recherche d'une harmonisation au sein du groupe des polices locales s'est poursuivie en 2011.

g. Coordination accrue avec d'autres fonctions impliquées dans le système de contrôle interne

Un logiciel a été mis en service en 2010 afin de couvrir la plupart des éléments constitutifs du cadre de la gestion du risque opérationnel et de mettre certaines fonctionnalités-clés à la disposition d'autres fonctions centrales (audit interne, conformité, validation, contrôle permanent ou contrôle qualité). Ce logiciel permet d'utiliser un langage et des systèmes de référence communs à ces fonctions, et de générer des informations consolidées à l'intention du *management* intermédiaire de la banque, en particulier en ce qui concerne tout type de plan d'action ou de recommandation à suivre au fil du temps. L'utilisation de cet outil s'est intensifiée en 2011 avec le recensement des principaux contrôles dans les entités les plus importantes.

4. Risques juridiques

Il n'a pas été observé, à l'occasion de l'exercice 2011, d'évolution notable du nombre des contentieux avec les contreparties de Dexia Crédit Local, qui est demeuré faible.

S'agissant des crédits structurés, le nombre total de clients qui ont assigné Dexia Crédit Local est de dix-neuf à mi mars 2012.

En ce qui concerne les filiales consolidées, les principaux litiges sont mentionnés ci-après :

- Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture conclues dans le cadre d'accord de réaménagement de dettes avec des collectivités locales. Le nombre de litiges ouverts est de neuf début 2012.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité. La question juridique qui se pose consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture.

En novembre 2010, le tribunal administratif de la région Toscane a rendu une décision dans un litige opposant Dexia Crediop à la province de Pise dans laquelle elle estime que l'opération de couverture doit être prise en compte dans le calcul du coût de la transaction. Dexia Crediop a fait appel de cette décision et le 7 septembre 2011, le Conseil d'État a validé la décision du tribunal administratif mais

h. Calcul des exigences de fonds propres réglementaires

Dexia applique l'approche standard de Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Cette approche consiste principalement à appliquer un pourcentage (appelé facteur bêta, dans une fourchette de 12 % à 18 %) à un indicateur d'activité approprié, calculé pour chacun des huit métiers définis par le comité de Bâle (Financement d'entreprise, Banque commerciale, Banque de détail, Activités de marché, Gestion d'actifs, Fonctions d'agent, Courtage de détail, Paiements et règlements).

L'indicateur en question est défini par le régulateur et se compose pour l'essentiel du résultat d'exploitation des activités sous-jacentes qui comprend les revenus nets de commissions et d'intérêts. Les revenus provenant des activités d'assurances ne sont pas pris en compte, puisqu'ils ne sont pas soumis à la réglementation Bâle II.

La somme des fonds propres réglementaires pour chaque métier est utilisée pour calculer les exigences totales en fonds propres du risque opérationnel. Il s'agit d'une moyenne sur les trois dernières années. Le calcul est actualisé chaque fin d'année.

Les exigences de fonds propres pour les dernières périodes de calcul sont les suivantes :

Une diminution de 40 % de l'exigence de fonds propres est à noter entre 2010 et 2011. Elle est liée au fait que dans le calcul qui est une moyenne sur trois ans, les revenus de l'année 2008 sont remplacés par ceux de 2011, qui sont inférieurs du fait de l'évolution des activités depuis la crise financière débutée en 2008.

a désigné un expert financier pour évaluer l'éventuel préjudice subi par la province. Le rapport de l'expert doit être rendu d'ici le 14 mai 2012. Une audience devant le Conseil d'État est programmée le 9 juin 2012. Dexia Crediop a par ailleurs fait appel de la décision du Conseil d'État devant la Cour de cassation.

En outre, Dexia Crediop a introduit différents recours devant des tribunaux civils et administratifs afin de préserver ses droits découlant de certaines opérations de couverture.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée ou l'issue des litiges, de même que leurs éventuelles répercussions financières.

- En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël invoquant le non-respect de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de *class action* formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la Cour suprême. L'audience s'est tenue le 8 novembre 2010. La Cour suprême rendra sa décision ultérieurement.

En décembre 2011, une seconde procédure de *class action* a été initiée par neuf actionnaires individuels contre Dexia Crédit Local et Union of Local Authorities in Israel (ULAI) en leur qualité d'actionnaire et contre Dexia Israël.

En ce qui concerne les filiales non consolidées, les principaux litiges sont mentionnés ci-après :

- Financial Security Assurance Holdings Ltd. (FSA Holdings) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc., dorénavant dénommée Assured Guaranty Municipal Corp. (AGM), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la division antitrust du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts* ou GICs⁽¹⁾) conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des GICs et certaines autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces procès au civil portent sur d'éventuels manquements aux lois antitrust et à d'autres lois et règlements. La quasi-totalité de ces actions au civil ont été regroupées et sont suivies par la US District Court pour le district-sud de New York.

Dans le cadre de la cession de FSA Holdings Ltd. et AGM à Assured Guaranty Ltd., Dexia a conservé l'activité *Financial products* et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd. pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites ci-avant.

Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que les éventuelles conséquences financières.

5. Stress tests

Seul Dexia SA est soumis à cet exercice.

Dexia a mis en œuvre dès la fin 2010 une gouvernance renforcée des exercices de *stress tests* basée sur une approche transversale et intégrée du processus de gestion des risques du groupe.

Les *stress tests* ont pour objectif de mesurer, en situation de choc adverse, la sensibilité de la banque en termes de pertes attendues, d'actifs pondérés, de besoins de liquidité ou d'exigences en fonds propres.

En 2011, Dexia a conduit un ensemble de *stress tests* (analyse de sensibilité, analyse par scénarios, évaluation de vulnérabilités potentielles) lui permettant d'évaluer les effets potentiels sur ses équilibres financiers d'un événement ou d'une combinaison d'événements hypothétiques. Pour cela, des scénarios macroéconomiques simulant

Par ailleurs, le 27 juillet 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a inculpé Steven Goldberg, ancien salarié de AGM, ainsi que deux anciens collègues de M. Goldberg chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le ministère de la Justice des États-Unis n'a pas inculpé AGM ou toute autre entité du groupe Dexia dans l'acte d'accusation contre M. Goldberg.

- En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko, dans le cadre d'opérations sur devises réalisées par ce même client et qui s'est révélé dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par ces transactions, a engagé une action en justice à l'encontre de Dexia banka Slovensko en réclamant EUR 162,4 millions pour non respect de la législation et des obligations contractuelles. Dexia banka Slovensko a, de son côté, effectué une demande reconventionnelle pour un montant de EUR 92,2 millions. Le 17 mai 2010, le tribunal d'instance de Bratislava a rendu un jugement en faveur de l'ancien client de la banque et la banque a été condamnée en première instance au paiement de EUR 138 millions en principal. Elle a, en outre, été condamnée aux dépens par jugement séparé pour un montant de EUR 15,3 millions. Dexia banka Slovensko a interjeté appel de ces deux décisions près la Cour d'appel de Bratislava et, en réponse à ces condamnations, a retiré sa demande reconventionnelle auprès du tribunal d'instance et l'a soumise pour un montant supérieur auprès de la Chambre permanente d'arbitrage de l'association bancaire slovaque. Le 25 janvier 2011, la Cour d'appel de Bratislava a rendu un arrêt annulant les deux jugements rendus par le tribunal d'instance de Bratislava. L'affaire sera soumise à nouveau devant le tribunal d'instance. Dans son arrêt, la Cour d'appel de Bratislava souligne que le tribunal d'instance n'avait pas établi les faits de manière satisfaisante et invalide son raisonnement juridique. L'argumentation de la Cour d'appel s'imposera au tribunal de première instance nouvellement saisi.

Pour rappel, les risques relatifs aux filiales non consolidées évoqués ci-dessus sont couverts par Dexia SA.

des situations de crise, communs à l'ensemble du groupe, ont été définis avec les économistes.

Outre les stress des risques de marché et de liquidité réalisés de manière régulière et répondant aux exigences réglementaires, Dexia a mis en œuvre en 2011 des tests de résistance couvrant la majorité des portefeuilles de crédit. Dans le cadre du Pilier 1 de Bâle II, les expositions couvertes par des systèmes de notation interne font l'objet de tests de sensibilité et de scénarios d'évolution défavorable des variables macroéconomiques.

Dexia a également participé en 2011 aux exercices de *stress test* menés par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et les régulateurs nationaux. Ces *stress tests*⁽²⁾ étaient destinés à mesurer la solvabilité des banques européennes dans le cas d'une dégradation de la qualité de crédit, des paramètres du risque de marché et du coût de financement.

(1) Les contrats d'investissements garantis (GICs) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings Ltd. en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GICs, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GICs étaient garantis par AGM et le restent après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

(2) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournis par l'ABE, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet de l'ABE le 15/07/2011 : <http://www.eba.europa.eu/EU-wide-stress-testing/2011/2011-EU-wide-stress-test-results.aspx>

Après la publication des résultats de ce *stress test* le 15 juillet 2011, un nouvel exercice⁽¹⁾, qui intègre un *stress* sur les expositions souveraines, a été demandé à 71 banques, sur la base des données au 30 septembre 2011, afin de répondre aux préoccupations des investisseurs sur le risque souverain. L'objectif était de constituer une réserve en capital temporaire et exceptionnelle de manière à atteindre un seuil de ratio *Core Tier 1* de 9% au 30 juin 2012 (contre 5% lors du test publié en juillet) et de couvrir les réductions potentielles de valeur sur les expositions souveraines. Selon la méthodologie de l'ABE, un déficit de capital de EUR 6,3 milliards a été identifié pour Dexia, sur un périmètre incluant toutefois Dexia Banque Belgique (cédée le 20 octobre 2011). Selon la méthodologie de l'ABE, le déficit en capital par rapport au ratio seuil se monterait à EUR 4,2 milliards pour le groupe Dexia à fin septembre sur une base *pro forma* excluant Dexia Banque Belgique.

Depuis l'échéance du 30 septembre 2011, le groupe a annoncé un vaste plan de restructuration incluant les cessions prévues de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, RBC Dexia Investor Services, Dexia Asset Management, Dexia Municipal Agency et DenizBank. Conformément à ce processus de restructuration, le groupe ne développera plus d'activité transfrontalière significative et sa taille sera considérablement réduite. Afin de mener à bien ce plan, le groupe bénéficiera du support d'une garantie des États belge, français et luxembourgeois sur ses nouvelles émissions, approuvée à titre temporaire par la Commission européenne le 21 décembre 2011.

Compte tenu de ces éléments, Dexia n'est pas soumis aux exigences de recapitalisation de cet exercice de constitution d'une réserve de capital et ne fera désormais plus partie de l'échantillon de l'ABE.

6. Application et évolution du cadre réglementaire

Le groupe Dexia a mis en œuvre l'ensemble des dispositifs liés à la réglementation Bâle II et s'est inscrit dans un dispositif d'amélioration permanente.

Dexia Crédit Local utilise donc depuis le 1^{er} janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes (*Advanced Internal Rating Based Approach – AIRBA*) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité.

Le Pilier 2, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP*). Consolidé au sein du groupe en 2010, ce processus s'illustre notamment par la définition de l'appétit au risque et le processus d'adéquation des fonds propres (voir partie Adéquation interne des fonds propres ci-après).

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au plus haut niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de sa communication externe depuis 2008 (voir le document *Risk Report – Pillar 3 of Basel II* publié sur le site internet www.dexia.com).

Enfin, Dexia s'est fortement impliqué dans les consultations nationales et internationales en participant notamment à l'étude d'impact de

la Banque des Règlements Internationaux sur la réforme Bâle III en matière de définition des fonds propres, de ratio de levier, de ratios de liquidité...

Dexia a travaillé activement à l'application des directives européennes sur les fonds propres réglementaires dites « CRD 2 » et « CRD 3 ».

Ainsi, dans le cadre de la CRD 2, Dexia a, dès le 31 décembre 2010, mis en œuvre les changements relatifs aux expositions intragroupes et interbancaires pour le calcul des « grands risques » et développé des *guidelines* internes pour assurer la rétention de 5% des expositions titrisées dans l'éventualité de nouvelles originations futures.

De même, dans le cadre de la CRD 3, applicable au 31 décembre 2011, le groupe a développé une mesure interne de valeur en risque (VaR) stressée pour le calcul de la charge en capital au titre du risque de marché et mis en œuvre les nouvelles exigences de calcul de consommation de fonds propres pour les positions de titrisation et de re-titrisation (toutefois très limité au sein de Dexia) en *banking book* comme en *trading book*.

La forte implication du groupe Dexia dans le suivi des changements réglementaires Bâle III s'est traduite par la mise en place d'une gouvernance dédiée impliquant une forte collaboration entre les équipes Risques et Finances afin de mener à bien l'ensemble des adaptations nécessaires au respect des nouvelles exigences de calcul de la consommation des fonds propres (*Credit Value Adjustment, Asset Value Correlation, liquidité, définition des fonds propres*).

(1) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournis par l'ABE, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet de l'ABE le 08/12/2011 : <http://www.EBA.europa.eu/News--Communications/Year2011/The-EBApublishes-Recommendation-and-final-results.aspx>

7. Gestion du capital

Solvabilité

Dexia Crédit Local suit sa solvabilité en utilisant les règles et ratios établis par le comité de Bâle sur la supervision bancaire et la directive européenne CRD.

Ces ratios, le ratio d'adéquation du capital et le ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) rapportent respectivement le montant des fonds propres réglementaires et le montant des fonds propres réglementaires au sens strict y compris capital hybride (*Tier 1 capital*) avec le total des risques pondérés. D'un point de vue réglementaire, ils doivent s'élever au minimum à 4 % pour le ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) et à 8 % pour le ratio d'adéquation du capital.

Dexia Crédit Local a respecté l'ensemble de ces exigences réglementaires en matière de fonds propres pour toutes les périodes de publication.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires se décomposent en :

- fonds propres réglementaires au sens strict y compris capital hybride (*Tier 1 capital*) qui comprennent le capital social, les primes, le report à nouveau incluant les profits de l'exercice, les titres hybrides, les écarts de conversion et les participations ne donnant pas le contrôle, diminués des immobilisations incorporelles, des dividendes courus, des actions propres et des écarts d'acquisition ;

- fonds propres complémentaires (*Tier 2 capital*) qui incluent la part éligible des dettes subordonnées à long terme, diminuée des dettes subordonnées et des actions d'institutions financières.

Conformément aux exigences réglementaires :

- les réserves disponibles à la vente sur obligations et les réserves de couverture de *cash flow* ne sont pas incluses dans les fonds propres réglementaires ;
- les réserves disponibles à la vente sur actions sont incluses dans les fonds propres complémentaires si elles sont positives (limitées à 90 %) ou déduites des fonds propres de base, si elles sont négatives ;
- certains ajustements IFRS sur les dettes subordonnées, les participations ne donnant pas le contrôle et les dettes doivent être repris pour refléter les caractéristiques d'absorption de perte de ces instruments ;
- d'autres éléments (entités *ad hoc*, impôts différés...) sont également ajustés en fonction des exigences des régulateurs.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2007, en application de la directive CRD (*Capital Requirement Directive*), la Banque Nationale de Belgique a adapté la déclinaison du calcul des fonds propres prudentiels. Le principal élément pouvant impacter Dexia est le fait que les éléments actuellement déduits du capital réglementaire total (valeur de mise en équivalence d'établissements financiers, participations qualifiées dans des établissements financiers ou encore créances subordonnées émises par de tels établissements) sont déduits pour 50 % du *Tier 1 capital* et pour 50 % du capital réglementaire total.

(en EUR millions)	31/12/2010	31/12/2011
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES		
Fonds propres réglementaires (après répartition)	10 418	9 885
Fonds propres réglementaires au sens strict y compris le capital hybride (<i>Tier 1 capital</i>)	6 547	8 355
Fonds propres de base	6 015	7 529
Écarts de conversion - groupe	-44	-9
Filtres prudentiels	-266	-266
Participations ne donnant pas le contrôle (éligibles en <i>Tier 1</i>)	489	609
Déficit de provision 50 % (-)		-14
Éléments à déduire	-347	-194
• Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	-259	-104
• Participations dans d'autres établissements de crédit et établissements financiers > 10 % de leur capital (50 %)	-13	-13
• Créances subordonnées d'entreprises liées (50%)	-75	-77
Instruments hybrides <i>Tier 1</i>	700	700
Fonds propres complémentaires (<i>Tier 2 capital</i>)	3 871	1 530
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	1 275	0
Emprunts subordonnés à durée déterminée	2 653	1 601
Réserve de juste valeur sur actions (+)	139	124
Excédent de provision (+) ; déficit de provision 50 % (-)	3	-14
Éléments à déduire	-199	-181
• Participations dans d'autres établissements de crédit et établissements financiers > 10 % de leur capital (50 %)	-124	-104
• Créances subordonnées d'entreprises liées (50%)	-75	-77

Fin 2011, le capital *Tier 1* s'élève à EUR 8 355 millions contre EUR 6 547 millions fin 2010. Cette amélioration est directement imputable à l'augmentation de capital souscrite par Dexia SA en fin d'année qui a permis de compenser la perte enregistrée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2011, les instruments hybrides *Tier 1* du groupe sont composés d'une émission de titres de dette subordonnée non cumulatifs pour EUR 700 millions, émis par Dexia Crédit Local et comptabilisée pour un montant de EUR 700 millions.

Les caractéristiques de cette émission sont reprises dans le tableau ci-dessous :

(en EUR millions)	Montant comptabilisé	Taux	Date du <i>call</i>	Taux applicable après le <i>call</i>
Emetteur				
Dexia Crédit Local	700	4,30 %	18 novembre 2015	Euribor 3 mois + 173 points de base

L'accord avec la Commission européenne prévoit certaines restrictions concernant le paiement des coupons et les exercices de *call* des instruments de capital hybrides de Dexia. Dexia s'est effectivement engagé à ne payer des coupons sur ses instruments de dette subordonnée et de capital hybride que s'il existe une obligation contractuelle et à ne procéder à aucun exercice de *call* jusqu'à fin 2011. En 2012, le groupe entend appliquer cette même règle.

Dans une optique de renforcement des fonds propres de Dexia et de sa filiale Dexia Crédit Local, Dexia Crédit Local a lancé, le 2 mars 2012, une offre de rachat sur ses EUR 700 millions de titres hybrides *Tier 1*, au prix d'achat (exprimé en pourcentage du nominal) de 24 %. Cette offre, clôturée le 12 mars 2012, a remporté un taux de succès de 92 %, représentant un montant de EUR 644 millions de titres apportés par les investisseurs.

RISQUES PONDÉRÉS

Les risques pondérés sont constitués de trois éléments : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Chacun de ces risques est décrit dans le chapitre Gestion des risques du présent rapport annuel.

Fin 2011, les risques pondérés s'élèvent à EUR 51 milliards, en baisse de EUR 19 milliards comparé à fin 2010, du fait essentiellement de la déconsolidation au niveau du groupe Dexia Crédit Local de l'entité Dexia Financial Products Holdings Inc. au cours du premier semestre 2011.

(en EUR millions)	31/12/2010	31/12/2011
Risques de crédit pondérés	66 364	48 035
Risques de marché pondérés	978	1 534
Risques opérationnels pondérés	2 241	1 392
Total	69 582	50 961

RATIOS DE SOLVABILITÉ

À respectivement 16,4 % et 19,4 %, le ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) et le ratio d'adéquation des fonds propres reflètent l'amélioration des fonds propres de base à la suite de l'augmentation de capital de EUR 4 200 millions réalisée fin décembre 2011.

Pour rappel, ces ratios étaient de 9,41 % et 14,97 % fin 2010.

	31/12/2010	31/12/2011
Ratio des fonds propres de base (<i>Tier 1</i>)	9,41 %	16,40 %
Ratio d'adéquation des fonds propres	14,97 %	19,40 %

8. Adéquation interne des fonds propres

8.1. Appétit au risque

L'appétit au risque exprime le niveau de risque qu'une institution est prête à prendre, étant donné les attentes des principales parties prenantes (actionnaires, créanciers, régulateurs, agences de notation, clients...), pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

Basé sur une approche globale, l'appétit au risque est un point de référence pour :

- guider la stratégie et la planification;
- encadrer la performance en termes de création de valeur;
- faciliter les décisions d'investissement ou de cession au quotidien.

L'appétit au risque de Dexia s'illustre par une série de ratios qui constituent un élément-clé pour définir des limites au niveau des grands équilibres financiers. Ce cadre est basé sur une combinaison de ratios comptables (*gearing*), réglementaires (*Tier 1*, risques pondérés), économiques (fonds propres économiques, *Earnings at Risk*) et intègre des ratios de liquidité et de structure de financement, ainsi que des limites de concentration de crédit.

Des limites ont été définies sur chacun de ces ratios et sont validées par le comité de direction chaque année. Les filières Risques et Finances sont en charge du suivi de ces ratios, et proposent le cas échéant des mesures au comité de direction pour s'assurer du respect des limites.

Après un déploiement au niveau groupe en 2010, l'approche d'appétit au risque a été intégrée en 2011 dans les principales filiales du groupe et validée par leurs organes de gouvernance.

8.2. Fonds propres économiques

Les fonds propres économiques se définissent comme la déviation potentielle de la valeur économique du groupe par rapport à la valeur attendue à un intervalle de confiance et à un horizon de temps donnés. Le processus de quantification des fonds propres économiques est organisé en trois étapes : l'identification des risques (définition et cartographie mise à jour annuellement jusqu'au niveau local), leur mesure (essentiellement sur la base de méthodes statistiques) et leur agrégation sur la base d'une matrice de diversification inter-risques. La plupart des risques sont capitalisés en fonction d'une mesure de perte attendue; certains risques ne sont cependant pas capitalisés si d'autres modes de gestion (limites, scénarios, gouvernance...) sont considérés comme plus à même de les couvrir.

L'évaluation des risques capitalisés se fait à un niveau de sévérité élevé (99,97 % à un an).

Les fonds propres économiques de Dexia Crédit Local s'élèvent à EUR 3370 millions à la fin 2011 (contre EUR 4605 millions à fin 2010).

Le risque de crédit représente environ la moitié de l'utilisation des fonds propres économiques.

Le risque de marché, qui inclut les risques de taux d'intérêt et de change, est le deuxième facteur de risque.

Le risque de *funding* est le troisième facteur de risque.

Le métier *Public and Wholesale Banking* consomme environ 38 % des fonds propres économiques tandis que la *Legacy Division* - qui inclut le portefeuille obligataire en *run-off* (ancien portefeuille de *credit spread*, engagements du secteur public sous la forme d'obligations et certains portefeuilles de *trading* du groupe), certains prêts non stratégiques au secteur public et des engagements hors bilan (principalement des lignes de liquidité aux États-Unis) - en consomme près de 28 %. Le solde des fonds propres économiques est alloué au *Group center* (ALM, participations...).

La forte baisse des fonds propres économiques entre 2010 et 2011 est due principalement au *deleveraging* réalisé sur le portefeuille obligataire, à la vente accélérée du portefeuille *Financial products* aux États-Unis, aux provisions passées sur les obligations grecques, à l'amortissement naturel des portefeuilles en *run-off* (notamment les SBPA) et à la vente de la filiale slovaque au premier trimestre 2011.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ÉCONOMIQUES

Les ressources financières disponibles dépassent le montant des fonds propres économiques requis par les métiers pour faire face à des pertes inattendues de sévérité extrême.

Le comité d'analyse de la performance économique (*Economic Performance Analysis Committee – EPAC*), créé en 2009, gère le processus d'adéquation des fonds propres au risque et a pour mission de proposer des solutions adaptées à la stratégie de Dexia. Sur une base trimestrielle, l'EPAC examine les ratios, limites et *triggers* (réglementaires et économiques) définis dans la politique d'appétit au risque et le cadre budgétaire, ainsi que les écarts éventuels par rapport aux prévisions. Il évalue la capacité du groupe à les absorber et étudie des propositions d'action. Les informations qui constituent le rapport EPAC sont établies conjointement par les filières Risques et Finances.

9. Sécurité des moyens de paiement

Les moyens de paiement gérés par Dexia Crédit Local sont les suivants :

- le réseau Swift est utilisé pour exécuter les règlements interbancaires liés aux transactions négociées par les opérateurs *front office* de la direction opérationnelle des activités de marché ainsi que des demandes de mouvements de fonds qui peuvent émaner d'autres directions de Dexia Crédit Local (en particulier pour l'activité internationale gérée par le siège et pour le règlement de factures à l'étranger);
- le réseau du SCBCM (Service contrôle budgétaire et comptable ministériel) est utilisé pour effectuer les versements et recouvrements des prêts à la clientèle publique;
- les systèmes CORE (*Compensation Retail*) et CRISTAL/TARGET2 sont utilisés pour la plupart des versements à la clientèle privée;
- enfin, certains versements à la clientèle privée peuvent être effectués par chèque.

Dexia Crédit Local ne met pas de moyens de paiement à la disposition de ses clients.

La sécurité des moyens de paiement est contrôlée par un ensemble de procédures et de dispositifs :

- les processus de paiement sont sous la responsabilité des *back offices* prêt et marché et les opérateurs de marché ne disposent d'aucun accès à ces systèmes;
- les règles en matière de validation des paiements sont clairement définies. En particulier, tout décaissement fait l'objet d'une double validation par deux personnes distinctes du *back office* concerné.

Seule exception à cette règle, les décaissements de moins de EUR 5 000 000 initiés automatiquement par le système d'information marchés, qui ne nécessitent qu'une seule validation. Des seuils de validation en devises sont définis et mis à jour régulièrement;

- la séparation des tâches entre utilisateurs et exploitants est effective. Les profils existants reflètent correctement les règles définies. Le processus de délivrance d'habilitation aux systèmes de paiements est intégré au processus de gestion des habilitations de la banque. En particulier, des contrôles sont réalisés par les *back offices* ainsi que par le responsable de la sécurité des systèmes d'information;
- la gestion des messages (techniques ou fonctionnels) en provenance du réseau Swift est correctement sécurisée;
- les équipements matériels utilisés pour les paiements (serveurs, etc.) sont situés dans des zones protégées dont l'accès n'est possible que par des personnes formellement autorisées. Ces dispositifs sont encadrés par des procédures formalisées;
- le plan de continuité d'activité de la banque inclut un ensemble de dispositions permettant d'assurer la continuité des paiements en cas de crise. Ce dispositif fait l'objet de tests réguliers et est opérationnel;
- en matière de conformité, des contrôles sont réalisés par la direction du *back office* marchés sur les flux financiers. Dans le cadre de son plan d'audit, la direction de l'audit interne effectue, selon une périodicité définie par son analyse des risques, une revue de la sécurité des moyens de paiement. Les éventuelles recommandations émises font l'objet d'un suivi régulier pour vérification de leur mise en œuvre.

Résultats de l'activité

1. Comptes consolidés

Les comptes de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*), ce qui repose sur un certain nombre d'éléments et d'hypothèses dont notamment :

- l'approbation par la Commission européenne d'un plan de restructuration comprenant notamment une garantie des États belge, français et luxembourgeois ;
- l'octroi par les États belge, français et luxembourgeois d'une garantie permanente d'un montant de EUR 90 milliards, dont le principe a été annoncé en octobre 2011 et reflété dans les législations d'habilitation adoptées par les États belge, français et luxembourgeois. Par ailleurs, aux termes de l'article 15(f) de la Convention de garantie autonome conclue le 16 décembre 2011 entre les États belge, français et luxembourgeois, Dexia SA et Dexia Crédit Local, les États se sont engagés à négocier de bonne foi le renouvellement de la convention de garantie, qui pourrait prévoir une augmentation du plafond global de la garantie à EUR 90 milliards ;
- une rémunération de la garantie des États compatible avec la viabilité future du groupe. La rémunération payée au titre de la garantie sera l'un des éléments significatifs de nature à influencer la profitabilité du groupe ;
- le soutien des États au regard de la situation de liquidité du groupe afin de mener à bien les profondes mesures de restructuration annoncées en octobre 2011.

Ces hypothèses reposent sur un certain nombre de facteurs exogènes qui ne sont pas du ressort de Dexia Crédit Local. Leur réalisation demeure donc incertaine et dépend, entre autres facteurs, de la décision de la Commission européenne.

En l'absence de mesures complémentaires correctrices, la non-matérialisation de l'une ou plusieurs de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur la situation de continuité d'exploitation de Dexia Crédit Local et engendrer des tensions sur la situation de liquidité et de solvabilité du groupe.

En conséquence, les règles d'évaluation ont été maintenues inchangées en 2011.

1.1. Évolution du périmètre

Le détail du périmètre, sous forme d'organigramme et de liste, et ses variations sont présentés dans l'annexe aux comptes.

Les principales évolutions du périmètre par rapport à 2010 sont les suivantes :

ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

- la société Dexia Management Services Ltd. est consolidée par intégration globale à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2011, suite à la restructuration des opérations réalisées par la succursale de Londres.

SORTIES DU PÉRIMÈTRE

- Dexia Crédit Local a déconsolidé Dexia banka Slovensko au 1^{er} janvier 2011, suite à la vente de cette société au groupe Penta ;
- les sociétés Dexia Holdings Inc. (DHI) et Dexia FP Holdings Inc. (Dexia FP) sortent du périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 1^{er} avril 2011, du fait de la signature, le 30 juin 2011, de deux contrats transférant le contrôle de ces deux sociétés de Dexia Crédit Local à Dexia SA, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011 ;
- la société Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd. est déconsolidée au 1^{er} juin 2011, sur la base de ses comptes à fin mai.

AUTRES MOUVEMENTS

- le pourcentage de détention dans les sociétés FSA Global Funding Ltd. et Dexia Real Estate Capital Markets passe de 90 % à 100 % au 1^{er} janvier 2011.

1.2. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par la Commission européenne à la clôture des comptes. Ils sont présentés conformément à la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Compte de résultat consolidé

Les éléments essentiels concourant à la formation du résultat figurent dans le tableau ci-après.

(en EUR millions)	2010 ⁽¹⁾	2011	2011/2010
Produit net bancaire	(79)	(346)	(267)
Charges d'exploitation	(426)	(339)	87
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(505)	(685)	(180)
Coût du risque	(438)	(962)	(524)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(943)	(1 647)	(704)
Résultat des entreprises mises en équivalence	0	0	NA
Gains ou pertes sur autres actifs	31	91	60
Variation de valeur des écarts d'acquisition ⁽²⁾	0	(141)	(141)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(912)	(1 697)	(785)
Impôts sur les bénéfices	73	(21)	(94)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	112	(1 005)	(1 117)
RÉSULTAT NET	(727)	(2 723)	(1 996)
Intérêts minoritaires	(31)	(22)	9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(696)	(2 701)	(2 005)
Résultat par action	-7,99	-31,03	NA
Résultat dilué par action	-7,99	-31,03	NA

(1) À la suite de l'annonce de la restructuration du groupe, l'information comparative relative aux activités arrêtées ou en cours de cession est présentée distinctement, conformément à la norme IFRS5 (voir note 4.6. « Informations sur les activités destinées à être cédées »).

(2) En 2011, les écarts d'acquisition de Dexia Crediop (EUR 129 millions) et de Dexia Israel Bank Ltd. (EUR 12 millions) ont été intégralement dépréciés.

Les résultats 2011 du groupe Dexia Crédit Local sont en fort recul par rapport à l'année 2010. Ils sont marqués principalement par :

- la poursuite de la transformation de la structure de refinancement du groupe (allongement de la durée et renouvellement du financement à des taux courants plus élevés que par le passé);
- la continuation de la politique de cessions d'actifs pour réduire les expositions globales du groupe;
- la dépréciation des créances souveraines grecques;
- la perte liée à la mise à leur juste valeur des activités de Dexia Municipal Agency, considérées comme activités abandonnées.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire consolidé de l'exercice 2011 se dégrade fortement, atteignant EUR -346 millions contre EUR -79 millions en 2010.

Le produit net bancaire est découpé en deux rubriques : la marge d'intérêt et les autres revenus.

(en EUR millions)	2010	2011	Variation
Marge d'intérêt	351	(14)	(365)
Autres revenus	(430)	(332)	98
PNB	(79)	(346)	(267)

a. Évolution de la marge d'intérêt

Cette marge correspond aux revenus nets d'intérêt, comprenant les produits et charges d'intérêts de tous les instruments figurant au bilan ainsi que des dérivés, quel que soit le type de portefeuille dans lequel ils sont classés. Elle est en diminution de EUR 365 millions par rapport

à l'exercice précédent, passant de EUR 351 millions à EUR - 14 millions. Elle est notamment pénalisée en 2011 par la hausse des coûts de refinancement pour EUR 352 millions.

b. Évolution des autres revenus

Les autres revenus comprennent essentiellement les commissions nettes, les résultats sur instruments financiers à la juste valeur par

résultat (*trading*, change et couverture), ainsi que les résultats sur actifs financiers disponibles à la vente.

(en EUR millions)	2010	2011	Variation	Variation en %
Commissions nettes	116	103	(13)	-11,2 %
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(59)	(13)	46	78,0 %
Résultats sur actifs financiers disponibles à la vente	(491)	(430)	61	12,4 %
Autres produits et charges	4	8	4	50,0 %
AUTRES REVENUS	(430)	(332)	98	22,8 %

Le niveau des commissions nettes recule légèrement (EUR -13 millions) du fait principalement de la déconsolidation de la filiale Dexia banka Slovensko qui enregistrait un produit de EUR 10 millions l'an dernier.

Les « résultats sur actifs financiers disponibles à la vente » correspondent aux sorties d'éléments de bilan (cession ou remboursement) relatifs à des prêts, des emprunts ou des titres classés « disponibles à la vente ».

En 2011, le poste comprend notamment les pertes sur cessions d'actifs décidées dans le cadre de la politique de réduction des expositions globales du groupe pour EUR -405 millions (EUR -508 millions en 2010), ainsi qu'une perte de EUR -89 millions sur la cession de titres Lehman entièrement dépréciés (voir ci-après « Coût du risque »).

(en EUR millions)	2010	2011	Variation
Frais de personnel	(286)	(234)	-18,1 %
Autres frais généraux administratifs	(91)	(63)	-30,8 %
Amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels	(49)	(42)	-14,3 %
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(426)	(339)	-20,4 %
PNB	(79)	(346)	NA
Coefficient d'exploitation	NA	NA	NA

a. Évolution des frais de personnel

Les frais de personnel diminuent de EUR 52 millions, soit -18,1 %, essentiellement du fait de la réduction des effectifs du groupe Dexia Crédit Local.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » se compose de deux éléments distincts, dont l'évolution est présentée ci-dessous.

(en EUR millions)	2010	2011	Variation
Dépréciations des titres à revenu fixe disponibles à la vente ⁽¹⁾	10	(429)	(439)
Dépréciations et pertes sur crédits à la clientèle	(448)	(533)	(85)
TOTAL	(438)	(962)	(524)

(1) Le poste enregistre les dotations ou reprises sur des lignes de titres du portefeuille disponible à la vente.

Le coût du risque comprend en 2011 :

- un complément de dépréciation de EUR -91 millions sur le portefeuille *Financial products*, doté sur le 1^{er} trimestre 2011, préalablement à la déconsolidation de Dexia FP Holdings Inc. ;
- une dépréciation de EUR -2825 millions sur les créances souveraines grecques, partiellement compensée par un produit de EUR 1934 millions, constaté suite à l'engagement donné par Dexia SA de couvrir les pertes potentielles attachées aux portefeuilles de titres grecs portés par les filiales de refinancement Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG ;

Les « résultats sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat » augmentent de EUR 46 millions, essentiellement du fait de l'évolution positive des résultats de change : en 2010, une perte de change de EUR -59 millions avait en effet été enregistrée à la suite du passage en résultat des écarts de conversion négatifs de certaines entités compte tenu de leur fermeture en 2011.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont diminué de 20,4 % en 2011 : elles s'élèvent à EUR 339 millions contre EUR 426 millions en 2010, en recul de EUR 87 millions.

Cette baisse s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des coûts engagée par le groupe Dexia dès fin 2008.

b. Évolution des autres frais généraux administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à EUR 63 millions contre EUR 91 millions en 2010, soit une diminution de 30,8 % (EUR -28 millions), liée principalement à la déconsolidation de filiales (Dexia banka Slovensko pour EUR -20 millions et Dexia FP Holdings Inc. pour EUR -11 millions).

- un produit de EUR 89 millions suite à la cession de titres Lehman Brothers entièrement dépréciés (voir ci-avant « Produit net bancaire ») ;
- une reprise de provisions de EUR 21 millions sur le risque Lehman Brothers ;
- une charge de EUR -90 millions sur les activités bancaires du groupe.

La qualité du portefeuille d'actifs financiers (créances sur la clientèle et titres) et la politique de couverture de ces actifs, lorsqu'ils doivent faire l'objet de dépréciation, sont retracées dans les ratios ci-dessous :

	31/12/2010	31/12/2011
Actifs financiers dépréciés/actifs financiers totaux	1,32 %	2,44 %
Dépréciations spécifiques/actifs financiers dépréciés	57,3 %	65,49 %
Dépréciations spécifiques/actifs financiers totaux	0,75 %	1,60 %

GAINS OU PERTES NETTES SUR AUTRES ACTIFS

Les gains ou pertes nettes sur autres actifs s'élevaient à EUR 91 millions en 2011 contre EUR 31 millions en 2010.

Le poste comprend notamment en 2011 :

- un produit de EUR 327 millions lié à la déconsolidation des sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc;
- une perte de EUR -231 millions qui correspond à la réserve de variation de juste valeur de titres disponibles à la vente reclassés en « Prêts et créances » en octobre 2008, qui faisaient l'objet d'une intention de vente sur le 2^e trimestre 2011.

IMPÔT

La charge d'impôt s'élève à EUR -21 millions (contre un produit d'impôt de EUR 73 millions en 2010).

RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION

L'activité de Dexia Municipal Agency est considérée comme une activité abandonnée et, conformément aux dispositions de la norme IFRS5, les éléments de son compte de résultat sont présentés distinctement en 2010 et 2011 sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui s'élève en 2011 à EUR -1 005 millions contre EUR 112 millions en 2010.

En 2011, le poste comprend :

- le résultat de la filiale pour EUR 64 millions (EUR 112 millions en 2010);
- une perte liée à la mise à leur juste valeur des activités destinées à être cédées, estimée à EUR -1 069 millions à fin 2011, qui correspond à la différence entre les fonds propres vendus et le prix de vente retraité de frais accessoires.

RÉSULTAT NET

Le résultat net part du groupe s'établit à EUR -2 701 millions contre EUR -696 millions en 2010.

Les intérêts minoritaires passent de EUR -31 millions à EUR -22 millions.

Compte tenu du résultat part du groupe, l'évolution du ratio *return on equity* (ROE) est la suivante :

	2010	2011
<i>Return on equity</i>	-11,66 %	-39,98 %

Le ROE est le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres (part du groupe et après affectation du résultat). En 2011, il reflète la très forte dégradation du résultat.

1.4. Bilan et fonds propres consolidés au 31 décembre 2011

Le total du bilan consolidé est stable à EUR 362 milliards à fin 2011 contre EUR 361 milliards à fin 2010. Cette stabilité tient cependant compte de la politique de *deleveraging* qui a conduit à céder EUR 11 milliards d'actifs, et de l'effet contraire des *cash* collatéraux versés (EUR -13 milliards) du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêt.

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Au 31 décembre 2011, le groupe est emprunteur net sur le marché interbancaire pour un montant de EUR 60,9 milliards contre EUR 55,5 milliards au 31 décembre 2010, soit une progression de 9,7 %.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2011, l'encours global des créances sur la clientèle diminue, et s'établit à EUR 155,2 milliards contre EUR 240,0 milliards à fin décembre 2010 : la baisse de EUR 84,8 milliards s'explique pour EUR 73,2 milliards par la présentation en « Actifs non courants destinés à être cédés » des créances de Dexia Municipal Agency, et par une faible activité commerciale en 2011.

PORTFEUILLE DE TITRES

Le total des placements en effets publics, en obligations et autres titres à revenu fixe, ainsi qu'en actions et autres titres à revenu variable, a diminué de 24,2 % par rapport à décembre 2010, passant de EUR 42,9 milliards à EUR 32,5 milliards. La baisse du portefeuille de titres, soit EUR 10,4 milliards sur 2011, s'explique essentiellement par la poursuite de la politique de réduction du *gap* de liquidité.

FONDS PROPRES ET RATIOS

Les fonds propres du groupe Dexia Crédit Local, hors part des tiers, représentent EUR 688 millions fin 2011 contre EUR 32 millions fin 2010, soit une augmentation de EUR 656 millions, dont les principaux facteurs sont les suivants :

- une hausse des fonds propres de EUR 4,2 milliards, consécutivement à l'augmentation de capital de Dexia Crédit Local;
- une baisse du résultat net part du groupe de EUR 2,0 milliards;
- une diminution des gains ou pertes latents ou différés de EUR 0,8 milliard.

Le détail de l'évolution des fonds propres est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.

Au plan prudentiel, les fonds propres consolidés de Dexia Crédit Local ont évolué comme suit :

(en EUR millions)	2010	2011
Fonds propres totaux	10 418	9 885
Dont fonds propres de base	6 547	8 355

Dexia Crédit Local applique depuis le 1^{er} janvier 2008 les principes Bâle II.

Compte tenu de l'application des principes Bâle II tant sur les fonds propres que sur les volumes de risques, le ratio *Tier 1* s'établit à 16,40 % (9,41 % en 2010) et le ratio de solvabilité à 19,40 % (14,97 % en 2010).

2. Comptes annuels

2.1. Compte de résultat

(en EUR millions)	2010	2011	Variations 2011/2010
Produit net bancaire	(909)	(2 262)	(1 353)
Charges d'exploitation	(229)	(192)	37
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 138)	(2 454)	(1 316)
Coût du risque	(695)	(529)	166
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 833)	(2 983)	(1 150)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(11)	(916)	(905)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 844)	(3 899)	(2 055)
Charges ou produits d'impôts sur les bénéfices	314	(536)	(850)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(1 530)	(4 435)	(2 905)
<i>Résultat par action</i>	<i>(17,58)</i>	<i>(50,95)</i>	
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>(17,58)</i>	<i>(50,95)</i>	

Le résultat net de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2011 s'élève à EUR -4435 millions contre EUR -1530 millions en 2010.

Le produit net bancaire est négatif à EUR -2262 millions, en raison de fortes dotations aux provisions sur l'ensemble des portefeuilles de placement. Ces dépréciations pour EUR 1383 millions sont liées au mouvement d'écartement des *spreads* sur les segments « souverains » et « collectivités locales ». En 2010, ces provisions avaient été dotées à hauteur de EUR 501 millions.

Par ailleurs, le poste comprend notamment les pertes sur cessions d'actifs décidées dans le cadre de la politique de réduction des expositions globales du groupe pour EUR -351 millions (EUR -397 millions en 2010).

Le produit net bancaire est également fortement pénalisé en 2011 par la hausse des coûts de refinancement pour EUR 352 millions.

Ce poste inclut la charge relative à la garantie des États qui s'élève à EUR 279 millions contre EUR 340 millions en 2010.

Les charges d'exploitation diminuent de EUR 37 millions sur l'année 2011. Cette baisse s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des coûts avec notamment les fermetures des succursales de Londres et Tokyo au cours de l'année 2011.

Le coût du risque atteint EUR -529 millions contre EUR -695 millions en 2010. Il est composé notamment en 2011 :

- d'une dépréciation de EUR -937 millions sur les créances souveraines grecques;
- d'un abandon de créance de EUR -1023 millions accordé à la société Dexia Holdings Inc. suite à la cession du portefeuille d'actifs *Financial products*, montant compensé par un produit de reprise de provision de EUR 1577 millions. Cette provision avait été constituée à partir de la valeur d'utilité de la filiale Dexia Holdings Inc. Dexia SA assure depuis le 1^{er} avril 2011 le contrôle de cette filiale;
- une charge de EUR -135 millions relative à des frais de mise en œuvre de la cession de Dexia Municipal Agency.

Le poste gains ou pertes sur les actifs immobilisés comprend une dépréciation des titres de participations de Dexia Municipal Agency pour EUR -920 millions. Le conseil d'administration du 20 octobre 2011 de

Dexia Crédit Local a approuvé les termes d'un protocole de négociation avec la Caisse des Dépôts et La Banque Postale relatif au financement des collectivités locales françaises. Cette négociation s'est conclue par un accord de principe validé par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local du 13 février 2012. Dans cet accord, il est prévu que Dexia Crédit Local cède la société Dexia Municipal Agency pour EUR 380 millions, cette dépréciation a été estimée sur ces bases.

2.2. Bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2011 s'élève à EUR 180 milliards contre EUR 173 milliards en 2010, soit une hausse de 4%. Cette hausse est expliquée essentiellement par une augmentation des *cash* collatéraux versés pour EUR 8 milliards.

Les cessions d'actifs non stratégiques s'élèvent à EUR 10 milliards. Cette variation est compensée en grande partie par l'évolution des cours de devises.

ACTIF

a. Encours de crédits à la clientèle

L'encours de crédits à la clientèle, hors établissements de crédit, atteint EUR 41 milliards contre EUR 45 milliards en 2010. Cette diminution est la conséquence d'une part des cessions de prêts réalisées en 2011 et d'autre part d'une diminution de la production nouvelle.

b. Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus atteint EUR 51 milliards contre EUR 57 milliards à fin 2010. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'annexe aux comptes. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créances négociables et d'effets publics. Cette baisse de 10% est liée à la cession d'une partie des portefeuilles. Les ventes ont été conduites dans l'objectif d'une réduction du *gap* de liquidité et du profil de risque du groupe.

c. Titres de participation, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation s'établissent à EUR 2,5 milliards contre EUR 2,9 milliards à fin 2010, soit une baisse de EUR 0,4 milliard. Des

augmentations de capital ont été souscrites intégralement par Dexia Crédit Local, notamment dans Dexia Kommunalbank Deutschland pour EUR 300 millions et dans Dexia Municipal Agency pour EUR 110 millions. *A contrario*, le poste évolue globalement à la baisse avec la dépréciation des titres de participation de Dexia Municipal Agency pour EUR -920 millions.

Prises des participations intervenues en 2011 représentant plus de 66 % du capital

- Dexia Real Estate Capital Markets au capital de USD 20 000 100
- Dexia USA Securities (ex Dexia GSF) au capital de USD 301 379

PASSIF

a. Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit s'élève à EUR 78 milliards au 31 décembre 2011 contre EUR 65 milliards fin 2010.

La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 9,2 milliards au 31 décembre 2011 contre EUR 6,4 milliards au 31 décembre 2010.

b. Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan de Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2011, il s'établit à EUR 72 milliards contre EUR 74 milliards à fin 2010. Il convient de noter que ce montant global inclut EUR 23 milliards de dettes moyen et long termes émises dans le cadre du programme des garanties accordées par les États à Dexia Crédit Local en 2008. Par ailleurs, depuis le 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a émis pour EUR 21,6 milliards de dettes court terme bénéficiant de la garantie temporaire des États, garantie valable jusqu'au 31 mai 2012.

c. Délais de paiement des fournisseurs

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, Dexia Crédit Local doit publier chaque année la décomposition du solde de ses dettes à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance. Les dettes fournisseurs de Dexia Crédit Local représentent un montant non significatif du total de bilan de la société. La pratique de Dexia Crédit Local est de régler à 45 jours par défaut ses factures sauf si un accord contractuel signé avec le fournisseur prévoit un délai de règlement à 30 jours ou 60 jours selon les cas.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à EUR 1 million au 31 décembre 2011 et présentent une antériorité inférieure à 30 jours.

3. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

	2007	2008	2009	2010	2011
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social (en EUR)	1 327 004 846	500 513 102	500 513 102	500 513 102	500 513 102 ⁽¹⁾
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757
RÉSULTATS GLOBAUX (en EUR)					
Chiffre d'affaires	6 286 809 567	9 182 903 606	4 466 379 454	2 252 572 210	2 959 081 434
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissement et dotations nettes aux provisions.	1 083 821 549	566 890 589	486 708 671	(825 474 016)	(2 433 312 349)
Charge d'impôts sociétés	(107 696 679)	448 898 743	(90 171 250)	314 136 349	(536 307 767)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	319 477 197	(4 936 685 153)	699 114 408	(1 530 340 831)	(4 435 388 577)
Bénéfice distribué	396 058 194	Néant	Néant	Néant	Néant
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION (en EUR)					
Chiffre d'affaires	72,22	105,50	51,31	25,88	33,99
Bénéfice après charges d'impôts sociétés et avant dotations aux amortissement et dotations nettes aux provisions	13,69	1,36	6,63	(6,07)	(34,12)
Charge d'impôts sociétés	(1,24)	5,16	(1,04)	3,61	(6,16)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	3,67	(56,71)	8,03	(17,58)	(50,95)
Bénéfice distribué	4,55	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif de fin d'année	1 612	1 737	1 472	1 341	1 276
dont cadres	1 178	1 267	1 123	1 004	955
dont non cadres	434	470	349	337	321
Montant de la masse salariale (en EUR)	129 010 486	134 280 062	134 004 648	128 807 172	104 489 065
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc.) (en EUR)	37 544 986	49 038 929	41 976 934	36 542 329	33 539 417

(1) Par décision de l'assemblée générale mixte du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital en numéraire de EUR 4,2 milliards et réduit son capital de EUR 4,2 milliards. Le capital social est resté inchangé à EUR 500,5 millions.

Données concernant le capital et l'action

1. Montant du capital social et nombre d'actions le composant

Le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 500 513 102,75 ; il est divisé en 87 045 757 actions, chacune assortie d'un droit de vote et ne faisant l'objet d'aucun nantissement.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 4,2 milliards. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion de plusieurs prêts subordonnés existants pour environ EUR 2,5 milliards et par apport de numéraire pour EUR 1,7 milliard. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital du montant de l'augmentation réalisée (EUR 4,2 milliards). Le capital social de Dexia Crédit Local est inchangé.

2. Répartition du capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia SA. Chacun des membres du conseil d'administration détient 1 action nominative de la société, conformément à l'article 14 des statuts de la société.

Cette répartition n'a enregistré aucun mouvement significatif depuis 5 ans.

	2007	2008	2009	2010	2011
Capital (en EUR)	1 327 004 846	500 513 102	500 513 102	500 513 102	500 513 102
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757
Dexia SA	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,99 %
Particuliers	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %

Indirectement, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à plus :

- de 5 % par le groupe Ethias, par l'État fédéral belge, par l'État français et par les trois régions belges ;
- de 14 % par le Holding Communal de Belgique, société anonyme de droit belge ;
- de 11 % par le groupe Arco, société coopérative à responsabilité limitée de droit belge ;
- de 17 % par la Caisse des Dépôts.

3. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Il n'a été mis en distribution aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2011, il n'est pas proposé à l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2012 de servir un dividende.

Informations sociales et environnementales

1. Gestion des ressources humaines

1.1. Accord salarial

En l'absence d'accord entre la direction et les organisations syndicales, la direction a pris la décision d'appliquer unilatéralement, à compter du 1^{er} janvier 2011, une mesure d'augmentation générale de EUR 500 pour les rémunérations inférieures ou égales à EUR 50000 annuels bruts.

1.2. Épargne salariale

Sont applicables pour les sommes versées en 2011 au titre de l'exercice 2010 :

- l'accord d'intéressement du 30 juin 2008 portant sur les années 2008, 2009 et 2010 et son avenant n° 2 du 11 juin 2010 relatif à l'exercice 2010;
- l'accord de participation du 11 juin 2010 portant sur l'exercice 2010.

Les sommes provisionnées au titre de l'exercice 2011 relèvent de la renégociation des accords d'intéressement et de participation signés le 28 juin 2011.

INTÉRESSEMENT

Conformément à l'accord du 30 juin 2008 et à son avenant n° 2 du 11 juin 2010, la masse distribuable représente 3,10 % du *Gross Operating Income* (GOI) consolidé du groupe Dexia Crédit Local hors FSA et hors effets de change après prise en compte du coût du risque, pondérée par un coefficient K de réalisation de l'objectif budgétaire de *deleveraging* en volume.

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de l'intéressement.

Les montants d'intéressement versés sont répartis en deux sous masses distinctes : pour 60 %, au *pro rata* du temps de présence de chaque bénéficiaire; pour 40 %, proportionnellement à la rémunération annuelle brute versée de l'exercice considéré (avec un plafond égal à trois fois le plafond annuel de la sécurité sociale au 31 décembre de l'exercice).

Les sommes issues de l'intéressement peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne

groupe et/ou placées dans le PERCOI. Elles donnent lieu à un abondement de 100 % des versements dans la limite de EUR 500 bruts de l'employeur si elles sont investies sur un ou plusieurs fonds du PERCOI.

Les sommes afférentes à l'intéressement pour les trois derniers exercices sont les suivantes (montants bruts hors abondement) :

- exercice 2009 : la somme affectée s'élève à EUR 3,51 millions (versement en 2010);
- exercice 2010 : la somme affectée s'élève à EUR 8 millions (versement en 2011);
- exercice 2011 : la somme provisionnée s'élève à EUR 8,47 millions (versement en 2012).

PARTICIPATION

La Réserve Spéciale de Participation (RSP) distribuée correspond au montant le plus élevé entre la RSP calculée selon la formule légale et la RSP calculée selon la formule dérogatoire plafonnée définie par l'accord de participation du 11 juin 2010.

Le bénéfice de la participation est subordonné à la même condition d'ancienneté que l'intéressement.

La répartition de la participation est effectuée de façon proportionnelle à la rémunération annuelle, dans la limite de quatre fois le plafond de la sécurité sociale; en outre, le montant des droits attribués à un même salarié ne peut, pour un exercice donné, excéder une somme égale aux trois quarts de ce même plafond.

Les sommes issues de la participation peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne groupe et/ou placées dans le PERCOI et/ou placées sur le compte courant bloqué.

Les montants bruts afférents à la participation pour les trois derniers exercices sont les suivants :

- exercice 2009 : la somme affectée s'élève à EUR 9,89 millions (attribution en 2010);
- exercice 2010 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été distribuée au titre de la participation;
- exercice 2011 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été provisionnée au titre de la participation.

PLAN D'ACTIONNARIAT

Les salariés de Dexia Crédit Local ont accès aux plans d'actionnariat mis en place au niveau de l'ensemble du groupe Dexia, sachant qu'aucun nouveau plan d'actionnariat n'a été mis en place depuis 2009.

Les titres figurant dans les fonds communs de placement ou directement détenus par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe sont ceux émis par Dexia SA, holding faitier de droit belge du groupe.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF INTERENTREPRISES (PERCOI)

La direction et l'ensemble des organisations syndicales ont signé le 11 juin 2010, un accord d'adhésion au PERCOI Dexia permettant d'offrir aux salariés un support et un accompagnement financier dans la perspective de leur retraite. Ce dispositif vient compléter l'ensemble de l'offre d'épargne salariale proposée en y ajoutant un volet long terme.

1.3. Principaux indicateurs du périmètre de l'unité économique et sociale

(Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque)

	2010	2011
Effectif présent au 31 décembre	1340	1331
dont effectif en CDD	109	103
dont effectif en CDI	1231	1228
Mouvements principaux de l'année en CDI		
Embauches	67	85
Licenciements	(124)	(28)
Démissions	(53)	(64)
Temps de travail		
Accord 35 heures	Accord cadre du 14 novembre 2000, entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2001	
Taux d'absentéisme (toutes catégories confondues)	4,72 %	5,81 %
Salariés à temps partiel (% de l'effectif)	9,0%	10,1 %
Rémunérations (en EUR)		
Masse salariale brute distribuée	93 013 926	90 469 716
Charges sociales patronales	53 411 811	53 164 863
Salaire moyen annuel hommes	66 927	67 787
Salaire moyen annuel femmes	51 692	52 764
Formation		
% de la masse salariale	3,89 %	3,46 %
Nombre de jours (toutes formations confondues)	3 623	3 527
Conditions d'hygiène et de sécurité		
Nombre de réunions du CHSCT (au cours de l'année)	14	12
Œuvres sociales (en EUR)		
Contribution au financement du comité d'entreprise	1 423 091	1 309 334

1.4. Rémunérations versées à l'organe exécutif et aux personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le dispositif mis en place au sein du groupe prévoit que le comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA⁽¹⁾ prépare l'ensemble des points relatifs à la politique de rémunération. Ses propositions sont soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui décide des mesures adéquates. La politique de rémunération ainsi validée est soumise au conseil d'administration de Dexia Crédit Local pour approbation.

Dexia définit sa politique de rémunération avec la volonté de respecter trois principes clés. La politique de rémunération doit être :

- conforme aux pratiques de marché adaptées;
- transparente;
- conforme aux réglementations.

Cette approche concerne les rémunérations fixes (non liées à la performance) et variables⁽²⁾ (liées à la performance) dont les principes généraux sont applicables à l'ensemble des collaborateurs. Parmi ces principes figurent l'alignement sur le risque des politiques et pratiques en matière de rémunération avec notamment la recherche d'un équilibre entre rémunération fixe et rémunération variable n'encourageant

(1) Lors de sa réunion du 27 novembre 2009, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a décidé de ne pas constituer de comité spécifique au niveau de la société; conformément aux dispositions de l'article L511-41-1 A du Code monétaire et financier, les fonctions qui seraient dévolues au comité des rémunérations de Dexia Crédit Local seront exercées par le comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA. Ce dernier informera le conseil d'administration de Dexia Crédit Local de celles de ses décisions qui sont susceptibles d'avoir un effet sur les rémunérations au sein de Dexia Crédit Local.

(2) Dans le contexte de la restructuration du groupe et des engagements liés à la garantie des États, aucune part variable ne sera versée pour 2011 à la population de Dexia Crédit Local en France.

pas une prise de risque excessive ainsi que la détermination de dispositifs permettant d'apprécier le lien entre performance et rémunération variable.

Des dispositions particulières sont applicables à une population spécifiquement identifiée en raison de ses missions de nature à impacter le profil de risque du groupe Dexia.

Il s'agit principalement des membres des comités de direction et exécutif des principales entités du groupe Dexia, dont Dexia Crédit Local, ainsi que des collaborateurs dont la rémunération totale excède EUR 350 000 par an ou dont la rémunération variable octroyée au cours d'une année dépasse 100 % de la rémunération fixe annuelle.

La rémunération variable n'excèdera pas un multiple de la rémunération fixe dépendant de la catégorie à laquelle le collaborateur appartient.

Le paiement d'une partie de la rémunération variable sera différé et subordonné à la réalisation de conditions (dont un maintien du niveau de performances) à réaliser sur trois ans (à compter de l'année qui suit l'octroi). La partie différée de la rémunération variable s'élèvera en principe à 40 %. Elle correspondra à des taux allant de 50 % à 70 % selon des seuils définis pour les rémunérations variables excédant EUR 700 000.

La rémunération variable sera payée en partie (à hauteur de 50 % maximum) en espèces et en partie sous la forme d'instruments *equity linked* (titres représentatifs du capital ou instruments inspirés des hybrides *Tier 1* au sens de la directive CRD 3, au choix du bénéficiaire), lesquels feront l'objet d'une période de rétention d'un an maximum.

Dans le respect des dispositions légales et contractuelles existantes, les indemnités de départ octroyées conventionnellement à un dirigeant ou professionnel de marché n'excéderont en principe pas douze mois de rémunération fixe et variable (voire 18 mois dans des circonstances particulières). Leur paiement pourra par ailleurs être subordonné à une condition de performance.

1.5. Évolution organisationnelle et responsabilité sociale

NOUVELLE ORGANISATION

Le premier semestre 2011 a été marqué par le déploiement de la troisième et dernière phase du plan de transformation du groupe Dexia avec trois objectifs principaux :

- le recentrage géographique de l'activité sur le marché français tout en préservant des activités de niche en Amérique du Nord et au Royaume-Uni;
- la généralisation du système directif induisant un changement de la gouvernance des filières Operations & IT, Ressources humaines et Communication en vue de réaliser des synergies entre les différentes parties du groupe;
- la simplification de la structure hiérarchique de TFM (*Treasury and Financial Markets*) au niveau du groupe afin d'améliorer l'efficacité de la gouvernance.

Ce plan de transformation impacte l'emploi de façon limitée compte tenu de la forte proportion de postes vacants dans l'entreprise et du calendrier de mise en œuvre qui s'étend jusque fin 2013.

Il prévoit la suppression de 82 postes dont 64 vacants ainsi que 32 transferts d'une direction à une autre ou entre les deux entités Dexia Crédit Local et Dexia SA. Il prévoit également la création de sept postes dont six au sein de la filière Finances. L'entreprise Dexia Crédit Local a fait le choix de rechercher, à travers une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les solutions permettant de repositionner les collaborateurs concernés par les suppressions de poste.

ACCORDS ET ACTIONS POUR LA GESTION DES EMPLOIS

La direction et l'ensemble des organisations syndicales ont signé, le 27 janvier 2011, un accord qui reflète la volonté des parties de préserver l'emploi par une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et par la mise en œuvre d'un mode opératoire visant à encadrer les mobilités et les repositionnements nécessaires pour les collaborateurs concernés par des suppressions ou transferts de poste.

Cet accord prévoit ainsi une démarche complète d'accompagnement des mobilités des collaborateurs : information sur le dispositif, accès aux postes disponibles, identification des profils, des compétences et des souhaits des collaborateurs, mise en place de formations nécessaires, suivi dans le nouveau poste.

L'objet de cet accord est de repositionner les collaborateurs dans un projet professionnel motivant afin de ne pas recourir à un nouveau plan de sauvegarde de l'emploi et ainsi conserver et développer les talents dans l'entreprise.

Des négociations relatives à l'intéressement et à la participation se sont tenues au cours du second trimestre 2011, l'accord d'intéressement ayant été conclu en 2008 pour 3 ans et l'accord de participation ayant été conclu uniquement pour l'exercice 2010, il convenait de renégocier ces 2 accords.

Un accord d'intéressement sur 3 ans a donc été renégocié à savoir pour les exercices 2011, 2012 et 2013. Un accord de participation a, quant à lui, été conclu uniquement pour l'exercice 2011 avec la mise en place de la formule légale de participation et non plus, comme par le passé, d'une formule dérogatoire basée sur le résultat net part du groupe.

En 2010, un PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) avait été mis en place permettant ainsi de placer les sommes issues de l'intéressement et de la participation dans ce plan d'épargne en complément des autres possibilités, avec un abondement de l'entreprise à hauteur de 100 % des sommes versées dans la limite d'un plafond de EUR 500 par collaborateur. La direction a pris l'engagement de conserver une partie du budget alloué à l'intéressement et à la participation pour porter ce plafond de EUR 500 à EUR 1 000 à partir du 1^{er} janvier 2012.

De surcroît, conformément à la loi n° 2010 - 1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites visant à élargir les sources d'alimentation des plans d'épargne pour la retraite afin de favoriser leur développement, les salariés peuvent dorénavant verser sur le PERCO des sommes correspondant à des jours de repos non pris. Cette affectation est admise dans la limite de 5 jours par an.

Les jours de repos ne se limitent pas aux jours de congés payés : les jours de réduction du temps de travail, les jours de récupération, les jours exceptionnels semestriels et les jours de fractionnement peuvent être affectés au PERCO. Le congé annuel ne peut être affecté que pour sa durée excédant 24 jours ouvrables. Un accord a été signé sur cette possibilité d'affectation des jours de repos non pris au PERCO en date du 26 septembre 2011.

Enfin, au cours du dernier trimestre 2011, un accord sur l'emploi des seniors a été signé en date du 21 octobre 2011. Cet accord fait suite au plan d'action unilatéral qu'avait mis en place la direction dans l'entreprise depuis le 1^{er} janvier 2010. Conscient que les salariés seniors sont un atout pour le collectif de travail en termes d'expérience et de savoir-faire, de mémoire d'entreprise et de complémentarité des équipes, la direction a souhaité poursuivre sa démarche en matière d'emploi des seniors. Cet accord prévoit un ensemble de mesures en faveur du maintien dans l'emploi des seniors qui se déclinera sur 3 ans. Il comporte également des engagements de la direction en termes de recrutement de salariés seniors au sein de l'entreprise puisqu'elle s'engage à atteindre un niveau de recrutement de nouveaux collaborateurs d'au moins 50 ans à hauteur de 3 % des volumes de ses recrutements.

2011 a également été l'année de renégociation de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'accord signé le 24 juillet 2008 étant arrivé à son terme. Les discussions sur ce thème devraient aboutir au cours du premier semestre 2012.

2. Développement durable

Le présent texte est une synthèse de la politique de Dexia Crédit Local en matière de développement durable pour l'année 2011, conformément aux exigences des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce, en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

2.1. Engagements et adhésions à des initiatives internationales et nationales

Les valeurs de Dexia Crédit Local au regard du développement durable s'illustrent notamment au travers de son implication dans trois programmes des Nations Unies.

Programme	Objectifs
« Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).	La « Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable » a pour objectif de favoriser l'engagement des entreprises bancaires et des organismes financiers en faveur du développement durable, notamment dans sa composante environnementale.
« Pacte mondial des Nations Unies » (Global Compact)	Lancé en juillet 2000 et placé sous l'autorité directe du secrétaire général des Nations Unies, le « Pacte mondial des Nations Unies » fédère des entreprises qui s'engagent à mettre en œuvre l'objectif du « développement durable » sur la base de dix principes dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
« Déclaration des institutions financières sur le changement climatique » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).	Lancée en juin 2007, à la veille du sommet du G8 de Potsdam, la « Déclaration des institutions financières sur le changement climatique » est le premier engagement global du secteur financier sur cette problématique. Les entreprises signataires reconnaissent l'impact des activités humaines sur le changement climatique et s'engagent à intégrer cet enjeu dans leurs prises de décision au quotidien.

MESURES STRUCTURELLES ANNONCÉES LES 19 ET 20 OCTOBRE 2011

Dans le contexte de dégradation continue de sa situation de liquidité à partir de l'été 2011, le groupe Dexia a annoncé les 19 et 20 octobre 2011 une série de mesures impactant profondément sa structure. Ces mesures prévoient en particulier un protocole de négociation entre Dexia, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale dans le domaine du financement des collectivités locales françaises. Il comprend deux volets principaux :

- la mise en place d'une co-entreprise entre La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui commercialisera des financements nouveaux au bénéfice des collectivités locales ;
- la création d'un nouvel établissement de crédit qui sera détenu par l'État français, la Caisse des Dépôts, Dexia Crédit Local et La Banque Postale. Ce nouvel établissement de crédit sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, société de crédit foncier dédiée au financement du secteur public local, qu'il détiendra à 100 % et dont il assurera la gestion. Il gèrera également la plate-forme industrielle au service de Dexia Municipal Agency et de certaines activités de la co-entreprise et du groupe Dexia. Les prêts éligibles octroyés par la co-entreprise seront refinancés par Dexia Municipal Agency.

La finalisation des discussions et la mise en œuvre du nouveau schéma s'inscrit dans la durée. À ce stade, le projet industriel n'étant pas suffisamment abouti, il n'est pas possible d'établir une quelconque projection en termes d'emploi.

En 2011, Dexia Crédit Local a décliné ces engagements par la mise en œuvre d'actions concrètes :

Engagements pris par Dexia Crédit Local dans le cadre de la « Déclaration des institutions financières sur le changement climatique »	Actions engagées par Dexia Crédit Local en 2011
Développer la connaissance et la compréhension des risques et opportunités associés au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> Fondateur et partenaire depuis 2003 des Rubans du développement durable qui ont distingué en 2011 sept nouvelles collectivités territoriales pour leurs politiques globales et concrètes de développement durable et reconduit le label de onze collectivités territoriales déjà récompensées en 2010.
Assister les clients dans la gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique en évaluant leur exposition et en fournissant des produits et des services qui améliorent leur capacité d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement d'outils d'aide à la décision technique et financière pour la rénovation thermique des bâtiments tertiaires publics et des logements sociaux. En matière de location longue durée, offre « Zéro CO₂ » qui intègre, outre un diagnostic de la flotte, une proposition de scénarios de remplacement, la possibilité de formation à l'éco-conduite et la compensation des émissions de CO₂ des véhicules, pour les clients du secteur public. Déploiement d'un plan de financement HQEE avec la BEI pour une enveloppe globale pluriannuelle de EUR 100 millions.

2.2. Développement durable des territoires

En 2011, Dexia Crédit Local a renforcé sa gamme de produits visant à accompagner ses clients en matière de développement durable autour de deux secteurs :

LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

a. Performance énergétique des bâtiments

En 2011, Dexia Crédit Local a consolidé sa démarche d'accompagnement des collectivités locales et des bailleurs sociaux dans leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti. Cette offre, existante depuis début 2009, repose sur un partenariat avec Promodul, association regroupant des professionnels du bâtiment, ainsi que sur la mise en place de financements dédiés.

Promodul a adapté pour le compte de Dexia Crédit Local un logiciel d'audit et de simulation de travaux énergétiques qui permet aux décideurs publics d'articuler vision technique et vision financière, pour les accompagner dès l'amont de leurs projets.

Dexia a également œuvré à la mise en place de financements dédiés adossés à des fonds de la Banque Européenne d'Investissement.

b. Énergies renouvelables

Dexia accompagne depuis de nombreuses années les collectivités locales dans le développement de leurs projets photovoltaïques. En 2011, dans la lignée du Grenelle de l'Environnement, Dexia a développé une offre innovante de financement en crédit-bail des installations photovoltaïques. Cette offre « packagée » permet au client, grâce aux partenaires techniques de Dexia, de bénéficier, en sus du financement, de l'installation, de la maintenance et de la facturation de l'électricité vendue. Cette solution globale est présentée aux personnes publiques depuis juillet 2011.

Dexia Crédit Local a poursuivi en 2011 le développement de son portefeuille de projets de production d'électricité d'origine renouvelable. Quatre projets éoliens pour un total de 924MW ont été réalisés en

Les enveloppes BEI

Depuis 2006, Dexia Crédit Local distribue des enveloppes de financements adossées à des fonds de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Tournées vers le développement durable des territoires, ces enveloppes concernent les projets de rénovation urbaine des collectivités locales dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine).

Depuis 2010, Dexia et la BEI ont travaillé ensemble à une nouvelle enveloppe de EUR 100 millions dédiée aux projets de rénovation énergétique des collectivités locales visant des normes énergétiques supérieures aux standards en vigueur. Cette enveloppe a été commercialisée pour la première fois en 2011. Elle est consommée à plus de 77 % au 31 décembre 2011, avec un effet de levier ayant permis la réalisation de près de EUR 250 millions d'investissements. Parmi les projets phare, il convient de signaler la crèche municipale de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt (EUR 7 millions) répondant aux critères TPHE (Très Haute Performance Énergétique), les ateliers municipaux du Havre (EUR 8,5 millions) à basse consommation d'énergie ou les nouveaux bâtiments administratifs du conseil général du Loiret (EUR 17 millions) répondant à la norme HQE.

tant que chef de file ou co-chefs de file dont Global Tech 1 Off-shore Wind, le plus important réalisé à ce jour (400 MW) et Meerwind (288 MW), tous deux en mer du nord allemande. Six projets photovoltaïques ont été finalisés pour un total de 97 MW en France, aux États-Unis ainsi qu'en Italie où Dexia Crediop, en qualité de *Mandated Lead Arranger* (MLA), a conclu le financement de deux nouvelles centrales solaires (Sanisio SRL et AES Solar's Project Azimuth) pour une capacité totale installée de 38,2 MWp.

c. Transports propres

Dexia Crédit Local met à disposition de ses clients une offre de services visant à soutenir les modes de transport propres et le renouvellement des infrastructures de transport public.

Réduction des consommations des véhicules

En France, avec l'offre «Zéro CO₂», Dexia Location Longue Durée propose à ses clients une démarche globale de prévention (formation à l'éco-conduite), de réduction et compensation des émissions de CO₂ de leur flotte, comprenant la réalisation d'un audit carbone de la flotte et son remplacement par des véhicules propres.

Depuis le lancement de l'offre «Zéro CO₂», l'émission de plus de 1 000 tonnes de CO₂ a ainsi été évitée par l'achat et l'annulation d'un montant de quotas équivalent.

LE SECTEUR SOCIAL

Conjointement à ses actions en matière d'environnement et d'économies d'énergie, Dexia Crédit Local poursuit son soutien au secteur social, soit à travers la mise en place de partenariats, soit par la réalisation de montages financiers spécifiques.

a. Autonomie et vieillissement

Au cours des 30 prochaines années, le nombre de personnes de plus de 65 ans va quasiment doubler en France. Dans le parc social, un quart des titulaires des contrats de location ont aujourd'hui plus de 60 ans.

Conscient de l'enjeu du vieillissement de la population, Dexia a renouvelé en 2010 pour deux ans son partenariat initié en 2009 avec Vivalib, société spécialisée dans le logement adapté pour les personnes vieillissantes. L'objectif de ce partenariat est le maintien des seniors à domicile grâce à un nouveau concept d'habitat résidentiel pour personnes âgées. Cette offre est proposée aux bailleurs sociaux soit sous la forme d'un démembrement de propriété dont ils ne financent que l'usufruit locatif ce qui leur permet de limiter leur consommation de fonds propres, des investisseurs institutionnels ou privés se portant acquéreurs de la nue-propriété, soit sous une forme plus classique, sans démembrement. Dexia accompagne Vivalib grâce au financement en PLS (Prêts Locatifs Sociaux) des opérations. Vivalib a près de 1 000 logements en cours de construction au 31/12/2011.

CESU Domiserve

En 2011, Domiserve a poursuivi son engagement en faveur de l'optimisation des politiques d'action sociale et d'aide à la personne. Par le biais de l'APECESU (association professionnelle des émetteurs de CESU), dont elle assure la présidence, Domiserve a contribué activement au débat sur la réforme de la dépendance, mettant en avant l'intérêt du CESU préfinancé pour le versement de l'APA ou de la PCH. D'un point de vue opérationnel, Domiserve accompagne aujourd'hui sept conseils généraux dans un dispositif CESU, soit trois de plus qu'en 2010. Domiserve a en outre développé en 2011 une offre de télégestion permettant un suivi à distance de la réalisation des prestations.

b. Aide aux personnes en situation de handicap

Dexia Crédit Local via sa filiale Dexia DS Services se mobilise pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des collectivités locales. Dexia propose une démarche d'accompagnement sur mesure spécifiquement conçue pour le secteur public local en trois étapes :

- réalisation d'un «diagnostic emploi handicap» permettant de définir les enjeux et les résultats à atteindre en matière de recrutement, de maintien ou d'insertion des personnes handicapées, de sous-traitance et d'accessibilité des locaux;
- mise en place d'actions d'amélioration concrètes;
- suivi et évaluation de la démarche.

2.3. Engagement citoyen

Dans le cadre de sa Fondation créée en 1993, Dexia Crédit Local conduit des programmes afin de promouvoir l'esprit citoyen auprès des jeunes gens les plus en difficulté d'insertion, ceux des banlieues défavorisées et des territoires ruraux en crise.

Près d'un million de jeunes gens sont suivis chaque année par les missions locales chargées de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Répartis sur l'ensemble du territoire, 7 000 conseillers aident ces jeunes gens à surmonter leurs difficultés et leur apportent un appui dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

APPEL À PROJETS «SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET CULTURE DANS VOS COMMUNES»

En 2011, la Fondation d'entreprise Dexia France a lancé un appel à projets intitulé «Solidarité, citoyenneté et culture dans vos communes». L'objectif était d'encourager les jeunes en recherche d'emploi, accompagnés par les missions locales, à être des citoyens actifs dans leur commune en proposant des actions concrètes en matière de solidarité, de citoyenneté et de culture. 91 missions locales ont présenté des projets parmi les 400 réparties dans toute la France qui accompagnent au quotidien plus d'un million de jeunes. Le jury de la Fondation, composé de salariés volontaires de Dexia et de représentants des missions locales, a retenu 41 projets particulièrement exemplaires visant à mobiliser près de 5 000 jeunes dans des zones aussi bien urbaines que rurales.

Parmi les 41 lauréats, de nombreux projets portent sur la citoyenneté tels qu'à Bayonne, où les jeunes organisent un référendum intitulé «En 2012, allez-vous faire entendre votre voix?»; au Mans, une campagne est menée par les jeunes sur le thème «Je vote, donc je suis». Dans le domaine de la solidarité, à Brest, les jeunes mettent en place des chantiers d'entraide pour des personnes mal-logées; à Auxerre, une collecte de manuels scolaires a été organisée en faveur des enfants de la Côte-d'Ivoire. Un projet éco-citoyen a été primé à Perpignan. Il va permettre aux jeunes de réaliser une étude sur les initiatives menées en matière d'éco-citoyenneté en Europe en proposant de les transférer localement.

ÉCOLE DE LA CITOYENNETÉ

L'École de la citoyenneté a été créée en 2007 par la Fondation d'entreprise Dexia France et le Conseil National des Missions Locales. Le programme pédagogique concilie deux exigences : former les jeunes aux valeurs de notre démocratie et les amener à une culture de dialogue. En 2011, huit sessions de formation d'une semaine ont été organisées pour une centaine de jeunes gens résidant en zone urbaine et rurale afin de les aider à s'approprier les principes de la citoyenneté, à débattre des problématiques qu'ils vivent au quotidien et à découvrir la démocratie. Cette école a été l'occasion pour eux d'échanger sur l'engagement citoyen.

Le 17 juin 2011, à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris, la Fondation a organisé le premier rassemblement des jeunes de l'École de la citoyenneté avec la présence notamment du ministre de la Ville, Maurice Leroy. Les 350 jeunes participants ont présenté un manifeste aux élus locaux avec des propositions très concrètes dans le domaine du développement durable.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

La Fondation d'entreprise Dexia France a mis en place un système qui donne la possibilité aux collaborateurs de la banque et de l'assurance de consacrer deux heures par mois sur leur temps et leur lieu de travail au parrainage de jeunes de missions locales.

En 2011, près de 50 collaborateurs de Dexia Crédit Local et de Dexia Sofaxis ont parrainé des jeunes en recherche d'emploi.

Dexia Crédit Local est l'une des premières entreprises à avoir intégré le mécénat de compétence dans sa politique sociale.

2.4. Gestion des impacts environnementaux directs

Dans le cadre de sa politique de gestion des impacts environnementaux directs, Dexia Crédit Local a pour principal objectif la maîtrise des émissions de CO₂ issues des consommations d'énergie de ses bâtiments et des déplacements professionnels de ses collaborateurs :

- consommations d'énergie
En France, Dexia Crédit Local alimente depuis le 1^{er} janvier 2008 à 100 % en électricité verte ses principaux bâtiments. Dexia Sofaxis dispose en outre d'une installation de 105m² de panneaux photovoltaïques intégrés à ses bâtiments qui ont produit 15 300 kWh d'électricité en 2011. En Italie, le siège de Dexia Crediop utilise également de l'électricité verte ;
- optimisation des déplacements professionnels
Le recours à la visioconférence a été renforcé depuis 2008 grâce à la mise en place de cinq dispositifs de visioconférence dans la tour Dexia à la Défense, dont un dispositif mobile, et deux dispositifs dans le bâtiment de Dexia Crediop à Rome ;

- Dexia s'engage sur le terrain des déplacements domicile-travail de ses collaborateurs :

- chez Dexia Crediop, une prise en charge partielle de ces dépenses a été mise en place depuis 2007. Dexia Crediop a également procédé à la formalisation de sa politique de déplacements professionnels. D'autres mesures concrètes ont été prises, comme la création d'un parking pour bicyclettes au siège de Dexia Crediop ainsi que la participation à l'European Mobility Week ;
- Dexia Crédit Local prend en charge 60 % de l'abonnement aux transports en commun des salariés travaillant à La Défense, 50 % dans les directions régionales ;

Par ailleurs, Dexia Crédit Local poursuit une politique de réduction de ses déchets et de gestion responsable des consommables :

- gestion des déchets et consommation de papier :
 - des espaces de tri sélectif des déchets sont disponibles à chaque étage de la Tour Dexia à la Défense ;
 - dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de réduction de sa consommation de papier, Dexia Crédit Local a mis en œuvre différentes actions relatives au type de papier utilisé telles que la diminution du grammage du papier et la systématisation du recours à du papier vierge recyclé, blanchi sans chlore et bénéficiant du label PEFC.

Démarche qualité

Dexia Crédit Local et certaines de ses filiales déploient une démarche qualité dans le cadre de leur gestion interne et de leurs relations avec les clients.

En 2011, la certification ISO 9001 a été renouvelée pour l'ensemble des activités exercées en France par Dexia Crédit Local.

La démarche de qualité totale de Dexia Sofaxis s'appuie sur un système de management et une quadruple certification : ISO 9001, ISO 14001 (Environnement), 18001 (Sécurité) et 8000 (Éthique). La démarche de management environnemental de Dexia Crediop est également certifiée ISO 14001.

Mandats et rémunérations des mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Dexia Crédit Local entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, ainsi que les rémunérations qui leur ont été versées sur la même période.

1. État des fonctions et des mandats

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Luc Dehaene

71 ans

Président du conseil d'administration de Dexia SA
Dexia SA – Place Rogier 11 – 1210 Bruxelles – Belgique

- Président du conseil d'administration de Dexia SA
- Vice-président du conseil d'administration de Dexia Banque Belgique (jusqu'en octobre 2011)
- Administrateur de INBEV (jusqu'en avril 2011)
- Administrateur de Umicore (jusqu'en avril 2011)
- Administrateur de Lotus Bakeries (jusqu'en mai 2011)
- Administrateur de Thrombogénics
- Administrateur de Novovil

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR

Monsieur Alain Clot (depuis le 1^{er} janvier 2011)

55 ans

Membre du comité de direction de Dexia SA (depuis janvier 2011)
Dexia SA – Place Rogier 11 – 1210 Bruxelles – Belgique

- Administrateur (depuis février 2011) et vice-président (depuis avril 2011) de Dexia Crediop
- Président du conseil d'administration de Dexia Sabadell (depuis janvier 2011)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre de SOFCA-GIE (depuis janvier 2011)

* Membre indépendant

- Président du conseil d'administration de Dexia Sofaxis (depuis janvier 2011)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency (depuis janvier 2011)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur de Dexia CLF Banque (depuis janvier 2011)
- Administrateur de Dexia Holdings Inc. (depuis janvier 2011)
- Administrateur de Dexia FP Holdings Inc. (depuis janvier 2011)
- Administrateur de Dexia Financial products Services LLC (depuis janvier 2011)
- Administrateur de FSA Asset Management LLC (depuis janvier 2011)
- Administrateur de FSA Capital Markets Services LLC (depuis janvier 2011)
- Administrateur de FSA Capital Management Services LLC (depuis janvier 2011)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Fédération Nationale des Travaux Publics représentée par Monsieur Patrick Bernasconi*

56 ans

Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
3, rue de Berri – 75008 Paris

- Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
- Président de Bernasconi T.P.
- Président de Science et Industrie
- Président du conseil d'administration et directeur général de L'Immobilière des Travaux Publics
- Administrateur de SMAVIE BTP

- Représentant permanent de la Fédération Nationale des Travaux Publics, membre du conseil de surveillance de BTP Banque
- Représentant permanent de la Fédération Nationale des Travaux Publics, vice-présidente de SMA BTP
- Co-gérant de SCI Bernasconi Frères
- Associé gérant de Casa Déco
- Administrateur de Château des Deux Rives
- Président du conseil d'administration de la SGAM BTP

La Fédération Française du Bâtiment représentée par Monsieur Didier Ridoret*

60 ans

Président de la Fédération Française du Bâtiment
33, avenue Kléber – 75016 Paris

- Président de la Fédération Française du Bâtiment
- Co-gérant de Elibois SARL
- Co-gérant de France Menuisiers SARL
- Co-gérant de Menuiseries Niortaises SARL
- Directeur général délégué de Ridoret Menuiserie SA
- Co-gérant de Roche Alu SARL
- Co-gérant de Roche France SARL
- Co-gérant de Roche PVC SARL
- Directeur général de SAG SAS
- Co-gérant de Pont de la Reine SCI
- Vice-président du conseil de surveillance de BTP Banque SA
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur, membre du Comité directeur de l'Union des caisses de France du réseau Congés intempérie du BTP
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, censeur de ECOFI Investissements SA
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-présidente de SMA BTP
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-présidente de SMAVIE BTP
- Co-gérant de DIFRAHEL
- Président du conseil d'administration de la SICAV BTP Obligations
- Censeur de la SICAV BTP Associations

* Membre indépendant

- Censeur de la SICAV BTP Rendements
- Administrateur de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics (SGAM BTP)
- Président du conseil de surveillance de la Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment (CGI Bâtiment)
- Président du conseil de surveillance de la Société Anonyme Générale d'Assurances (SAGENA) (depuis juin 2011)

Monsieur Julien Brami

37 ans

Caisse des Dépôts – 56, rue de Lille – 75007 Paris

- Membre du conseil d'administration de CDC Entreprises
- Membre du conseil d'administration du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages (FGAO)
- Administrateur d'EGIS Projects SA (depuis juillet 2011)
- Administrateur de CDC Climat (depuis juillet 2011)
- Représentant de la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de CDC Infrastructure

Monsieur Jean-Pierre Brunel*

68 ans

21, rue Auguste Bosc – Résidence Parc des Cèdres – Esc C – 30900 Nîmes

- Administrateur de Services Conseil Expertises Territoires (jusqu'en juin 2011)
- Président du conseil d'administration de la SA d'HLM Le Nouveau Logis - Centre Limousin (jusqu'en juin 2011)
- Gérant de Tradanimes

Monsieur Philippe Duron* (administrateur jusqu'au 12 mai 2011)

64 ans

Député du Calvados – Maire de Caen
Esplanade Jean-Marie Louvel – 14027 Caen cedex 09

- Président du conseil d'administration de Normandie Aménagement (SEM)
- Président du conseil d'administration de la SEM pour la gestion du Mémorial de la Bataille de Normandie
- Président du conseil de surveillance du CHU de Caen

Monsieur Jean-Pol Henry*

68 ans

Vice-président honoraire de la chambre de représentants
118, rue de la Madeleine – 6041 Gosselies – Belgique

Monsieur Pierre Mariani

55 ans

Président du comité de direction de Dexia SA
Dexia SA – Place Rogier 11 – 1210 Bruxelles – Belgique

- Administrateur délégué de Dexia SA
- Administrateur de Dexia Banque Belgique (jusqu'en octobre 2011)
- Administrateur de Dexia BIL
- Administrateur et président du comité d'audit d'EDF
- Administrateur de DenizBank (depuis mars 2011)

Monsieur Édouard Philippe*

41 ans

Maire du Havre – Conseiller général de Seine-Maritime
Place de l'Hôtel de Ville – BP 51 – 76084 Le Havre cedex

- Membre du conseil de surveillance du Grand Port Maritime du Havre
- Président du Volcan
- Président du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Havre
- Président du conseil d'administration du Groupe Gériatrique Desaint Jean

Monsieur Philippe Rucheton

63 ans

Membre du comité de direction de Dexia SA
Dexia SA – Place Rogier 11 – 1210 Bruxelles – Belgique

- Président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
- Administrateur de Dexia Asset Management Luxembourg
- Administrateur de DenizBank AS
- Administrateur de Dexia Holdings Inc.
- Administrateur de Dexia FP Holdings Inc.
- Administrateur de Dexia Financial Products Services LLC
- Administrateur de FSA Asset Management LLC
- Administrateur de FSA Capital Markets Services LLC

* Membre indépendant

- Administrateur de FSA Capital Management Services LLC
- Administrateur de Dexia Insurance Belgium (jusqu'en septembre 2011)
- Administrateur de Dexia BIL
- Administrateur de Dexia Participation Belgique SA (depuis mars 2011)
- Administrateur de Bernard Controls SA (depuis octobre 2011)

Madame Francine Swiggers

59 ans

Président du comité de direction du groupe Arco
6, avenue Livingstone – 1000 Bruxelles – Belgique

- Administrateur de Dexia SA
- Administrateur de Dexia Banque SA (jusqu'en novembre 2011)
- Liquidateur d'Arcofin CVBA (depuis décembre 2011)
- Liquidateur d'Arcopar CVBA (depuis décembre 2011)
- Liquidateur d'Arcoplus CVBA (depuis décembre 2011)
- Président du conseil d'administration d'Auxipar NV
- Président du conseil d'administration d'Interfinance CVBA
- Liquidateur d'Arcosyn BV
- Administrateur d'Aquafin NV
- Administrateur de VDK – Caisse d'Épargne
- Membre du conseil d'administration de De Warande
- Membre du conseil d'administration de Hogeschool Universiteit Brussel

Monsieur René Thissen*

65 ans

Député – conseiller communal de Waimès
23, rue de Bouhémont – 4950 Waimès – Belgique

- Administrateur du Centre Hospitalier Chrétien
- Administrateur d'Unio Bruxelles ASBL
- Président du conseil d'administration de la Société Wallonne des Eaux
- Président du conseil d'administration de SAGIMA SA

REPRÉSENTANTS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Madame Isabelle Lourenço

Monsieur Pascal Cardineaud

2. Rémunérations et engagements

2.1. Introduction

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La rémunération des dirigeants des entreprises du secteur financier fait l'objet de nombreuses réglementations depuis plusieurs années.

Le conseil d'administration s'est immédiatement engagé dans le respect de ce cadre réglementaire tel qu'il évolue sur la base des dispositions nationales et internationales visant à renforcer le gouvernement d'entreprise, notamment en termes de rémunération.

Dans ce contexte, dès 2009, Dexia a même anticipé les obligations pesant sur le secteur financier en ce qui concerne notamment l'étalement de la rémunération variable.

Dexia a mis en œuvre une politique de rémunération globale pour le groupe Dexia conforme à la réglementation belge, française et européenne ainsi qu'aux principes applicables en matière de saines pratiques de rémunération.

La politique de rémunération de Dexia a été préparée par la filière Ressources humaines en collaboration avec les filières Audit, Risques et *Compliance, Legal & Tax* et soumise au comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA.

Les propositions du comité des nominations et des rémunérations ont été soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui a validé la politique de rémunération du groupe. Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé, pour la partie qui le concerne, la politique de rémunération du groupe Dexia ainsi que les dispositions applicables aux collaborateurs de Dexia Crédit Local.

La politique de rémunération et sa mise en œuvre sont évaluées régulièrement afin d'identifier les dispositions qui requerraient une adaptation en raison notamment de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales ou réglementaires.

La politique de rémunération applicable aux rémunérations payées à partir de l'année 2011 énonce, d'une part, des principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs du groupe Dexia. Elle contient, d'autre part, dans le respect du principe de proportionnalité, des dispositions particulières, exclusivement applicables à une population identifiée comme étant susceptible d'impacter le profil de risque du groupe Dexia en raison de la nature ou du niveau de ses fonctions et/ou rémunération.

Les dispositions particulières de la politique de rémunération – qui s'appliquent à la direction générale, aux professionnels de marché dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du groupe Dexia et aux autres membres du personnel qui, au vu de leurs revenus, sont assimilés à des preneurs de risque – font l'objet d'une publication sur le site internet de Dexia, dans le respect de l'arrêté royal du 22 février 2011 portant approbation du règlement du 8 février 2011 de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances concernant la politique de rémunération des établissements financiers.

Conformément à la réglementation qui lui est applicable, Dexia Crédit Local met à disposition l'information sur la politique de rémunération et le personnel concerné de la société dans le présent rapport et sur son site internet.

ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION

Compte tenu des lignes directrices notamment reprises dans l'arrêté royal du 22 février 2011⁽¹⁾, le conseil d'administration a revu, en mars 2011, l'équilibre des *packages* de rémunération (entre la rémunération fixe, à savoir la rémunération non liée à performance et la rémunération variable, à savoir la rémunération liée à la performance) des dirigeants et du *senior management* du groupe.

A cette fin, une prime trimestrielle de fonction a été introduite dans le salaire fixe. Cette décision a été appliquée aux rémunérations octroyées au titre de l'année 2011 dans le respect des principes décidés au moment de l'octroi de primes de fonction au titre de l'année 2010 et tels que décrits dans le rapport de rémunération relatif à cet exercice.

Afin de ne pas encourager une prise de risque excessive et de permettre une politique d'octroi de rémunération variable suffisamment flexible, des ratios maxima à respecter entre rémunération fixe et variable ont été imposés par la politique de rémunération du groupe Dexia. Ce ratio maximal pour tous les membres du comité de direction a été fixé à 1,5 par décision du conseil d'administration du 18 mars 2011.

Cette révision vise à réduire l'incitation excessive à la prise de risque que peut revêtir le recours à une rémunération variable trop importante par rapport à la rémunération fixe.

Elle permet, également, sans augmentation des coûts, de réduire sensiblement l'amplitude de la rémunération variable tout en maintenant un *package* compétitif pour les dirigeants du groupe.

2.2. Rémunération des membres du comité de direction⁽²⁾

PROCÉDURE

La rémunération des membres du comité de direction de Dexia SA, dont celle du directeur général de Dexia Crédit Local, est fixée par le conseil d'administration de Dexia SA sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Le comité des nominations et des rémunérations analyse les niveaux de rémunération des membres du comité de direction au regard des rémunérations appliquées au sein d'autres entreprises du secteur.

Dans ce cadre, des cabinets de conseil en rémunération sont consultés pour obtenir des informations sur les évolutions des salaires sur le marché du travail dans le secteur financier.

(1) Arrêté royal portant approbation du règlement de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances du 8 février 2011 concernant la politique de rémunération des établissements financiers.

(2) Ce terme est utilisé dans la présente section au sens des membres du comité de direction de Dexia SA, dont certains sont administrateurs de Dexia Crédit Local.

Afin d'offrir des rémunérations alignées sur le marché, le comité des nominations et des rémunérations sollicite tous les deux ans une étude de *benchmarking*. Pour l'année 2011, cette étude a été réalisée en fin 2010 avec l'appui de Towers Watson, consultant externe spécialisé.

Le comité des nominations et des rémunérations détermine le groupe de référence des entreprises à inclure dans le *benchmark* ainsi que le positionnement de Dexia vis-à-vis de ce groupe de référence.

A l'occasion de l'analyse de ce *benchmark*, le comité des nominations et des rémunérations propose, pour ce qui concerne les membres du comité de direction de Dexia SA, au conseil d'administration, les éventuelles augmentations de rémunération fixe ainsi que, le cas échéant, l'ajustement des amplitudes de rémunération variable et toutes les modifications justifiées par l'évolution du marché.

L'année où le comité des nominations et des rémunérations ne requiert pas de *benchmark*, il est informé par son conseiller externe (spécialisé en rémunération) de l'évolution du marché de la rémunération des dirigeants.

RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

La rémunération des membres du comité de direction est composée d'une partie fixe (non liée à la performance) et d'une partie variable.

La rémunération variable est liée à la performance. Elle est limitée à maximum 1,5 fois la rémunération fixe et répartie sur au moins 3 ans.

Les performances des membres du comité de direction sont évaluées au regard d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, axés autour de trois domaines. Un contrat de *management* est conclu individuellement avec chaque membre du comité de direction en vue de constater les objectifs fixés autour de ces trois domaines, à savoir :

- les compétences *business*, liées à l'accomplissement d'objectifs quantitatifs et qualitatifs;
- les résultats financiers ou budgétaires du groupe et du *business* concerné;
- les compétences liées aux ressources humaines, en ce compris les compétences managériales. L'évaluation des performances réalisées dans ce dernier domaine peut être effectuée sur la base de plusieurs critères parmi lesquels le rôle dans la mise en œuvre des réorganisations envisagées et la participation à la rétention des collaborateurs clés.

La loi et la politique de rémunération de Dexia permettent d'ajuster la rémunération variable différée non encore acquise.

En outre, en cas de fraude constatée postérieurement à l'attribution d'une rémunération variable ainsi que dans l'hypothèse où des rémunérations variables auraient été octroyées sur la base d'informations intentionnellement erronées, la politique de rémunération du groupe Dexia prévoit la possibilité de ne pas verser les parties différées non encore payées de la rémunération variable et de prendre les mesures nécessaires pour récupérer la partie de la rémunération variable dont le paiement aurait déjà été exécuté.

La rémunération fixe et variable des membres du comité de direction constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un membre du comité de direction par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

(1) La rémunération de base n'inclut pas les jetons de présence liés au mandat d'administrateur au sein de DenizBank, lesquels s'élèvent respectivement à EUR 30 689 en ce qui concerne Philippe Rucheton et à EUR 23 166 en ce qui concerne Pierre Mariani.

RÉMUNÉRATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

a. Rémunération fixe au titre de l'année 2011

La rémunération fixe est, depuis l'année 2010, composée d'une rémunération de base et une prime de fonction versée trimestriellement.

Rémunération de base au titre de l'année 2011

La rémunération de base⁽¹⁾ est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun (et en tenant compte des références de marché pour des postes de dimension comparable).

Tableaux de synthèse des rémunérations de base et avantages

(en EUR)	Rémunération fixe versée en 2011	Frais de représentation	Voiture ⁽¹⁾
Pierre Mariani	1 000 000	6 324	3 181

(en EUR)	Rémunération de base versée en 2011	Autres avantages ⁽²⁾
Alain Clot	500 000	4 066
Philippe Rucheton	500 000	8 563

(1) Le montant correspond à l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'une voiture de fonction pouvant être utilisée à des fins privées.

(2) Ce montant comprend les indemnités forfaitaires annuelles pour frais de représentation et l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction pouvant être utilisé également à des fins privées, dont bénéficie chacun des membres du comité de direction.

Prime de fonction au titre de l'année 2011

(en EUR)	
Pierre Mariani	200 000
Alain Clot	100 000
Philippe Rucheton	100 000

b. Rémunération variable au titre de l'année 2011

Compte tenu des résultats pour l'année 2011, le conseil d'administration de Dexia SA, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a accepté la proposition du comité de direction de ne percevoir aucune rémunération variable au titre de l'année 2011.

Tableau comparatif des rémunérations variables 2010 vs 2011

(en EUR)	2010	2011
Pierre Mariani	600 000	0
Alain Clot	N/A	0
Philippe Rucheton	200 000	0
TOTAL	800 000	0

Les montants repris dans ce tableau sont, conformément à la politique de rémunération de Dexia, payés de manière étalée, conformément aux principes décrits ci-après.

PARTIE ÉTALÉE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2010 DUE EN 2012

Nous nous référons à la page 60 et suivantes du rapport annuel 2010 pour l'explication des principes d'étalement de la rémunération variable 2010.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par Dexia dans le cadre de la Convention de garantie autonome conclue avec les États belges et français et aussi longtemps que des obligations garanties existent ou sont susceptibles d'être émises, et sauf accord des États, Dexia ne procédera à :

- Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites, ou
- Aucune attribution ou versement d'éléments de rémunération variable, d'indemnités et d'avantages indexés sur la performance, ainsi que de rémunérations différées au bénéfice des personnes suivantes : président du conseil d'administration, administrateur(s) délégué(s) et membres du conseil d'administration.

Dans le même esprit, Dexia s'est engagée à suspendre jusqu'à décision finale de la Commission européenne le paiement de la part variable de la rémunération des membres du comité de direction de Dexia.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations a accepté la proposition du comité de direction et a décidé de faire usage de la possibilité de réduire *a posteriori* les parties différées de la rémunération variable. La partie différée de la rémunération variable 2010 en espèces ainsi que la partie de la rémunération variable différée sous la forme d'instruments avec une période de rétention d'un an (octroi en 2012 et paiement en 2013) ne seront pas octroyées en 2012.

(en EUR)			Montants libérables en 2011	Montants libérables en 2012	Montants libérables en 2013	Montants libérables en 2014	TOTAL
Pierre Mariani	Valeur initiale	Cash	180 000	40 000	40 000	40 000	300 000
		Instrument*	180 000	40 000	40 000	40 000	300 000
	Valeur liquidée	Cash	180 000	0			
		Instrument*	180 000	0			
Alain Clot	Valeur initiale	Cash	N/A	-	-	-	-
		Instrument*	N/A	-	-	-	-
	Valeur liquidée	Cash	N/A	-	-	-	-
		Instrument*	N/A				
Philippe Rucheton	Valeur initiale	Cash	60 000	13 333,33	13 333,33	13 333,34	100 000
		Instrument*	60 000	13 333,33	13 333,33	13 333,34	100 000
	Valeur liquidée	Cash	60 000	0			
		Instrument*	60 000	0			

* La contrevaletur des instruments représentatifs du capital est libérée après une période de rétention de un an suivant l'acquisition définitive des droits, tel qu'il apparaît dans le tableau.

PARTIE ÉTALÉE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2009 DUE EN 2012

Nous nous référons à la page 62 et suivantes du rapport annuel 2009 pour l'explication des principes d'étalement de la rémunération variable 2009.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations a accepté la proposition du comité de direction et a décidé de faire usage de la possibilité de réduire *a posteriori* les parties différées de la rémunération variable et de ne pas octroyer la partie différée de la rémunération variable 2009 en 2012.

(en EUR)			Montants libérables en 2010	Montants libérables en 2011	Montants libérables en 2012	TOTAL
Pierre Mariani	Valeur initiale	Cash	308 333	128 768	128 768	565 869
		Instrument*	-	128 768	128 768	257 536
	Valeur liquidée	Cash	308 333	128 768	0	437 101
		Instrument*	-	95 524	0	95 524
Alain Clot	Valeur initiale	Cash	N/A	-	-	-
		Instrument*	N/A	-	-	-
	Valeur liquidée	Cash	N/A	-	-	-
		Instrument*	N/A	-	-	-
Philippe Rucheton	Valeur initiale	Cash	141 667	41 467	41 467	224 601
		Instrument*		41 467	41 467	82 934
	Valeur liquidée	Cash	141 667	41 467	0	183 134
		Instrument*	-	30 761	0	30 761

* La contrevaletur des instruments représentatifs du capital est libérée après une période de rétention de un an suivant l'acquisition définitive des droits, tel qu'il apparaît dans le tableau.

PENSIONS EXTRA-LÉGALES

Certains membres du comité de direction bénéficient d'une pension complémentaire extra-légale mise en place par Dexia.

Caractéristiques des plans de pension extra-légale applicables

Plan de pension complémentaire souscrit par Dexia au profit des membres du comité de direction sous contrat belge après le 31 décembre 2006

Le nouveau régime de plan de pension extra-légal pour les membres du comité de direction sous contrat belge donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles. Ces dernières représentent un pourcentage fixe d'une rémunération annuelle fixe plafonnée.

Pierre Mariani et Philippe Rucheton bénéficient de ce plan de pension extra-légal.

Montants payés dans le cadre de ces plans de pension complémentaires

Les primes annuelles de EUR 963735 ont été payées en 2011 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction dont EUR 150959 pour Pierre Mariani et EUR 99496 pour Philippe Rucheton.

Couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais médicaux

Des primes annuelles collectives de EUR 334127 ont été payées en 2011 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical, dont EUR 74407 pour Pierre Mariani et EUR 65027 pour Philippe Rucheton, ventilés comme suit :

Pierre Mariani		
Plans extra-légaux	Capital décès, orphelins	46 001
	Invalidité	28 004
	Hospitalisation	402
Philippe Rucheton		
Plans extra-légaux	Capital décès, orphelins	50 510
	Invalidité	13 714
	Hospitalisation	803

Des primes annuelles collectives de EUR 8927 ont été payées en 2011 au bénéfice du membre sous contrat français du comité, dont EUR 6308 pour Alain Clot, pour les couvertures obligatoires et supplémentaires décès, invalidité permanente et frais médicaux.

PLAN D'OPTIONS

Depuis son unification et pour la dernière fois en 2008, le groupe Dexia a mis en place, chaque année, un plan d'options sur actions au bénéfice de certains collaborateurs du groupe Dexia. Les options émises dans le cadre de ce plan sont des droits de souscription donnant chacun le droit d'acquies, dans une période d'exercice limitée, une action Dexia nouvelle à un prix d'exercice égal à la valeur de l'action Dexia au moment de l'attribution des options.

Durant l'année 2011, aucune option n'a été exercée, venue à échéance ou accordée aux membres du comité de direction.

CONDITIONS RELATIVES AU DÉPART

Dispositions de la politique de rémunération de Dexia

Le 18 mars 2011, le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations et des nominations, a approuvé la politique de rémunération du groupe Dexia. Selon cette politique, le total des indemnités octroyées ne dépassera pas 12 mois de rémunération fixe et variable. Le comité des nominations et des rémunérations pourra, dans des circonstances particulières, proposer, sur avis motivé, au conseil d'administration une indemnité de départ supérieure à 12 mois mais ne dépassant pas 18 mois de rémunération fixe et variable. Une indemnité de départ excédant 18 mois de rémunération fixe et variable ne pourra être convenue à titre exceptionnel que moyennant l'approbation de la première assemblée générale ordinaire qui suit.

En outre, la convention prévoyant l'octroi d'une indemnité de départ sera assortie d'une condition de performance en ce sens que l'indemnité de départ conventionnelle sera réduite dans l'hypothèse où l'évaluation des prestations du dirigeant au cours des deux années précédant la date de rupture du contrat laisserait apparaître une dégradation importante de ses performances. Ce, afin d'éviter que des indemnités de départ soient octroyées de manière à récompenser l'échec.

Ces principes seront appliqués dans le respect des accords collectifs et des dispositions légales.

Toute convention portant sur l'octroi d'indemnités de départ qui serait conclue avec un membre du comité de direction après l'adoption de la politique de rémunération du groupe Dexia (à savoir le 18 mars 2011) respecte(ra) les dispositions précitées.

Dispositions relatives à l'indemnité de départ contenues dans les conventions de management des membres du comité de direction

En cas de résiliation du contrat de Pierre Mariani par Dexia, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, fixera l'indemnité en tenant compte des règles adoptées par l'AFEP/MEDEF.

Philippe Rucheton a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia avant 65 ans, dans les douze mois d'un changement de contrôle, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables correspondant à une période de 18 mois, sans que cette période ne puisse dépasser le nombre de mois séparant l'intéressé de la date à laquelle il atteindra 65 ans et sans préjudice des règles de droit commun qui pourraient, le cas échéant, être applicables.

Dispositions relatives à l'indemnité de départ contenues dans les contrats de travail des membres du comité de direction

Alain Clot a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia pour un motif autre qu'une faute grave, à une indemnité unique et forfaitaire d'un montant égal aux émoluments fixes et variables correspondant à une période de 12 mois. Cette indemnité pourra être portée à 18 mois dans l'hypothèse où la rupture interviendrait à la suite d'un changement de contrôle. Ces indemnités uniques et forfaitaires de 12 ou 18 mois seront réduites de 50 % dans l'hypothèse où la moyenne des évaluations des parties *business* et individuelles sont inférieures à 55 % sur les deux dernières années. Dans l'hypothèse d'une moyenne des évaluations des parties *business* et individuelles inférieures à 35 % sur les deux dernières années, l'indemnité compensatoire de préavis sera égale à l'indemnité conventionnelle.

2.3. Jetons de présence versés par Dexia Crédit Local

Le montant des jetons de présence des administrateurs de Dexia Crédit Local a été fixé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009 à EUR 225 000. Au titre de l'exercice 2011, une somme de EUR 121 500 a été versée.

Le détail des attributions tenant compte de l'assiduité est donné dans le tableau ci-après.

Membres du conseil	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2010	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2011
Julien Brami	15 000 ⁽¹⁾	15 000 ⁽¹⁾
Jean-Pierre Brunel	21 000 ⁽²⁾	21 000 ⁽²⁾
Alain Clot	-	0
Jean-Luc Dehaene	0 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾
Philippe Duron	12 500	0 ⁽⁴⁾
FFB (Didier Ridoret)	15 000	15 000
FNTF (Patrick Bernasconi)	21 000 ⁽²⁾	21 000 ⁽²⁾
Jean-Pol Henry	11 250 ⁽⁵⁾	11 250 ⁽⁵⁾
Pierre Mariani	0	0
Philippe Rucheton	0	0
Edouard Philippe	15 000	0 ⁽⁷⁾
Francine Swiggers	15 750 ⁽⁶⁾⁽⁸⁾	14 625 ⁽⁶⁾⁽⁸⁾
René Thissen	11 250 ⁽⁵⁾	11 250 ⁽⁵⁾
TOTAL	137 750	109 125

(1) Les jetons de présence revenant à Julien Brami sont, à sa demande, versés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

(2) Y compris montant versé au titre de sa participation au comité d'audit.

(3) Dexia SA a versé, à titre de jetons de présence, à Jean-Luc Dehaene au titre de ses fonctions chez Dexia SA, un montant de EUR 88 000 pour l'exercice 2010. Par décision du 12 octobre 2011, Jean-Luc Dehaene a décidé de renoncer à toute compensation en sa qualité de membre et président du conseil d'administration de Dexia SA en 2011.

(4) Philippe Duron a fait savoir qu'il ne souhaitait pas percevoir les jetons de présence au titre de l'année 2011 pour son mandat qui a expiré le 12 mai 2011.

(5) Après retenue à la source.

(6) Y compris montant versé au titre de sa participation au comité d'audit et après retenue à la source.

(7) Edouard Philippe a fait savoir qu'il ne souhaitait pas percevoir de jetons de présence au titre de l'année 2011.

(8) Dexia SA a versé, à titre de jetons de présence, à Francine Swiggers au titre de ses fonctions chez Dexia SA, un montant de EUR 46 000 pour l'exercice 2010 et un montant de EUR 72 000 pour l'exercice 2011.

Faits marquants et perspectives

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Une année en deux temps marquée par le durcissement du contexte macroéconomique

En réponse à un regain de tension sur sa liquidité au cours de l'été 2011, Dexia a engagé des opérations modifiant profondément la structure du groupe. Ce nouveau plan est intervenu à l'issue de trois années de restructuration intensive visant à réduire fortement le profil de risque du groupe et à ajuster sa structure financière.

Les événements intervenus en octobre 2011 ont constitué la charnière d'une année en deux temps pour le groupe Dexia :

- Jusqu'à la fin du mois de juin, l'exécution du plan de restructuration validé par la Commission européenne a progressé en ligne avec ou au-delà des objectifs fixés : les cessions d'entités ont été réalisées conformément au calendrier établi et les objectifs de cessions d'actifs et de réduction du bilan ont été dépassés. En mai, dans un contexte de durcissement du contexte économique, le groupe a annoncé sa volonté d'accélérer sa transformation financière, en cédant les actifs garantis de son portefeuille *Financial products* et en procédant à un ajustement à la valeur de marché d'un volant important d'autres prêts et obligations non stratégiques destinés à être cédés.
- Durant l'été, l'aggravation de la crise de la dette souveraine européenne, les incertitudes pesant sur la croissance et leurs profondes répercussions sur les taux d'intérêt ont conduit à un accroissement du risque de refinancement du groupe Dexia. Afin de stabiliser sa situation de liquidité et de protéger ses franchises commerciales, le groupe a donc été confronté à la nécessité d'agir très rapidement et de manière résolue et a acté une nouvelle série de mesures structurelles.

Dans ce contexte, les activités de Dexia Crédit Local ont été fortement impactées dans ses différents pays d'implantations.

1.2. Poursuite des désinvestissements au cours du 1^{er} semestre 2011

Au cours du premier semestre 2011, Dexia Crédit Local a poursuivi sa politique de réduction de la taille de son bilan.

Le 31 mars, Dexia a vendu sa participation de 88,71 % dans Dexia banka Slovensko à Penta, un groupe d'investissement basé en Europe centrale. Cette cession anticipait l'exigence de la Commission européenne qui prévoyait la cession de Dexia banka Slovensko avant le 31 octobre 2012.

Compte tenu du contexte macroéconomique extrêmement difficile notamment au sein de la zone euro, le conseil d'administration de Dexia a décidé, le 27 mai 2011, d'accélérer le rythme de cession des

actifs non stratégiques en vendant USD 9,5 milliards d'actifs du portefeuille *Financial products* couverts par la garantie des États belge et français et en procédant à un ajustement à la valeur de marché d'autres prêts et obligations de la *Legacy Division* destinés à être cédés.

Cette accélération du rythme des cessions présentait le triple mérite d'alléger le poids de la *Legacy Division*, d'améliorer la liquidité et d'accroître la profitabilité récurrente du groupe tout en donnant une plus grande visibilité aux franchises commerciales.

Les sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. ont été déconsolidées au 1^{er} avril 2011, du fait de la signature, le 30 juin 2011, d'un contrat d'option de vente sur les titres Dexia Holdings Inc. que détenait Dexia Crédit Local, et d'un contrat de garantie avec Dexia SA limitant les pertes attribuables à Dexia Crédit Local à USD 1 447 millions (EUR 1 020 millions).

1.3. Aggravation de la crise de la dette souveraine, pression sur la liquidité et adoption de mesures structurelles

L'aggravation de la crise de la dette souveraine européenne et les fortes perturbations des marchés financiers qui ont prévalu depuis l'été 2011 ont conduit à un accroissement du risque de refinancement du groupe Dexia, en dépit de la réduction considérable de son besoin de financement et de l'amélioration sensible de son mix de financement depuis fin 2008.

1.3.1 AGGRAVATION DE LA CRISE DE LA DETTE SOUVERAINE ET DÉPRÉCIATION SUR L'EXPOSITION À LA GRÈCE

Au sein de la zone euro, la crise de la dette souveraine, qui s'est amplifiée durant l'été, a très fortement impacté le groupe. En effet, Dexia, notamment au travers de sa filiale Dexia Crédit Local, est le premier financier du secteur public local dans la zone euro, et ses expositions souveraines, hier considérées comme sans risque, sont significatives notamment en Italie, en Grèce et au Portugal.

La situation de la Grèce apparaît la plus préoccupante. Le premier plan de sauvetage annoncé en mai 2011 s'est avéré insuffisant pour permettre un retour à davantage de sérénité. Il a donc été suivi par l'annonce d'un deuxième plan de soutien, impliquant une large décote (75 %) sur les titres souverains grecs détenus par les créanciers privés.

Considérant les incertitudes liées à la mise en œuvre de ce plan de soutien, Dexia Crédit Local a comptabilisé en 2011 une dépréciation totale de EUR 2 056 millions sur ses obligations d'État grecques et son exposition assimilée, ce qui représente une décote de 75 % sur les EUR 2 756 millions d'exposition nominale de Dexia Crédit Local au

31 décembre 2011 et correspond à la valorisation des titres grecs sur le marché fin décembre 2011.

En outre, Dexia Crédit Local interrompt les relations de couverture portant sur ces actifs. Les dérivés ont été reclassés en *trading* générant un impact de résultat de EUR 868 millions. En conséquence, la dépréciation totale liée à l'exposition de Dexia Crédit Local sur la Grèce s'élève à EUR 2,94 milliards pour l'ensemble de l'année 2011.

Dexia Crédit Local a par ailleurs bénéficié, fin 2011, d'un soutien de sa maison mère, afin de couvrir les pertes potentielles attachées aux portefeuilles de titres grecs portés par ses filiales de refinancement Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG. À ce titre, une créance de EUR 1934 millions est enregistrée dans les comptes de Dexia Crédit Local et vient compenser les pertes comptabilisées sur ces portefeuilles dans les comptes consolidés.

De plus amples informations sur les expositions souveraines de Dexia sont fournies dans le chapitre «Gestion des risques» du présent rapport annuel.

1.3.2 ACCROISSEMENT DES TENSIONS SUR LA LIQUIDITÉ

L'amélioration de la structure financière du groupe Dexia et la réduction de son besoin de liquidité ont constitué l'un des objectifs prioritaires du plan de transformation engagé en 2008. À partir de mi-2011, l'approfondissement de la crise souveraine au sein de la zone Euro et la défiance accrue vis-à-vis des institutions financières ont toutefois sévèrement détérioré la situation de liquidité du groupe au travers de chocs successifs :

- En premier lieu, la mise sous revue avec perspective d'abaissement des notations des principales entités opérationnelles du groupe au cours des mois de mars (Moody's) et mai 2011 (S&P) a conduit à une réduction de plus d'EUR 22 milliards du financement non sécurisé du groupe entre fin avril et fin juin 2011. Le financement en US dollars a été impacté en premier lieu et Dexia a géré les tensions induites via l'exécution rapide de *swaps* de change;
- La confirmation de la notation à court terme par S&P début juillet 2011 n'a toutefois pas permis de retrouver un accès aux financements non sécurisés compte tenu de l'aggravation concomitante de la crise des dettes souveraines européennes. L'indécision entourant le plan de sauvetage de la Grèce et les tensions induites sur la dette d'autres souverains européens ont en effet conduit à une forte défiance des investisseurs, en particulier américains. La confiance accordée à la signature Dexia, premier financeur du secteur public, a été profondément altérée compte tenu de l'exposition souveraine du groupe ce qui a conduit à la perte d'EUR 6 milliards supplémentaires de financements non sécurisés entre fin juin et fin septembre;
- Ce creusement du besoin de liquidité à court terme a été aggravé par la baisse importante des taux d'intérêt qui s'est accompagnée d'une augmentation de plus d'EUR 15 milliards du montant de collatéral à verser aux contreparties de dérivés du groupe entre fin juin et fin décembre, dans un contexte de raréfaction de la liquidité;
- Enfin, le 3 octobre 2011, la mise sous surveillance des notations à long et court termes communiquée par Moody's a accéléré la perte des financements interbancaires non sécurisés du groupe (EUR 6 milliards supplémentaires perdus entre le 30 septembre et le 7 octobre 2011) et érodé la confiance des clients particuliers en Belgique et au Luxembourg entraînant une fuite des dépôts à hauteur d'environ EUR 7 milliards entre fin septembre et fin octobre 2011.

Cette succession d'événements a conduit à des tensions sévères sur la liquidité du groupe qui, à partir du mois d'octobre 2011, a perdu l'accès au marché du financement non sécurisé.

- La notation long terme de Dexia Crédit Local par Standard & Poor's a été abaissée le 28 mars 2012 de BBB+ à BBB avec maintien du *credit watch negative*.

1.3.3 ADOPTION DE NOUVELLES MESURES STRUCTURELLES

Afin de protéger ses franchises commerciales et d'éviter une dégradation continue de sa situation de liquidité, le groupe a très rapidement annoncé une série de mesures impactant profondément sa structure. Ces mesures, annoncées les 10 et 20 octobre 2011, sont détaillées ci-après.

Garantie des États sur les financements émis par Dexia SA et sa filiale Dexia Crédit Local

Dans un contexte de pression accrue sur son financement et afin de soutenir le groupe dans la mise en œuvre de son plan de restructuration, les États belge, français et luxembourgeois se sont engagés, sous réserve de l'approbation de la Commission européenne, de manière conjointe et non solidaire à garantir les financements de Dexia SA et de sa filiale Dexia Crédit Local à hauteur de EUR 90 milliards dans les proportions suivantes : 60,5 % pour la Belgique, 36,5 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg.

Le principe de cette garantie directe, autonome et payable à première demande a été validé au Luxembourg par un règlement grand-ducal du 14 octobre 2011, en Belgique par un arrêté royal du 18 octobre 2011 et en France par la loi de finances rectificative du 2 novembre 2011.

Le 21 décembre 2011, la Commission européenne a provisoirement marqué son accord sur un schéma de convention temporaire sous réserve d'une enquête approfondie. Ce schéma permet à Dexia SA et Dexia Crédit Local de se financer à hauteur d'un plafond maximal commun de EUR 45 milliards, via des financements de maturité allant jusqu'à 3 ans. La durée de cette convention temporaire est fixée au 31 mai 2012 pour les émissions réalisées jusqu'à cette date ; les entités ont pour obligation d'apporter des sûretés aux États garants pour une partie des émissions bénéficiant de la garantie.

L'éventuelle prolongation de cette garantie temporaire ou sa transformation en un schéma de garantie définitif sont soumis à une décision définitive de la Commission européenne sur la base d'un nouveau plan de restructuration que les États garants se sont engagés à soumettre à l'approbation de la Commission européenne avant le 21 mars 2012.

La garantie temporaire est sujette à une rémunération respectant les nouvelles lignes directrices de la Commission européenne. Dexia paiera aux trois États, au *pro rata* de la clé de répartition de la garantie, une commission mensuelle calculée de la manière suivante, sur la base des encours garantis :

- pour les émissions dont la maturité initiale est strictement inférieure à 3 mois, la commission s'élèvera à 120 points de base par an plus un complément de rémunération lié à la notation de l'entité garantie;
- pour les émissions dont la maturité initiale est comprise entre 3 mois et 12 mois (exclus), la commission s'élèvera à 50 points de base par an plus un complément de rémunération lié à la notation de l'entité garantie;
- pour les émissions dont la maturité initiale est supérieure ou égale à 12 mois, la commission sera conforme à la formule appliquée par la Commission européenne dans sa communication du 1^{er} décembre 2011, soit 120 points de base au 31 décembre 2011.

La commission mensuelle pourra être réduite en cas de collatéralisation des émissions garanties, en fonction de la nature et de la valeur de marché des sûretés octroyées aux États garants, comme prévu par les dispositions de la convention de garantie.

Par ailleurs, Dexia paiera aux trois États, au prorata de la clé de répartition de la garantie, une commission de mise en place de EUR 225 millions prise en charge par Dexia Crédit Local au prorata de ses émissions. Au titre de l'exercice 2011, ce montant est non significatif.

Au 31 décembre 2011, l'encours de dette garantie émise via ce nouveau mécanisme s'élève à EUR 22 milliards. Au 15 mars 2012, cet encours s'élève à EUR 41 milliards. Compte tenu des conditions de marché, le groupe s'est focalisé sur l'émission de dette à court terme via des programmes de certificats de dépôts spécifiques de Dexia Crédit Local.

Cession de Dexia Banque Belgique à l'État belge

Compte tenu des risques induits par la situation du groupe Dexia sur la franchise commerciale de Dexia Banque Belgique et considérant le caractère systémique de cet établissement pour le système financier belge, l'État belge a proposé le 9 octobre 2011, de racheter la participation de Dexia dans Dexia Banque Belgique.

Le conseil d'administration de Dexia SA a approuvé cette offre. La cession a été finalisée le 20 octobre 2011 pour un montant fixe de EUR 4 milliards et s'est traduite par une perte de EUR 4 milliards, comptabilisée dans les comptes du groupe Dexia au 30 septembre 2011. Le produit de la vente a principalement été affecté par Dexia SA au remboursement anticipé de prêts accordés par Dexia Banque Belgique à Dexia SA et à Dexia Crédit Local, conformément aux engagements pris par le groupe.

Depuis le 20 octobre 2011, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), agissant pour le compte de l'État belge, détient 100 % des actions de Dexia Banque Belgique.

Les accords de refinancement intragroupe octroyés par Dexia Banque Belgique aux autres entités du groupe ont été maintenus et sont réduits graduellement selon des principes établis dans la convention de cession. Le financement constitue un des éléments clés supervisé par un comité de transition afin de garantir un dénouement progressif des liens fonctionnels étroits existant entre Dexia Banque Belgique et le reste du groupe.

Depuis octobre 2011, les financements octroyés par Dexia Banque Belgique font l'objet d'un remboursement progressif. La partie non sécurisée de ces financements a été entièrement remboursée fin février 2012.

Protocole d'intentions entre Dexia, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et l'État français

Dexia, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont finalisé les termes d'un protocole de négociation dans le domaine du financement des collectivités locales françaises. Les conseils d'administration de Dexia SA et de Dexia Crédit Local ont approuvé ce protocole respectivement le 19 octobre 2011 et le 20 octobre 2011, protocole dont les modalités ont été précisées dans un accord additionnel, puis dans un protocole d'intentions validés par les conseils d'administration de Dexia Crédit Local du 13 février 2012 et du 15 mars 2012.

Le protocole d'octobre 2011 comprenait deux volets principaux :

- la cession de 70 % du capital (65 % à la Caisse des Dépôts et 5 % à La Banque Postale) de Dexia Municipal Agency, filiale à 100 % de Dexia Crédit Local spécialisée dans le refinancement de prêts au secteur public ou d'expositions garanties par le secteur public via l'émission d'obligations foncières ;

- la création d'une co-entreprise, détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui aurait pour fonction de concevoir et de distribuer des prêts aux collectivités locales françaises refinancés via Dexia Municipal Agency.

L'impact financier potentiel de la transaction a été détaillé dans le communiqué de presse publié par le Dexia le 20 octobre 2011.

Dans la continuité de ce protocole de négociation, Dexia, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et l'État français ont conclu un accord de principe le 10 février 2012, complété par un protocole d'intentions validé le 15 mars 2012 et signé par toutes les parties, afin de pérenniser le financement du secteur public local en France (voir organigramme ci-après).

Le schéma retenu s'articule autour de deux axes :

- La mise en place d'une co-entreprise, détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui commercialisera des financements nouveaux au bénéfice des collectivités locales françaises ;
- La création d'un nouvel établissement de crédit détenu directement ou indirectement par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %). Ce nouvel établissement de crédit sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, qu'il détiendra à 100 % et dont il assurera la gestion. Il gèrera également la plate-forme industrielle au service de Dexia Municipal Agency et de certaines activités de la co-entreprise et du groupe Dexia. Les prêts éligibles octroyés par la co-entreprise seront refinancés par Dexia Municipal Agency.

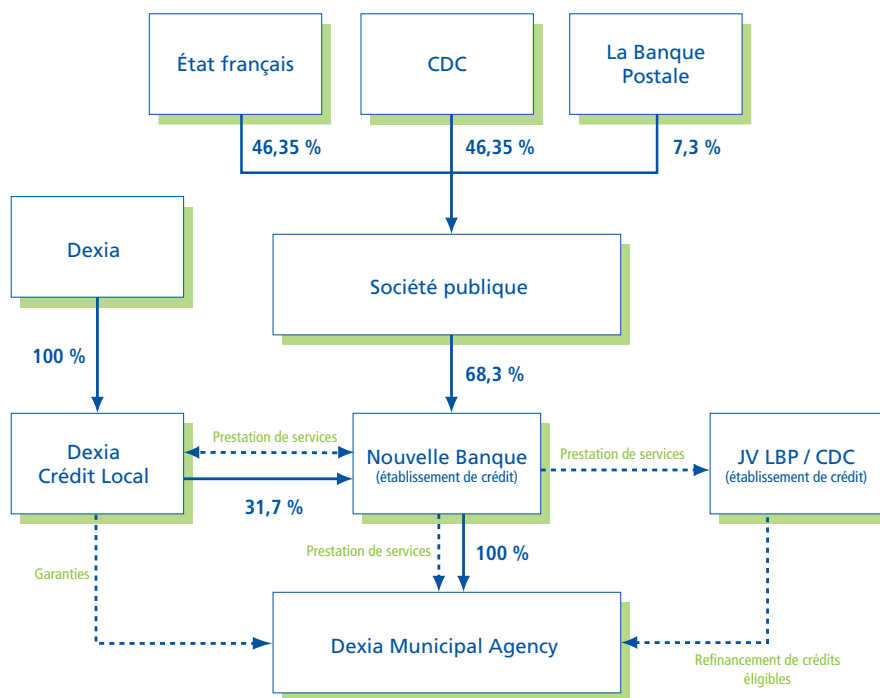
Ce projet permettra de poursuivre la réduction de la taille du bilan et du besoin de liquidité du groupe Dexia, tout en préservant son outil industriel. En effet, la cession de Dexia Municipal Agency devrait se traduire par une réduction de la taille de bilan du groupe Dexia de l'ordre de EUR 65 milliards et par une baisse des besoins de financement à court terme, la Caisse des Dépôts allouant une enveloppe de EUR 12,5 milliards pour l'ensemble du dispositif.

Le prix de cession pour 100 % de Dexia Municipal Agency est de EUR 380 millions, ce qui engendrera une perte de l'ordre de EUR 1 milliard pour le groupe Dexia. Le prix de cession comprend la mise à disposition des outils et moyens nécessaires au traitement des activités éligibles au refinancement par Dexia Municipal Agency. Une clause de révision de prix, après trois ans à la hausse comme à la baisse, et assortie d'une limite, est par ailleurs prévue. Aucune cession préalable d'actifs du bilan de Dexia Municipal Agency n'est requise avant la vente de l'entité.

Il est notamment prévu que Dexia et Dexia Crédit Local fournissent à Dexia Municipal Agency, d'une part, des garanties portant sur un portefeuille de EUR 10 milliards de prêts structurés conclus avec des collectivités locales françaises et, d'autre part, une garantie en cas de pertes allant au-delà de 10 points de base sur le total de l'encours, soit plus de dix fois le niveau de perte historique de Dexia Municipal Agency. Par ailleurs, Dexia bénéficiera d'une contre-garantie de l'État français sur ce même portefeuille de prêts structurés à hauteur de 70 % des pertes excédant EUR 500 millions.

Le protocole d'intentions prévoit que La Banque Postale bénéficie d'options d'achat portant sur la totalité de la participation de Dexia Crédit Local dans le nouvel établissement de crédit exerçables en fonction du développement de l'activité de la co-entreprise.

Ce projet sera soumis à l'approbation de la Commission européenne et des autorités réglementaires compétentes. Il sera également présenté pour avis aux représentants du personnel concernés.



Cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg

En octobre, Dexia SA a entamé des négociations en vue de la cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Un protocole d'accord contraignant a été conclu fin décembre 2011 selon les termes duquel le groupe Dexia cèdera à Precision Capital et au grand duché de Luxembourg sa participation de 99,906 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Precision Capital, un groupement d'investisseurs du Qatar, acquerra 90 % de la participation, les 10 % restants seront acquis par le Grand-Duché de Luxembourg. Le prix de la transaction représente 100 % des actions de Dexia Banque Internationale à Luxembourg détenues par Dexia SA et s'élève à EUR 730 millions.

La transaction reste entre autres soumise à toutes les approbations réglementaires ainsi qu'à l'autorisation de la Commission européenne.

Processus de validation du plan de restructuration de Dexia par la Commission européenne

L'ensemble des mesures annoncées par le groupe modifieront sa structure en profondeur. La Commission européenne estime que toutes ces nouvelles mesures structurelles doivent lui être soumises pour approbation.

Dans le cadre de la nouvelle garantie sur les financements de Dexia, approuvée temporairement par la Commission européenne le 21 décembre 2011, les États se sont engagés à soumettre un nouveau plan de restructuration à l'approbation de la Commission européenne avant le 21 mars 2012.

Tant que la Commission européenne n'aura pas approuvé définitivement ce nouveau plan de restructuration, la décision de février 2010 demeure d'application pour les États et pour Dexia.

1.4. Continuité de l'exploitation et plan d'affaires

Les comptes consolidés et annuels de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*) (voir section relative aux résultats financiers). Cette hypothèse de continuité a été étayée par un plan d'affaires validé par les conseils d'administration du groupe et de Dexia Crédit Local et reposant sur un certain nombre d'hypothèses structurantes et d'incertitudes dont les grandes lignes sont décrites ci-après.

Techniquement, ce plan résulte de la consolidation de plans établis au niveau de chacune des entités du groupe selon des scénarios et des hypothèses communes à l'ensemble des entités. Ces plans consolidés ont été mis en cohérence et assujettis à différents scénarios de *stress* qui ont impacté tant le bilan que la profitabilité des entités. Ainsi, la sensibilité des entités aux principaux facteurs de risque suivants a été testée : taux d'intérêt, taux de change, et *spreads* de crédit notamment.

Enfin, l'ensemble des impacts de cessions prévues d'entités a été pris en compte (gain ou perte en capital, effets sur le bilan, la liquidité, les ratios de capital).

Comme annoncé par Dexia en octobre 2011, le plan consiste en la vente des franchises commerciales viables, puis en une gestion à long terme de la décroissance du groupe sur son nouveau périmètre reposant sur un portage à maturité des portefeuilles.

Le scénario macro-économique retenu est celui d'une faible récession pendant les deux prochaines années puis d'une reprise progressive à compter de 2014. Aucun événement négatif majeur n'est retenu durant cette période.

La validation par la Commission européenne du plan qui lui sera soumis par les États est l'une des hypothèses centrales du plan d'affaires. Ce plan comprend une garantie définitive de financement de EUR 90 milliards, accordée par les États sans contrepartie en collatéral.

Le coût de financement constituera un élément clé de la profitabilité du groupe. À cet égard, il est fait l'hypothèse du maintien sur la durée des conditions d'accès favorables au refinancement des banques centrales aujourd'hui offertes aux banques européennes, sachant que celles-ci sont susceptibles d'être revues dans le temps, notamment en cas d'amélioration des conditions de marché. Par ailleurs, la rémunération de la garantie des États à charge de Dexia est supposée suffisamment faible pour permettre de mener à son terme la restructuration du groupe. En tout état de cause, il est hautement probable que toute éventuelle amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficiera en premier lieu et principalement aux États garants, afin de tenir compte du risque qu'ils portent.

Le scénario suppose le maintien de la licence bancaire des entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect de certains ratios de liquidité réglementaires. Il se fonde également sur l'hypothèse du maintien de la notation de Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Le plan d'affaires ainsi réalisé conclut à la viabilité du groupe Dexia, sur la base des hypothèses et des scénarios retenus.

Bien que le management de Dexia considère ce scénario comme le plus plausible, des risques significatifs demeurent toutefois attachés à la non-matérialisation des hypothèses de travail retenues.

Ainsi, à titre d'exemple, une récession plus sévère que prévue pourrait provoquer des pertes de crédit importantes (via un impact sur les titres souverains détenus par le groupe notamment) et maintenir à des niveaux négatifs élevés les réserves de juste valeur des titres disponibles à la vente du groupe.

De même, la non-réalisation des anticipations de marché sur les taux d'intérêt ou leur maintien à un niveau très bas dans le futur, aboutirait à un niveau plus élevé qu'anticipé dans le plan du collatéral versé au titre des dérivés de couverture et augmenterait sensiblement le besoin de financement du groupe et donc son recours à la garantie des États.

La dégradation de la notation de Dexia SA ou de Dexia Crédit Local ou la dégradation des États garants pourrait également, à partir d'un certain seuil, dégrader la situation de liquidité du groupe et impacter son coût de financement.

2. Perspectives

2.1. Des collectivités locales mises sous pression financière en Europe et aux États-Unis

Les années 2010 et 2011 auront été des années de transition pour les finances locales : tandis que se sont poursuivis les effets de la crise et des plans de relance, ont été mises en place les premières mesures de rigueur. Une mise sous pression des budgets locaux, qui devrait se renforcer en 2012 face au durcissement des politiques d'austérité.

UNE BAISSÉ DES RECETTES LOCALES EN EUROPE

En 2010 (dernière année de disponibilité des données Eurostat), pour la première fois depuis dix ans, les recettes locales ont diminué de 0,8% en volume pour atteindre EUR 1 602 milliards dans l'UE 27, soit 13,1% du PIB et 29,7% des recettes publiques. La quasi-totalité des postes de recettes a subi une baisse en volume.

En outre, la mise en place de la garantie définitive est assujettie à un certain nombre de conditions devant être réalisées préalablement, telles que l'obtention de l'accord de la Commission européenne. Un retard dans la mise en place de cette garantie pourrait avoir des impacts très significatifs sur le résultat du groupe, Dexia devant faire face à des renouvellements importants de financement dès début 2013.

Plus généralement, le plan nécessite le soutien d'acteurs clés extérieurs à Dexia : États garants et banques centrales en particulier jouent un rôle important dans la réalisation du plan d'affaires défini par le groupe, en lien étroit avec les régulateurs.

Enfin, la situation de Dexia l'expose à des risques opérationnels importants, nécessitant la mise en œuvre de mesures de nature à retenir les compétences humaines indispensables à son fonctionnement.

1.5. Renforcement des fonds propres de Dexia Crédit Local

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 4,2 milliards. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion de plusieurs prêts subordonnés existants pour environ EUR 2,5 milliards et par apport de numéraire pour EUR 1,7 milliard. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital du montant de l'augmentation réalisée (EUR 4,2 milliards). Le capital social de Dexia Crédit Local est inchangé (EUR 500 513 102).

1.6. Crédits structurés

Une commission d'enquête parlementaire sur les produits financiers à risque souscrits par les acteurs publics locaux a été mise en place. Dexia a été auditionné ainsi que d'autres établissements français et étrangers. Dans ce cadre, Dexia a présenté sa politique de commercialisation des produits structurés auprès des collectivités locales ainsi que différentes propositions pour mieux encadrer cette commercialisation.

Les recettes fiscales ont ainsi continué de décliner de 0,8% en 2010. Ce déclin a été cependant moins accentué qu'en 2009 (-4,3%). Il a également touché un nombre plus limité de pays (11 contre 19). Mais c'est surtout la baisse des dotations et des subventions (51% des recettes) qui a caractérisé l'année 2010 en Europe. En effet, jusqu'à présent, les transferts des États centraux aux collectivités locales avaient toujours connu une croissance régulière, un peu supérieure à celle du PIB. En outre, en 2008 et 2009, dans le cadre des politiques de relance, la grande majorité des États avaient même intensifié leurs financements (+7,0% en 2009) pour soutenir l'investissement local et les collectivités en difficulté. Contraints de réaliser des économies, certains États ont été conduits à geler (France) ou à diminuer leurs dotations aux collectivités locales (Italie, Royaume-Uni, Espagne notamment).

UN COUP DE FREIN SUR LES DÉPENSES

En 2010, les dépenses locales ont diminué de 0,1% en moyenne dans l'UE 27 pour s'établir à EUR 1 677 milliards. Ce coup d'arrêt n'est pas à mettre à l'actif des prestations sociales, qui, au contraire, sont restées

dynamiques en 2010 (+3,1 %). En réalité, la baisse des dépenses totales résulte de la diminution ou de la décélération de plusieurs postes de dépenses courantes ainsi que de la chute de l'investissement local. Ainsi, les frais financiers (1,4% des dépenses locales) ont continué de baisser en 2010 de près de 10%, tandis que les dépenses de personnel et les achats de biens et services ont commencé à décélérer en 2010, en progressant chacun de 1,0%. Les frais de personnel ont même diminué dans près de la moitié des pays, résultat des mesures de rigueur touchant la fonction publique locale. Enfin et surtout, l'investissement local s'est fortement contracté en 2010. L'investissement direct notamment (EUR 201 milliards) a chuté de 7,2% alors qu'il avait été particulièrement stimulé en 2009 par les efforts de relance (+4,3%). En 2010, victime sans doute du contrecoup des efforts déployés les années précédentes, l'investissement a joué un rôle de variable d'ajustement budgétaire en se repliant dans deux pays sur trois.

HAUSSE DU DÉFICIT ET DE LA DETTE DU SECTEUR LOCAL EUROPÉEN

Conséquence de ces évolutions, le déficit public local a légèrement augmenté, passant de 0,5% du PIB en 2009 à 0,6% du PIB en 2010. L'encours de dette s'est accru de 6,0% pour s'établir à EUR 833 milliards, soit 6,8% du PIB.

Malgré ces hausses, le déficit et la dette du secteur public local demeurent globalement maîtrisés. L'échelon local représente, en effet, 9,4% du déficit et 8,5% de la dette de l'ensemble du secteur public. En outre, les situations plus tendues relèvent essentiellement de quelques situations particulières.

Malgré la crise et la dégradation de l'épargne brute et des recettes d'investissement, les trois quarts de l'investissement local étaient encore financés en 2010 par ces deux sources, le quart restant étant couvert par le recours à l'endettement.

LE DURCISSEMENT DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ : QUELS IMPACTS SUR LE SECTEUR LOCAL EN 2012 ?

En 2010 et en 2011, le secteur public local a fait preuve, dans l'ensemble, d'une certaine capacité de réaction et d'adaptation à la nouvelle situation, mais jusqu'à quand ? La détérioration des perspectives de croissance, le spectre d'une nouvelle crise financière et l'ampleur des ajustements budgétaires nécessaires pour restaurer les équilibres à court et moyen termes ont conduit les gouvernements à durcir leurs mesures d'austérité. Dans la zone euro, les mesures d'assainissement visent à passer d'un déficit public qui représentait 6,2% du PIB en 2010 à 1,3% en 2014, soit un effort de 4,9 points de PIB. Déjà affectées en 2010 par la rigueur, les collectivités locales seront, de nouveau, concernées par ces mesures à plusieurs titres. Du côté des recettes, de nombreux États ont ainsi mis en œuvre en 2011, ou annoncé pour 2012, la poursuite du gel ou la réduction de leurs concours financiers aux collectivités locales. Parallèlement, plusieurs États ont entrepris des réformes fiscales structurelles. En matière de dépenses, les collectivités locales sont associées, de manière plus ou moins directe, aux programmes d'économies budgétaires et d'optimisation des coûts. Les réformes territoriales se sont également accélérées. Après la Grèce en 2010, il est envisagé de réformer les provinces en Belgique et en Italie, et de supprimer les petites communes italiennes. Enfin, les mécanismes de surveillance financière, les obligations de transparence et de communication, les règles prudentielles et les normes de discipline budgétaire qui s'imposent aux collectivités locales seront sans doute renforcés. Mieux coordonner les politiques nationales et locales et associer, de manière concertée, les autorités locales à l'effort national de maîtrise des équilibres budgétaires constituent les fondements de cette nouvelle gouvernance des finances publiques.

DES DIVERSITÉS FORTES ENTRE PAYS

En Espagne, la réforme du financement des régions, qui a pour objet de leur allouer davantage de recettes fiscales, continue de se mettre en place : elle sera pleinement effective en 2013. Leur situation financière continuera de faire l'objet d'un suivi attentif de la part de l'État, à travers notamment l'objectif d'un déficit budgétaire maintenu à 1,3% du PIB. Ce suivi est désormais facilité par l'obligation qu'ont désormais les régions de publier des résultats trimestriels.

L'État a par ailleurs décidé début 2012 de mesures de soutien en faveur des régions avec notamment la possibilité d'obtenir des financements supplémentaires via l'Instituto de Credito Oficial, le versement anticipé de transferts exceptionnels (EUR 4 milliards dus en juillet 2012 qui seraient versés au 1^{er} trimestre) et l'octroi de lignes de trésorerie pour un total de EUR 6,4 milliards.

En Italie, les contraintes imposées par le Pacte de Stabilité Interne seront maintenues avec notamment le plafonnement du service de la dette à 8% des recettes courantes des collectivités locales. S'il est prévu que les transferts de l'État aux collectivités locales diminuent de 10% en 2012, les collectivités locales auront en revanche des recettes fiscales supplémentaires, avec la réintroduction de la résidence principale dans l'assiette de calcul de l'impôt foncier (sortie de l'assiette en 2008).

Aux États-Unis, il faut s'attendre à ce que les pressions sur les budgets des États demeurent fortes, une partie importante des dépenses de ceux-ci étant consacrée à la Santé (Medicaid) et aux retraites. La croissance de leurs recettes risque de demeurer modeste, après une légère embellie en 2011 : les recettes provenant de l'impôt sur les personnes physiques, qui représentent près de 40% des budgets des États, continueront d'être affectées par le chômage. Toutefois, le niveau moyen des *ratings* des États reste très bon et le taux de défaut devrait, selon les prévisions des agences de *rating*, demeurer extrêmement bas, voire nul.

2.2. Des contraintes pour les collectivités françaises également et qui pourraient fragiliser l'investissement local en 2012

Après une année 2011 marquée par une progression de l'épargne brute des collectivités locales, une maîtrise de l'évolution de leurs dépenses courantes et un rebond de l'investissement (+2,9%) après la forte baisse de 2010 (-4,9%), l'endettement restant lui-même contenu, l'exercice 2012 devrait être placé pour les finances publiques sous le signe de la rigueur et de la raréfaction des moyens. Les collectivités locales participeront activement à l'effort de réduction des déficits via, notamment, la poursuite du gel des dotations et la maîtrise de leurs dépenses courantes. Dans ce contexte, les niveaux d'investissement des années précédentes pourraient être remis en cause. Les disparités de territoires devraient se maintenir, voire se creuser, justifiant l'effort de péréquation en cours.

RECETTES FISCALES : DAVANTAGE DE PÉRÉQUATION ET NOUVELLE REDISTRIBUTION DES POUVOIRS DE TAUX

L'année 2012 verra la mise en place du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui permettra de redistribuer EUR 150 millions en 2012 à 60% des ensembles

intercommunaux et à certaines communes isolées pour atteindre, à compter de 2016, 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre (soit environ EUR 1 milliard). La mise en place de ce fonds de redistribution s'inscrit dans le cadre plus vaste de la réforme de la fiscalité locale et de ses effets sur les mesures de richesse des collectivités.

En matière de pression fiscale, la réforme de la fiscalité locale a profondément modifié l'exercice possible par les collectivités des modulations de taux. Ainsi, les régions ne disposent plus de pouvoir sur les « 4 taxes » historiques, leur marge de manœuvre se concentre donc sur les tarifs des cartes grises et sur la modulation « Grenelle » de la TIPP. Dans les départements, le pouvoir fiscal se concentre dorénavant sur le foncier bâti. Ce levier pourrait être actionné au cours des prochains exercices de manière plus prononcée qu'en 2011 (+1,5 %). Pour le bloc communal enfin, la réforme a maintenu un pouvoir de taux important, mais en transférant une grande partie de cette marge sur la « fiscalité ménages », et cela avec de fortes disparités entre territoires. L'importance prise par la fiscalité sur les particuliers, les niveaux parfois élevés des prélèvements existants et l'approche des échéances électorales de 2014 laissent entrevoir, pour les communes et communautés, un recours limité à l'augmentation de la pression fiscale en la réservant très probablement aux situations les plus tendues d'un point de vue budgétaire.

DOTATIONS DE L'ÉTAT : NOUVEAU GEL EN VALEUR

Pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'État seront marquées par une stabilisation en valeur. Les montants concernés par ce gel représentent près de EUR 50,7 milliards. La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait s'établir à EUR 41,4 milliards. Les principales autres dotations, de fonctionnement ou d'investissement, seront également gelées à leur niveau de 2011. Par ailleurs, le 24 août 2011, le gouvernement a annoncé EUR 1 milliard d'économies supplémentaires sur les dépenses du budget de l'État et de la sécurité sociale pour 2012. La contribution des collectivités locales à ces économies est de EUR 200 millions, soit 20 % de l'effort. Cette part correspond au poids que représentent les transferts de l'État aux collectivités locales dans son budget total.

DÉPENSES DE GESTION : VERS UNE LÉGÈRE ACCÉLÉRATION

En 2012, les dépenses de gestion des collectivités locales pourraient enregistrer une légère accélération par rapport à 2011, sans toutefois inverser la tendance de fond marquée par des objectifs de maîtrise des charges courantes.

En matière de frais de personnel, le gel du point d'indice de la fonction publique devrait se poursuivre en 2012. La progression des effectifs pourrait être un peu plus marquée qu'en 2011. En 2012, les dépenses d'action sociale ne devraient augmenter que sous l'effet de la hausse du nombre de bénéficiaires, aucune mesure de création ou d'extension de compétences n'étant prévue. Compte tenu du ralentissement anticipé de la croissance en 2012 et si la dégradation du marché du travail observée fin 2011 se confirme, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pourrait enregistrer une accélération par rapport à 2011 et maintenir une pression sur les budgets d'action sociale des conseils généraux et des centres communaux d'action sociale (CCAS). Le poste achats devrait enfin progresser moins rapidement qu'en 2011 sous l'effet d'un ralentissement de l'inflation.

TAUX D'INTÉRÊT

Selon le consensus des économistes en date de décembre 2011, les taux d'intérêt à 3 mois s'établiraient à 1,28 % en fin d'année 2012, soit 4 points de base de moins par rapport aux prévisions de fin d'année 2011. Les taux obligataires à 10 ans croîtraient de 22 points de base, passant de 3,18 % fin 2011 à 3,40 % fin 2012.

INVESTISSEMENT LOCAL

Avec l'approche des élections pour l'ensemble des niveaux de collectivités locales en 2014 et les besoins en investissements toujours présents (Grenelle de l'environnement, mise aux normes), le dynamisme de l'investissement local amorcé en 2011 devrait logiquement se maintenir en 2012. Cependant, le contexte de crise des finances publiques et la problématique du financement (cf. ci-après) laissent planer suffisamment d'incertitudes pour que le cycle habituel soit une nouvelle fois perturbé, voire inversé.

RÉFORME TERRITORIALE

Il convient enfin de noter que le secteur public local fait l'objet de réformes importantes, telle que la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 qui prévoit notamment l'achèvement de la carte intercommunale et qui sera progressivement mise en œuvre au cours des prochaines années.

2.3. Des établissements publics de santé mis également sous pression budgétaire

Les hôpitaux publics (ou établissements publics de santé) sont également concernés par la crise des finances publiques : ils sont invités à participer à l'effort collectif d'économies. 2010 se sera avéré probablement un exercice de transition, celui au cours duquel l'objectif national des dépenses hospitalières (ONDAM des établissements de santé) a été respecté pour la première fois depuis 1997 du fait d'un resserrement des règles budgétaires. En 2010 également, l'investissement hospitalier qui avait atteint près de EUR 7 milliards l'année précédente, a marqué une inflexion après un cycle croissant continu d'au moins 10 ans. En 2011 et 2012, les hôpitaux retrouveront ce contexte de contrainte budgétaire mais amplifié.

DES RESSOURCES MOINS DYNAMIQUES

Près des trois quarts des ressources des hôpitaux sont versés par l'assurance maladie ; le taux d'évolution de l'ONDAM hospitalier est donc déterminant. En 2011, il devrait progresser conformément à ce qui a été voté, à savoir +2,8 %. En 2012, le taux d'évolution a été révisé à la baisse au regard de ce qui avait été envisagé dans la loi de programmation des finances publiques : il ne sera que de +2,3 %. En vue de faire respecter ces taux d'évolution plutôt faibles au regard d'un taux de progression des charges d'au moins +3 %, un mécanisme de gel de dotations a été mis en place en 2010. En cas d'activité plus forte que prévu, les dotations gelées en début d'année, principalement les dotations MIGAC (missions d'intérêt général et aides à la contractualisation), ne sont reversées que partiellement en fin d'année. Dans ce contexte de resserrement budgétaire inhabituel, les hôpitaux devront donc prendre des mesures d'économie drastiques s'ils veulent résorber leur déficit (de l'ordre de EUR 200 millions en 2010) et satisfaire ainsi le souhait présidentiel de retour à l'équilibre financier en 2012.

DES SITUATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES PARFOIS TENDUES

Depuis 2008, le mode de financement des activités de court séjour - la tarification à l'activité (T2A) - s'applique à 100 %, corrigée toutefois par des coefficients de transition jusqu'en 2010. A partir de 2011, les hôpitaux sont tous remboursés sur la base de la même grille tarifaire. La majeure partie des ressources étant désormais fonction de l'activité réalisée, sans mécanismes correcteurs, des hôpitaux ayant une structure de charges sur-calibrée au regard de leur activité, peuvent être confrontés à de sérieuses difficultés financières, le temps de s'adapter. Le contexte de contrainte budgétaire décrit ci-dessus risque d'accroître certains déséquilibres.

UN INVESTISSEMENT EN BERNE

Après avoir progressé sans discontinuer pendant près de 10 ans, sous l'effet notamment du plan national « Hôpital 2007 », l'investissement hospitalier devrait, en l'absence de nouvelles mesures, décroître en 2011 et 2012, après un premier infléchissement en 2010 (-5 %). En particulier, le plan Hôpital 2012, censé prendre le relais du premier plan, a été ajourné pour sa deuxième tranche, soit la moitié des montants envisagés (EUR 5 milliards). Cela a été décidé dans le cadre du vote du PLFSS 2012 en vue de réaliser des économies sur les dépenses publiques. L'investissement hospitalier pourrait donc repasser en-dessous du seuil de EUR 6 milliards dès 2011.

UN RECOURS À L'EMPRUNT LIMITÉ

Les hôpitaux ayant réduit leurs investissements, le besoin de financement s'est par conséquent contracté en 2011. Le recours à l'emprunt a donc été limité au regard des années antérieures, il devrait se situer autour de EUR 3 milliards en 2011 et 2012. En 2011, ce recours a été limité de fait par les difficultés d'accès aux crédits (cf. ci-après). Certains ont puisé dans leurs réserves (fonds de roulement et encours non consolidés) pour contrer l'insuffisance de crédits bancaires. En 2012, une nouvelle réglementation affectera les hôpitaux dans leur procédure de recours à l'emprunt. Il s'agit du décret du 14 décembre 2011 relatif aux limites et réserves du recours à l'emprunt des établissements publics de santé.

2.4. Des modalités de financement des collectivités locales et des hôpitaux en profonde mutation

La crise financière, qui s'est encore intensifiée au cours de l'été 2011 avec les tensions de marché sur les dettes souveraines en Europe, est depuis plusieurs mois source d'inquiétudes pour les collectivités locales et les établissements hospitaliers. Les contraintes de liquidité et de refinancement qui pèsent aujourd'hui sur les banques ont en effet conduit la plupart d'entre elles à réduire leurs capacités de financement du secteur public local, voire à se retirer totalement du marché. Il en résulte, depuis mi-2011, une insuffisance de financement pour couvrir les besoins de l'ensemble des entités publiques locales, une hausse des taux proposés liée au renchérissement du coût de l'accès à la liquidité et une réduction des durées de remboursement des nouveaux crédits. La perspective de mise en place des nouvelles normes « Bâle III » limite encore la capacité des établissements bancaires à financer un secteur demandeur de volumes importants de crédits, traditionnellement amortis sur des durées longues. Cette situation a conduit les pouvoirs publics à mettre en place, comme en 2008, une

enveloppe d'urgence portée par la Caisse des Dépôts (CDC) afin de couvrir une partie des besoins de la fin d'année 2011.

Des solutions plus structurelles sont toutefois activement recherchées afin de compenser le retrait des banques traditionnelles. C'est dans ce cadre que s'organisent la transformation de Dexia Crédit Local, prêteur historique des collectivités locales, et la mise en place, autour de La Banque Postale et de la Caisse des Dépôts, d'un nouveau pôle de financement du secteur public qui vise « à offrir aux collectivités locales les prêts bancaires nécessaires à leur développement » (discours du Premier ministre le 7 octobre 2011).

On pourrait également constater un recours plus important que par le passé aux émissions obligataires, plus particulièrement de la part des collectivités qui disposent de la surface financière et des capacités techniques suffisantes. Le projet d'« agence de financement des collectivités locales » vise à élargir cette pratique en permettant à des collectivités souhaitant faire appel aux marchés obligataires de se regrouper, moyennant un « ticket d'entrée » et le respect de critères de solidité financière, afin d'émettre aux meilleures conditions possibles. Ce dispositif compléterait l'offre du marché bancaire. L'agence vise à terme la couverture de 25 % des besoins des collectivités. La création de cette agence nécessite encore un certain nombre d'étapes, notamment législatives, qui permettraient au mieux de lancer les premières émissions fin 2012, et plus certainement en 2013.

2.5. Le positionnement de Dexia Crédit Local en 2012

L'activité de crédit créant un besoin de liquidité est interrompue depuis le 1^{er} janvier 2012. Les lignes de crédit et tous les engagements à court terme arrivant à échéance ne sont plus renouvelés sauf exception.

À noter que dans le cadre du plan de restructuration du groupe, qui comprend l'ensemble des cessions sur lesquelles le groupe a déjà communiqué, il est prévu la mise en place d'une garantie définitive de liquidité de EUR 90 milliards. Ce plan sera transmis par les États belge, français et luxembourgeois à la Commission européenne le 21 mars 2012, en ligne avec le calendrier fixé par la Commission européenne.

Dans l'attente de décisions s'agissant de sa stratégie, de son périmètre et de ses activités (cf. point précédent et point 1.3.3 des Faits marquants), et tout en considérant les hypothèses qui pourraient impacter la continuité d'exploitation (cf. résultats de l'activité), Dexia Crédit Local concentre sa politique autour des axes suivants :

- poursuite du *deleveraging* du bilan des entités composant le réseau à travers la cession des prêts *Public Finance*;
- identification et mise en place d'initiatives destinées à améliorer la liquidité, notamment par la levée de financement sur les marchés locaux et la collecte de dépôts de la clientèle;
- maintien d'une franchise commerciale dans les entités ayant encore une activité de *Public Finance*, notamment l'Italie et l'Espagne, dans le cadre très strict posé par les contraintes pesant sur le groupe et les possibilités de financement propre des entités. La priorité est donc donnée à la gestion de l'encours existant et à des activités ne nécessitant pas l'utilisation du bilan des entités;
- poursuite du processus de cessation des activités en matière de financement de projet engagé début 2012.

3 – Gouvernance et contrôle interne



Rapport du président du conseil
d'administration établi en application
de l'article L. 225-37 du Code
de commerce 74

Rapport des commissaires aux comptes 94

Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le présent rapport décrit les principes et procédures ayant prévalu au cours de l'exercice 2011.

Dexia Crédit Local, en tant qu'établissement de crédit, se réfère, pour l'élaboration du présent rapport, au règlement CRBF n° 97-02 modifié par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, des 20 février et 2 juillet 2007, du 11 septembre 2008, du 14 janvier 2009, du 5 mai 2009, deux arrêtés du 29 octobre 2009, les arrêtés du 3 novembre 2009, du 19 janvier 2010, du 25 août 2010 et par l'arrêté du 13 décembre 2010, qui définit les missions, principes et dispositifs du contrôle interne, ainsi qu'au cadre de référence publié par l'AMF.

Le présent rapport, établi par le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local, a été préparé par le secrétariat général et la direction de l'audit interne, qui ont réuni l'information adéquate auprès de l'ensemble des départements opérationnels et des directions supports concernés, en particulier la direction des risques. Ce rapport prend également en considération les entretiens que le président du conseil d'administration a eus avec le président du comité de direction ainsi que les comptes rendus des réunions du comité d'audit.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Dexia Crédit Local applique les bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise en se référant notamment aux dispositions de sa maison mère (Dexia SA) et au code AFEP/MEDEF. Il en est ainsi pour le fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés qui en émanent.

1.1. Le conseil d'administration

La mission du conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de Dexia Crédit Local et de veiller à leur mise en œuvre. Son action est guidée par l'intérêt de la société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

En février 2012, le conseil d'administration est composé de douze membres choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société. M. Jean-Luc Dehaene assume la fonction de président du conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du conseil, veille au bon fonctionnement des organes sociaux de Dexia Crédit Local et participe aux relations de la société avec les autorités institutionnelles. La fonction de directeur général, dissociée de celle du président, est confiée à M. Alain Clot. Le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Dexia Crédit Local qu'il représente dans ses rapports avec les tiers. Les statuts ne prévoient aucune limitation aux pouvoirs du directeur général qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts et aux orientations du conseil d'administration.

Le conseil comprend quatre représentants de la société Dexia SA, actionnaire quasi unique, et huit autres administrateurs dont six sont des membres indépendants. Les critères d'indépendance retenus s'inspirent des recommandations du code AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise. Il n'a pas été nommé de censeur.

Lors de sa séance du 24 février 2011, le conseil a pris en considération les nouvelles dispositions légales⁽¹⁾ en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et s'est engagé sur leur mise en œuvre.

Les membres du conseil d'administration sont tous tenus d'adhérer à une charte qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local.

Cette charte, actualisée en 2011 et début 2012, qui fait partie des documents consultables au siège social de la société, rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil. Elle précise également que les membres du conseil d'administration sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction doit être préalablement portée à la connaissance du directeur de la conformité de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En 2011, il s'est réuni onze fois. Le taux d'assiduité a été de 86 %.

Le président du conseil d'administration et le directeur général mettent à disposition des membres du conseil d'administration l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

(1) Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Les administrateurs reçoivent, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.

Les nominations des administrateurs se font en conformité de la loi et des statuts. Lors des réunions du conseil, le directeur général présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur les travaux du comité d'audit, le contrôle interne et la surveillance des risques.

En 2011, outre les questions relatives à la gestion de la société et relevant de sa compétence, le conseil d'administration s'est en particulier intéressé, dans ses travaux, à l'évolution de la liquidité et des fonds propres, au plan de *deleveraging*, au plan de restructuration du groupe ainsi qu'à la garantie des États.

Le conseil a procédé à la convocation de trois assemblées générales.

En outre, le conseil d'administration est systématiquement informé des rapports et lettres de suite des régulateurs, ainsi que des réponses de la direction de Dexia Crédit Local.

Les informations relatives aux rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont présentées dans la partie intitulée « Mandats et rémunérations des mandataires sociaux » du rapport de gestion.

1.2. Les comités spécialisés émanant du conseil d'administration

Le conseil peut créer en son sein des comités spécialisés ; ces comités sont composés de deux à cinq membres du conseil d'administration dont un président. Ils peuvent se tenir en dehors de la présence du président du conseil d'administration. Le président du comité spécialisé présente au conseil un rapport sur les travaux effectués.

Ainsi, un comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de contrôle de la gestion de Dexia Crédit Local.

2. Le contrôle interne

2.1. Organisation du contrôle interne

2.1.1. LES MISSIONS DU CONTRÔLE INTERNE ET L'ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

a. Les missions du contrôle interne

Comme pour l'ensemble des établissements de crédit, le groupe⁽²⁾ Dexia Crédit Local est soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel. Les objectifs et l'organisation de son contrôle interne s'inscrivent dans le cadre défini par le Code monétaire et financier, le règlement CRBF n° 97-02 modifié, dont la correcte application est périodiquement vérifiée par la direction de l'audit interne, et par la législation et la réglementation des pays dans lesquels Dexia Crédit Local opère.

(1) M. Jean-Pierre Brunel, président, Mme Francine Swiggers, M. Patrick Bernasconi.

(2) Pour le groupe Dexia comme pour le groupe Dexia Crédit Local, la notion de groupe utilisée dans le présent rapport recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

Le comité d'audit se compose de trois membres⁽¹⁾, issus du conseil d'administration mais n'exerçant pas de fonction au sein de la direction de Dexia Crédit Local. Les membres sont choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'exercice de la mission du comité d'audit du fait de leur expérience dans des secteurs professionnels différenciés.

En matière d'indépendance, le conseil s'est référé à la définition donnée par le code AFEP/MEDEF et a considéré qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Dexia Crédit Local, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

À noter que conformément à la recommandation de l'AFEP/MEDEF, le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères d'indépendance, ne soit pas qualifié d'indépendant et inversement.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an. En 2011, le comité d'audit s'est réuni quatre fois. Les réunions ont été consacrées à l'examen des comptes, au suivi de la situation de liquidité, au suivi du programme de *deleveraging*, à la mesure et à la surveillance des risques, aux rapports d'activité de l'audit interne et du contrôle permanent, ainsi qu'au suivi des missions d'inspection effectuées par les régulateurs. Compte tenu de l'importance du rôle du comité d'audit en matière de contrôle et de surveillance de l'établissement des comptes, ses missions et ses moyens d'actions sont détaillés au point 2.4.2 de ce rapport. À la suite notamment de l'évolution de la réglementation en matière de rôle et de responsabilité du comité d'audit, le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit a fait l'objet d'une actualisation en mai 2011. Outre l'évolution de la réglementation, le nouveau document reflète également l'évolution de la composition, de la mission et de la compétence du comité d'audit. Par ailleurs, le comité des nominations et des rémunérations du conseil d'administration de Dexia SA est consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des membres du comité de direction de Dexia Crédit Local, ainsi que sur la politique d'actionnariat des salariés. Le conseil, qui avait décidé en 2009, comme le permet la réglementation, de ne pas créer de comité des rémunérations au niveau de Dexia Crédit Local mais de continuer à avoir recours au comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA, a approuvé au cours de cet exercice et pour ce qui concerne Dexia Crédit Local, la politique de rémunération du groupe Dexia ainsi que les dispositions applicables aux collaborateurs de la société.

Le dispositif de contrôle interne tel que prévu par le règlement CRBF n° 97-02 modifié vise à ce que soient mis en place différents dispositifs de contrôle destinés à assurer :

- la conformité des opérations et des procédures internes ;
- une information financière et comptable fiable et de qualité ;
- la sécurité du traitement de l'information ;
- la qualité des systèmes de mesure et de surveillance des risques et des résultats ;
- le contrôle des activités externalisées essentielles ou importantes.

Plus spécifiquement, les missions assignées au contrôle interne en vigueur à Dexia Crédit Local visent à :

- vérifier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques.
Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir au comité de direction que les risques pris par le groupe sont en accord avec la politique définie par le conseil d'administration et le comité de direction et avec le niveau de risques accepté;
- s'assurer que l'information comptable et financière produite est fiable et pertinente.
L'objectif principal de l'information financière est de donner une image fidèle de la situation de Dexia Crédit Local de manière régulière, complète et transparente. Le système de contrôle interne est centré sur la réalisation de cet objectif;
- veiller au respect de la réglementation et des règles d'éthique et de déontologie, en interne comme en externe.
Le bon fonctionnement de Dexia Crédit Local et de ses filiales implique le strict respect des obligations législatives et réglementaires dans chacun des pays d'implantation, ainsi que des normes internes qui ont été fixées au delà de ces obligations, notamment en matière de gouvernance d'entreprise, de conformité ou de développement durable. Le système de contrôle interne doit permettre de s'assurer du respect de ces principes;
- améliorer le fonctionnement de Dexia Crédit Local tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.
Les décisions prises dans ce but par le comité de direction doivent pouvoir être mises en pratique rapidement. Les procédures de contrôle interne assurent l'intégrité des flux d'informations, la conformité des actions mises en place et le contrôle des résultats;
- veiller à l'efficacité et à l'efficience opérationnelle de tous les métiers.
Le bon fonctionnement des circuits opérationnels est une préoccupation constante à tous les niveaux de décision. De nombreuses initiatives sont prises en ce sens en collaboration constante entre les entités métiers et de support qui veillent aussi à leur mesure via des indicateurs et un *reporting* régulier;

Dexia Crédit Local a mis en place un ensemble de procédures et de contrôles dans le cadre de l'organisation de son dispositif de contrôle interne qui vise à assurer le bon fonctionnement de Dexia Crédit Local dans le respect de la réglementation et des principes prudentiels, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. Le contrôle interne est un processus qui donne une assurance raisonnable que les objectifs décrits ci-dessus seront atteints avec un niveau souhaité.

Il convient toutefois de mentionner que, comme tout système de contrôle, ce dispositif ne peut être considéré comme une garantie absolue de la correcte réalisation des objectifs de la société.

b. L'architecture du dispositif

L'architecture générale du dispositif s'appuie sur des principes de base qui sont déclinés dans toutes les lignes d'activité et tous les processus de support. Le système de contrôle interne de Dexia Crédit Local repose sur des activités intégrées dans tous les processus opérationnels, de support, de gestion, de comptabilisation... et dont la surveillance est une responsabilité constante du management avec des niveaux de contrôle successifs.

De plus, il existe une séparation claire des fonctions conçue pour maintenir et assurer une distinction nette entre les opérateurs qui engagent des actions ou des transactions et ceux chargés de leurs validations, leurs contrôles ou leurs règlements.

Dans cette logique, l'architecture générale du système de contrôle interne de Dexia Crédit Local se fonde sur une organisation séparée en trois niveaux :

- le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées;
- le deuxième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement au comité de direction. Ce deuxième niveau peut également être de la responsabilité de comités spécialisés, composés de collaborateurs issus de fonctions opérationnelles, de support et de contrôle, et présidés par un membre du comité de direction comme par exemple la *Compliance*, le *Risk Management*;
- le troisième niveau de contrôle est constitué par la filière Audit interne du groupe Dexia et a pour mission de veiller en permanence au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôles définis ci-dessus, au sein de la maison mère et de toutes ses filiales et succursales.

c. Les fonctions de contrôle interne

À partir de l'architecture de contrôle interne exposée dans le point précédent, Dexia Crédit Local a mis en place des fonctions séparées et adaptables aux spécificités de chacune des entités :

Le contrôle permanent hors conformité

Ce contrôle a la charge de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière et de la qualité des systèmes d'information.

L'organisation du contrôle permanent (hors conformité) est développée au paragraphe 2.1.7 ci-après.

Le contrôle de conformité

Ce contrôle veille à ce que l'ensemble des réglementations propres aux activités des établissements de crédit soient appliquées de manière permanente et ne fassent pas encourir à la société, du fait de leur absence ou non application, des risques, soit de sanction administrative ou disciplinaire, soit financier ou encore de réputation.

L'organisation de la fonction conformité est développée au paragraphe 2.1.8 ci-après.

Le contrôle périodique, ou audit interne

Ce contrôle, conduit par l'audit général de Dexia Crédit Local, en coordination étroite avec la filière Audit interne du groupe Dexia, a pour mission de veiller au caractère performant et à l'application effective des contrôles, dans la maison mère et toutes ses filiales et succursales.

L'organisation de l'audit interne est développée au paragraphe 2.1.9 ci-après.

Les références internes

Afin de s'assurer que l'information et les instructions appropriées sont mises à la disposition de l'ensemble des acteurs du contrôle interne, le groupe Dexia Crédit Local a progressivement développé un référentiel commun. Ces documents de référence peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

- les chartes définissent pour un métier ou une fonction donnés les objectifs et politiques de référence que le groupe s'est lui-même donnés, et établissent un cadre conceptuel d'organisation et de fonctionnement. C'est le cas par exemple de la charte d'audit interne et de la charte de conformité définies par le groupe Dexia;
- les codes regroupent pour une activité donnée des règles de conduite, ou des bonnes pratiques qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs concernés, indépendamment de leur rattachement hiérarchique ou fonctionnel. Le code d'éthique et de déontologie est diffusé à l'ensemble des salariés, au siège comme dans les filiales et succursales; il est accessible pour tous les collaborateurs, via l'intranet, rubrique conformité;
- les lignes de conduites, aussi appelées directives, sont le premier niveau de déclinaison opérationnelle des chartes ou des codes. Elles fixent en pratique les standards de qualité, définissent les limites et organisent le système de délégation. Ainsi les lignes de conduite établies par l'équipe de gestion des risques du groupe Dexia permettent de fixer l'ensemble des limites de contrepartie attribuées au groupe Dexia Crédit Local;
- enfin, les procédures définissent, en application des chartes, codes et directives, l'organisation, les actions à effectuer et les contrôles à exercer pour l'accomplissement d'une tâche donnée. Chaque collaborateur, au sein de son service ou de sa direction, doit pouvoir disposer d'un manuel de procédures applicables à la fonction qu'il occupe. Pour les mêmes raisons, des contrats de service permettent de formaliser les relations entre deux directions ou deux entités du groupe Dexia ayant des rapports clients-fournisseurs, en fixant le niveau de service attendu.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification de la qualité ISO 9001, la définition des processus, bien qu'axée principalement vers la satisfaction de la clientèle, a conduit l'entreprise dans une démarche de contrôle global de son activité.

2.1.2. LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE COMITÉ DE DIRECTION

Le directeur général, président du comité de direction, est le premier garant du bon fonctionnement de l'ensemble du contrôle interne de la banque. Il définit et coordonne la politique du groupe Dexia Crédit Local en la matière. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que le système de contrôle interne est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Pour assurer cette mission, le directeur général s'appuie sur le comité de direction dont les membres sont en permanence impliqués dans le système de contrôle interne, par l'intermédiaire de leurs fonctions opérationnelles, leur participation aux différents comités de suivi, et les rapports, notamment d'audit, qui sont systématiquement portés à leur connaissance. Les responsables du contrôle périodique et de la conformité ainsi que le directeur des risques sont rattachés au directeur général.

Le directeur général de Dexia Crédit Local est membre du comité de direction de Dexia SA et responsable de l'activité *Public and Wholesale Banking*. Il a en charge le pilotage de l'ensemble des filiales et succursales nationales et internationales de Dexia Crédit Local. Cette organisation du groupe renforce la coordination entre Dexia SA et Dexia Crédit Local ainsi que l'autorité du directeur général sur l'ensemble des entités rattachées à Dexia Crédit Local, ce qui contribue à une maîtrise accrue des risques sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local et à un contrôle interne optimisé.

2.1.3. LES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

Garants de l'adaptation et du bon fonctionnement du contrôle interne dans leurs domaines d'activité, les responsables des directions opérationnelles sont notamment chargés d'analyser les risques de chaque transaction qu'ils initient et de vérifier que le système de contrôle interne de leur direction est adapté à ces risques. En cas d'évolution de l'environnement, interne ou externe, ayant un impact sur le système, ils doivent proposer ou mettre en place, en fonction de leur niveau de responsabilité, les adaptations du dispositif opérationnel de contrôle nécessaires au maintien de la bonne maîtrise des risques pris.

2.1.4. LA DIRECTION DES RISQUES

La mission de la direction des risques est de définir le niveau de risque acceptable pour Dexia Crédit Local, de mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées pour les différents types de risques, d'en assurer le suivi et la gestion, et d'identifier et d'alerter de façon proactive sur les risques potentiels, conjointement avec le groupe.

L'organisation générale de la filière risque, mise en place fin 2009, est alignée sur celle du groupe et regroupe différentes lignes de métier : le risque de crédit sur l'activité *Public and Wholesale Banking*, le risque financier sur les activités de marché et le risque opérationnel. La direction des risques de Dexia Crédit Local exerce ses responsabilités soit directement soit en utilisant les services de certains centres de compétence spécialisés situés au niveau du groupe, l'octroi de ces services étant formalisé par des *Service Level Agreements* (SLA).

La profonde restructuration du groupe, initiée à l'automne 2011 qui se caractérise notamment par la cession de Dexia Banque Belgique (DBB) et le transfert d'une large partie des équipes de Dexia SA Bruxelles vers DBB entraîne nécessairement une réorganisation de la filière Risques. En effet, certaines activités liées à la filière Risques actuellement à la charge de certaines équipes de Dexia SA Bruxelles et de certains centres d'expertise situés chez DBB, devront être recréées au niveau de Dexia Crédit Local. Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle organisation, les équipes actuelles assurent une continuité des services conformément aux *Service Level Agreements* actuellement en place.

L'organisation et la gouvernance présentées ci-dessous correspondent à la structure en place au 31 décembre 2011; cette structure sera amenée à évoluer dans un avenir proche en ligne avec les changements susmentionnés.

Les principales responsabilités opérationnelles de la filière Risques de Dexia sont les suivantes :

- élaborer la politique générale en matière de risques sous l'égide du comité de direction,
- mettre en place et gérer la fonction de surveillance des risques et les processus de décision,
- déterminer les limites de crédit et les délégations pour les différents décisionnaires.

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local (CRO) est membre du comité de direction et rapporte selon un lien directif au directeur des risques de Dexia SA et selon un lien fonctionnel fort au directeur général de Dexia Crédit Local. Il n'a aucune relation hiérarchique avec les autres unités. Il exerce sa fonction en toute indépendance des filières opérationnelles.

Les directeurs des risques des filiales et succursales étrangères et françaises de Dexia Crédit Local dépendent tous hiérarchiquement du directeur des risques de Dexia Crédit Local et les comités de crédit dans les principales implantations sont dirigés par le directeur des risques.

La direction des risques exerce sa compétence sur l'ensemble des risques générés par l'activité bancaire qui sont les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels tels que définis par le règlement CRBF n° 97-02 modifié.

2.1.5. LES COMITÉS

a. La gestion du risque de crédit

Les comités transversaux suivants sont organisés par Dexia SA :

- le *Risk Policy Committee* (comité de politique des risques), organisé trimestriellement, approuve les règles d'attribution des risques de crédit, détaillées ensuite dans les politiques de risque de crédit ;
- le *Risk Executive Committee* (comité exécutif des risques), organisé hebdomadairement, décide de la stratégie du Risk Management et de l'organisation de la filière ;
- le *Management Credit Committee* prend les décisions d'engagement sur les grands dossiers ou les dossiers de crédit présentant un risque élevé.

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du *Risk Executive Committee*.

Comités spécialisés par centre d'expertise

Afin de fluidifier le processus de décision, le *Management Credit Committee* délègue son pouvoir de décision au comité de crédit de Dexia Crédit Local et/ou au comité *Financial Markets Credit Committee*. Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base de leur niveau de notation et du montant de l'exposition du groupe. Le *Management Credit Committee* reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible.

Les décisions d'engagement se font donc au travers :

- du comité de crédit de Dexia Crédit Local, organisé de manière hebdomadaire, qui prend des décisions d'engagement sur les dossiers de Dexia Crédit Local et de son réseau international ;
- du comité *Financial Markets Credit Committee*, organisé au niveau de Dexia SA et qui concerne l'activité TFM, qui est en charge des nouveaux engagements, de l'attribution et du suivi des limites.

La direction des risques de Dexia Crédit Local participe systématiquement aux comités *Financial Markets Credit Committee*, approuve les dossiers qui sont du ressort de Dexia Crédit Local et de ses différentes succursales et filiales. Elle a également un droit de veto pour ces dossiers.

Chaque dossier présenté à un comité contient une analyse indépendante présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération réalisée par la direction des risques de Dexia Crédit Local ou du groupe.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi des lignes de crédit, plusieurs comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques. Ces comités sont organisés par centre d'expertise et par entité et se réunissent sur une base trimestrielle. Il s'agit notamment :

- des *Special Mention and Watchlist Committees* PWB et TFM (comités de suivi des actifs sous surveillance) qui suivent les actifs « sensibles » mis sous surveillance ;
- des *Default Committees* PWB et TFM (comités de défaut) qui qualifient et suivent les contreparties en défaut conformément à Bâle II en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia ;
- des *Impairments Committees* (comité de provisions) qui arrêtent trimestriellement le montant des provisions et déterminent le coût du risque du trimestre ;
- des *Rating Committees* (comités des notations) qui s'assurent de la correcte application des systèmes de notation interne ainsi que de l'adéquation des processus de notation.

Les comités *Special Mention and Watchlist* PWB, de défaut PWB et de provisions sont organisés au niveau des différentes filiales et succursales (les comités locaux), du siège de Dexia Crédit Local ainsi que du groupe pour les dossiers non délégués. Les comités de notation sont organisés au niveau du groupe. La direction des risques de Dexia Crédit Local préside les comités de Dexia Crédit Local. Elle participe systématiquement aux comités groupe et présente les dossiers relevant de Dexia Crédit Local et de ses différentes succursales et filiales. Elle approuve les dossiers qui seront logés chez Dexia Crédit Local et ses différentes succursales et filiales. Elle a un droit de veto pour ces dossiers.

b. La gestion du risque de marché

Le comité des risques de marché et des *guidelines* (*Market Risk and Guidelines Committee* – MRGC) se réunit tous les mois et traite des thématiques suivantes : analyse des rapports relatifs aux risques et triggers des résultats⁽¹⁾ et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesure des risques, qualité des processus. La qualité des processus de valorisation fait l'objet d'un MRGC dédié qui se réunit une fois par trimestre de valorisation.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques liés aux activités de marché.

Le comité des risques de marché de Dexia (*Dexia Market Risk Committee* – DMRC) se réunit toutes les deux semaines et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

(1) Les triggers relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

c. La gestion du risque de bilan

Les risques *Balance Sheet Management* sont gérés au travers du comité ALCO de Dexia SA (*Group Assets & Liabilities Committee*) qui se réunit sur une base mensuelle. Le comité ALCO de Dexia SA décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie et délègue sa mise en œuvre opérationnelle au comité ALCO de Dexia Crédit Local. Le comité ALCO de Dexia SA décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec l'appétit au risque défini par le comité de direction et valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Le comité ALCO de Dexia Crédit Local gère les risques spécifiques du bilan de Dexia Crédit Local dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCO du groupe.

Le comité du *funding* et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee* – FLC), par délégation du comité ALCO de Dexia SA, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et long terme. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction et contribue à élaborer les stratégies de financement et de cession d'actifs qui vont permettre au groupe de surmonter les scénarios dégradés réalisés en interne ou à la demande des régulateurs. Le FLC, qui se réunit sur une base bimensuelle, met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe.

d. La diversification de l'activité

Les comités suivants sont organisés :

- le comité nouveaux produits, mensuel, présidé par le directeur des risques, vérifie en amont du lancement de toute nouvelle activité ou produit que les risques liés ont été correctement analysés, mesurés et maîtrisés et que les systèmes de gestion adaptés sont en place. Des comités équivalents ont également été mis en place dans les filiales ;
- le comité d'évaluation des risques commerciaux (CERC), trimestriel, a pour mission de suivre l'activité commerciale et d'analyser les risques commerciaux liés à la vente de crédits et opérations structurés. Sur cette base, il oriente la politique de commercialisation des opérations.

e. Les grands projets informatiques, réglementaires ou organisationnels

Les comités suivants sont organisés :

- les comités de pilotage projet, qui suivent l'avancement des projets, prévoient les ressources nécessaires, prennent les décisions finales et organisent la communication vers le comité de direction de Dexia Crédit Local ;
- le comité de sécurité de l'information, dont les principales missions sont décrites au point 2.3.4 c - Risques Opérationnels - Sécurité des systèmes d'information.

Le fonctionnement de la plupart de ces comités fait l'objet d'un *reporting* trimestriel en comité de direction.

2.1.6. LE CONTRÔLE DES FILIALES ET SUCCURSALES

Le groupe Dexia Crédit Local dispose de plusieurs outils pour suivre et contrôler l'activité de ses filiales et succursales, en fonction de leur degré d'autonomie vis-à-vis de la maison mère. Les filiales françaises

créées pour gérer une activité spécifique (filiales outils) s'appuient sur les différentes fonctions du siège, et bénéficient du système de contrôle interne de ce dernier. Le contrôle est donc très intégré. C'est le cas par exemple des sociétés de crédit-bail, ou de Dexia Municipal Agency.

D'autres filiales françaises, comme Dexia Sofaxis et Dexia CLF Banque, ont un champ d'activité plus étendu, et fonctionnent avec leur propre personnel pour les missions de contrôle permanent. Elles ont donc mis en place, au sein de leur organisation, leur système de contrôle interne. Celui-ci est basé sur les meilleures pratiques développées au niveau du siège, tout en étant adapté aux spécificités de l'activité de ces filiales.

Les filiales et succursales étrangères disposent de leur propre personnel et se consacrent à une palette d'activités, en fonction de leur marché local. Suivant leur taille, elles s'appuient plus ou moins sur les fonctions du siège. Comme pour les filiales françaises, les filiales et succursales étrangères ont mis en place un système de contrôle interne adapté à leur dimension, leur activité et aux particularités de leur marché local.

Le contrôle des entités internationales est coordonné par le directeur général de Dexia Crédit Local en sa qualité de responsable de l'activité *Public and Wholesale Banking*. Il s'appuie pour cela sur le département *Public and Wholesale Banking* international, dont le directeur est membre du comité de direction de Dexia Crédit Local. Ce département, organisé en zones géographiques, regroupe pour chacune des filiales et succursales des correspondants chargés du suivi au quotidien de ces entités, de la préparation des réunions des différents organes de gouvernance et de la liaison avec les services concernés du siège.

Les fonctions de contrôle des risques et de contrôle permanent, de conformité et d'audit sont placées sous la surveillance directe des directions du siège de Dexia Crédit Local, compétentes dans ces domaines, selon une organisation propre à chaque filière. En particulier, dans le cadre de la nouvelle organisation de la filière Risques mise en place depuis fin 2009, le directeur des risques d'une filiale ou succursale est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques de Dexia Crédit Local.

Dans tous les cas, le contrôle est basé sur un système de délégations, de rapports réguliers aux services du siège concernés (risques, finance, juridique, conformité, audit) ainsi qu'au comité de direction de Dexia Crédit Local, et la participation des membres de celui-ci aux différents organes d'administration et de décision de ces filiales.

2.1.7. LE CONTRÔLE PERMANENT HORS CONFORMITÉ

Le contrôle permanent hors conformité du groupe Dexia Crédit Local est piloté par le directeur des risques opérationnels de Dexia Crédit Local.

Afin d'assurer une surveillance de manière consolidée, le contrôle permanent s'appuie sur les équipes de mesure et de surveillance des risques, sur des moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales, et sur des dispositifs de concertation dans le cadre des comités de contrôle permanent.

Le pilotage du contrôle permanent de 2^e niveau est opéré au sein de la direction risques opérationnels et contrôle permanent par le pôle en charge de la revue et du *reporting* des contrôles. Ce pôle maintient des dispositifs de synergie avec les pôles risques opérationnels et sécurité des systèmes d'information, afin d'assurer la cohésion des différents niveaux de contrôle.

L'architecture de ce contrôle est organisée sur les deux premiers niveaux de l'architecture présentée au point 2.1.1.b du présent rapport.

Le contrôle permanent s'appuie sur un plan de contrôle dont les résultats sont reportés trimestriellement au comité de direction de Dexia Crédit Local. Ces contrôles couvrent les principaux processus de l'activité de la banque et ont été sélectionnés en collaboration avec les directions opérationnelles. La pertinence de cette sélection est revue chaque année lors d'un processus de *challenging* du plan de contrôle. Ils s'appuient à la fois sur la cartographie des processus de l'activité élaborée dans le cadre du projet Qualité ISO 9001 et sur la cartographie des risques et des contrôles déployée dans le cadre du risque opérationnel. Les filiales et succursales ont organisé leur dispositif de contrôle permanent en tenant compte des législations et réglementations des pays dans lesquels elles sont installées tout en considérant leur organisation propre et leur taille.

L'exécution du plan de contrôle permanent défini est suivie par la direction risques opérationnels et contrôle permanent qui s'assure de la cohérence des contrôles et de leur indépendance, par la mise en place de liens fonctionnels avec les moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales. Cette direction effectue le *reporting* global. Celle-ci peut demander toute justification sur les dysfonctionnements constatés.

2.1.8. LA FONCTION CONFORMITÉ

Le contrôle de la conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La direction de la conformité de Dexia Crédit Local veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité.

La fonction conformité est organisée en filière, du holding du groupe Dexia aux filiales étrangères de Dexia Crédit Local. Elle est indépendante et rattachée fonctionnellement au secrétaire général de Dexia.

Chez Dexia Crédit Local, le directeur de la conformité rapporte au secrétaire général, désigné comme responsable conformité auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel, et a un lien fonctionnel avec le directeur de la conformité du groupe Dexia. Il exerce également la fonction de correspondant de TRACFIN, dans le cadre des obligations des établissements bancaires en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Le directeur de la conformité est titulaire de la carte professionnelle de RCSI délivrée par l'AMF à la fois pour Dexia Crédit Local et pour Dexia CLF Banque, tous deux prestataires de services d'investissement.

À de rares exceptions⁽¹⁾, chacune des entités composant le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un responsable de la conformité ou d'un correspondant conformité. Leur rôle est de veiller au contrôle du respect de la politique d'intégrité et de la charte *Compliance* du groupe dans chacune des entités, d'actualiser les règles en fonction de l'évolution de l'activité et de l'environnement (légal ou économique), d'informer et de sensibiliser les directions et les membres du personnel sur les dispositions réglementaires locales et sur les normes de conformité définies pour l'ensemble du groupe Dexia. Ils rapportent fonctionnellement au directeur de la conformité de Dexia Crédit Local pour les filiales et hiérarchiquement pour les succursales.

La direction de la conformité contribue au respect de l'ensemble des exigences légales et réglementaires. De même, elle agit conformément au dispositif défini à l'échelle du groupe Dexia, composé notamment de chartes, codes, directives et procédures. Les principales modifications

intervenues en matière de règles de conformité ont concerné la mise en œuvre des nouvelles règles encadrant la commercialisation des crédits structurés en France. La poursuite de l'effort d'adaptation aux nouvelles exigences réglementaires en matière de lutte anti-blanchiment constitue également un axe essentiel des travaux de la direction de même que l'exercice de recensement des conflits d'intérêt, avec une attention particulière sur les avantages perçus.

Les sessions de formation sur les domaines de conformité sont assurées pour chaque salarié, selon un plan biennal établi avec la direction des ressources humaines.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le groupe Dexia se conforme aux règles européennes et françaises ou aux règles locales dans chacune de ses implantations internationales. Au-delà de ces fondements, le groupe a mis en place des critères normalisés plus exigeants en matière d'acceptabilité et de respectabilité de sa clientèle. L'objectif est de nouer des relations uniquement avec des contreparties dont l'identité est parfaitement établie et partageant ses critères d'intégrité et de responsabilité. La procédure applicable à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est accessible à l'ensemble des collaborateurs et a également été mise en œuvre dans les succursales européennes de Dexia Crédit Local. La direction conduit, dans le cadre des procédures relatives à la lutte anti-blanchiment, les vérifications périodiques sur la disponibilité effective de la documentation d'identification de la clientèle, au travers de contrôles sur les dossiers présentés en comité de crédit comme sur ceux entrant dans les délégations. Une certification *USA Patriot Act* pour l'ensemble des entités du groupe concernées est disponible sur le site internet de Dexia.

L'intégration dans le rapport de suivi MIF de l'ensemble des entités européennes entrant dans le champ de la MIF constitue également un domaine d'intervention prépondérant de la direction de la conformité.

La direction de la conformité assure une veille réglementaire par la mise à jour permanente des textes applicables. La direction de la conformité a été associée à la définition de nouvelles règles encadrant la commercialisation de crédits structurés, et pilote la mise en place d'un système de suivi desdites règles. La direction de la conformité préside le CERC (Comité d'Evaluation des Risques Commerciaux) au niveau de Dexia Crédit Local et le CEPCoR (*Committee of evaluation and prevention of commercial risks*) au niveau du groupe Dexia; elle est consultée pour la commercialisation des produits nouveaux ou pour les transformations significatives opérées sur les produits préexistants.

2.1.9. LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le contrôle périodique de Dexia Crédit Local comprend l'audit interne et l'inspection⁽²⁾.

Au 31 décembre 2011, l'effectif total de la filière d'audit interne pour le groupe Dexia Crédit Local se compose de 32 auditeurs et inspecteurs, pour 33 postes ouverts.

a. Organisation et gouvernance de l'audit interne

Mission de l'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui apporte à la direction une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

(1) Pour les exceptions il n'y a pas d'obligation réglementaire de disposer d'une telle fonction.

(2) Investigation & Branch audit.

Pour cela, l'audit interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. L'audit interne soumet alors à la direction une évaluation des risques résiduels afin que celle-ci puisse valider leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia Crédit Local et, le cas échéant, propose à la direction des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles. La mise en œuvre de ces plans d'actions fait l'objet d'un suivi par l'audit interne et un *reporting* semestriel sur ce sujet est adressé au comité d'audit.

Par ailleurs l'audit interne assiste, via les comités d'audit, les conseils d'administration de l'ensemble du groupe dans leur rôle de surveillance.

Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune au groupe Dexia énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne dans le groupe en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement.

Afin que chaque collaborateur du groupe Dexia puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide à la direction du groupe Dexia, la charte d'audit est publiée sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'audit interne du groupe Dexia Crédit Local sont fixés par le comité de direction de Dexia SA et le comité de direction de Dexia Crédit Local, dans un cadre approuvé par le conseil d'administration de Dexia SA et le conseil d'administration de Dexia Crédit Local, via leur comité d'audit. Ce cadre tient compte des exigences, des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

Conformément aux normes professionnelles et déontologiques, les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de la mission de la filière Audit interne et sont obligatoires pour tous les auditeurs :

- **objectivité** : l'objectivité des audits est garantie par plusieurs éléments : l'affectation des auditeurs, l'objectivation des conclusions d'audit via une approche méthodique documentée, la supervision des missions, et la prise en compte du point de vue des audités au travers d'un processus contradictoire;
- **indépendance** : l'indépendance est assurée par le rattachement de chaque direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité dont elle a la charge;
- **impartialité** : l'audit interne n'est pas impliqué dans l'organisation opérationnelle des entités du groupe. Les comités de direction du groupe peuvent cependant faire appel à lui pour un avis, un conseil ou une assistance. Ce type d'intervention de l'audit interne doit rester exceptionnel, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en place de procédures de contrôle interne;
- **accès aux informations** : dans le cadre de sa mission, l'audit interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge; cela comprend l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. Dans le cadre de leurs missions, les directions de l'audit ont accès à l'ensemble des informations dans l'ensemble des entités du groupe;
- **confidentialité** : chaque auditeur est tenu par un strict devoir de réserve et de discrétion. Il veille particulièrement à respecter les obligations de secret professionnel résultant des réglementations;

- **compétence** : chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui assure la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, des techniques bancaires, financières et informatiques, ainsi que des techniques de fraude. Les besoins de formation sont évalués dans le cadre des évaluations annuelles;
- **méthodologie commune** : les auditeurs utilisent la même méthodologie et documentent leurs travaux de manière identique afin d'assurer une qualité homogène des interventions et la traçabilité des investigations de l'audit interne dans le groupe et favoriser la perception consolidée des risques et de leur maîtrise.

L'audit interne reçoit des comités de direction du groupe Dexia Crédit Local les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Domaine d'intervention

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du groupe Dexia Crédit Local appartiennent au champ d'action de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle.

Il ne couvre en principe pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia Crédit Local ne détient qu'une participation minoritaire, sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de contrôle prudentiel.

Organisation de la fonction

La fonction d'audit interne du groupe Dexia est exercée sous la forme d'une filière intégrée, dont la structure organisationnelle s'aligne sur l'organisation par segments du groupe (*Public and Wholesale Banking*; Activités de marché, gestion du bilan, risques et finance; Opérations, systèmes d'information et autres fonctions de support).

Chaque segment est dirigé par un responsable de segment (*Group Head of Audit* - GHA) qui est chargé, en liaison avec les directeurs opérationnels concernés, de l'identification et de la surveillance des risques relatifs au segment qui lui est confié ainsi que de la supervision de l'ensemble des missions d'audit relevant de ce segment.

Cette organisation, par segment transversal, se superpose à l'organisation par entité, de manière à maintenir une vue globale des risques.

La filière Audit interne du groupe Dexia est dirigée par l'auditeur général de Dexia SA. Pour l'aider dans sa mission, celui-ci est épaulé par les *Group Head of Audit* (un par segment) ainsi que par une cellule *Audit Management Office* (AMO).

Les *Group Head of Audit* sont chargés de l'identification et de la surveillance des risques relatifs aux segments qui leur sont confiés. Etant donné l'organisation par segment du groupe, le rôle de GHA PWB est fusionné avec celui d'auditeur général de Dexia Crédit Local.

La cellule AMO définit, assure la maintenance et organise la mise en application des méthodologies d'audit. Elle pilote, dans le cadre de projets transversaux, la mise en place d'outils support des principaux processus d'audit. Elle coordonne les travaux et/ou élabore les différents *reportings* produits par la filière d'audit. Elle organise et participe au comité d'audit de Dexia SA et, dans un souci de renfort du contrôle des filiales et succursales, effectue un suivi des instances de surveillance des entités et de leurs filiales/succursales ainsi que de l'ensemble des missions réalisées par les régulateurs locaux. Enfin, elle

s'occupe de la planification de l'ensemble des missions inscrites au plan d'audit ainsi que celle des éventuelles missions hors plan.

Pour assurer la gestion de la filière, un *Audit Management Committee* (AMC) a été constitué. Il est composé des auditeurs généraux de Dexia SA, des auditeurs généraux des principales filiales et des responsables de segments. L'AMC a pour mission :

- de gérer la stratégie d'audit ainsi que les moyens humains et financiers de la filière;
- de définir l'univers d'audit et de le mettre à jour, de valider la cartographie des risques préparée par chacun des *Group Heads of Audit* et de veiller à la planification optimale des missions d'audit;
- de définir la méthodologie d'audit interne applicable dans le groupe Dexia et de veiller à sa bonne application;
- d'arrêter le plan d'audit global du groupe à présenter pour approbation aux différents comités de Dexia SA et des entités opérationnelles;
- d'analyser les résultats du suivi de la performance de la filière d'audit interne.

En termes de gouvernance, cette organisation de la filière présente les avantages suivants :

- Chaque membre du comité de direction a un interlocuteur de l'audit unique et clairement identifié qui dispose d'une vue d'ensemble des risques sur son domaine de responsabilité;
- L'intégration complète de la fonction « *Audit Management Office* » permet d'avoir une définition unique des méthodologies d'audit et de pouvoir suivre et accompagner leur bonne application dans l'ensemble du groupe;
- Un nombre minimal d'auditeurs est maintenu dans les filiales/succursales internationales, ces entités étant couvertes par de multiples missions d'audit « conjointes » - à savoir des missions réalisées dans les filiales et succursales par des équipes centrales en lien avec les équipes locales.

Il convient de préciser que depuis le quatrième trimestre de l'année 2011, à la suite de l'annonce du démantèlement du groupe Dexia, l'organisation de la filière s'est adaptée afin de s'aligner sur la nouvelle structure et le nouveau périmètre du groupe :

- Les 2 auditeurs IT, qui dépendent selon l'organisation intégrée de la filière de Dexia SA mais exercent leur fonction chez Dexia Crédit Local, seront transférés chez Dexia Crédit Local au plus tard le 31 mars 2012;
- Une mission additionnelle a été confiée à l'AMC, à savoir l'identification des chantiers de « désimbrications » au niveau de la filière Audit interne et le caractère prioritaire de ceux-ci. Afin de refléter cette nouvelle mission, l'AMC a été rebaptisé *Audit Management & Transition Committee* (AMTC);
- La cellule AMO a également adapté ses travaux en cours. Le démantèlement a nécessité le démarrage d'un vaste chantier de revue des recommandations et des centres de compétence afin de les réallouer à de nouveaux responsables en entité lorsque des fonctions centrales sont scindées vers les entités. La fin de ce chantier est prévue pour le 31 mars 2012.

Principes directeurs en termes de management

La fonction d'audit interne du groupe Dexia étant exercée sous la forme d'une filière intégrée, elle est composée d'une part, de la direction de l'audit de Dexia SA, et d'autre part, des directions d'audit de Dexia Crédit Local et de ses filiales/succursales.

La direction de l'audit interne de Dexia Crédit Local est placée sous la responsabilité d'un auditeur général, rattaché hiérarchiquement à la fois au directeur général de Dexia Crédit Local et à l'auditeur général de Dexia SA.

L'auditeur général de Dexia Crédit Local s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local : siège, réseau France, filiales, succursales, en France et à l'étranger. Il joue également un rôle d'interface locale avec la direction et le régulateur local et est associé au pilotage de la filière Audit interne du groupe Dexia.

La direction d'audit interne de la succursale de Dexia Crédit Local à New York dépend hiérarchiquement de l'auditeur général de Dexia Crédit Local.

Au niveau des filiales de Dexia Crédit Local (Italie, Allemagne...), les responsables des directions d'audit interne sont rattachés hiérarchiquement, selon les réglementations locales, soit au président de l'exécutif local, soit au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et fonctionnellement à l'auditeur général de Dexia Crédit Local. Le lien fonctionnel se matérialise notamment par un avis conforme pour la nomination, les objectifs et évaluations annuelles.

Chaque direction d'audit est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le président du comité de direction, dans la mesure où les règles locales le permettent, et envers le conseil d'administration de cette entité ou filiale, éventuellement assisté par un comité d'audit.

Chaque auditeur général assiste aux réunions du comité de direction de l'entité dont il a la charge (i), lorsque le comité en question le lui demande (ii), lorsqu'il présente un rapport d'audit (iii), ou à sa demande lorsqu'il souhaite évoquer un point particulier rentrant dans le cadre de ses attributions et responsabilités.

Chaque auditeur général dispose d'un accès direct au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge.

Principes directeurs en termes opérationnels

Lorsque Dexia Crédit Local exerce le contrôle sur une filiale, ou, en l'absence d'un tel contrôle, lorsque les autorités de contrôle prudentiel le demandent expressément, une fonction d'audit est constituée dans cette filiale. Si la création d'une fonction d'audit n'est pas considérée comme pertinente, Dexia Crédit Local assure la fonction d'audit local et le cas échéant, un accord de service (SLA) est conclu entre Dexia Crédit Local et la filiale concernée. C'est le cas notamment pour les filiales françaises (Dexia Municipal Agency, Sofaxis ainsi que les filiales de crédit-bail et autres filiales spécialisées).

Travaux d'audit - Méthodologie

Les travaux de l'audit interne reposent sur des méthodes éprouvées calquées sur les bonnes pratiques internationales d'audit. Les missions d'audit et l'analyse des risques à travers toutes les entités de Dexia s'appuient sur des méthodologies communes. Celles-ci sont adaptées régulièrement afin de refléter tant les évolutions des normes que les retours d'expérience de terrain et les évolutions des structures.

La méthodologie identifie d'abord les objectifs des métiers et des processus de support pour ensuite quantifier l'impact des grands risques

qui pourraient nuire à la réalisation de ces objectifs. Ensuite, les missions d'audit sont ciblées sur les sujets les plus critiques en termes d'impact et de probabilité de survenance. Les méthodes mises en œuvre structurent l'activité d'audit comme support à la gouvernance d'entreprise en termes de contrôle des risques.

L'approche globale de l'univers des risques, la méthodologie d'audit commune, la conduite de missions « transversales », sinon locales et conjointes en fonction des besoins, et les modalités de compte rendu et de suivi au niveau de la structure de tête du groupe contribuent à évaluer si le système de contrôle interne du groupe Dexia Crédit Local est intégré et efficace et, le cas échéant, à demander des améliorations.

1° - Processus d'analyse des risques et planification des missions d'audit et des ressources

L'audit interne de Dexia Crédit Local exerce sa fonction sur base d'un plan d'audit unique et commun au groupe défini par le comité AMC, approuvé par le comité de direction puis par le comité d'audit et/ou le conseil d'administration.

Ce plan est construit à partir d'une analyse de risque annuelle menée indépendamment par l'audit en se conformant aux best practices présentées par l'Institut d'audit interne. Les principales étapes conduisant l'audit à élaborer son plan d'audit sont les suivantes :

- identification des risques potentiels critiques qui seraient contraires à l'aboutissement des objectifs par métier et processus de support ;
- évaluation du degré de vulnérabilité de Dexia Crédit Local par rapport à ces risques critiques, via une mesure d'impact et de probabilité de survenance. Les résultats de cette évaluation permettent d'identifier les risques les plus importants ;
- identification des unités d'audit qui sont soit à l'origine des risques soit chargées de les anticiper, menant à un score de risque par unité d'audit, score duquel est déduite une fréquence de revue par l'audit ;
- inventaire des missions effectuées dans le passé (trois dernières années) sur les unités d'audit (*back testing*) ;
- sélection des missions sur les unités d'audit risquées en tenant compte des missions effectuées dans le passé et des éventuelles exigences réglementaires en termes de fréquence.

Dans une volonté d'efficacité, le plan d'audit est ciblé sur les unités d'audit les plus risquées, à savoir celles qui, à travers tous les métiers et tous les processus de support, portent le plus grand nombre de risques et/ou contrôles-clés pour la réalisation des objectifs. Les unités d'audit qui ne portent pas de risques majeurs font l'objet d'une approche simplifiée, répondant aux exigences réglementaires de couverture de l'univers d'audit.

Ce plan pluriannuel permet de déterminer le besoin éventuel en ressources humaines tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif ainsi que les besoins en matière de formation.

Le plan d'audit fait la distinction entre plusieurs types de missions d'audit :

- missions transversales, qui sont menées sur un même domaine simultanément dans plusieurs entités en même temps et portent principalement sur des processus ayant un degré d'intégration relativement élevé ;

- missions conjointes, qui sont effectuées conjointement au sein d'une entité par les équipes d'audit locales (lorsqu'il y en a), avec la participation d'un ou plusieurs auditeurs d'un centre de services partagés ;

- missions locales, qui ne concernent qu'une seule entité.

Il convient de noter qu'au quatrième trimestre de l'année 2011, suite au démantèlement du groupe Dexia, un réaménagement de la classification des missions d'audit a été opéré, afin de prendre en compte les décisions prises au niveau de la structure du groupe Dexia. Ainsi, les missions sont désormais catégorisées comme suit :

- les missions « locales », qui ne concernent qu'une seule entité. Au sein de celles-ci, certaines peuvent être « d'intérêt commun », signifiant que d'autres entités (appartenant encore ou non au groupe Dexia) sont intéressées par les résultats de la mission car, dans une phase de transition, ces processus audités ont encore un impact sur leurs propres activités ;

- les missions dites « conjointes », qui sont effectuées conjointement au sein d'une filiale ou succursale par les équipes d'audit locales (lorsqu'il y en a), avec la participation d'un ou plusieurs auditeurs de la maison-mère ;

- les missions et suivi de désimbrication. Dans cette catégorie, on distingue :

– D'une part une série de missions de désimbrication, qui porteront sur les points risqués identifiés dans le processus de transformation et de désimbrication du groupe Dexia. Ces missions seront entamées en fonction de l'avancement des travaux de désimbrication lorsque le démarrage d'une mission sera considéré pertinent.

– Et d'autre part, un suivi des différents projets de désimbrication par les correspondants sur un budget total de désimbrication alloué ou sur leur budget habituel de suivi de domaine. Les modalités précises de ce suivi seront à définir au cas par cas par chaque correspondant en lien avec l'auditeur général de son entité de rattachement et/ou avec le GHA en charge des filières Opérations, IT et des fonctions support et seront communiquées aux différents responsables concernés.

Parmi les sujets de désimbrication identifiés, on peut citer notamment (i) la désimbrication de la fonction achats, la fonction étant centralisée au niveau de Dexia SA, (ii) la continuité des mesures de gouvernance sécurité au niveau de l'IT *security*, (iii) la gestion des contrats d'assurance pour les entités du groupe Dexia, qui était également pilotée en mode centralisé par Dexia SA, (iv) la gestion de la marque « Dexia » et enfin, (v) la révision des SLA et des mandats mis en place au sein du groupe en matière de services prestés entre (ex-)entités du groupe.

2° - Méthode de réalisation des missions d'audit

La méthode de réalisation des missions d'audit est commune à toutes les entités du groupe Dexia. Les différentes étapes à suivre pour la réalisation d'une mission d'audit interne (préparation, réalisation, rapport d'audit, suivi des recommandations...) ainsi que les formats des documents attendus à chaque étape sont décrits dans une procédure qui détermine également les rôles, responsabilités ainsi que les modalités de revue, d'approbation et d'archivage des documents.

3° - Monitoring

Deux fois par an, l'auditeur général de Dexia Crédit Local présente au comité d'audit un rapport sur les activités de l'audit interne. Ce rapport comprend un résumé des principaux constats relevés

durant les missions d'audit, un état des réalisations des plans d'audit commenté, notamment en cas d'écart important par rapport au planning, ainsi qu'une appréciation sur la suffisance des moyens (d'un point de vue qualitatif et quantitatif).

Pour supporter le processus de suivi des recommandations, un suivi semestriel des plans d'actions liés aux recommandations est présenté aux comités de direction des diverses entités du groupe et les éventuels retards dans la réalisation des plans d'actions répondant aux recommandations y sont traités.

Un outil de suivi des recommandations (OSCAR) permet aux auditeurs et aux audités d'échanger de façon permanente sur l'évolution des plans d'actions répondant aux recommandations de l'audit. Par ailleurs, les recommandations des rapports émis par l'Autorité de contrôle prudentiel sont également introduites dans l'outil OSCAR.

Le suivi des recommandations d'audit interne et des régulateurs a fait l'objet en 2011 d'une attention particulière.

Formations

Outre les formations organisées par les ressources humaines, un plan de formation spécifique à l'audit a été mis en place. Il comporte divers trajets de formation à suivre selon le rôle et la séniorité de l'auditeur.

Relations avec les autorités de contrôle et les réviseurs

Les directions d'audit des filiales et succursales du groupe Dexia Crédit Local informent la direction de l'audit de Dexia Crédit Local des rencontres prévues sur le fonctionnement de l'audit, des missions réalisées par les autorités de contrôle prudentiel dans leurs entités (tout au long de la mission) et des sujets jugés importants issus de leurs rencontres régulières avec les réviseurs et les autorités de contrôle et en communiquent les comptes rendus. La direction de l'audit de Dexia Crédit Local peut participer à ces réunions lorsqu'elle le souhaite.

La direction de l'audit de Dexia Crédit Local procède selon le même processus vis-à-vis de l'auditeur général de Dexia SA. La direction de l'audit de Dexia SA peut participer aux réunions avec les réviseurs et les autorités de contrôle lorsqu'elle le souhaite.

b. Aperçu global de l'activité sur l'année 2011

Une partie importante du plan d'audit du groupe Dexia a été réalisée sous forme de « missions transversales », à savoir des missions conduites simultanément chez Dexia SA et dans les entités opérationnelles du groupe : Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique jusqu'en octobre 2011, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et DenizBank ainsi que dans certaines de leurs filiales/succursales, en fonction des sujets traités. En 2011, ces missions ont porté notamment sur la gestion des risques, les filières Finance, Gestion du bilan, Opérations et systèmes d'information ainsi que sur les activités de marché. Les autres fonctions de support font également l'objet de missions régulières.

Les missions d'audit réalisées en 2011 ont donné lieu à l'établissement de plans de correction des faiblesses détectées dans le système de contrôle interne. Chaque plan d'actions a été approuvé par le comité de direction de l'entité concernée et rapporté, en fonction de son importance, au comité de direction de Dexia Crédit Local, et fait l'objet d'un suivi régulier, de façon à s'assurer que les recommandations formulées sont effectivement mises en œuvre.

Le taux de réalisation du plan d'activité est globalement satisfaisant sur 2011 pour les filiales et succursales, et acceptable pour les missions transversales.

Il convient de noter qu'au deuxième semestre 2011, nonobstant la décision de démantèlement du groupe Dexia, les missions en cours au moment de cette décision ont pu être menées à leur terme, y compris les missions transversales, moyennant parfois certaines adaptations de forme (élaboration d'un rapport par entité plutôt qu'un rapport global) et une adaptation des recommandations au contexte.

Relations avec les autorités de contrôle et les réviseurs

Les contacts avec les différents régulateurs du groupe Dexia Crédit Local, que ce soit à travers des missions d'inspection ou des réunions, ont continué à mobiliser, au cours de l'année 2011, une part conséquente du temps des effectifs de l'audit interne. Le rôle de l'audit consiste, au cours des missions, à en suivre leur déroulement en s'assurant que les éléments demandés sont correctement transmis aux inspecteurs, en fin de mission, à coordonner la formulation des plans d'actions répondant aux recommandations des régulateurs (en application du principe de renforcement du rôle de l'audit sur ces sujets), puis à en assurer le suivi au même titre que ceux répondant à ses propres recommandations.

Au niveau du groupe Dexia Crédit Local, les missions d'inspection menées par les autorités de contrôle ont notamment concerné la gestion du risque, la gestion des portefeuilles en gestion extinctive, Dexia Municipal Agency, la succursale de Dexia Crédit Local à New York par le régulateur américain et l'inspection de Dexia Crediop par la Banque d'Italie.

c. Cellule Investigation & Branch Audit

Mission

La mission de la cellule *Investigation & Branch Audit* est double :

- en matière d'investigations, la cellule a pour mission de contribuer, de manière indépendante et objective, à la maîtrise des risques de fraude. Elle participe à des activités de sensibilisation et de prévention de la fraude. Elle prend des mesures de détection de la fraude et traite les cas de fraude. Enfin, elle propose et suit les mesures correctives ;
- en matière de *Branch Audit*, la cellule a pour mission de donner, de manière indépendante et objective, une assurance sur le degré de maîtrise des risques liés aux activités dans les canaux de distribution physiques. Elle évalue par une approche systématique et méthodique les processus de gestion de risques, de contrôle, et de gouvernance dans ces canaux de distribution.

Organisation et gouvernance

En termes de gouvernance, la cellule *Investigation & Branch Audit* est dirigée par le responsable *Investigation & Branch Audit* (ou *Group Head of Investigation*), qui rapporte à l'auditeur général de Dexia SA. Elle se compose :

- d'une cellule *Investigation & Branch Audit* rattachée hiérarchiquement et fonctionnellement à la direction de l'audit de Dexia SA ;
- des cellules *Investigation & Branch Audit* « locales » qui sont rattachées hiérarchiquement aux directions d'audit des entités mais qui dépendent néanmoins fonctionnellement de la direction *Investigation & Branch Audit* de Dexia SA.

Une charte d'*Investigation & Branch Audit* énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement, et les règles de base la régissant. Ce document participe à la fixation des objectifs de la cellule et décrit les relations et conditions d'intervention de l'équipe *Investigation & Branch Audit* de

Dexia SA vis-à-vis des autres entités du groupe Dexia en prenant en compte la présence ou non d'équipes locales d'investigations.

Conformément à ces principes, la fonction d'inspection pour Dexia Crédit Local et ses filiales et succursales est assurée par les membres de la cellule *Investigations & Branch Audit* de Dexia SA. Cette cellule est composée d'un *Group Head of Investigations & Branch Audit* et d'investigations managers. Le *Group Head of Investigations & Branch Audit* de Dexia SA rapporte hiérarchiquement à l'auditeur général de Dexia SA.

La cellule *Investigation & Branch Audit* de Dexia SA associe à ses missions un correspondant inspection de l'audit interne de Dexia Crédit Local.

La division d'*Investigation & Branch Audit* est donc responsable de l'accomplissement des missions effectuées auprès de Dexia Crédit Local, de ses succursales et de ses filiales envers l'auditeur général de Dexia Crédit Local et le *Group Head of Investigation & Branch Audit* de Dexia SA.

La mise en œuvre de la charte implique la conclusion de différentes conventions de collaboration ou d'accord sur les niveaux de service (*Service Level Agreement*) entre Dexia SA et Dexia Crédit Local et entre Dexia SA et les filiales de Dexia Crédit Local.

La charte *Investigation & Branch Audit* nécessite également des précisions à convenir avec la filière *Compliance* sur les règles à respecter quant à l'accès aux données à caractère personnel dans les différentes entités.

Aperçu global de l'activité sur l'année 2011

En 2011, conformément à la mise en place de la filière *Investigations & Branch Audit*, une collaboration étroite s'est exercée entre les équipes du Groupe (Dexia SA) et les équipes de Dexia Crédit Local. Alors que des enquêtes récurrentes ont été gérées localement par les ressources de Dexia Crédit Local, les équipes de Dexia SA ont également été impliquées dans des missions d'audit interne (dont notamment la mission sur la sensibilisation aux risques de fraude) et en support d'investigations. En termes de répartition de l'activité, au-delà des enquêtes récurrentes (telles que le *monitoring* du *web-surfing*), l'équipe *Investigation* a été sollicitée en support des services juridiques et de la direction de la conformité dans le cadre de dossiers entre la banque et certains de ses clients. Enfin, dans le contexte actuel particulier de crise, il convient de noter que la fréquence des tentatives de fraude externe détectées et traitées, notamment au niveau de certaines filiales étrangères, est restée sensiblement identique.

2.1.10. LE GROUPE DEXIA

L'organe de direction générale du groupe Dexia est le comité de direction de Dexia SA.

La mission du comité de direction de Dexia SA consiste à piloter le groupe Dexia et à coordonner ses différents métiers et activités spécialisées qui viennent en support de ceux-ci.

Les membres du comité de direction de Dexia SA sont investis de compétences particulières à l'échelle du groupe qu'ils se répartissent en interne. Le comité de direction du groupe peut également se réunir dans sa forme élargie, connue sous le nom de comité exécutif groupe pour traiter des sujets transversaux ou d'une certaine importance.

L'équipe du comité de direction est composée au 31 décembre 2011 comme suit :

- l'administrateur délégué et président du comité de direction ;
- le directeur *Public and Wholesale Banking*, directeur général de Dexia Crédit Local ;
- le directeur général de DenizBank ;
- le directeur des ressources humaines ;
- le directeur de la stratégie, des portefeuilles et des activités de marché ;
- le directeur du risque ;
- le directeur financier ;
- le directeur des opérations et des systèmes d'information et
- le secrétaire général en charge du juridique, de la conformité et de la fiscalité.

Les équipes plus spécifiquement concernées par le contrôle interne sont les suivantes :

- l'audit interne, rattaché directement à l'administrateur délégué, président du comité de direction, qui définit la méthodologie utilisée dans le groupe, coordonne et participe à la réalisation des audits de fonctions transversales entre plusieurs entités, audite les fonctions groupe et les fonctions d'audit des différentes entités ;
- l'équipe de la gestion des risques, sous la responsabilité du directeur des risques, membre du comité de direction, supervise la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés au niveau du groupe et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités ;
- le *Chief Compliance Officer* groupe, rattaché au secrétaire général et ayant un droit d'accès direct au président du comité de direction de Dexia SA et au président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité de Dexia SA afin de pouvoir leur faire directement rapport sur tout incident significatif. Le *Chief Compliance Officer* groupe coordonne le réseau des *Compliance Officers* des différentes entités et s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie.
- l'équipe de *monitoring* du contrôle permanent, rattachée au *Chief Risk Officer* groupe, qui est responsable (i) de la définition de la méthodologie, des *guidelines* et du *reporting*, (ii) de l'établissement du plan de contrôle permanent de Dexia SA, (iii) du *challenging* des plans de contrôle des filiales et des entités et (iv) de la consolidation des résultats à l'échelle du groupe.

2.2. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

2.2.1. LES ÉTATS FINANCIERS

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

Le règlement CRBF n° 97-02 modifié, relatif au contrôle interne, met en avant, dans son titre comptable, que l'organisation mise en place doit garantir l'existence d'un ensemble de procédures appelé « piste d'audit ». Cette piste d'audit doit notamment permettre de faire le lien entre toute information comptable et un justificatif d'origine, et réciproquement. C'est ce principe qui fonde l'organisation de la fonction comptable du groupe Dexia Crédit Local.

a. Missions et organisation de la direction de la comptabilité

La direction comptable joue un rôle central dans l'organisation de Dexia Crédit Local. Elle est rattachée au directeur financier de la société, membre du comité de direction.

La direction comptable assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux de Dexia Crédit Local, ainsi que celle des filiales ne disposant pas de services comptables propres. Elle est également responsable de la production des états financiers consolidés du groupe Dexia Crédit Local. Une équipe dédiée veille au respect des normes réglementaires ou prudentielles.

La direction comptable a aussi un rôle d'analyse et de contrôle des données comptables des filiales et succursales françaises et étrangères, dans le cadre du processus de consolidation. Elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Plus généralement, la direction comptable dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée dans les comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Elle s'assure par des contacts réguliers avec ses correspondants locaux de la bonne diffusion des principes groupe et de la bonne interprétation des instructions transmises. Elle participe aux évolutions de systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte.

Dans le cadre du plan de transformation du groupe Dexia, la filière Finances a mis en place au niveau de Dexia SA trois centres de compétences liés à l'activité de la direction de la comptabilité. Les équipes consolidation, normes et contrôle comptable ont fait l'objet d'un rattachement direct au niveau de Dexia SA. Dexia Crédit Local a mis en place avec sa maison mère des contrats de services afin que ces fonctions puissent être exercées par ces équipes centrales sous couverts d'un management conjoint avec le directeur comptable et le directeur financier de l'entité. Les équipes demeurent proches des équipes locales et assument au delà de leurs travaux pour Dexia Crédit Local un rôle transversal au niveau du groupe Dexia.

La direction comptable conserve une équipe en charge du système d'information comptable qui lui permet de participer activement à la mise en place des chantiers de transformation ainsi qu'à l'amélioration des systèmes existant en parallèle des autres outils de la filière Finances.

La direction comptable s'appuie sur les travaux de l'équipe du contrôle comptable de Dexia SA afin de mettre en place un contrôle indépendant. Par ailleurs, et dans le cadre de la certification ISO 9001 de Dexia Crédit Local, la direction comptable dispose d'un correspondant qualité qui assiste le directeur comptable dans son rôle de référent du processus qualité portant sur la production de l'information financière.

Ce dispositif permet une amélioration permanente du niveau de qualité et d'efficacité des processus et une fiabilisation de l'information comptable consolidée produite, notamment dans un contexte d'utilisation uniforme des normes IFRS au sein du groupe Dexia

Crédit Local. L'équipe de contrôle indépendant participe au dispositif de contrôle permanent. Elle s'attache à vérifier la matérialité et la pertinence des contrôles effectués à l'occasion des arrêts trimestriels sur le périmètre du siège de Dexia Crédit Local. Elle effectue des missions régulières dans les entités internationales selon une périodicité adaptée à la taille et aux enjeux financiers, notamment pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des principes comptables.

Élaboration des comptes annuels

Pour l'élaboration des comptes annuels, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces systèmes de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une ou plusieurs écritures comptables, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés. Au sein d'une comptabilité unique, basée sur un double référentiel (normes françaises et normes IFRS-UE) ces écritures alimentent les états financiers.

L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés dans les deux référentiels de normes, ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne.

Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables spécialisées par métier, notamment via l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations microcouvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces équipes rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêts suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par d'autres équipes de la direction de la comptabilité lors des arrêts de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les pôles comptables métiers font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par ces équipes est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel *a minima*, et leur cohérence d'une période à l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées. L'analyse de ces rapprochements a fait l'objet d'une forte mobilisation au cours de l'exercice écoulé afin d'automatiser les travaux de réconciliation et de convergence des approches entre les différentes équipes concourant à la validation des résultats financiers. Ce chantier a fait l'objet d'un suivi et d'une attention particulière du comité de direction au cours de l'année 2011.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local (en normes françaises) et la contribution de la société aux comptes consolidés (en normes IFRS-UE). Il en va de même pour les filiales dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la direction de la comptabilité va établir les tableaux d'annexes, partie

intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce processus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.

Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.

Élaboration des comptes consolidés

Pour préparer leur contribution aux comptes consolidés de Dexia Crédit Local, les entités consolidées retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local (normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne). Ces principes sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêté, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir...) sur la période.

En cas de difficulté d'interprétation de ces principes, toutes les entités peuvent faire appel au service consolidation. Ce dernier, en collaboration avec le service des normes comptables, leur fournit une réponse adaptée.

À partir de ses comptes sociaux retraités selon les principes du groupe, chacune des entités du groupe Dexia Crédit Local remplit une liasse de consolidation qui est intégrée automatiquement dans le système de consolidation. Des contrôles sont opérés sur les informations recueillies trimestriellement et relatives aux opérations intra-groupe, aux comptes et à leurs annexes.

Ces contrôles visent à s'assurer de la cohérence des informations produites et de leur conformité aux règles du groupe, ainsi qu'à comprendre les principales évolutions par rapport aux périodes précédentes. Le service consolidation effectue des retraitements spécifiques visant notamment à l'élimination des opérations intra-groupe, et à la prise en compte des variations de périmètre.

Des contrôles complémentaires sont réalisés par une équipe dédiée de contrôle permanent comptable. Ils permettent de s'assurer de la bonne application et de la qualité des processus de contrôle des différentes équipes comptables du siège et des filiales, de faire évoluer ces processus afin de renforcer leur efficacité et leur homogénéité, et de prendre en compte ainsi les meilleures pratiques.

Processus d'arrêté des comptes

Lorsque les comptes annuels et consolidés ont été finalisés par la direction de la comptabilité, celle-ci les présente pour revue au directeur financier, ainsi qu'au directeur général de Dexia Crédit Local. Les comptes sont ensuite examinés par le comité de direction puis présentés au comité d'audit.

Conformément à la loi, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local arrête les comptes annuels et consolidés puis les présente à l'assemblée générale des actionnaires accompagnés du rapport de gestion du groupe. Le conseil d'administration prend également connaissance du rapport de son président sur le contrôle interne présenté à l'assemblée.

Publication des comptes de Dexia Crédit Local

Les états financiers de synthèse sont ensuite intégrés au rapport annuel (qui vaut document de référence conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers). À partir de ces états, ainsi que des éléments recueillis tout au long du processus d'arrêté, la direction de la comptabilité assure également la rédaction de la partie du rapport de gestion consacrée à la présentation et à l'analyse des comptes.

La publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :

- les états financiers font l'objet d'un avis et/ou d'une publication au BALO ;
- le rapport annuel, valant document de référence, fait l'objet d'un dépôt à l'AMF sur support papier et support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur le site internet de Dexia Crédit Local ;
- le rapport financier semestriel fait l'objet d'un dépôt électronique à l'AMF et d'une mise en ligne sur le site de Dexia Crédit local ;
- les rapports annuels et semestriels font l'objet d'une information au marché via le site d'un diffuseur (HUGIN) inscrit auprès de l'AMF, au titre de l'information réglementée.

La direction des fonctions comptables, le secrétariat général et la direction de la communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mises à disposition du public.

b. Le rôle des commissaires aux comptes

Le collège des deux commissaires aux comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Leur examen n'a pas pour objet de porter un avis spécifique sur l'efficacité et la fiabilité des systèmes de contrôle interne, néanmoins à cette occasion, ils peuvent faire part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites.

Leur évaluation du contrôle interne repose notamment sur des procédures substantives, comme l'obtention de confirmations d'une sélection de contreparties externes.

Ils émettent des instructions à l'intention des commissaires aux comptes ou auditeurs des filiales et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des textes faite par le service des normes. Ils sont également destinataires des manuels de procédures comptables et de consolidation, ainsi que des notes d'instructions émises par la direction de la comptabilité. Ils consultent les rapports de l'audit interne mis à leur disposition. Enfin, ils vérifient la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.

2.2.2. L'INFORMATION DE GESTION ET SECTORIELLE

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat, tableaux de flux de trésorerie et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique Dexia Crédit Local à ses actionnaires et au public. Ils sont complétés par des rapports d'activité, des résultats par métiers, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux analystes financiers.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles ou par le département du contrôle des risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart des indicateurs sectoriels, et en particulier ceux qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou encore un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournis aux rédacteurs du rapport annuel par la direction *Strategic Planning and Controlling*. Cette direction, comme la direction des fonctions comptables, est rattachée au membre du comité de direction de Dexia Crédit Local en charge de la fonction Finances. Sa contribution dans le domaine de l'information financière prend deux formes principales :

a. Le suivi de l'activité du métier *Public and Wholesale Banking*

Le suivi est réalisé mensuellement en reprenant une série d'indicateurs clés (marges, commissions, volume, durée) pour l'ensemble des activités et produits du métier : financements court et long terme, collecte de dépôts, gestion de dette, produits dérivés et toute activité de diversification. Il est élaboré sur la base des informations traitées directement par la direction *Strategic Planning and Controlling* pour la France à partir de son système d'information, ainsi que par les entités internationales. Les différents chiffres font l'objet d'explications liées au contexte commercial en collaboration avec les directions concernées à savoir PWB France, la direction des financements de projets et la direction PWB international.

Ce suivi d'activité est synthétisé sous différents formats :

- Le tableau de bord d'activité commerciale France présenté au comité de direction sur une périodicité mensuelle ;
- La contribution sur la partie PWB au rapport d'activité fait au conseil d'administration après chaque clôture trimestrielle ;
- Le rapport d'activité réalisé chaque semestre, présenté au comité de direction pour validation.

Par ailleurs, l'activité sur le périmètre Dexia Crédit Local est intégrée dans le tableau de bord PWB réalisé au niveau du groupe Dexia sur une base mensuelle (*Monthly Business Review*). L'analyse de l'activité y est menée par rapport à la référence de l'année précédente et par rapport au budget, et permet, via une explication économique de l'évolution, de confirmer la réalisation de l'année en cours ; cette revue présente aussi les focus demandés par la direction générale de Dexia sur les problématiques clés du métier PWB.

b. La détermination des résultats par métier

Les métiers sont définis au niveau du groupe Dexia. En termes de cœur de métier, Dexia Crédit Local est essentiellement présent sur le métier *Public and Wholesale Banking*. Par ailleurs, les résultats relatifs

aux portefeuilles en *run-off* de Dexia Crédit Local sont affectés à la division *Legacy*.

Afin de permettre aux investisseurs de suivre plus finement la rentabilité de ces métiers, la direction *Strategic Planning and Controlling* est chargée de préparer un résultat propre pour chacun d'eux.

L'élaboration des revenus par métier est réalisée mensuellement et s'appuie essentiellement sur trois types d'informations analytiques :

- les marges commerciales (métier *Public and Wholesale Banking*) sont élaborées par la direction *Strategic Planning and Controlling*. Elle agrège pour cela des informations présentes dans le système d'information comptable, telles que l'encours moyen et le taux de marge, qui sont alimentées de façon automatisée de la même manière que pour les données purement comptables ;
- les marges financières (métiers, portefeuilles en *run-off* et transformation) sont calculées par la direction du *Market Risk Management*, rattachée à la direction des risques, et par la direction du *Balance Sheet Management*, rattachée à la direction financière, sur la base du système de refacturation interne qui existe entre chaque centre de profit de la sphère financière ;
- les coûts de liquidité (résultats de transformation provenant de l'application des taux de cession internes entre les actifs et les passifs, le coût des garanties des États et les coûts des émissions obligataires) font l'objet d'une allocation aux différents métiers selon les principes d'allocation définis par la direction *Strategic Planning and Controlling* du groupe Dexia.

Les marges commerciales et financières sont complétées par les autres types de revenus (dont les commissions) pour former le total des revenus de chaque métier. L'agrégation des revenus de l'ensemble des métiers fait l'objet d'un rapprochement avec les revenus comptables élaborés par la direction des fonctions comptables.

Les autres éléments du compte de résultat font également l'objet d'une allocation par métier. C'est en particulier le cas pour les postes « frais généraux » et « coût du risque », alloués à chacun des métiers qui les génèrent. L'agrégat de ces comptes de résultat est rapproché du compte de résultat comptable au niveau de chaque solde intermédiaire.

En synthèse, l'ensemble de ces processus contribue à l'élaboration d'un compte de résultat complet pour chaque métier permettant ainsi d'en apprécier la rentabilité et la contribution au résultat global de Dexia Crédit Local.

Le processus d'agrégation

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, le suivi de l'activité du métier *Public and Wholesale Banking* et les résultats par métier sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions est commun à l'ensemble du groupe Dexia.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par la direction *Strategic Planning and Controlling* de Dexia Crédit Local. Cette dernière, au travers des outils développés en collaboration avec la direction du contrôle de gestion du groupe Dexia, met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, elle assure également l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information par métier s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction des fonctions comptables.

À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, la direction de la planification et du contrôle de gestion et la direction des fonctions comptables ont mis en place des contrôles de cohérence basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables. Le rapprochement des résultats de gestion avec les résultats comptables constitue un élément important du contrôle interne, pour s'assurer de la fiabilité des uns et des autres.

2.3. Recensement des risques et activités de contrôle répondant à ces risques

L'activité bancaire génère quatre grands types de risques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel (de taux, de change et de liquidité) et le risque opérationnel.

Le suivi de l'ensemble de ces risques est assuré conjointement par des comités adaptés et par la direction des risques, à l'aide des outils qu'elle développe, en accord avec les contraintes réglementaires et prudentielles, et dans le cadre des limites fixées par le groupe Dexia.

En ce qui concerne la supervision des risques dans les filiales et succursales, chaque entité est dotée d'une structure locale de gestion des risques. Ces structures sont strictement indépendantes des front offices et sont liées à la direction des risques de Dexia Crédit Local par une relation hiérarchique.

Chaque fonction locale de gestion des risques comporte un (ou plusieurs) correspondant(s) pour la gestion du risque opérationnel, et pour la mise en œuvre de la réforme de Bâle. D'une manière générale, l'ensemble des dispositifs de gestion du risque existant au niveau de Dexia Crédit Local existe également dans chaque filiale ou succursale.

Au-delà des principes généraux présentés ci-dessus, les moyens mis en place par Dexia Crédit Local pour gérer ces risques en pratique, au quotidien comme dans des circonstances exceptionnelles, sont détaillés ci-après.

2.3.1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés au paragraphe 2.1 «Risque de crédit» de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition par zone géographique et par catégorie de contreparties sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

a. Le processus d'approbation

Tout engagement pouvant donner lieu à un risque de crédit doit être approuvé selon un dispositif de décision organisé en fonction du volume, du rating et du type de contrepartie. Le processus de comité de crédit est décrit en paragraphe 2.1.5. Le processus d'approbation comprend également un système de délégations pour la clientèle issue du secteur public français et des délégations très limitées en faveur des filiales italienne et espagnole toujours pour la clientèle issue du secteur public uniquement.

b. La détermination des limites

Les limites de risques de crédit sont définies globalement pour Dexia pour gérer le profil général du risque et limiter les concentrations de risques. Une limite est fixée pour chaque contrepartie conformément aux politiques de risque de crédit. Cette limite représente l'exposition maximale au risque de crédit que Dexia est prêt à accepter pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées. Pour tenir compte des événements les plus récents, des limites spécifiques peuvent être gelées à tout moment par la direction des risques.

Ces limites sont contrôlées a priori opération par opération avant la décision de crédit et a posteriori dans les *reportings* d'exposition réglementaires et à destination des organes décisionnels de la banque.

c. Le dispositif de surveillance et de remontée d'information

L'architecture du dispositif de surveillance repose sur deux niveaux :

- le premier niveau qui incombe aux équipes commerciales du siège, des succursales et des filiales dans le cadre du suivi permanent de la santé financière de leurs contreparties ;
- le deuxième niveau qui incombe à la direction des risques qui reçoit trimestriellement et consolide les expositions, les impayés, les créances douteuses et participe à l'arrêté des provisions.

Le comité de direction examine trimestriellement une revue des risques qui fait un point de l'évolution des différents risques. Le suivi consolidé des risques, au niveau des filiales et succursales, s'appuie sur la filière Risques déjà décrite.

d. Le dispositif de notation interne

Afin de mesurer son risque de crédit Dexia Crédit Local s'appuie notamment sur l'ensemble des systèmes de notation interne mis en place dans le cadre de Bâle II au niveau du groupe Dexia. Les analystes du risque crédit sont responsables de l'attribution d'une notation à l'ensemble des contreparties. Chaque notation correspond à une évaluation du niveau de risque de la contrepartie exprimée au travers d'une échelle interne qui, sauf exception dûment justifiée, tient compte du risque éventuel lié au pays dans lequel elle est établie. Lors de l'octroi, la notation interne constitue un élément clé dans la décision du comité de crédit. La revue des notations sur une base annuelle permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi plus régulier qui seront dès lors intégrées à une liste de surveillance revue trimestriellement, conjointement par la direction des risques et le département commercial, au sein d'un *Special Mention & Watchlist Committee*.

La bonne utilisation du dispositif de notation est contrôlée par l'équipe de *Quality Control* du groupe qui procède régulièrement à des revues de qualité des données et des résultats.

e. La politique de provisionnement

Un comité des provisions, présidé par la direction des risques, arrête trimestriellement le montant des provisions et détermine le coût du risque. Une provision sur base du portefeuille permet de constituer des réserves destinées à protéger la banque contre des sinistres éventuels conformément aux règles IFRS. Ces provisions sont contrôlées notamment grâce à un processus de rapprochement réalisé avec les données comptables.

2.3.2. RISQUES DE MARCHÉ

a. Périmètre

Il s'agit du risque de perte lié aux variations dans les prix et taux de marché, leurs interactions et leurs niveaux de volatilité.

Dexia Crédit Local administre également un portefeuille obligataire géré en extinction depuis Dublin.

Ce portefeuille obligataire est géré sans exposition au risque de taux d'intérêt, au moyen de couvertures adaptées. Le seul risque encouru en plus du risque de défaut de l'émetteur est celui du *spread* de crédit dont le mouvement impacte les comptes de réserve AFS pour les portefeuilles classés en AFS et le résultat pour le portefeuille de *trading*. Le reste des portefeuilles est classé en « Prêts et autres créances ».

Les principes de gestion de ces risques sont exposés dans le chapitre 3.2. « Risques de marché » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition au risque de taux sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (« risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêts – ventilation de l'actif et ventilation du passif »).

En 2011, Dexia Crédit Local a continué à réduire significativement son exposition au risque de marché.

b. Organisation du suivi

Le suivi des risques liés aux marchés financiers est organisé autour de deux comités :

- le *Market Risk Group Committee* (MRGC) se réunit mensuellement au niveau du groupe Dexia. Dexia Crédit Local y est représenté par le directeur des risques marchés ou par le directeur des marchés financiers qui reçoivent un mandat explicite quant à leur capacité décisionnelle. Le comité est responsable de la définition de la politique de risques (*guidelines*, limites de risque de marché) et de leur suivi. Ce comité prépare notamment les *guidelines* relatives au développement de toutes les nouvelles activités de marché. Il est décliné trimestriellement en comités spécifiques de suivi des risques et résultats des lignes d'activités. Le comité de direction de Dexia Crédit Local est informé de l'évolution des risques consolidés de Dexia Crédit Local (expositions, limites, dépassements de limites) et des changements dans le dispositif de suivi (modification des méthodes de mesure ou des *guidelines*) par un rapport qui lui est adressé mensuellement par la direction des risques de Dexia Crédit Local ou ponctuellement si nécessaire ;
- le comité des marchés de Dexia Crédit Local (*Weekly Operational Committee*), permet localement de suivre la mise en œuvre des normes et décisions du *Market Risk Group Committee* de Dexia et assure une correcte diffusion de l'information au management de Dexia Crédit Local.

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction du *Market Risk Management*, rattachée à la direction des risques.

Le rapport, présenté mensuellement au comité de direction, se base sur différents indicateurs qui permettent le suivi des limites affectées aux différents risques.

Outre ces présentations mensuelles régulières, la revue des risques trimestrielle qui récapitule tous les risques de Dexia Crédit Local, inclut une synthèse sur les risques de marché (action, taux et crédit). Par

ailleurs, le comité ALCO qui se réunit mensuellement est informé de la situation de liquidité et acte des décisions de couverture sur les risques structurels de taux et de change.

2.3.3. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX, DE CHANGE ET DE LIQUIDITÉ

a. Périmètre

Ces risques sont regroupés sous la dénomination de risques BSM (*Balance Sheet Management*). L'objectif de BSM est de couvrir partiellement ou totalement les risques liés à la structure du bilan. À l'exception des risques de taux et de change liés au métier Marchés financiers, tous les risques de taux, de change et de liquidité de Dexia Crédit Local sont de la compétence du comité ALM.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés dans les parties 3.2. « Risques de marché » et 3.4. « Risques de liquidité » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition au risque de taux, de change et au risque de liquidité sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (« risque de liquidité » et « risque de change »).

b. Organisation du suivi

Le suivi des risques liés à BSM est organisé autour de quatre comités :

- le comité ALM Dexia (ALCO) se réunit mensuellement. Il définit la politique de risque et les modalités de couverture des risques sur l'ensemble du groupe Dexia. Les orientations fixées par le comité ALM Dexia se traduisent par des décisions de couverture individuelles, mais peuvent également faire l'objet de délégations de gestion accordées à la direction de la gestion ALM de Dexia Crédit Local. Il s'assure également de l'utilisation cohérente de ces limites en fonction de ses propres scénarios d'évolution des taux d'intérêt. Dexia Crédit Local y est représenté soit par son directeur général, soit son directeur des risques ;
- le comité du *funding* et de la liquidité (*Funding & Liquidity Committee* – FLC) se réunit hebdomadairement. Par délégation du comité ALCO du groupe, il centralise et coordonne le processus décisionnel en ce qui concerne les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller l'évolution des besoins de financement à court et long termes et d'élaborer la stratégie de financement globale de Dexia. Il a aussi pour mission d'examiner et d'actualiser les scénarios de stress à considérer en matière de liquidité, de mettre en place des plans d'urgence et proposer des actions correctives visant à améliorer le profil de liquidité, coordonner le *reporting* général sur la liquidité à destination des conseils, des agences de notation, des régulateurs, des banques centrales et des gouvernements. Le directeur financier de Dexia Crédit Local y participe et les sujets concernant spécifiquement la liquidité de Dexia Crédit Local y sont présentés. Il agit en tant que centre de compétence pour la liquidité de Dexia Crédit Local ;
- le comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO Dexia Crédit Local) se réunit mensuellement. L'ALCO groupe délègue à l'ALCO Dexia Crédit Local le suivi et la gestion opérationnelle des risques de bilan (taux, change, liquidité...) au niveau de Dexia Crédit Local consolidé. À ce titre, l'ALCO Dexia Crédit Local :
 - assure la gestion des risques bilanciaux des entités Dexia Crédit Local de niveau 1 (Dexia Crédit Local social hors Dexia Crédit Local New York, filiales françaises) ;

– assure le suivi de la gestion des risques bilanciaux des entités Dexia Crédit Local de niveau 2 (Dexia Crédit Local New York, Dexia Global Funding, Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia Israël Bank Ltd, Dexia Crediop, Dexia Sabadell, Dexia Kommunalkredit Bank);

– assure la coordination entre l'ALCO groupe et les comités de gestion ALM locaux : implémentation des décisions, remontée des informations...

Ce comité est composé du directeur général et/ou du directeur des risques, du directeur financier, du directeur des marchés financiers.

- Les décisions de l'ALCO Dexia Crédit Local sont mises en œuvre au niveau local à l'occasion de comités ALM pour les entités disposant d'une équipe BSM ou de comités finance pour les autres. Dans le cas de Dexia Crédit Local Paris, les comités Taux et Liquidité se réunissent deux fois par mois. Ces comités sont composés du directeur financier de Dexia Crédit Local Paris ou de son représentant, ainsi que de représentants de la direction des risques et de la direction des marchés financiers. Ce comité a pour vocation principale d'effectuer un suivi régulier des risques bilanciaux de Dexia Crédit Local social et consolidé.

2.3.4. RISQUES OPÉRATIONNELS

a. Périmètre

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou encore d'événements externes. Ils comprennent notamment les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et les risques juridiques. Dexia a choisi d'intégrer le risque de réputation dans sa gestion du risque opérationnel.

b. Organisation et suivi

Dispositif de gestion du risque opérationnel

Le groupe Dexia a choisi dans le cadre des directives Bâle II dans le domaine du risque opérationnel, la méthode standard et a mis en place des procédures et un outil de gestion en accord avec les « saines pratiques pour la gestion et la surveillance du risque opérationnel » publiées par le comité de Bâle.

Dexia Crédit Local dispose au sein de la direction des risques d'une équipe dédiée au risque opérationnel qui s'appuie sur un réseau de correspondants désignés dans chaque direction ou entité. L'implication des responsables métier renforce l'efficacité du dispositif.

Collecte, analyse et traitement des incidents

Le groupe Dexia a défini un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles conformément aux dispositions de Bâle II. Le recensement et l'analyse des incidents sont effectués par les correspondants risques opérationnels avec l'appui de l'équipe centrale. En fonction des résultats de cette analyse, des actions correctives ou préventives sont mises en place afin de réduire l'exposition au risque opérationnel.

Dexia dispose d'un outil commun de gestion du risque opérationnel et en particulier d'un module de collecte des incidents disponible dans les différentes entités du groupe.

Un reporting trimestriel reprenant les incidents significatifs est transmis au comité de direction d'une part et à chaque responsable métier d'autre part (siège, filiales et succursales). Chaque responsable ou correspondant métier doit s'engager sur l'exhaustivité des incidents collectés sur son périmètre.

Cartographie des risques

En complément des incidents constatés, les principales zones de risques sont évaluées en prenant en compte les contrôles existants afin de définir le profil de risque du groupe Dexia. Ces cartographies (auto-évaluation) sont réalisées par les directions ou entités en suivant une méthode commune à l'ensemble du groupe Dexia. En fonction des résultats, des plans d'actions peuvent être mis en place afin de maîtriser le niveau de risque.

Des rapports permettent une analyse du profil de risque de la banque par entité, activité, processus ou type d'événements tels que définis dans les accords Bâle II et sont présentés au comité de direction chaque année.

c. La sécurité des systèmes d'information

Il s'agit de l'ensemble des dispositions qui visent à protéger l'information contre toute menace pouvant porter atteinte à sa confidentialité, son intégrité ou sa disponibilité.

L'ensemble de ces dispositions est exprimé dans la politique de sécurité des systèmes d'information de Dexia Crédit Local. Celle-ci définit les principes applicables par domaine de sécurité ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs de la sécurité. Elle s'appuie pour cela sur un ensemble de directives, politiques spécifiques à la sécurité, règles et procédures opérationnelles ainsi que sur les axes donnés par la norme ISO 27000/17799.

Un plan de continuité a été élaboré avec la collaboration de l'ensemble des services opérationnels, sous la supervision d'un comité de pilotage dédié. Dans ce cadre, les conséquences d'un sinistre touchant aux locaux ou aux systèmes d'information, ou encore d'une perte de service sont analysées sous un angle « métier » afin d'identifier les activités critiques. Les résultats de cette analyse ont été utilisés pour établir des délais de reprise des activités compatibles avec les impératifs opérationnels. La mise en œuvre de cette stratégie de reprise s'appuie sur des dispositifs techniques, des procédures et une organisation formalisées. Ce plan et ces procédures sont mis à jour annuellement et testés selon un calendrier établi par le comité de pilotage de la continuité d'activité et validé par le comité de direction. Les tests font l'objet d'un compte rendu au comité de pilotage. Par ailleurs, une revue des plans de continuité des filiales et succursales est conduite annuellement pour juger de l'adéquation des plans de chacune des entités et élaborer, le cas échéant, les plans d'action nécessaires.

De plus, les systèmes critiques de production informatique ont été localisés dans un centre unique chez un prestataire disposant d'un environnement physique hautement sécurisé et lié à Dexia Crédit Local par l'intermédiaire de liaisons à haut débit redondantes et doublées d'une liaison point à point entre ce site de production informatique et le siège. Afin de parer à une défaillance de ces systèmes, un site miroir a également été déployé. La sauvegarde des données est assurée périodiquement et ce site peut, en cas de besoin, se substituer au site maître dans des délais très brefs.

La conduite de cette activité est répartie entre trois acteurs :

- le comité de sécurité informatique a pour rôle de proposer les orientations de la politique de sécurité au comité de direction, de fixer les directives propres à chaque domaine, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Il rassemble les différentes parties prenantes « métiers » : risques, conformité, informatique, logistique. Il est présidé par le membre du comité de direction en charge des risques et se tient tous les deux mois;

- le responsable de la sécurité des systèmes d'information est en charge de proposer au comité de sécurité la définition de la politique de sécurité et des directives. Il pilote la mise en œuvre pratique des règles qui composent la politique de sécurité, sensibilise les collaborateurs et conseille les différentes directions. Il est rattaché à la direction des risques opérationnels, ce qui garantit son indépendance vis-à-vis des services opérationnels;
- les services informatiques sont en charge de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs matériels et logiciels de sécurité, ainsi que de la mise en place des règles et procédures opérationnelles associées. Ils effectuent également des contrôles de premier et de second niveau de la bonne application des règles de sécurité. La fonction de responsable de la sécurité informatique créée au sein de la direction des systèmes d'information coordonne ces actions.

d. Les risques juridiques

Le secrétariat général remplit six missions principales :

- le conseil interne;
- la rédaction ou le contrôle des actes et documents à effet juridique ou fiscal;
- la gestion des contentieux;
- la veille dans les domaines de sa compétence, dont la veille réglementaire, au titre de la conformité;
- le secrétariat juridique de la société et de ses filiales;
- le suivi administratif des participations, des marques et des délégations de signatures.

Il joue donc un rôle clé dans la prévention des litiges, l'anticipation des évolutions du droit ainsi que dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise.

Des liens fonctionnels ont été établis entre le secrétariat général de Dexia Crédit Local et la structure équivalente du groupe Dexia, de façon à développer les échanges sur les approches juridiques et sur les dossiers.

De même, le secrétariat général de Dexia Crédit Local a établi des relations régulières avec ses homologues des filiales et succursales, avec une remontée appropriée des informations.

Des outils de *reporting* sur les risques relatifs aux domaines couverts ont été mis en place au sein de la filière.

e. L'assurance des risques opérationnels

Dexia Crédit Local dispose actuellement des assurances de dommages classiques : multirisques locaux et matériels informatiques (IARD), assurances véhicules et responsabilité civile. Ces polices couvrent les filiales françaises.

Dexia Crédit Local a également souscrit des assurances pour garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS), la responsabilité civile professionnelle (RCpro), les frais supplémentaires d'exploitation et la couverture dite « globale de banque », couvrant la fraude et les conséquences pécuniaires du fait de dommages à des valeurs et/ou documents. Ces garanties valent également pour l'ensemble des entités françaises et étrangères contrôlées par Dexia Crédit Local.

2.4. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

2.4.1. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE COMITÉ DE DIRECTION

Le directeur général, assisté du comité de direction qu'il préside, joue un rôle essentiel dans l'appréciation du contrôle interne. Il dispose de plusieurs sources d'information lui permettant de remplir l'ensemble de ses missions dans ce domaine. Il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, du directeur général et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les membres du comité de direction sont tous personnellement investis de responsabilités opérationnelles par métier ou par fonction. Ils ont donc une parfaite connaissance des contraintes et opportunités de leur domaine d'activité et sont à même de définir puis de juger de l'efficacité du contrôle interne.

Les comités transversaux les plus significatifs sont présidés par un membre du comité de direction qui peut ensuite synthétiser les travaux à l'ensemble des membres.

Le comité de direction a également mis en place un système de délégation et de *reporting* qui impose aux directions opérationnelles la présentation et l'approbation d'indicateurs clés qui lui permettent, entre autres, de juger de la qualité et du bon fonctionnement du système de contrôle interne.

L'audit interne est aussi une source d'information privilégiée pour le directeur général et le comité de direction. Ils sont destinataires de l'ensemble des rapports d'audit, qui sont débattus et commentés en séance. Ils approuvent les recommandations et les plans d'action. Le suivi des recommandations d'audit fait l'objet d'une présentation au comité de direction par l'auditeur général. Par ailleurs, le directeur général peut également demander à l'audit interne d'effectuer des missions non prévues dans le plan d'audit annuel, sur des sujets qui lui paraissent requérir une attention immédiate.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission de certification des comptes, et les régulateurs (pour la France, essentiellement l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers), dans le cadre de leurs missions d'inspection, sont également amenés, dans leurs revues, à formuler des recommandations d'amélioration sur des points précis de contrôle interne. Le comité de direction met alors en œuvre les actions qui permettront la mise en place de ces recommandations dans les meilleurs délais.

2.4.2. LE COMITÉ D'AUDIT

Le rôle du comité d'audit est d'assister, par délégation, le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance de la gestion de Dexia Crédit Local. Il se consacre spécifiquement aux procédures visant à l'établissement des états financiers et au suivi des risques, ainsi qu'aux relations avec les commissaires aux comptes.

A la suite notamment de l'évolution de la réglementation en matière de rôle et de responsabilité du comité d'audit, le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit a fait l'objet d'une actualisation en mai 2011. Outre l'évolution de la réglementation, le nouveau document reflète également l'évolution de la composition, de la mission et de la compétence du comité d'audit. Le fonctionnement du comité d'audit y est également précisé et notamment la fréquence, qui est passée de 2 sessions par an initialement à 4 sessions par an actuellement.

Conformément aux recommandations de l'AMF, dans le cadre de ses responsabilités, le comité d'audit :

- analyse l'information financière, les procédures comptables et le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires;
- examine les conclusions, commentaires et recommandations des commissaires aux comptes; il peut suggérer les travaux supplémentaires qui lui apparaîtraient appropriés;
- examine, avant leur arrêté par le conseil et leur publication, les comptes trimestriels, semestriels et annuels;
- donne, en conseil d'administration, un avis sur la désignation des commissaires aux comptes;
- s'assure de l'existence et de la mise en œuvre de procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques appropriées, notamment pour ce qui concerne les risques de crédit, de marchés et opérationnels;
- s'assure de la prise en compte des prescriptions des autorités de régulation et des règles déontologiques de Dexia Crédit Local;
- est informé du plan d'audit pluriannuel et du plan d'audit de l'année à venir, ainsi que les éventuelles modifications en cours d'année;
- veille à l'adéquation des moyens de la direction de l'audit interne;
- est informé des travaux de l'audit interne et de l'inspection via des rapports sur le contrôle interne, des états de réalisation du plan d'audit et des suivis des recommandations;
- prend connaissance de l'état de la situation en matière de *Compliance* et est consulté sur les règles touchant à la politique d'intégrité et à la déontologie en vigueur visant notamment à protéger l'image du groupe;
- est informé trimestriellement de la situation de liquidité;
- est consulté sur les règles touchant à l'audit, en vigueur à Dexia Crédit Local.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration.

Pour l'exercice de ses missions, le comité d'audit a libre accès aux commissaires aux comptes, à l'auditeur général et au directeur de la conformité de Dexia Crédit Local. Il informe simultanément le directeur général de ces contacts.

Il est informé également des missions effectuées par les autorités de régulation et par l'audit interne au sein du groupe Dexia Crédit Local (périmètre de la mission, état d'avancement de la mission, constats et réponses formulées...).

Il peut demander communication des rapports d'audit. Il peut suggérer des missions complémentaires.

Il peut requérir la communication de toute information qu'il juge utile.

2.4.3. LE GROUPE DEXIA

Le groupe Dexia a un rôle majeur dans le suivi du contrôle interne du groupe Dexia Crédit Local. L'organisation managériale de ce dernier associe largement des représentants du groupe : le conseil d'administration de Dexia Crédit Local compte parmi ses membres le président du conseil d'administration, le président du comité de direction et le *Chief Financial Officer* de Dexia SA. Le directeur général de Dexia Crédit Local est également membre du comité de direction de Dexia SA. En outre, les rapports de missions d'audit transversales, qui concernent généralement Dexia Crédit Local et ses filiales sont présentés au comité de direction ou comité exécutif groupe.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est destinataire du rapport d'activité de l'audit interne et a accès aux rapports d'audit. Il peut régulièrement interroger, au sujet du contrôle interne, le directeur général de Dexia Crédit Local. Enfin, il peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission de l'audit groupe ou une mission externe sur une fonction de Dexia Crédit Local.

Jean-Luc Dehaene
Président du conseil d'administration



Rapport des commissaires aux comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Dexia Crédit Local

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2012

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

Charlotte VANDEPUTTE

MAZARS

Hervé HELIAS

Virginie CHAUVIN

4 – Comptes consolidés

Bilan consolidé	96	Trésorerie et équivalents de trésorerie	103
Actif	96	Annexe aux comptes consolidés	104
Passif	97	1. Méthodes et périmètre de consolidation – règles de présentation et d'évaluation	104
Compte de résultat consolidé	98	2. Notes sur l'actif.....	122
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	99	3. Notes sur le passif.....	134
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	100	4. Autres notes annexes au bilan	141
Tableau des flux de trésorerie consolidés	102	5. Notes sur le compte de résultat.....	152
		6. Notes sur le hors bilan.....	159
		7. Notes sur l'exposition aux risques au 31 décembre 2011	160
		8. Répartition géographique et analyse par métier.....	183
		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	185

Bilan consolidé

Actif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
I. Caisses, banques centrales, CCP	2.0	901	424	3 056
II. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	13 472	16 686	21 554
III. Instruments dérivés de couverture	4.1	8 820	12 317	7 879
IV. Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	47 617	39 083	29 560
V. Prêts et créances sur établissements de crédit	2.3	26 796	22 625	12 534
VI. Prêts et créances sur la clientèle	2.4	239 198	239 982	155 180
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 788	2 144	3 020
VIII. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.5	973	839	561
IX. Actifs d'impôts courants	2.6	78	93	47
X. Actifs d'impôts différés	2.6	1 968	1 541	715
XI. Comptes de régularisation et actifs divers	2.7	17 888	24 316	38 181
XII. Actifs non courants destinés à être cédés	4.6	0	19	89 185
XIII. Participations dans des entreprises mises en équivalence	2.8	0	0	0
XV. Immobilisations corporelles	2.9	500	529	506
XVI. Immobilisations incorporelles	2.10	66	60	46
XVII. Écarts d'acquisition	2.11	200	200	59
TOTAL DE L'ACTIF		360 265	360 858	362 083

Passif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
I. Banques centrales, CCP	3.0	28 491	18 517	27 315
II. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	15 615	19 256	24 780
III. Instruments dérivés de couverture	4.1	21 487	31 048	32 114
IV. Dettes envers les établissements de crédit	3.2	76 947	78 070	73 425
V. Dettes envers la clientèle	3.3	13 967	13 457	7 172
VI. Dettes représentées par un titre	3.4	190 896	190 068	104 892
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 884	1 984	445
VIII. Passifs d'impôts courants	3.5	127	52	9
IX. Passifs d'impôts différés	3.5	5	9	26
X. Comptes de régularisation et passifs divers	3.6	4 462	3 659	3 080
XI. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.6	0	0	85 830
XIII. Provisions	3.7	263	137	62
XIV. Dettes subordonnées	3.8	4 846	4 319	1 762
XV. Capitaux propres	3.9	1 275	282	1 171
XVI. Capitaux propres, part du groupe		918	32	688
XVII. Capital et réserves liées		2 062	2 702	6 071
XVIII. Réserves consolidées		4 453	4 708	4 859
XIX. Gains ou pertes latents ou différés		(5 866)	(6 682)	(7 541)
XX. Résultat de l'exercice		269	(696)	(2 701)
XXI. Intérêts minoritaires		357	250	483
TOTAL DU PASSIF		360 265	360 858	362 083

Compte de résultat consolidé

(en EUR millions)	Note	Exercice 2009	Exercice 2010*	Exercice 2011
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	32 297	21 409	21 635
II. Intérêts et charges assimilées	5.1	(30 999)	(21 058)	(21 649)
III. Commissions (produits)	5.2	149	162	143
IV. Commissions (charges)	5.2	(41)	(46)	(40)
V. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	337	(59)	(13)
VI. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4	81	(491)	(430)
VII. Produits des autres activités ⁽¹⁾	5.5	65	52	53
VIII. Charges des autres activités ⁽¹⁾	5.6	(37)	(48)	(45)
IX. PRODUIT NET BANCAIRE		1 852	(79)	(346)
X. Charges générales d'exploitation	5.7	(502)	(377)	(297)
XI. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.8	(52)	(49)	(42)
XII. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 298	(505)	(685)
XIII. Coût du risque	5.9	(630)	(438)	(962)
XIV. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		668	(943)	(1 647)
XV. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.10	(1)	0	0
XVI. Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.11	(102)	31	91
XVII. Variation de valeur des écarts d'acquisition	5.12	(6)	0	(141)
XVIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔT		559	(912)	(1 697)
XIX. Impôts sur les bénéfices	5.13	(239)	73	(21)
XX. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.6	0	112	(1 005)
XXI. RÉSULTAT NET		320	(727)	(2 723)
XXII. Intérêts minoritaires		51	(31)	(22)
XXIII. RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		269	(696)	(2 701)
Résultat net par action, part du groupe				
– De base		3,09	(7,99)	(31,03)
– dont relatif aux activités poursuivies		3,09	(9,28)	(19,49)
– dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession		0,00	1,29	(11,54)
– Dilué		3,09	(7,99)	(31,03)
– dont relatif aux activités poursuivies		3,09	(9,28)	(19,49)
– dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession		0,00	1,29	(11,54)
(1) Dont marge technique des compagnies d'assurance		25	0	0

* Suite à l'annonce de la restructuration du groupe, l'information comparative relative aux activités arrêtées ou en cours de cession est présentée distinctement, conformément à la norme IFRS5 (voir note 4.6. « Information sur les activités destinées à être cédées »).

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

(en EUR millions)	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
I. RÉSULTAT NET	320	(727)	(2 723)
II. Écarts de conversion	19	76	66
III. Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	3 039	(664)	85
IV. Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	502	91	(381)
VII. Gains ou pertes latents ou différés des entreprises associées	30	0	0
VIII. Impôts	(736)	(403)	(497)
IX. TOTAL DES GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES⁽¹⁾	2 854	(900)	(727)
X. RÉSULTAT NET ET GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 174	(1 627)	(3 450)
XI. Dont part du groupe	3 024	(1 512)	(3 560)
XII. Dont part des minoritaires	150	(115)	110
(1) Dont part liée aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	(252)

Les gains ou pertes latents ou différés sur le portefeuille de titres disponibles à la vente se dégradent sur l'exercice : en part du groupe, après impôts, EUR -6 684 millions à fin décembre 2011 contre EUR -6 069 au 31 décembre 2010. Cette dégradation de EUR 615 millions comprend des éléments exceptionnels :

- positifs pour EUR 2 754 millions, du fait de la déconsolidation de la société Dexia FP Holdings Inc. (effet positif sur le poste de EUR 1 336 millions), et de la dépréciation de créances souveraines grecques (EUR 1 418 millions),
- négatifs pour EUR 1 milliard, du fait du provisionnement des impôts différés actifs sur les réserves de juste valeur des portefeuilles de titres de plusieurs sociétés du groupe.

Hors ces éléments exceptionnels dont le solde net est positif, les gains ou pertes latents ou différés sur le portefeuille de titres disponibles à la vente se dégradent très fortement du fait de la détérioration des *spreads*.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Fonds propres de base			Gains ou pertes latents ou différés				Intérêts minoritaires			Capitaux propres	
	Capital souscrit, prime d'émission et d'apport	Réserves consolidées et résultat net de la période	Total	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Écarts de conversion	Total	Capitaux propres part du groupe	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés		Total
(en EUR millions)												
Au 31/12/2008	6 614	(100)	6 514	(7 403)	(1 080)	(138)	(8 621)	(2 107)	466	(269)	197	(1 910)
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
Variations du capital	0	0	0				0	0	1		1	1
Variations des primes d'émission et d'apport	(4 552)	4 552	0				0	0	0		0	0
Dividendes		0	0				0	0	0		0	0
Écarts de conversion			0	133	9	19	161	161		5	5	166
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	1 494			1 494	1 494		23	23	1 517
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		446		446	446		13	13	459
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	663			663	663		59	59	722
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		(9)		(9)	(9)		0	0	(9)
Résultat net de la période		269	269				0	269	51		51	320
Autres variations	0	1	1	0	0	0	0	1	8	0	8	9
Au 31/12/2009	2 062	4 722	6 784	(5 113)	(634)	(119)	(5 866)	918	526	(169)	357	1 275

	Fonds propres de base			Gains ou pertes latents ou différés				Intérêts minoritaires				Capitaux propres
	Capital souscrit, prime d'émission et d'apport	Réserves consolidées et résultat net de la période	Total	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de trésorerie, nette d'impôt	Écarts de conversion	Total	Capitaux propres part du groupe	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Total	
(en EUR millions)												
Au 31/12/2009	2 062	4 722	6 784	(5 113)	(634)	(119)	(5 866)	918	526	(169)	357	1 275
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
Variations du capital	0	0	0				0	0	0		0	0
Variations des primes d'émission et d'apport	640	0	640				0	640	0		0	640
Dividendes		0	0				0	0	(6)		(6)	(6)
Écarts de conversion			0	(301)	(34)	75	(260)	(260)		1	1	(259)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	(1 627)			(1 627)	(1 627)		(145)	(145)	(1 772)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		102		102	102		(7)	(7)	95
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	972			972	972		67	67	1 039
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		(3)		(3)	(3)		0	0	(3)
Résultats nets de la période		(696)	(696)				0	(696)	(31)		(31)	(727)
Autres variations	0	(14)	(14)	0	0	0	0	(14)	14	0	14	0
Au 31/12/2010	2 702	4 012	6 714	(6 069)	(569)	(44)	(6 682)	32	503	(253)	250	282
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
Variations du capital	0	0	0				0	0	7		7	7
Variations des primes d'émission et d'apport	3 369	831	4 200				0	4 200	0		0	4 200
Dividendes		0	0				0	0	0		0	0
Écarts de conversion			0	79	12	55	146	146		11	11	157
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	(2 481)			(2 481)	(2 481)		109	109	(2 372)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		(344)		(344)	(344)		1	1	(343)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	1 787			1 787	1 787		10	10	1 797
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		33		33	33		0	0	33
Résultat net de la période		(2 701)	(2 701)				0	(2 701)	(22)		(22)	(2 723)
Autres variations ⁽¹⁾	0	16	16	0	0	0	0	16	117	0	117	133
Au 31/12/2011	6 071	2 158	8 229	(6 684)	(868)	11	(7 541)	688	605	(122)	483	1 171

(1) Les autres variations sont commentées dans la note 3.9.c.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Flux de financement des activités opérationnelles			
Résultat net après taxes	320	(727)	(2 723)
<i>Ajustements pour :</i>			
• Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	91	81	213
• Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	288	444	2 790
• Gains nets sur investissements	(50)	42	(23)
• Variations des provisions	301	(206)	24
• Pertes et profits non réalisés	(8)	(6)	53
• Revenus des entreprises associées	1	0	0
• Dividendes des entreprises associées	14	0	0
• Impôts différés	70	(37)	137
• Autres ajustements	1	0	0
Variation des actifs opérationnels et des dettes	(6 629)	(1 962)	(4 155)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(5 600)	(2 371)	(3 684)
Flux de financement des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(72)	(118)	(101)
Vente d'immobilisations	12	18	38
Acquisition d'actions non consolidées	(44)	(15)	(23)
Vente d'actions non consolidées	448	39	83
Acquisition de filiales	(24)	0	0
Vente de filiales	371	0	(11)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	691	(76)	(14)
Flux de financement des activités financières			
Augmentation de capital	1	640	4 207
Remboursement de capital	0	0	0
Émission de dettes subordonnées	0	0	26
Remboursement de dettes subordonnées	(93)	(661)	(2 570)
Achat d'actions propres	0	0	0
Vente d'actions propres	0	0	0
Dividende payé	0	(6)	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(92)	(27)	1 663
Liquidités nettes dégagées	(5 001)	(2 474)	(2 035)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 235	14 961	13 122
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(5 600)	(2 371)	(3 684)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	691	(76)	(14)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(92)	(27)	1 663
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(273)	635	(354)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	14 961	13 122	10 733
Informations complémentaires			
Impôt payé	(274)	(120)	102
Dividendes reçus	21	8	6
Intérêts perçus	35 563	26 127	25 776
Intérêts payés	(33 617)	(25 525)	(25 486)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, définis comme les soldes d'échéance inférieure à 90 jours, se composent comme suit :

Analyse par nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Caisses, banques centrales, CCP (note 2.0)	901	424	3 056
Prêts et créances sur établissements de crédit (note 2.3)	12 854	11 249	5 124
Actifs financiers disponibles à la vente (note 2.2)	1 206	1 449	356
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	2 197
TOTAL	14 961	13 122	10 733

Dont trésorerie restreinte (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Réserves obligatoires ⁽¹⁾	496	353	1 007
Autres	0	0	0
TOTAL TRÉSORERIE RESTREINTE	496	353	1 007

(1) Il s'agit des réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales.

Annexe aux comptes consolidés

1. Méthodes et périmètre de consolidation – règles de présentation et d'évaluation

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*), ce qui repose sur un certain nombre d'éléments et d'hypothèses dont :

- l'approbation par la Commission européenne d'un plan de restructuration comprenant notamment une garantie des États belge, français et luxembourgeois,
- l'octroi par les États belge, français et luxembourgeois d'une garantie permanente d'un montant de EUR 90 milliards, dont le principe a été annoncé en octobre 2011 et reflété dans les législations d'habilitation adoptées par les États belge, français et luxembourgeois. Par ailleurs, aux termes de l'article 15 (f) de la Convention de garantie autonome conclue le 16 décembre 2011 entre les États belge, français et luxembourgeois, Dexia SA et Dexia Crédit Local, les États se sont engagés à négocier de bonne foi le renouvellement de la convention de garantie, qui pourrait prévoir une augmentation du plafond global de la garantie à EUR 90 milliards,
- une rémunération de la garantie des États compatible avec la viabilité future du groupe. La rémunération payée au titre de la garantie sera l'un des éléments significatifs de nature à influencer la profitabilité du groupe ;
- le soutien des États au regard de la situation de liquidité du groupe afin de mener à bien les profondes mesures de restructuration annoncées en octobre 2011.

Le maintien de la convention comptable de continuité de l'exploitation est notamment justifié par le *business plan* établi par le groupe, qui repose sur un certain nombre d'hypothèses et qui est présenté dans le point ci-après 1.1.d. Faits marquants de l'exercice.

Ces hypothèses reposent sur un certain nombre de facteurs exogènes qui ne sont pas du ressort de Dexia Crédit Local. Leur réalisation demeure donc incertaine et dépend, entre autres facteurs, de la décision de la Commission européenne.

En l'absence de mesures complémentaires correctrices, la non-matérialisation de l'une ou plusieurs de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur la situation de continuité d'exploitation de Dexia Crédit Local et engendrer des tensions sur la situation de liquidité et de solvabilité du groupe.

En conséquence, les règles d'évaluation ont été maintenues inchangées en 2011.

1.1. Renseignements relatifs aux sociétés du groupe et aux méthodes de consolidation

a. Critères de consolidation et de mise en équivalence

Dexia Crédit Local suit les règles applicables aux établissements de crédit en matière de périmètre de consolidation qui résultent des normes :

- IAS 27 sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'un groupe d'entreprises contrôlées par une société mère ;
- IFRS 3 sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et leurs effets en consolidation ;
- IAS 28 sur la comptabilisation des participations dans des entreprises associées ;
- IAS 31 sur la comptabilisation des participations dans des co-entreprises.

Les principes édictés par les textes impliquent que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Les entreprises contrôlées (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable sont consolidées.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

Sont notamment considérées comme non significatives les entreprises dont, cumulativement, le total du bilan et du résultat net est inférieur à 1 % du total du bilan et du résultat net consolidés (soit respectivement EUR 3,6 milliards et EUR 27,2 millions en 2011). Au 31 décembre 2011, la somme des bilans et la somme des résultats nets des sociétés non consolidées sont inférieures à ces seuils.

b. Périmètre de consolidation 2011 – modifications par rapport au périmètre 2010

Les principales évolutions du périmètre sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre
 - la société Dexia Management Services Ltd. est consolidée par intégration globale à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite de la restructuration des opérations réalisées par la succursale de Londres.

- Sorties du périmètre
 - Dexia Crédit Local a déconsolidé Dexia banka Slovensko au 1^{er} janvier 2011, à la suite de la vente de cette société au groupe Penta,
 - les sociétés Dexia Holdings Inc. (DHI) et Dexia FP Holdings Inc. (Dexia FP) sortent du périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 1^{er} avril 2011, du fait de la signature, le 30 juin 2011, de deux contrats transférant le contrôle de ces deux sociétés de Dexia Crédit Local à Dexia SA, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011,
 - la société Dexia Asia Pacific Pty Ltd. est déconsolidée au 1^{er} juin 2011, sur la base de ses comptes à fin mai.
- Autres mouvements
 - le pourcentage de détention dans les sociétés FSA Global Funding Ltd. et Dexia Real Estate Capital Markets passe de 90 % à 100 % au 1^{er} janvier 2011.

c. Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

Les évolutions de périmètre ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 sont liées aux points évoqués ci-après sur Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc., ainsi que sur Dexia Municipal Agency.

d. Faits marquants de l'exercice

- Dexia Crédit Local a poursuivi en 2011 sa politique de réduction de la taille de son bilan, avec les effets suivants dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011 :
 - un total de EUR 11,9 milliards d'obligations et de prêts non stratégiques a été vendu en 2011 (dont EUR 0,6 milliard à d'autres sociétés du groupe Dexia), avec un effet négatif sur le compte de résultat de EUR 405 millions (dont EUR 84 millions liés aux cessions internes) ;
 - les sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. sont déconsolidées au 1^{er} avril 2011, du fait de la signature, le 30 juin 2011, d'un contrat d'option de vente sur les titres Dexia Holdings Inc. que détient Dexia Crédit Local, et d'un contrat de garantie avec Dexia SA limitant les pertes attribuables à Dexia Crédit Local à USD 1 447 millions (EUR 1 020 millions). Un produit de EUR 327 millions lié à la déconsolidation de ces deux sociétés est enregistré dans le résultat 2011 ;
 - les écarts d'acquisition sur Dexia Crediop (EUR 129 millions) et Dexia Israel Bank Ltd. (EUR 12 millions) sont entièrement dépréciés depuis le 30 juin 2011.

Pour rappel, au 30 juin 2011 Dexia Crédit Local avait décidé de vendre dans un horizon prévisible (1 an) EUR 13 milliards d'actifs. Compte tenu des évolutions du groupe Dexia, ce choix a été revu au cours du dernier trimestre 2011. Les actifs précédemment désignés ont été reclassés dans leur catégorie d'origine. Une perte de EUR -231 millions correspondant à la réserve de juste valeur a été maintenue en résultat (voir note 5.11. « Gains ou pertes nets sur autres actifs »).

- Le besoin de liquidité à court terme s'est creusé et a été aggravé par la baisse importante des taux d'intérêt qui s'est accompagnée d'une augmentation de plus de EUR 15 milliards du montant de collatéral à verser aux contreparties de dérivés du groupe entre fin juin et fin décembre, dans un contexte de raréfaction de la liquidité (voir note 7.0, paragraphe 2.4 « Risque de liquidité »).
- La mise sous surveillance des notations à long et court termes communiquée par Moody's a accéléré la perte des financements interbancaires non sécurisés du groupe (EUR 6 milliards supplémentaires perdus entre le 30 septembre et le 7 octobre 2011) et érodé

la confiance des clients particuliers en Belgique et au Luxembourg entraînant une fuite des dépôts à hauteur d'environ EUR 7 milliards entre fin septembre et fin octobre 2011.

Cette succession d'événements a conduit à des tensions sévères sur la liquidité du groupe qui, à partir du mois d'octobre 2011, a perdu l'accès au marché du financement non sécurisé.

- La dégradation consécutive des conditions de refinancement du groupe Dexia a entraîné la mise en place d'un plan de restructuration début octobre 2011.

1) Le 20 octobre 2011, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé les termes d'un protocole de négociation avec la Caisse des Dépôts et La Banque Postale relative au financement des collectivités locales françaises. Ce protocole a été complété en février 2012 par un accord d'ensemble associant l'État français pour la reprise de Dexia Municipal Agency puis par un protocole d'intentions signé en mars 2012, qui comprend notamment :

- la création d'un nouvel établissement de crédit détenu à 68,3 % par une holding publique elle-même détenue par l'État français (46,35 %), la Caisse des Dépôts (46,35 %) et La Banque Postale (7,3 %). Ce nouvel établissement de crédit, dont Dexia Crédit Local détiendrait les 31,7 % restants, sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, qu'il détiendra à 100 %, et dont il assurera la gestion,
- la création d'une co-entreprise détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui aurait pour fonction de concevoir et distribuer des prêts aux collectivités locales françaises refinancés via Dexia Municipal Agency. Cette co-entreprise s'appuierait, au travers d'un contrat de services, sur les savoir-faire combinés de Dexia Crédit Local, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale.

La mise en œuvre de ce protocole reste soumise à l'accord des autorités de contrôle prudentiel et de concurrence compétentes, mais Dexia Crédit Local considère que sa réalisation est hautement probable, et retient en conformité avec la norme IFRS5, le traitement suivant dans les comptes consolidés :

- les actifs et les passifs de Dexia Municipal Agency sont présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé ;
- l'activité de Dexia Municipal Agency est considérée comme une activité abandonnée, et les éléments de son compte de résultat sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé ;
- la différence entre les fonds propres vendus et le prix de vente retraité de frais accessoires est comptabilisée en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », soit une perte estimée à EUR 1 069 millions.

2) Par ailleurs, dans le cadre de ce plan, Dexia a annoncé la sortie du groupe de plusieurs de ses filiales. Ainsi, Dexia Banque Belgique, qui assurait pour Dexia Crédit Local un certain nombre de fonctions bancaires au titre de la gestion du groupe, a été rachetée par l'État Belge le 20 octobre. Dexia Crédit Local a donc initié un projet de remise en place des fonctions nécessaires à son activité.

- À la suite de l'annonce faite par l'Union européenne de soutenir l'État grec en difficulté financière, le groupe Dexia Crédit Local a déprécié ses créances souveraines grecques. La dépréciation a été calculée en retenant la valorisation de fin d'année pour chaque titre, soit une perte de EUR 2 936 millions dans le résultat 2011. Cette valorisation a été établie pour partie avec des indicateurs de marché et pour son complément par des valorisations issues de modèles internes. Dexia Crédit Local a par ailleurs bénéficié, fin 2011, d'un soutien de sa maison mère, afin de couvrir les pertes potentielles attachées aux portefeuilles de titres grecs portés par ses filiales de

refinancement Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG. À ce titre, une créance de EUR 1 934 millions est enregistrée dans les comptes de Dexia Crédit Local et vient compenser les pertes comptabilisées sur ces portefeuilles dans les comptes consolidés.

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 4,2 milliards, portant ainsi le capital à EUR 4,7 milliards. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion de plusieurs prêts subordonnés existants pour environ EUR 2,5 milliards et par apport de numéraire pour EUR 1,7 milliard. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, l'assemblée générale a aussi décidé de réduire le capital de EUR 4,2 milliards. Le capital social de Dexia Crédit Local reste par conséquent inchangé et s'établit toujours à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

- Dexia bénéficiait, pour ses émissions jusqu'au 30 juin 2010, du mécanisme de garantie des États mis en place en octobre 2008. Au 31 décembre 2011, les instruments bénéficiant de cette garantie représentent un encours de EUR 23,3 milliards, et la charge payée par Dexia Crédit Local et ses succursales au titre de la rémunération de cette garantie s'élève à EUR 279 millions (contre EUR 340 millions au 31 décembre 2010).

Depuis le 22 décembre 2011, le groupe Dexia bénéficie d'une garantie temporaire des États (État belge pour 60,5 %, État français pour 36,5 % et État luxembourgeois pour 3 %), valable jusqu'au 31 mai 2012, qui lui permet d'émettre des obligations de maturité allant jusqu'à 3 ans, garanties dans la limite d'un plafond maximal de EUR 45 milliards. Cette garantie temporaire constitue la première étape de l'engagement des trois États d'apporter une garantie permanente de EUR 90 milliards, dont la mise en œuvre est soumise à une décision définitive de la Commission européenne. Dans le cadre de ce nouvel accord, le groupe Dexia Crédit Local a émis des dettes à moyen terme pour EUR 21,6 milliards au 31 décembre 2011.

- Les comptes consolidés et annuels de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Cette hypothèse de continuité a été étayée par un plan d'affaires validé par les conseils d'administration du groupe et de Dexia Crédit Local, reposant sur un certain nombre d'hypothèses structurantes et d'incertitudes dont les grandes lignes sont décrites ci-après.

Techniquement, ce plan résulte de la consolidation de plans établis au niveau de chacune des entités du groupe selon des scénarios et des hypothèses communes à l'ensemble des entités. Ces plans consolidés ont été mis en cohérence et assujettis à différents scénarios de *stress* qui ont impacté tant le bilan que la profitabilité des entités. Ainsi, la sensibilité des entités aux principaux facteurs de risque suivants a été testée : taux d'intérêt, taux de change, et *spreads* de crédit notamment.

Enfin, l'ensemble des impacts de cessions prévues d'entités a été pris en compte (gain ou perte en capital, effets sur le bilan, la liquidité, les ratios de capital).

Comme annoncé par Dexia en octobre 2011, le plan consiste en la vente des franchises commerciales viables, puis en une gestion à long terme de la décroissance du groupe sur son nouveau périmètre reposant sur un portage à maturité des portefeuilles.

Le scénario macro-économique retenu est celui d'une faible récession pendant les deux prochaines années puis d'une reprise progressive à compter de 2014. Aucun événement négatif majeur n'est retenu durant cette période.

La validation par la Commission européenne du plan qui lui sera soumis par les États est l'une des hypothèses centrales du plan d'affaires. Ce plan comprend une garantie définitive de financement de EUR 90 milliards, accordée par les États sans contrepartie en collatéral. Le coût de financement constituera un élément clé de la profitabilité du groupe. À cet égard, il est fait l'hypothèse du maintien sur la durée des conditions d'accès favorables au refinancement des banques centrales aujourd'hui offertes aux banques européennes, sachant que celles-ci sont susceptibles d'être revues dans le temps, notamment en cas d'amélioration des conditions de marché. Par ailleurs, la rémunération de la garantie des États à charge de Dexia est supposée suffisamment faible pour permettre de mener à son terme la restructuration du groupe. En tout état de cause, il est hautement probable que toute éventuelle amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficiera en premier lieu et principalement aux États garants, afin de tenir compte du risque qu'ils portent.

Le scénario suppose le maintien de la licence bancaire des entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect de certains ratios de liquidité réglementaires. Il se fonde également sur l'hypothèse du maintien de la notation de Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Le plan d'affaires ainsi réalisé conclut à la viabilité du groupe Dexia, sur la base des hypothèses et des scénarios retenus.

Bien que le management de Dexia considère ce scénario comme le plus plausible, des risques significatifs demeurent toutefois attachés à la non-matérialisation des hypothèses de travail retenues.

Ainsi, à titre d'exemple, une récession plus sévère que prévue pourrait provoquer des pertes de crédit importantes (*via* un impact sur les titres souverains détenus par le groupe notamment) et maintenir à des niveaux négatifs élevés les réserves de juste valeur des titres disponibles à la vente du groupe.

De même, la non-réalisation des anticipations de marché sur les taux d'intérêt ou leur maintien à un niveau très bas dans le futur, aboutirait à un niveau plus élevé qu'anticipé dans le plan du collatéral versé au titre des dérivés de couverture et augmenterait sensiblement le besoin de financement du groupe et donc recours à la garantie des États.

La dégradation de la notation de Dexia SA ou de Dexia Crédit Local ou la dégradation des États garants pourrait également, à partir d'un certain seuil, dégrader la situation de liquidité du groupe et impacter son coût de financement.

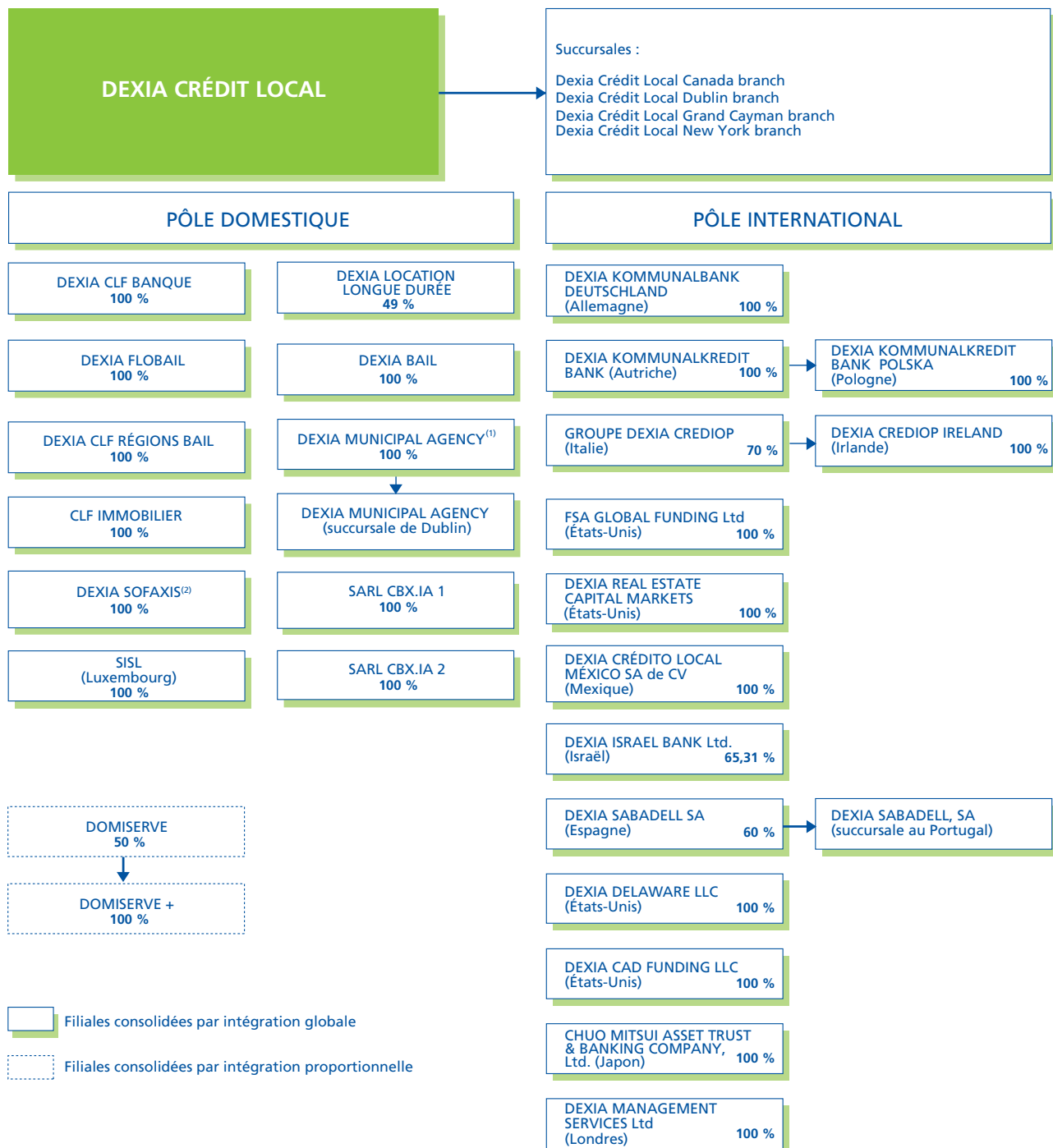
En outre, la mise en place de la garantie définitive est assujettie à un certain nombre de conditions devant être réalisées préalablement, telles que l'obtention de l'accord de la Commission européenne. Un retard dans la mise en place de cette garantie pourrait avoir des impacts très significatifs sur le résultat du groupe, Dexia devant faire face à des renouvellements importants de financement dès début 2013.

Plus généralement, le plan nécessite le soutien d'acteurs clefs extérieurs à Dexia : États garants et banques centrales en particulier jouent un rôle important dans la réalisation du plan d'affaires défini par le groupe, en lien étroit avec les régulateurs.

Enfin, la situation de Dexia l'expose à des risques opérationnels importants, nécessitant la mise en œuvre de mesures de nature à retenir les compétences humaines indispensables à son fonctionnement.

- Événement postérieur à la clôture : la notation long terme de Dexia Crédit Local par Standard & Poor's a été abaissée le 28 mars 2012 de BBB+ à BBB avec maintien du *credit watch negative*.

1.2. Périmètre du groupe Dexia Crédit Local au 31 décembre 2011



(1) Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé le 20 octobre 2011, le 13 février 2012 et le 15 mars 2012 les termes d'un accord qui prévoit notamment la vente de Dexia Municipal Agency. Compte tenu de ces éléments, les activités de Dexia Municipal Agency sont présentées comme destinées à la vente au 31 décembre 2011.

(2) Par une décision en date du 11 janvier 2012, l'assemblée générale des actionnaires de Dexia Sofaxis a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « Sofaxis ».

a. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Dexia CLF Banque	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
CLF Immobilier	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
Dexia CLF Régions Bail	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Charlottenstrasse 82 - D - 10969 Berlin Allemagne	100
Dexia Crediop	Via Venti Settembre 30 - 00187 Rome Italie	70
Dexia Flobail	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
SISL	180 rue des Aubépines L1145 Luxembourg	100
Dexia Crediop per la Cartolarizzazione ⁽¹⁾	Via Venti Settembre 30 - 00187 Rome Italie	100
Dexia Crediop Ireland ⁽¹⁾	6 George's Dock IFSC Dublin 1 Irlande	100
Tevere Finance S.r.l. ⁽¹⁾	Via Eleonora Duse, 53 - 00197 Rome Italie	100
Crediop per le Obbligazioni Bancarie Garantite S.r.l. ⁽¹⁾	Via Eleonora Duse, 53 - 00197 Rome Italie	90
Dexia Kommunalkredit Bank AG	Fischhof 3 - A-1010 Wien Autriche	100
Dexia Kommunalkredit Bank Polska ⁽²⁾	ul. Sienna 39 - 00-121 Warschau Pologne	100
Dexia Sofaxis	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SNC SOFCAH ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SNC SOFCAP ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SARL DS Formation France ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SNC SOFIM ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SA Dexia DS Services ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	100
SA Publiservices ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	100
Dexia Location Longue Durée ⁽⁴⁾	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	49
Dexia Bail	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,91
Dexia Municipal Agency ⁽⁵⁾	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
Dexia Israel Bank Ltd. ⁽⁶⁾	19 Ha'arbaha str., Hatichon building - Tel Aviv PO BOX 709 - Tel Aviv 61200 Israël	65,31
Dexia Sabadell SA	Paseo de las doce Estrellas, 4 Campo de las Naciones 28042 Madrid Espagne	60
CBX.IA 1	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
CBX.IA 2 ⁽⁷⁾	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
Dexia Delaware LLC	15, East North Street - Dover, Delaware 19901 USA	100
Dexia Credito Local Mexico SA de CV Sofom Filial	Protasio Tagle 104 Colonia San Miguel Chapultepec - 11850 Mexico D.F.	100
Dexia Mexico Servicios SA de CV ⁽⁸⁾	Protasio Tagle 104 Colonia San Miguel Chapultepec - 11850 Mexico D.F.	100
FSA Global Funding Ltd.	P.O. Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1102, Cayman Islands	100
Premier International Funding Co. ⁽⁹⁾	P.O. Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1102, Cayman Islands	0
Dexia CAD Funding LLC	445 Park Avenue 7th Floor - New York New York 10022 USA	100
Cypress Point Funding limited (Cayman) ⁽⁹⁾	P.O. Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1 -1102, Cayman Islands	23
Dexia Real Estate Capital Markets	1180 NW Maple St., Suite 202 - Issaquah, WA 98027 USA	100
Artesia Mortgage CMBS Inc. ⁽¹⁰⁾	1013 Centre Road, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware USA	100
Artesia Properties Inc. ⁽¹⁰⁾	1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware USA	100
Chuo Mitsui Asset Trust and Banking Company Limited	3-23-1, Shiba, Minato-ku, Tokyo, Japan	100
Dexia Management Services Ltd.	200 Aldersgate Street, 13th Floor London EC1A 4HD, UK	100

(1) Sociétés consolidées par Dexia Crediop.

(2) Sociétés consolidées par Dexia Kommunalkredit Bank AG.

(3) Sociétés consolidées par Dexia Sofaxis.

(4) Dexia Location Longue Durée est consolidée en intégration globale en raison des relations entre les actionnaires définies contractuellement.

(5) Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé le 20 octobre 2011 et le 13 février 2012 les termes d'un accord de principe qui prévoit la vente de Dexia Municipal Agency. Compte tenu de ces éléments, les activités de Dexia Municipal Agency sont présentées comme destinées à la vente au 31 décembre 2011.

(6) Taux de contrôle de 65,99 %.

(7) CBX.IA2 est détenue à 70,85 % par Dexia Crédit Local et à 29,15 % par CBX.IA1.

(8) Société consolidée par Dexia Credito Local Mexico SA de CV.

(9) Sociétés consolidées par FSA Global Funding Ltd.

(10) Sociétés consolidées par Dexia Real Estate Capital Markets.

b. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Dexia Holdings Inc. ⁽²⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	90	0	Transfert du contrôle à Dexia SA ⁽¹⁾
Dexia FP Holdings Inc. ⁽³⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100	0	Transfert du contrôle à Dexia SA ⁽¹⁾
Dexia Financial Products Services LLC (ex HF Services LLC) ⁽⁴⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100	0	Transfert du contrôle à Dexia SA ⁽¹⁾
FSA Asset Management LLC ⁽⁴⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100	0	Transfert du contrôle à Dexia SA ⁽¹⁾
FSA Portfolio Asset Limited (UK) ⁽⁴⁾	Shackleton House 4 Battle Bridge Lane London SE1 2 RB	100	0	Transfert du contrôle à Dexia SA ⁽¹⁾
FSA Capital Markets Services LLC ⁽⁴⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100	0	Transfert du contrôle à Dexia SA ⁽¹⁾
FSA Capital Management Services LLC ⁽⁴⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100	0	Transfert du contrôle à Dexia SA ⁽¹⁾
FSA Capital Markets Services (Caymans) Ltd. ⁽⁴⁾	P.O. Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1 -1102, Cayman Islands	0	0	Transfert du contrôle à Dexia SA ⁽¹⁾
CLF Marne La Vallée Participations	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,94	67	importance négligeable
Dexia Editions	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,98	822	importance négligeable
CBX. GEST	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,94	674	importance négligeable
Dexint Développement	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,89	37	importance négligeable
Dexia Securities LLC USA (anciennement Dexia Global Structured Finance)	445 Park Avenue - New York NY 10022	100	0	importance négligeable
Guide Pratique de la Décentralisation	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,74	45	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Bulgaria	19 Karnigradska Sofia 1000 - Bulgarie	100	496	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Romania	Str. Faragas nr 21 Sector 1, 010897 Bucuresti, Roumanie	100	290	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Hungary	Horvat u. 14-24 - 1027 Budapest - Hongrie	100	354	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Adriatic	Radnicka cesta 80 HR - 10000 Zagreb Croatia	100	341	importance négligeable
Dexia CLF Avenir	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,85	61	importance négligeable
Dexia CLF Développement	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,83	58	importance négligeable
Dexia CLF Organisation	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,89	42	importance négligeable
Genebus Lease	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,89	56	importance négligeable
DCL Projets	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100	28	importance négligeable

(1) Du fait de la signature, le 30 juin 2011, d'un contrat d'option de vente sur les titres Dexia Holdings Inc. que détient Dexia Crédit Local, et d'un contrat de garantie avec Dexia SA, le contrôle des sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. (et ses filiales) est transféré de Dexia Crédit Local à Dexia SA, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011. Ces sociétés sortent donc du périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 1^{er} avril 2011, sur la base de leurs comptes au 31 mars, et restent intégrées dans les comptes consolidés du groupe Dexia.

(2) Les 10 % restants sont détenus par Dexia SA.

(3) Société détenue par Dexia Holdings Inc.

(4) Société détenue par Dexia FP Holdings Inc.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Dexia Carbon Fund I	69 route d'Esch L 1470 Luxembourg	70	3 954	importance négligeable
Dexia Carbon Fund Managers	69 route d'Esch L 1470 Luxembourg	100	132	importance négligeable
SAS Qualnet	Route de Créton 18110 Vasselay France	82,50	1 775	importance négligeable
Dexia Habitat	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100	4 027	importance négligeable
Floral	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100	363	importance négligeable
European Carbon fund	12 av. de la Liberté L 1930 Luxembourg	55	998	importance négligeable
Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd. ⁽⁵⁾	Level 23 Veritas House - 207 Kent Street - Sydney NSW 2000 Australie	100	0	importance négligeable

(5) Société en cours de liquidation, déconsolidée au 1^{er} juin 2011, sur la base de ses comptes à fin mai.

c. Liste des filiales contrôlées conjointement consolidées par intégration proportionnelle

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Domiserve	6 rue André-Gide 92320 Châtillon - France	50
Domiserve +	6 rue André-Gide 92320 Châtillon - France	50

d. Liste des filiales contrôlées conjointement non consolidées par intégration proportionnelle

Néant.

e. Liste des entreprises mises en équivalence

Néant.

f. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Le Monde Investisseurs	80, bd Auguste-Blanqui 75013 Paris France	35,75	426	importance négligeable
Istituto per il Credito Sportivo	Via Alessandro Farnese, 1 00192 Rome Italie	21,62	24 658	importance négligeable
SPS - Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Via Livorno, 36 00162 Rome Italie	20,4	0	importance négligeable
SNC du Chapitre	72, rue Riquet 31000 Toulouse France	50	4	importance négligeable
Impax New Energy Investor	67, rue Ermesinde L - 1469 Luxembourg	24,99	15 330	importance négligeable
European public infrastructure managers	4, rue Jean-Pierre-Brasseur L - 1258 Luxembourg	20,0	3	importance négligeable
SAS THEMIS	1 av. Eugène-Freyssinet 78280 Guyancourt France	40,5	798	importance négligeable
La Cité	35 rue de la Gare 75019 Paris France	25,5	58	importance négligeable
Exterimmo	104 avenue de France 75646 Paris Cedex 13 France	40	20 000	importance négligeable

g. Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit et dont la valeur comptable est supérieure à EUR 10 millions

Néant.

1.3. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

a. Normes comptables applicables

Application des normes IFRS adoptées par la commission européenne (IFRS EU)

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour. Les états financiers de Dexia Crédit Local ont donc été établis conformément à toutes les normes IFRS adoptées et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2011, y compris les conditions d'application de la couverture du risque de taux d'un portefeuille et la possibilité de couvrir les dépôts.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (EUR), sauf indications contraires. Ils sont établis conformément à la recommandation 2009 R04 du CNC publiée le 2 juillet 2009.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des hypothèses et des estimations qui ont un impact sur les chiffres publiés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, le management utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir utilisé toutes les informations à sa disposition lors de l'établissement de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers consolidés.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- classification des instruments financiers ;
- détermination de l'existence ou non d'un marché actif pour les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- consolidation (contrôle, y compris des entités *ad hoc*) ;
- identification des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées ;
- comptabilité de couverture ;
- existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige ;
- identification des critères de déclenchement de dépréciation.

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés ;

- détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants destinés à être cédés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles ;
- estimation de profits futurs taxables pour l'évaluation d'impôts différés actifs ;
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition.

b. Changements dans les principes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia Crédit Local

La vue d'ensemble des textes reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêté du 31 décembre 2011.

Textes IFRIC et de l'IASB adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1^{er} janvier 2011

Les normes, interprétations et amendements suivants ont été adoptés par la Commission européenne et sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2011 :

- Améliorations annuelles 2010 apportées aux IFRS et aux IAS, une série d'amendements aux normes IFRS, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2011. L'impact de la révision de ces normes sur les états financiers de Dexia Crédit Local se rapporte principalement aux informations à fournir en annexes.
- IAS 24 « Information relative aux parties liées ». Cette norme remplace IAS 24 « Information relative aux parties liées » (dans sa version révisée de 2003) et n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un premier adoptant.
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ». Cette interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation » intitulé « classement des émissions de droit ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.

Textes de l'IASB et de l'IFRIC adoptés par la Commission européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1^{er} janvier 2011

- L'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » (publié par l'IASB en octobre 2010), relatif aux transferts d'actifs financiers. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2012 et impactera les annexes aux états financiers de Dexia Crédit Local.

Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore avalisés par la Commission européenne

- L'amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers » intitulé « Présentation des postes des autres éléments du résultat global » (publié par l'IASB en juin 2011) clarifie les exigences sur la présentation de l'état du résultat global et introduit une présentation des autres éléments du résultat global en distinguant ceux qui sont recyclables ou non. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et impactera la présentation des gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres de Dexia Crédit Local.
- L'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel » (publié par l'IASB en juin 2011) modifie principalement la comptabilisation et l'évaluation des régimes de retraite à prestation définie (avec notamment la suppression du mécanisme du « corridor ») et améliore les informations à fournir en annexes aux états financiers relatives à ces régimes. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013. Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cette norme sur ses états financiers.
- L'amendement à IFRS 9 et IFRS 7 « date d'entrée en vigueur obligatoire et informations à fournir en annexes sur la transition » reporte la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2015. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2015.
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » (publié par l'IASB en mai 2011) décrit la façon d'évaluer la juste valeur en IFRS et introduit de nouvelles exigences d'informations à présenter dans les annexes aux états financiers. Cette norme sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.
- Un ensemble de 5 normes nouvelles ou révisées (publiées par l'IASB en mai 2011) liées au traitement comptable et aux informations à fournir en annexes des participations dans des autres entités. Ces normes nouvelles ou révisées seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2013. Cette publication regroupe les textes suivants :
 - IFRS 10 « États financiers consolidés » introduit un modèle de comptabilisation unique pour toutes les entités, lequel est basé sur le contrôle, sans considération de la nature de l'entité consolidée. Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cette norme sur ses états financiers.
 - IFRS 11 « Accords conjoints » ne permettra plus l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des participations dans les entités sous contrôle commun. Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cette norme sur ses états financiers.
 - IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » exigera une amélioration des informations à présenter en annexes relatives aux participations de Dexia Crédit Local dans des filiales, des accords conjoints, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées dans lesquelles Dexia Crédit Local a une implication.
 - IAS 27 « États financiers individuels », qui remplace IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » (dans sa version amendée de 2008), demeure une norme qui traite uniquement des états financiers individuels : les règles actuelles restent inchangées.
 - IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et dans des co-entreprises », qui remplace IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » (dans sa version révisée de 2003), est modifiée pour s'adapter aux changements liés à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

- L'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » (publié par l'IASB en décembre 2011) clarifie les règles de compensation des actifs et des passifs financiers. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.
- L'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » (publié par l'IASB en décembre 2011), relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et impactera les annexes aux états financiers de Dexia Crédit Local.

c. Principes comptables appliqués aux états financiers consolidés

Consolidation

Filiales et regroupements d'entreprises

Les filiales sont les entités sur lesquelles Dexia Crédit Local exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia Crédit Local et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia Crédit Local perd toute influence notable sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia Crédit Local.

Les changements dans la participation de Dexia Crédit Local dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres.

Dexia Crédit Local décide transaction par transaction d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur ou à la part proportionnelle de la participation (représentant la part de l'actif net de l'entité acquise) ne donnant pas le contrôle. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultat.

Co-entreprises, sociétés contrôlées conjointement

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent en commun une activité économique soumise à un contrôle conjoint. Les co-entreprises sont consolidées par intégration proportionnelle. Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs, les produits et les charges sont intégrés au *pro rata* de leur pourcentage de détention.

Les opérations intragroupes subissent le même traitement que celui appliqué aux filiales.

Sociétés associées

Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia Crédit Local exerce une influence notable mais ne possède pas le contrôle. En général, les participations dans lesquelles Dexia Crédit Local possède de 20 % à 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. La quote-part du groupe dans le résultat de l'exercice de la société associée est comptabilisée en résultat des entreprises associées tandis que la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultat global. La participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un

montant égal à la quote-part de l'actif net, y compris les écarts d'acquisition. Les gains résultant d'opérations entre Dexia Crédit Local et ses entreprises associées sont éliminés dans la limite de la participation de Dexia Crédit Local. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Dexia Crédit Local ait une obligation légale ou implicite de reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia Crédit Local.

Entités *ad hoc* (Special Purpose Entities)

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance, la relation entre l'entité *ad hoc* et Dexia Crédit Local indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par Dexia Crédit Local. Le contrôle peut être matérialisé par la structuration des activités de l'entité *ad hoc*. Les circonstances suivantes peuvent indiquer une relation dans laquelle Dexia Crédit Local contrôle une entité *ad hoc* et doit, en conséquence, consolider cette entité *ad hoc* :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de Dexia selon ses besoins opérationnels spécifiques ;
- Dexia Crédit Local a les pouvoirs de décision ou délègue ces pouvoirs pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ;
- Dexia Crédit Local a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ;
- Dexia Crédit Local conserve la majorité des risques résiduels ou de propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans certains cas, les actifs et passifs financiers sont compensés et seul le solde net est présenté au bilan. Cette compensation est effectuée lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il existe une intention que les flux futurs attendus soient réglés sur une base nette ou que l'actif soit décomptabilisé et le passif éteint de manière simultanée.

Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local (Euro) au cours moyen de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, co-entreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

En ce qui concerne les entités de Dexia Crédit Local, les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change à la date de l'opération. Les éléments monétaires et non monétaires mais comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existant à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les éléments non monétaires, évalués au coût, sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des éléments monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des éléments non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

Actifs et passifs financiers

La direction décide de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

La norme IFRS définit les prêts comme des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de :

- ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que l'entité, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ceux que l'entité, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ; ou
- ceux pour lesquels le porteur ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le Taux d'Intérêt Effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les titres cotés, avec une échéance déterminée, sont classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) lorsque la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé initialement et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs dont l'intention est de les détenir pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de bourse sont comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction). Les intérêts sont comptabilisés, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la marge d'intérêt. Les dividendes reçus des titres à revenus variables sont comptabilisés en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », lorsque le droit de Dexia Crédit Local de recevoir le paiement est établi.

Les plus ou moins-values latentes résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres. Lorsque ces actifs sont vendus, la juste valeur accumulée dans les capitaux propres est recyclée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont les actifs acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours ou de la marge d'intermédiation ou les actifs faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite réévalués à la juste valeur. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés *via* la méthode du taux d'intérêt effectif en marge d'intérêt. Les dividendes reçus sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tous les achats ou ventes d'actifs détenus à des fins de transaction, qui doivent être livrés dans les délais réglementaires ou les délais d'usage des marchés (achats et ventes « normalisés » de créances) sont comptabilisés à leur date de transaction. Les autres opérations à des fins de transaction sont considérées comme des dérivés jusqu'au moment du règlement (voir aussi le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et leur règlement »).

Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, sauf quant à leur date de comptabilisation (voir le chapitre « Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Les prêts et titres désignés à la juste valeur par résultat sur option suivent les mêmes règles comptables que les prêts et titres détenus à des fins de transaction, sauf en ce qui concerne la comptabilisation en date de transaction et de règlement (voir le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

Conformément à la norme IAS 39, un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) peut être désigné à la juste valeur par résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option,
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée,
- un instrument contient un dérivé incorporé :
 - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; ou
 - s'il n'est pas évident sans analyse approfondie que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite.

L'utilisation de la juste valeur sur option est un choix réalisé pour un instrument financier donné, dès l'origine et sous certaines conditions de documentation.

Passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat

Les principes appliqués pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sont également applicables pour les passifs, à l'exception de la date de comptabilisation initiale qui correspond à la date de règlement (voir le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

Dérivés – portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers dérivés comprennent essentiellement les contrats de change à terme, les contrats de *futures* de taux ou de change, les FRA (*forward rate agreement*), les *swaps* de taux ou de change et les options de taux ou de change (émises et achetées). Tous les dérivés sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation d'options suivant le cas.

Le montant porté au bilan comprend la prime payée ou reçue après amortissement, le montant des variations de juste valeur et les intérêts courus, le tout formant la juste valeur du dérivé. Le dérivé est présenté à l'actif si cette juste valeur est positive, au passif si elle est négative.

Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursé est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de la transaction. En ce qui concerne ces actifs, Dexia Crédit Local comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à

sa juste valeur à la date de l'arrêté des comptes, en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tous les autres achats et ventes « normalisés » d'instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement qui est la date à laquelle l'instrument financier est livré ou reçu par Dexia Crédit Local.

Dépréciation des actifs financiers

Dexia Crédit Local déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif ou du groupe d'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable comme indiqué par la norme IAS 39 (§ 58-70). La dépréciation représente la meilleure estimation des pertes de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs faite par la direction, à chaque clôture.

Actifs financiers au coût amorti

Dexia Crédit Local évalue dans un premier temps s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

- Détermination de la dépréciation
 - **Dépréciation spécifique** – s'il existe une indication objective qu'un prêt ou créance ou qu'un actif financier détenu jusqu'à échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, nets des garanties et des nantissements, actualisée au taux d'intérêt effectif original de l'actif (excepté pour les actifs reclassés, voir ci-dessous).
Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée.
 - **Dépréciation collective** – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêté des comptes. Ces pertes sont estimées en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment, la notation de chaque emprunteur et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve l'emprunteur. A cet effet Dexia Crédit Local a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défauts et perte en cas de défaut. Ce modèle est régulièrement testé *a posteriori*. Il se fonde sur les données de Bâle II et sur les modèles de risque, conformément au modèle des pertes avérées.

- Traitement comptable de la dépréciation
Les variations du montant de la dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat en « Coût du risque ». Une fois que l'actif est déprécié, si le montant de la dépréciation diminue consécutivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de dépréciation est créditée du « Coût du risque ».

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en résultat en « Coût du risque » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

Actifs financiers reclassés

La dépréciation des actifs financiers reclassés suit les mêmes règles que les actifs financiers au coût amorti pour le calcul de la dépréciation. S'il existe une indication objective qu'un actif financier reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation de l'actif reclassé est calculé comme la différence entre la valeur comptable nette de l'actif (hors réévaluations à la juste valeur liées au précédent classement en AFS), et la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus au taux d'intérêt effectif de l'actif à la date de reclassement. Toute réserve AFS gelée non amortie est recyclée en résultat et présentée sous la rubrique « coût du risque ».

Dans le cas d'une mise à jour positive des *cash-flows* prévus, le montant de dépréciation est repris en marge d'intérêt selon le nouvel échéancier des *cash-flows* attendus, et non par une reprise de la dépréciation.

Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif disponible à la vente est comptabilisée sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif. Les actifs disponibles à la vente (AFS) ne sont soumis qu'à la dépréciation spécifique.

- Détermination de la dépréciation
 - **Instruments de capitaux propres** – Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %) ou prolongée (sur une période supérieure à 5 ans) de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors qu'un indicateur objectif existe.
 - **Instruments de dettes portant intérêts** – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que les actifs financiers au coût amorti (voir ci-dessus).
- Traitement comptable de la dépréciation
Lorsque des actifs disponibles à la vente sont dépréciés, Dexia Crédit Local recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultat en « coût du risque » (lorsque l'actif financier disponible à la vente est à revenu fixe) ou en « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » (lorsque l'actif financier disponible à la vente est à revenu variable). Toute baisse supplémentaire de la juste valeur constitue une dépréciation additionnelle, comptabilisée en résultat.

Une dépréciation d'un instrument de capitaux propres ne peut pas être reprise au compte de résultat à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de sa valeur.

En cas d'augmentation de la juste valeur d'un instrument financier portant intérêt lié objectivement à un événement postérieur à la date de comptabilisation de la dépréciation, Dexia Crédit Local comptabilise une reprise de dépréciation au compte de résultat en « coût du risque » lorsque l'actif financier disponible à la vente est à revenu fixe.

Pour plus d'information sur la manière dont le risque de crédit est géré par Dexia Crédit Local, il convient de se reporter à la note « Risque de crédit ».

Engagements de hors bilan

Les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple : les garanties ou les lettres de crédit (*stand-by letters of credit*)) et les engagements de prêt sont généralement convertis en éléments de bilan, lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, dans certaines

circonstances (incertitudes sur la solvabilité de la contrepartie notamment), l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêt font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un actif est le montant pour lequel il peut être échangé et la juste valeur d'un passif le montant auquel il peut être éteint, entre des parties consentantes et bien informées et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les prix de marché sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant dans beaucoup de cas, il n'existe pas de prix de marché actif pour les actifs ou passifs détenus ou émis par Dexia Crédit Local.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Ces techniques de valorisation intègrent l'utilisation de données de marché issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires lorsqu'elles sont disponibles, et de modèles de valorisation. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale et motivé par des conditions d'activité normales, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une liquidation ou une transaction forcée.

Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Dans ce cadre, Dexia Crédit Local s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation, ainsi que ses hypothèses de marché, c'est-à-dire une valeur actualisée d'un flux de trésorerie ou toute autre méthode fondée sur les conditions de marché existant à la date d'arrêt des comptes.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur sur option par résultat, disponibles à la vente, dérivés)

Les instruments financiers classés comme « Actifs ou passifs à la juste valeur par résultat » ou comme « Actifs disponibles à la vente », les instruments dérivés et tout autre contrat faisant l'objet d'opérations de transactions, sont comptabilisés à leur juste valeur en se référant aux cours cotés sur les marchés lorsque de tels cours sont disponibles. Lorsqu'il n'existe pas de cours coté sur un marché, leur juste valeur est obtenue en estimant leur valeur à l'aide de modèles de valorisation de prix ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés, incluant des données de marché observables et/ou non observables.

Lorsqu'il n'existe pas de prix cotés pour les instruments financiers classés comme « Actifs ou passifs détenus à la juste valeur par résultat », ou « Actifs disponibles à la vente », le modèle de valorisation s'efforce de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

Les remarques suivantes peuvent être formulées quant à la détermination de la juste valeur des prêts et créances présentée en annexes :

- la juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires est estimée par comparaison des taux d'intérêt de marché au moment où les prêts ont été accordés avec les taux de marché actuels sur des prêts similaires,
- les *caps*, *floors* et options de remboursement anticipé sont inclus dans la détermination de la juste valeur des prêts et créances.

Plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet de revalorisation par le compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu (net de frais de transaction) et le coût de l'actif, ou le coût amorti de l'actif. Le coût est déterminé systématiquement à partir de l'approche « Premier entré – Premier sorti » (méthode FIFO) sur base de portefeuille. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est cédé, le total des plus ou moins-values antérieurement comptabilisées en capitaux propres est reclassé en résultat.

Traitement des indemnités de remboursement anticipé

Dexia Crédit Local a déterminé ses principes pour le traitement des réaménagements de prêts par analogie avec l'AG 62 de l'IAS 39 relatif aux réaménagements de passifs financiers.

Plusieurs cas de comptabilisation des indemnités de remboursement anticipé sont envisagés selon qu'il s'agit d'un remboursement anticipé avec refinancement ou d'un remboursement anticipé sans refinancement (sec).

Cas des remboursements avec refinancement

Le traitement comptable de l'indemnité de remboursement anticipé diffère selon que les conditions de réaménagement sont substantiellement différentes des conditions initiales.

Par analogie avec les principes de l'AG 62, Dexia Crédit Local considère que les conditions de réaménagements sont substantiellement différentes lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) selon les nouvelles conditions, y compris les frais versés nets de ceux reçus, est différente de plus de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants (valeur actualisée nette) de l'instrument de prêt d'origine.

L'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée directement en résultat ou étalée sur la durée de vie résiduelle du nouveau prêt selon le résultat à ce test d'éligibilité. Si le test d'éligibilité est satisfait (différence des valeurs actualisées nettes inférieure à 10 %), l'indemnité de remboursement anticipé est étalée sur la durée résiduelle du nouveau prêt. Si le test n'est pas satisfait (différence des valeurs actualisées nettes supérieure à 10 %), l'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée directement en résultat.

Cas des remboursements sans refinancement

Lorsque le prêt n'existe plus, Dexia Crédit Local enregistre l'indemnité de remboursement anticipé, ainsi que tous les résidus d'étalement de soulte, en résultat comme un produit de l'exercice conformément aux normes IFRS.

Produits financiers et charges financières

Tous les instruments financiers générant des intérêts, exceptés lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondé sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire est un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un actif financier générant des intérêts a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêt sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

Honoraires et commissions : produits et charges

L'essentiel des honoraires et commissions générées par l'activité de Dexia Crédit Local est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de SICAV et de fonds communs (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

La comptabilité de couverture peut être utilisée pour comptabiliser les dérivés si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif de la couverture, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace de manière prospective et rétrospective pour neutraliser les variations de juste

valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de l'exercice ou de la période ; et

- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et documentés dans une relation de couverture en juste valeur, qui respectent les critères ci-dessus sont comptabilisées en résultat, de même que les variations correspondantes de juste valeur des actifs ou passifs qui sont l'objet du risque couvert.

Si à un instant donné la couverture ne satisfait plus les critères de comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui respectent les critères et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, est comptabilisée dans les capitaux propres sous la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir en « Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres »).

La part non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultat. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et classés comme produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

Couverture du risque de taux d'un portefeuille

Comme expliqué plus haut (« Application des normes IFRS adoptées par la Commission européenne »), Dexia Crédit Local applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 carve-out ») qui reflète plus précisément la manière dont Dexia Crédit Local gère ses instruments financiers.

L'objectif des relations de couverture est de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

La société effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixes, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque tels que les activités de marché financier à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

L'entité sélectionne les actifs et/ou les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. L'entité applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalle de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact.

Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour la date de maturité attendue. L'entité peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que les actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente » comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia Crédit Local définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle ce test est effectué.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Les éléments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (y compris les intérêts courus à payer ou à recevoir). Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les revalorisations relatives au risque couvert sont comptabilisées au bilan au sein des « écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

« Gain ou perte au premier jour de la transaction »

Le « gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur ajustée (modèles de valorisation interne incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit), si la transaction n'est pas cotée.

Si les données utilisées dans le modèle d'évaluation sont observables et si le modèle est validé par la direction des risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Si ces données sont considérées comme non observables, ou si le modèle n'est pas validé par la direction des risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » est amorti linéairement sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, le montant résiduel « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisé en résultat.

En cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée au compte de résultat. En cas de dénouement partiel avant la maturité, Dexia Crédit Local comptabilise au compte de résultat la part « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » correspondante au dénouement partiel anticipé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des immeubles de bureau, des matériels et équipements ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés initialement à leur coût historique augmenté des frais directement attribuables et des coûts d'emprunt encourus (par exemple : pertes de change, frais financiers...). Après la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que Dexia Crédit Local bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leurs valeurs résiduelles. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité estimées pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- infrastructure des immeubles = 50 ans
- toitures et façades = 30 ans
- installations techniques = de 10 à 30 ans
- agencements et finitions = de 10 à 30 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels = de 2 à 12 ans
- matériel informatique = de 3 à 6 ans
- véhicules = de 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'utilité différentes. Dans ce cas, chaque composant est amorti de manière séparée sur sa durée de vie d'utilité estimée.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition la construction, ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia Crédit Local détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas Dexia Crédit Local peut utiliser pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement.

Si la partie utilisée par Dexia Crédit Local pour son compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement cette partie est comptabilisée isolément. Si en revanche, la partie utilisée par Dexia Crédit Local n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement que si la portion utilisée par Dexia Crédit Local ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeur. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de

résultat lorsqu'il est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou d'augmenter sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les logiciels et les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre 3 et 5 ans.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge.

Les immobilisations incorporelles (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de pertes de valeur existe. Lorsque la valeur comptable d'un actif incorporel est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur comptable de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Les plus ou moins-value de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à la valeur comptable et sont présentées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs » au compte de résultat.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs dont la valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont considérés comme des actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) comme détenus en vue de la vente, dès lors :

- qu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel ; et
- que leur vente est hautement probable dans un délai d'un an.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat.

Écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Un écart d'acquisition est évalué comme la différence entre la somme de :

- (i) la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée,
- (ii) le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, et
- (iii) en cas d'acquisition par palier, la juste valeur à la date d'acquisition des intérêts préalablement détenus par Dexia Crédit Local dans l'entité acquise ;

et le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, Dexia Crédit Local alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, i. e. à une combinaison de segment opérationnel/pays/entité juridique). S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite de circonstances ou d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié quand la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unité génératrice de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs pris en compte par Dexia Crédit Local sont issus du plan financier à trois ans approuvé par la direction.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (au taux d'intérêt sans risque), ajustée de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de Dexia Crédit Local défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs financiers constituant le financement de plans de retraite des salariés. Ces derniers sont comptabilisés au coût historique amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur. Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19.

Contrats de location

Dexia Crédit Local conclut aussi bien des contrats de location-financement que des contrats de location simple. Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Dexia Crédit Local est le bailleur du contrat de location

Dans le cadre d'une location-financement, Dexia Crédit Local comptabilise une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les

revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

Les loyers reçus dans le cadre d'une location simple sont comptabilisés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Dexia Crédit Local est le preneur du contrat de location

Si le contrat est qualifié de location-financement, l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels, si cette valeur est plus faible. Ultérieurement, l'actif est comptabilisé selon les règles comptables applicables à ce type d'actif. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les loyers de location sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cas d'une location simple, les loyers de location sont comptabilisés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent n'est pas comptabilisé.

Quand un contrat de location simple est terminé de manière anticipée, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (*repos*) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers des établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repo*) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle » suivant le cas.

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres prêtés à des tiers sont maintenus dans les états financiers.

Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers.

Si ces titres empruntés sont vendus à des tiers, l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à la juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » et le bénéfice ou la perte est comptabilisé sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs tels qu'ils figurent dans les états financiers et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt utilisé pour déterminer l'impôt différé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur

lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé passif est calculé pour toute différence temporaire résultant de participations dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporaire peut être maîtrisée et où il est peu probable que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Avantages au personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois maximum après le service rendu, ne sont pas actualisés et sont enregistrés comme une dépense.

Passifs liés aux retraites

Si Dexia Crédit Local a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies, Dexia Crédit Local offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance externes ou à des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia Crédit Local.

Dans certains cas, Dexia Crédit Local offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance-maladie.

Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. Ce calcul prend en compte, entre autre, des hypothèses actuarielles démographiques et sur le taux d'inflation.

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode permet d'imputer au compte de résultat, le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du salarié. Dexia Crédit Local a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du régime.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaire à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), ajustée des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus non comptabilisés, et déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette sauf si les actifs sont détenus par une entité du groupe. Dans ce cas, les actifs correspondant sont

comptabilisés à l'actif de Dexia Crédit Local. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe.

Tout actif comptabilisé est limité au total des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus, et à la valeur actualisée de tout avantage économique prenant la forme d'un remboursement du plan ou d'une réduction des futures contributions au plan.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia Crédit Local. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent les normes IAS 19.

Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia Crédit Local aux régimes à cotisation définie sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia Crédit Local se limitent à payer le montant que Dexia Crédit Local a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

Contribution au coût de l'assurance-maladie des retraités

Le droit à ces avantages est en général donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraites à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où Dexia Crédit Local est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Dexia Crédit Local doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Paiements fondés sur des actions

Dexia Crédit Local accorde à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels que options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'action réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie.

La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur la base d'actions est évaluée en date d'attribution par référence à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent basée sur des méthodes d'évaluations et des données de marché. La juste valeur

est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer ces services sont évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur est évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêt des comptes jusqu'au règlement de l'obligation. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagement de prêt sont comptabilisées selon la même méthode que celle appliquée pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés (ils doivent être autorisés et non plus à la discrétion de l'entité).

Bénéfice par action

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net part du groupe disponible qui revient aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice.

Opérations avec des parties liées

Deux entités sont considérées comme des parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie. La maison mère du groupe est Dexia SA, société immatriculée en Belgique. Dans ce cadre, les opérations listées sont celles avec les sociétés ayant des liens capitalistiques et également celles avec les administrateurs.

Information sectorielle

Reporting par métier

Un segment opérationnel est une composante de Dexia Crédit Local qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges et dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus.

La segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques de Dexia Crédit Local.

Le groupe Dexia Crédit Local s'articule à présent autour de deux divisions :

Core Division, qui regroupe les activités suivantes :

Segment opérationnel 1 – Public and Wholesale Banking (PWB, Banque du financement local) ;

Segment opérationnel 2 – Retail and Commercial Banking (RCB, Banque de détail et commerciale) ;

Segment opérationnel 3 – *Group center*.

Legacy Portfolio Management Division, qui regroupe les portefeuilles en gestion extinctive (prêts PWB non stratégiques, obligations et portefeuille *Financial products* en gestion extinctive).

- La division *Legacy Portfolio Management Division* est reprise au bilan dans une division séparée qualifiée de non stratégique, avec un financement qui lui est clairement alloué. Le financement garanti par les États est attribué à cette division. Il en résulte que la *Core Division* n'est pas impactée par le coût du financement garanti par les États.
- Les intérêts sur fonds propres alloués par le *Group center* aux métiers sont calculés sur le concept de fonds propres alloués :
 - sur les segments de la *Core Division*, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres économiques ;
 - sur les segments de la *Legacy Division*, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres normatifs, c'est-à-dire 12,5 % du volume pondéré des risques.

La rentabilité des capitaux alloués évalue la performance des métiers.

Les relations entre les lignes d'activité sont sujettes à des transferts analytiques, régis par des *Service Level Agreements* (SLA) sur la base de termes commerciaux et de conditions de marchés normaux. Les résultats de chaque ligne d'activité incluent également :

- la marge commerciale ;
- les intérêts du capital économique : le capital économique est alloué aux lignes d'activités à des fins de gestion interne et la rentabilité sur le capital économique est utilisée pour évaluer la performance de chaque ligne d'activité.

Informations géographiques

Bien que l'activité de Dexia soit gérée mondialement, la segmentation par pays individualisés avec un revenu (en valeur absolue) supérieur à 10 % est présentée.

L'information par secteur géographique est relative au pays de l'entité ayant enregistré l'opération et non au pays d'où provient la clientèle.

Dexia Crédit Local opère dans quatre secteurs géographiques principaux indiqués ci-dessous :

- zone euro (pays dont l'euro est la devise) ;
- reste de l'Europe (pays européens n'appartenant pas à la zone euro) ;
- États-Unis ;
- reste du monde.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités des soldes avec les banques centrales, des prêts et créances sur les établissements de crédit et des actifs financiers disponibles à la vente dont l'échéance est inférieure à trois mois.

2. Notes sur l'actif

2.0. Caisse, banques centrales, CCP (poste I de l'actif)

(en EUR millions)	2010	2011
Caisse	36	1
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	354	1 007
Autres avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	34	2 048
TOTAL	424	3 056
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>424</i>	<i>3 056</i>

2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II de l'actif)

Ce poste comprend à la fois le portefeuille de transaction, et les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (cf. note 1.3 sur les règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, point sur les « Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat »).

(en EUR millions)	2010	2011
Prêts et titres	3 003	2 377
Instruments dérivés (voir note 4.1.b)	13 683	19 177
TOTAL	16 686	21 554

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2010			2011		
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Secteur public	53	108	161	0	6	6
Établissements de crédit	164	19	183	21	0	21
Autres	2 616	43	2 659	2 318	32	2 350
TOTAL	2 833	170	3 003	2 339	38	2 377
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2010			2011		
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Prêts	0	37	37	0	17	17
Obligations émises par des entités publiques	53	32	85	0	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe	2 780	101	2 881	2 339	21	2 360
Actions et instruments à revenu variable	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 833	170	3 003	2 339	38	2 377

c. Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales

(en EUR millions)	2010	2011
TOTAL	0	0

d. Titres donnés en pension livrée (repo)

(en EUR millions)	2010	2011
Inclus dans les obligations émises par des entités publiques	2	0
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	5	0

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

f. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

Le groupe Dexia Crédit Local utilise l'option juste valeur principalement pour éliminer, ou réduire de manière significative, une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation

des actifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des méthodes différentes.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont décrites dans la note 1.3 « Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés », paragraphe « Juste valeur des instruments financiers ».

g. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.2. Actifs financiers disponibles à la vente (poste IV de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2010	2011
Secteur public	19 469	13 904
Établissements de crédit	14 248	9 673
Autres	5 182	5 041
Actifs ordinaires	38 899	28 618
Prêts dépréciés	0	0
Obligations émises par des entités publiques dépréciées ⁽¹⁾	0	3 273
Autres obligations et instruments à revenu fixe dépréciés	240	236
Actions et autres instruments à revenu variable dépréciés	182	177
Actifs dépréciés	422	3 686
Total des actifs avant dépréciation	39 321	32 304
Dépréciation spécifique ⁽¹⁾	(238)	(2 744)
Dépréciation collective	0	0
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	39 083	29 560
<i>Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>1 449</i>	<i>356</i>

(1) Il s'agit en 2011 d'obligations émises par la Grèce sur lesquelles porte une dépréciation spécifique de EUR 2 564 millions.

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2010	2011
Prêts	0	0
Obligations émises par des entités publiques	16 201	13 601
Autres obligations et instruments à revenu fixe	22 494	18 178
Actions et instruments à revenu variable	626	525
TOTAL	39 321	32 304

c. Transferts entre portefeuilles

Néant.

d. Obligations convertibles incluses dans le portefeuille disponible à la vente

Néant.

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

f. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

g. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

h. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.3. Prêts et créances sur établissements de crédit (poste V de l'actif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2010	2011
Comptes <i>nostris</i>	2 631	795
Créances résultant de pensions reçues (<i>reverse repo</i>)	1 165	0
Prêts et autres créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	14 028	8 837
Instruments de dette	4 810	2 911
Actifs ordinaires	22 634	12 543
Prêts et créances individuellement dépréciés	0	0
Actifs dépréciés	0	0
Total des actifs avant dépréciation	22 634	12 543
Dépréciation spécifique	0	0
Dépréciation collective	(9)	(9)
TOTAL	22 625	12 534
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>11 249</i>	<i>5 124</i>
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Les prêts et créances sur établissements de crédit correspondent pour partie à des prêts aux autres entités du groupe Dexia (voir note 4.3).

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

d. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

e. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.4. Prêts et créances sur la clientèle (poste VI de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2010	2011
Secteur public	160 842	95 965
Autres	78 277	58 832
Actifs ordinaires	239 119	154 797
Prêts et créances dépréciés	624	725
Instruments de dette dépréciés ⁽¹⁾	2 764	312
Actifs dépréciés	3 388	1 037
Total des actifs avant dépréciation	242 507	155 834
Dépréciation spécifique ⁽²⁾	(1 875)	(352)
Dépréciation collective ⁽³⁾	(650)	(302)
TOTAL	239 982	155 180
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 895</i>	<i>1 853</i>

L'activité Financial products a été déconsolidée en 2011 avec les effets suivants :

(1) les instruments de dette dépréciés diminuent de EUR 2 665 millions,

(2) La dépréciation spécifique diminue de EUR 1 679 millions,

(3) La dépréciation collective diminue de EUR 327 millions.

La dépréciation spécifique comprend par ailleurs, au 31 décembre 2011, une provision de EUR 112 millions sur les créances souveraines grecques.

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2010	2011
Créances résultant de pensions reçues (reverse repo)	99	0
Prêts et créances	167 629	99 579
Instruments de dette	71 391	55 218
Actifs ordinaires	239 119	154 797
Prêts et créances dépréciés	624	725
Instruments de dette dépréciés ⁽¹⁾	2 764	312
Actifs dépréciés	3 388	1 037
Total des actifs avant dépréciation	242 507	155 834
Dépréciation spécifique ⁽²⁾	(1 875)	(352)
Dépréciation collective ⁽³⁾	(650)	(302)
TOTAL	239 982	155 180
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 895</i>	<i>1 853</i>

L'activité Financial products a été déconsolidée en 2011 avec les effets suivants :

(1) Le poste diminue de EUR 2 665 millions,

(2) La dépréciation spécifique diminue de EUR 1 679 millions,

(3) La dépréciation collective diminue de EUR 327 millions.

La dépréciation spécifique comprend par ailleurs, au 31 décembre 2011, une provision de EUR 112 millions sur les créances souveraines grecques.

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

e. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

f. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (poste VIII de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2010	2011
Secteur public	732	439
Établissements de crédit	26	26
Autres	81	15
Actifs ordinaires	839	480
Obligations émises par des entités publiques dépréciées ⁽¹⁾	0	234
Autres obligations et instruments à revenu fixe dépréciés	0	0
Actifs dépréciés	0	234
Total des actifs avant dépréciation	839	714
Dépréciation spécifique ⁽¹⁾	0	(153)
TOTAL	839	561

(1) Il s'agit en 2011 d'obligations émises par la Grèce sur lesquelles porte une dépréciation spécifique de EUR 153 millions.

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2010	2011
Obligations émises par des entités publiques	461	406
Autres obligations et instruments à revenu fixe	378	308
TOTAL	839	714

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

e. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

2.6. Actifs d'impôts (postes IX et X de l'actif)

(en EUR millions)	2010	2011
Impôts courants sur les bénéficiaires	93	47
Actifs d'impôts courants	93	47
Actifs d'impôts différés (voir note 4.2)	1 541	715

2.7. Comptes de régularisation et actifs divers (poste XI de l'actif)

(en EUR millions)	2010	2011
Autres actifs ⁽¹⁾	418	2 583
Cash collatéraux ⁽²⁾	23 898	35 598
Comptes de régularisation et actifs divers	24 316	38 181

(1) Dexia Crédit Local bénéficie d'un soutien de sa maison mère, afin de couvrir les pertes potentielles attachées aux portefeuilles de titres grecs portés par ses filiales de refinancement Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG. À ce titre, une créance de EUR 1 934 millions a été enregistrée fin 2011.

(2) La progression des cash collatéraux est due à la baisse des taux d'intérêt sur l'année 2011.

Autres actifs

Analyse par nature (en EUR millions)	2010	2011
Produits à recevoir	8	8
Charges payées d'avance	5	9
Débiteurs divers et autres actifs ⁽¹⁾	376	2 543
Actifs du plan	0	1
Contrats de construction à long terme	0	0
Stocks	1	3
Autres taxes	6	7
Actifs ordinaires	396	2 571
Actifs dépréciés ⁽²⁾	216	27
Total des actifs avant dépréciation	612	2 598
Dépréciation spécifique ⁽²⁾	(194)	(15)
TOTAL	418	2 583

(1) Le poste comprend en 2011 une créance de EUR 1 934 millions (voir commentaire ci-dessus).

(2) Les actifs dépréciés sont constitués d'opérations de dérivés avec des contreparties bancaires (Lehman Brothers, dont une partie importante a été cédée en 2011) et des contreparties clientèle.

2.8. Participations dans des entreprises mises en équivalence (poste XIII de l'actif)

Néant.

2.9. Immobilisations corporelles (poste XV de l'actif)

a. Variations

	Immobilisations corporelles					Total
	Terrains et bâtiments		Mobiliers de bureau et autres équipements			
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple	
(en EUR millions)						
Coût d'acquisition au 01/01/2010	434	0	106	0	135	675
• Acquisitions	1	0	9	0	81	91
• Ajustement postacquisition	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	(1)	0	(6)	0	(27)	(34)
• Modification de périmètre (entrées)	0	1	1	0	0	2
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	(1)	0	0	(1)
• Transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	1	0	2	0	0	3
• Autres variations	0	0	0	0	1	1
Coût d'acquisition au 31/12/2010	435	1	111	0	190	737
Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/2010	(56)	0	(76)	0	(43)	(175)
• Ajustement postacquisition	0	0	0	0	0	0
• Dotations	(9)	0	(10)	0	(32)	(51)
• Reprises et désaffectations	0	0	6	0	14	20
• Modification de périmètre (entrées)	0	(1)	(1)	0	0	(2)
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	1	0	0	1
• Transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	(1)	0	0	(1)
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Amortissement et dépréciations cumulés au 31/12/2010	(65)	(1)	(81)	0	(61)	(208)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2010	370	0	30	0	129	529

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

	Immobilisations corporelles					Total
	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple	
(en EUR millions)						
Coût d'acquisition au 01/01/2011	435	1	111	0	190	737
• Acquisitions	1	0	3	0	65	69
• Ajustement postacquisition	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	(1)	0	(5)	0	(41)	(47)
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	(34)	0	(28)	0	0	(62)
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	7	7
Coût d'acquisition au 31/12/2011	401	1	81	0	221	704
Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/2011	(65)	(1)	(81)	0	(61)	(208)
• Ajustement postacquisition	0	0	0	0	0	0
• Dotations	(8)	0	(8)	0	(31)	(47)
• Reprises et désaffectations	1	0	4	0	18	23
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	13	0	21	0	0	34
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Amortissement et dépréciations cumulés au 31/12/2011	(59)	(1)	(64)	0	(74)	(198)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2011	342	0	17	0	147	506

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

b. Juste valeur des immeubles de placement

Néant.

c. Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles

Néant.

d. Obligations contractuelles relatives aux immeubles de placement à la clôture

Néant.

2.10. Immobilisations incorporelles (poste XVI de l'actif)

	2010			2011		
	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	Total	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	Total
(en EUR millions)						
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	197	144	341	211	154	365
• Acquisitions	12	11	23	12	7	19
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	0	(1)	(1)	(68)	(13)	(81)
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	(27)	(27)
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	(1)	(1)	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	2	1	3	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Coût d'acquisition au 31 décembre	211	154	365	155	121	276
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier	(159)	(116)	(275)	(176)	(129)	(305)
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Dotations	(16)	(14)	(30)	(17)	(9)	(26)
• Reprises et désaffectations	0	1	1	68	12	80
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	21	21
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	1	1	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	(1)	(1)	(2)	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	(176)	(129)	(305)	(125)	(105)	(230)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	35	25	60	30	16	46

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des achats de logiciels.

2.11. Écarts d'acquisition (poste XVII de l'actif)

a. Variations

(en EUR millions)	2010	2011
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	352	350
• Acquisitions	0	0
• Ajustement post-acquisition	0	0
• Cessions	0	0
• Modification de périmètre (entrées)	0	0
• Modification de périmètre (sorties) ⁽²⁾	0	(81)
• Transferts	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0
• Autres variations	(2)	0
Coût d'acquisition au 31 décembre	350	269
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier	(152)	(150)
• Ajustement post-acquisition	0	0
• Dotations ⁽³⁾	0	(141)
• Reprises, utilisations et annulations	0	0
• Modification de périmètre (entrées)	0	0
• Modification de périmètre (sorties) ⁽²⁾	0	81
• Transferts	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0
• Autres variations	2	0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	(150)	(210)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	200	59

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) Lié à la déconsolidation en 2011 des sociétés Dexia banka Slovensko et Dexia Holdings Inc. sur lesquelles portaient des écarts d'acquisition entièrement dépréciés pour respectivement EUR 4 millions et EUR 77 millions.

(3) Les écarts d'acquisition sur Dexia Crediop et Dexia Israel Bank Ltd. ont été totalement provisionnés pour respectivement EUR 129 millions et EUR 12 millions en 2011.

b. Détail des principaux écarts d'acquisition nets

(en EUR millions)	Année d'acquisition	Écarts d'acquisition
Dexia Sofaxis	1999	59

Cet écart d'acquisition a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2011 : aucun ajustement n'a été nécessaire.

2.12. Contrats de location

a. Le groupe en tant que bailleur

Location financement

(en EUR millions)	2010	2011
Investissement brut en location financement		
À moins d'un an	137	138
Entre 1 an et 5 ans	447	441
Supérieur à 5 ans	1 308	1 265
Sous-total (1)	1 892	1 844
Produits financiers non acquis sur location financement (2)	0	0
INVESTISSEMENT NET EN LOCATION FINANCEMENT (1)-(2)	1 892	1 844

Informations complémentaires (en EUR millions)	2010	2011
Montant des loyers conditionnels comptabilisés en résultat au cours de l'exercice	0	0
Créances irrécouvrables sur locations financements incluses dans la dépréciation pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	1	1
Valeur résiduelle non garantie par les locataires	0	0
Juste valeur estimée des locations financements	1 910	1 846
Dépréciation pour loyers minimums irrécouvrables	0	0

Location simple

Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples (en EUR millions)	2010	2011
À moins d'un an	34	38
Entre 1 an et 5 ans	55	53
Au-delà de 5 ans	3	2
TOTAL	92	93

	2010	2011
Montant des loyers conditionnels comptabilisés en résultat au cours de l'exercice	1	2

b. Le groupe en tant que locataire

Location financement

Néant.

Location simple

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables (en EUR millions)	2010	2011
À moins d'un an	15	11
Entre 1 an et 5 ans	47	50
Au-delà de 5 ans	47	45
TOTAL	109	106

	2010	2011
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan (en EUR millions)	2	1

Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice (en EUR millions)	2010	2011
Loyers minimums	19	12
Loyers conditionnels	0	0
Sous-loyers	(2)	0
TOTAL	17	12

2.13. Qualité des actifs financiers

(en EUR millions)	2010	2011
Analyse des actifs financiers ordinaires		
Prêts et créances sur établissements de crédit	22 634	12 543
Prêts et créances sur la clientèle	239 119	154 797
Titres détenus jusqu'à leur échéance	839	480
Prêts et titres disponibles à la vente	38 899	28 618
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	38 455	28 270
<i>dont instruments à revenus variables</i>	444	348
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	376	2 543
Total des actifs financiers ordinaires	301 867	198 981
Dépréciation collective sur actifs financiers ordinaires	(659)	(311)
TOTAL NET DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	301 208	198 670

(en EUR millions)	Montant brut		Provision spécifique sur actifs financiers		Montant net	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Analyse des actifs financiers dépréciés						
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	3 388	1 037	(1 875)	(352)	1 513	685
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	234	0	(153)	0	81
Prêts et titres disponibles à la vente	422	3 686	(238)	(2 744)	184	942
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	240	3 509	(182)	(2 662)	58	847
<i>dont instruments à revenus variables</i>	182	177	(56)	(82)	126	95
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	216	27	(194)	(15)	22	12
Total des actifs financiers dépréciés	4 026	4 984	(2 307)	(3 264)	1 719	1 720

Actifs financiers ordinaires et dépréciés						
Prêts et créances sur établissements de crédit	22 634	12 543	0	0	22 634	12 543
Prêts et créances sur la clientèle	242 507	155 834	(1 875)	(352)	240 632	155 482
Titres détenus jusqu'à leur échéance	839	714	0	(153)	839	561
Prêts et titres disponibles à la vente	39 321	32 304	(238)	(2 744)	39 083	29 560
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	38 695	31 779	(182)	(2 662)	38 513	29 117
<i>dont instruments à revenus variables</i>	626	525	(56)	(82)	570	443
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	592	2 570	(194)	(15)	398	2 555
Total des actifs financiers ordinaires et dépréciés	305 893	203 965	(2 307)	(3 264)	303 586	200 701
Dépréciation collective sur actifs financiers					(659)	(311)
TOTAL NET	305 893	203 965	(2 307)	(3 264)	302 927	200 390

2.14. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé)

Le groupe Dexia Crédit Local a procédé au reclassement de certains actifs financiers de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Prêts et créances », et de certains actifs de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ».

a. Effet des reclassements sur les fonds propres et le résultat de 2011

Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Prêts et créances » et « Actifs financiers disponibles à la vente »

La différence entre le montant comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif reclassé. L'impact de cet amortissement sur le résultat est publié dans la colonne « Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat ».

La différence entre la valeur comptable au 31 décembre 2011 des actifs reclassés et leur juste valeur représente les changements cumulés de juste valeur depuis la date de reclassement jusqu'à la clôture. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la surcote/décote depuis la date de reclassement. En 2011, la différence est négative en raison de l'augmentation des *spreads*.

Transfert de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les rubriques « Prêts et créances »

Le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente particulier car constitué de titres à très longue échéance. Il en résulte que des variations mineures de *spreads* induisent des changements de valeur significatifs.

Si les actifs n'avaient pas été reclassés, la charge additionnelle qui aurait été enregistrée en coût du risque en 2011 (différence avec le montant net des dotations et utilisations de provisions collectives et spécifiques enregistrée sur le portefeuille de « Prêts et créances ») est estimée à EUR 27 millions.

Si une dépréciation est avérée sur un actif financier initialement comptabilisé en « Actifs financiers disponibles à la vente » et reclassé en « Prêts et créances » en application de IAS 39 amendé, toute différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des *cash-flows* futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif à la date de reclassement est reconnue dans les comptes comme une perte de dépréciation. En conséquence, tout montant encore non amorti reconnu dans la réserve de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente est également reconnu en charges. Ces dernières

représentent essentiellement les pertes non économiques qui seront amorties dans la marge d'intérêt future.

La diminution de la valeur comptable des actifs reclassés provient essentiellement de remboursements anticipés ou partiels, d'arrivées à échéances, ou de ventes réalisées dans le cadre de la politique de réduction du bilan du groupe.

Comparativement à 2008, la diminution de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète la diminution des *spreads* de crédit et de liquidité sur les marchés.

b. Effet des reclassements sur la marge d'intérêt

Le reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente vers les « Prêts et créances » n'a pas d'incidence sur la marge d'intérêt car l'amortissement de la surcote/décote de l'actif est compensé par l'amortissement symétrique de la réserve de juste valeur gelée lors du reclassement.

L'impact sur la marge d'intérêt du reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les « Actifs financiers disponibles à la vente » ou les « Prêts et créances » s'élève à EUR 36 millions pour l'année 2011.

	2011						
	Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008	Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2011	Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2011	Montant non comptabilisé en résultat du fait du reclassement	Montant non comptabilisé en réserve AFS du fait du reclassement	Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	Amortissement de la surcote/décote affectant la réserve AFS
(en EUR millions)							
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances »	3 565	2 268	1 929	(339)		32	
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Actifs financiers disponibles à la vente »	2 264	5	4	(1)		4	
De « Actifs financiers disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »	49 863	46 740	45 733		(1 007)		323

3. Notes sur le passif

3.0. Banques centrales, CCP (poste I du passif)

(en EUR millions)	2010	2011
Banques centrales ⁽¹⁾	18 517	27 315
CCP	0	0
TOTAL	18 517	27 315

(1) Dans un contexte de raréfaction de la liquidité interbancaire, le groupe Dexia Crédit Local a utilisé en 2011 les facilités de refinancement proposées par les banques centrales.

3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II du passif)

(en EUR millions)	2010	2011
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs désignés à la juste valeur	4 356	1 764
Instruments dérivés (voir note 4.1.b)	14 900	23 016
TOTAL	19 256	24 780

a. Analyse par nature des éléments de passifs détenus à des fins de transaction

Néant

b. Analyse par nature des éléments de passifs désignés à la juste valeur

(en EUR millions)	2010	2011
Passifs non subordonnés	4 356	1 764
Passifs subordonnés	0	0
Total	4 356	1 764

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir notes 7.1 et 7.2.h

Le groupe Dexia Crédit Local utilise l'option juste valeur principalement pour éliminer, ou réduire de manière significative, une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des méthodes différentes.

L'option juste valeur est essentiellement utilisée par FSA Global Funding Ltd. pour les passifs financiers pour lesquels les conditions relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou risquent de ne pas être satisfaites.

Le *spread* de crédit utilisé pour la réévaluation de ces passifs est le *spread* de refinancement à long terme de Dexia.

Les variations de valeur liées au *spread* de crédit ont conduit à comptabiliser un produit de EUR 51 millions en 2011.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sont décrites dans la note 1.3 « Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés », paragraphe « Juste valeur des instruments financiers ».

3.2. Dettes envers les établissements de crédits (poste IV du passif)**a. Analyse par nature**

(en EUR millions)	2010	2011
À vue	2 536	594
Titres donnés en pension livrée	23 114	17 101
Autres dettes	52 420	55 730
TOTAL	78 070	73 425

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.3. Dettes envers la clientèle (poste V du passif)**a. Analyse par nature**

(en EUR millions)	2010	2011
Dépôts à vue	2 051	1 010
Comptes épargne	69	1
Dépôts à terme	8 473	3 661
Titres donnés en pension livrée	28	8
Autres dettes	2 836	2 492
TOTAL	13 457	7 172

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.4. Dettes représentées par un titre (poste VI du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2010	2011
Certificats de dépôt	13 801	23 424
Bons d'épargne	0	0
Obligations non convertibles ⁽¹⁾	176 267	81 468
Dettes convertibles	0	0
Autres instruments dilutifs	0	0
TOTAL	190 068	104 892

(1) Le portefeuille d'obligations émis par Dexia Municipal Agency, soit EUR 68 milliards à fin 2011, est présenté sur la ligne « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.5. Passifs d'impôts (postes VIII et IX du passif)

(en EUR millions)	2010	2011
Impôt courant sur les bénéfices	52	9
Passifs d'impôts courants	52	9
Passifs d'impôts différés (voir note 4.2)	9	26

3.6. Comptes de régularisation et passifs divers (poste X du passif)

(en EUR millions)	2010	2011
Autres passifs	1 048	600
Cash collatéraux	2 611	2 480
TOTAL	3 659	3 080

Autres passifs

(en EUR millions)	2010	2011
Charges à payer	114	76
Produits constatés d'avance	366	64
Subventions	94	92
Autres montants attribués reçus	1	2
Salaires et charges sociales (dus)	24	16
Dividende dû aux actionnaires	0	0
Autres taxes	24	23
Contrats de construction à long terme	0	0
Créditeurs divers et autres passifs	425	327
TOTAL	1 048	600

3.7. Provisions (poste XIII du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2010	2011
Litiges	84	29
Restructurations	34	5
Régimes de retraite à prestations définies	12	12
Autres obligations postérieures à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme du personnel	3	3
Provision pour engagements de crédit hors bilan	2	5
Contrats onéreux	0	3
Autres provisions	2	5
TOTAL DES PROVISIONS	137	62

b. Variations

(en EUR millions)	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
Au 01/01/2010	178	34	15	2	0	34	263
Dotations	7	22	5	0	0	1	35
Reprises, utilisations et annulations	(33)	(22)	(5)	0	0	(35)	(95)
Écoulement du temps et changements de taux d'actualisation	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	(1)	(1)
Transferts	(80)	0	0	0	0	0	(80)
Écarts de conversion ⁽¹⁾	12	0	0	0	0	3	15
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Au 31/12/2010	84	34	15	2	0	2	137

(en EUR millions)	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
Au 01/01/2011	84	34	15	2	0	2	137
Dotations	25	0	4	4	0	4	37
Reprises, utilisations et annulations	(20)	(29)	(6)	(1)	0	(1)	(57)
Écoulement du temps et changements de taux d'actualisation	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (sorties)	(57)	0	0	0	0	0	(57)
Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Autres transferts	0	0	2	0	3	0	5
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(3)	0	0	0	0	0	(3)
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Au 31/12/2011	29	5	15	5	3	5	62

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

c. Provisions pour régimes de retraite à prestations définies et médailles du travail

Les provisions pour régimes de retraite à prestations définies et médailles du travail représentent un passif de EUR 15 millions en 2010 et 2011.

Étant donné leur caractère non significatif, l'ensemble des données contribuant au calcul actuariel de ces provisions n'est pas présenté.

3.8. Dettes subordonnées (poste XIV du passif)

a. Analyse par nature

Dettes subordonnées convertibles

Néant.

Dettes subordonnées non convertibles (en EUR millions)	2010	2011
Emprunts perpétuels subordonnés	1 278	0
Autres emprunts subordonnés	3 041	1 762
TOTAL	4 319	1 762

Dans le cadre de l'augmentation de capital de Dexia Crédit Local, plusieurs prêts subordonnés ont été remboursés fin 2011 pour environ EUR 2,5 milliards.

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

d. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	01/12/2014	100,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 % CMS
EUR	12/02/2019	300,0	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire* b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/2014 Euribor 3M+72 bps
EUR	09/07/2017	500,0	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 09/07/2012 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	Euribor 3M+0,15 À partir du 09/07/2012 Euribor 3M+0,65
EUR	28/12/2017	300,0	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 28/12/2012 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	Euribor 3M+1,45 jusqu'au 28/12/2012, ensuite Euribor 3M+1,95
EUR	20/06/2018	300,0	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 20/06/2013 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	Euribor 3M+1,5 à partir du 20/06/2013 Euribor 1 an +2
EUR	20/11/2012	3,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,450

* Nouvelle dénomination à compter de mars 2010 : Autorité de contrôle prudentiel.

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	30/06/2013	1,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,600
EUR	01/06/2012	3,5	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,970
EUR	01/07/2013	5,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	Euribor 6 mois +2,10
EUR	07/11/2012	5,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,210
EUR	12/11/2012	5,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,080
EUR	7/03/2013	10,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,280
EUR	30/06/2014	10,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
EUR	30/06/2014	10,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,450
EUR	2/06/2014	20,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
EUR	01/06/2017	14,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,080
EUR	01/06/2017	22,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	4,875
EUR	01/06/2018	20,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,570
EUR	01/06/2018	21,8	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,625
EUR	29/10/2018	19,7	a) Remboursement possible annuellement pour l'émetteur à partir du 29/10/2013 si le remboursement anticipé est en accord avec le <i>Austrian Banking Act</i> et est remplacé par des fonds propres de qualité égale et de même montant b) en cas de liquidation ou faillite de l'emprunteur, remboursement après les créanciers non-subordonnés c) Néant	Euribor 3 mois +4,75
PLN	03/10/2018	45,0	a) Pas de remboursement anticipé b) en cas de liquidation ou faillite de l'emprunteur, remboursement après les créanciers non-subordonnés c) Néant	WIBOR 1 mois +2,65

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
ILS	01/01/2019	131,4	<p>a) Les titres émis ne peuvent être remboursés par anticipation, sauf autorisation explicite et préalable accordée par le régulateur local, la Banque d'Israël. En cas de défaut de paiement, les investisseurs peuvent déclencher une clause d'accélération mais dont la réalisation effective reste soumise au degré de subordination des titres.</p> <p>b) Les titres subordonnés ne peuvent être considérés comme un dépôt et les droits qui leur sont attachés sont subordonnés par rapport aux droits des autres créiteurs à l'exception de ceux qui sont détenteurs de titres similaires. Les titres subordonnés ne peuvent être utilisés comme collatéral pour un prêt accordé par Dexia Israel Bank Ltd. ou l'une de ses filiales, et ils ne peuvent être garantis par du collatéral. Il n'existe pas de possibilité de remboursement anticipé et de changement des caractéristiques financières sauf accord préalable et écrit de la part du régulateur local, la Banque d'Israël.</p> <p>c) Néant</p>	4,85 % <i>linked to CPI</i>

3.9. Information sur les capitaux propres

a. Capital social

Au 1^{er} janvier 2011, le capital social de Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions.

Par décision de l'assemblée générale du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 4,2 milliards, portant ainsi le capital à EUR 4,7 milliards. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion de plusieurs prêts subordonnés existants pour environ EUR 2,5 milliards et par apport de numéraire pour EUR 1,7 milliard. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital de EUR 4,2 milliards. Le capital social de Dexia Crédit Local reste par conséquent inchangé et s'établit toujours à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

b. Titre supersubordonné à durée indéterminée

Dexia Crédit Local a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant de EUR 700 millions sur le quatrième trimestre 2005.

Ces titres sont assortis d'une option de remboursement anticipé au pair à l'initiative de l'émetteur pouvant être exercée à chaque date de paiement d'intérêts à compter du 18 novembre 2015.

Les titres portent des intérêts sur le principal au taux annuel fixe de 4,3 % durant les 10 premières années. Ensuite, si les titres ne sont pas remboursés anticipativement, ils rapportent un intérêt au taux flottant de Euribor 3 mois plus une marge de 1,73 % par an payable trimestriellement.

Le paiement des intérêts peut (et dans certains cas doit) être suspendu. Tout intérêt non payé à la date de coupon sera perdu et ne sera plus dû par l'émetteur.

Le principal peut également être réduit sur la base du mécanisme de l'absorption de perte.

Les titres sont comptabilisés dans les fonds propres comptables et prudentiels. Les intérêts payés sont traités comme des dividendes et déduits directement des fonds propres.

En 2008, le montant payé s'est élevé à EUR 20 millions nets d'impôts.

En octobre 2009, dans le cadre de discussions entre Dexia et la Commission européenne, Dexia s'est engagé à ne pas payer les coupons discrétionnaires des émissions *Tier 1* et *Upper Tier 2* pendant une période de 4 mois. Cet engagement portait également sur le paiement d'intérêts des TSSDI de Dexia Crédit Local de EUR 700 millions du 18 novembre 2009.

Dès lors, le 3 novembre 2009, le comité de direction de Dexia Crédit Local a décidé que les intérêts du 18 novembre 2009 de ces titres ne seraient pas payés.

En février 2010, Dexia a confirmé qu'il ne paiera des coupons sur ses instruments de dette subordonnée que s'il existe une obligation contractuelle et ne procédera à aucun remboursement anticipé (*call*) jusqu'à fin 2011. Cet engagement inclut entre autres lesdits titres subordonnés à durée indéterminée.

En date du 1^{er} octobre 2010, le comité de direction de Dexia Crédit Local a décidé le non-paiement des intérêts du 18 novembre 2010.

En date du 25 octobre 2011, le comité de direction de Dexia Crédit Local a décidé le non-paiement des intérêts du 18 novembre 2011.

c. Autres variations

Les autres variations comprennent notamment en 2011 un ajustement de EUR 13 millions entre les fonds propres part groupe et les intérêts minoritaires, lesquels sont par ailleurs impactés pour EUR 129 millions par les effets de la déconsolidation des sociétés Dexia FP Holdings Inc. et Dexia banka Slovensko (respectivement EUR 140 millions et EUR -11 millions).

4. Autres notes annexes au bilan

4.1. Instruments dérivés

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2010		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (voir annexes 2.1 et 3.1)	13 683	14 900	19 177	23 016
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	7 680	25 716	5 467	25 941
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	252	882	267	1 040
Dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité	0	0	0	0
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	4 385	4 450	2 145	5 133
Instruments dérivés de couverture	12 317	31 048	7 879	32 114
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	26 000	45 948	27 056	55 130

b. Détail des dérivés à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	2010				2011			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	21 846	22 175	1 211	993	26 941	27 320	1 319	1 064
<i>Foreign exchange forward</i>	2 880	2 894	1	17	2 194	2 190	1	39
<i>Cross currency swap</i>	6 785	7 104	1 208	968	6 252	6 140	1 294	726
<i>Foreign exchange option</i>	960	963	0	8	454	444	6	2
<i>Foreign exchange forward rate agreement</i>	1 426	1 441	0	0	0	0	0	0
Autres	9 795	9 773	2	0	18 041	18 546	18	297
Dérivés de taux d'intérêt	241 047	241 089	11 830	13 759	202 153	201 295	16 981	21 739
<i>Option-Cap-Floor-Collar-Swaption</i>	2 179	1 417	78	46	2 130	1 019	208	49
<i>Interest rate swap</i>	235 577	235 962	11 710	13 712	200 023	200 229	16 773	21 690
<i>Forward rate agreement</i>	2 052	2 389	0	0	0	0	0	0
<i>Interest future</i>	1 239	1 239	13	0	0	0	0	0
Autres	0	82	29	1	0	47	0	0
Dérivés sur actions	246	246	10	10	157	157	2	2
<i>Equity option</i>	31	31	2	2	14	14	0	0
Autres	215	215	8	8	143	143	2	2
Dérivés de crédit	7 223	3 416	632	137	6 336	1 793	875	211
<i>Credit Default Swap</i>	7 223	3 416	632	137	6 336	1 793	875	211
Dérivés sur matières premières	9	8	0	1	4	4	0	0
TOTAL	270 371	266 934	13 683	14 900	235 591	230 569	19 177	23 016

c. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en EUR millions)	2010				2011			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	27 050	28 629	2 013	5 321	11 120	13 232	489	5 199
<i>Cross currency swap</i>	27 050	28 629	2 013	5 321	11 120	13 232	489	5 199
Dérivés de taux d'intérêt	185 660	185 352	5 301	20 309	132 977	132 940	4 858	20 717
<i>Option-Cap-Floor-Collar-Swaption</i>	334	219	0	7	291	189	0	8
<i>Interest rate swap</i>	185 326	185 133	5 301	20 302	132 686	132 751	4 858	20 709
Dérivés sur actions	6 313	6 152	366	86	2 750	2 637	120	25
<i>Equity option</i>	91	0	51	0	91	0	54	0
Autres	6 222	6 152	315	86	2 659	2 637	66	25
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur matières premières	20	20	0	0	0	0	0	0
TOTAL	219 043	220 153	7 680	25 716	146 847	148 809	5 467	25 941

d. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en EUR millions)	2010				2011			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	991	1 111	28	257	1 773	1 800	14	204
<i>Foreign exchange forward</i>	143	144	0	0	0	0	0	0
<i>Cross currency swap</i>	848	967	28	257	1 773	1 800	14	204
Dérivés de taux d'intérêt	14 128	14 137	224	625	13 364	13 379	253	836
<i>Interest rate swap</i>	14 128	14 137	224	625	13 364	13 379	253	836
TOTAL	15 119	15 248	252	882	15 137	15 179	267	1 040

(en EUR millions)	2010	2011
Montant recyclé de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie dans la valeur d'acquisition d'un actif non financier (couverture de flux de trésorerie d'une transaction hautement probable)	0	0

e. Détail des dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

Néant

f. Détail des dérivés désignés comme couverture de portefeuilles

(en EUR millions)	2010				2011			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	
Dérivés de taux d'intérêt	221 776	221 774	4 385	4 450	124 675	124 693	2 145	5 133
TOTAL	221 776	221 774	4 385	4 450	124 675	124 693	2 145	5 133

4.2. Impôts différés

a. Ventilation par nature

(en EUR millions)	2010	2011
Actifs d'impôts différés avant dépréciation	4 476	3 260
Dépréciation des impôts différés actifs	(2 935)	(2 545)
Actifs d'impôts différés (voir note 2.6)⁽¹⁾	1 541	715
Passifs d'impôts différés (voir note 3.5) ⁽¹⁾	(9)	(26)
TOTAL	1 532	689

(1) Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

La déconsolidation des sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. entraîne une diminution de EUR 2 171 millions de la position brute d'impôts différés, et une baisse de EUR 1 942 millions des dépréciations d'impôts différés actifs.

Par ailleurs, en 2011, du fait de l'absence de perspectives de récupération dans plusieurs entités du groupe, les impôts différés actifs ont fait l'objet d'une dépréciation de EUR 1 569 millions (dont

EUR 1 000 millions porte sur les impôts différés liés à la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente et instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie).

Les perspectives d'activité du groupe Dexia Crédit Local permettent de justifier la position résiduelle d'impôts différés (EUR 689 millions au 31 décembre 2011).

b. Mouvements de l'exercice

(en EUR millions)	2010	2011
Au 1^{er} janvier	1 963	1 532
Charge ou produit comptabilisé en résultat : « Impôts sur les bénéfices » (voir note 5.13)	41	(133)
Charge ou produit comptabilisé en résultat : « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » (voir note 4.6)	(4)	(4)
Changement de taux d'imposition, impact en résultat (voir note 5.13)	0	0
Variation impactant les fonds propres	(495)	(443)
Changement de taux d'imposition, impact en fonds propres	0	0
Modification de périmètre	4	(173)
Transfert en actifs non courants destinés à être cédés		(112)
Écarts de conversion	96	(14)
Autres variations	(73)	36
Au 31 décembre	1 532	689

c. Impôts différés provenant d'éléments d'actif

(en EUR millions)	2010		2011	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Prêts (et provisions pour perte sur prêts)	(2 414)	(1 197)	(1 473)	(660)
Titres	1 297	116	(24)	(712)
Instruments dérivés	(4 178)	(1 995)	172	17
Participations dans des entreprises mises en équivalence	0	0	0	(8)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(18)	(1)	(22)	0
Comptes de régularisation et actifs divers	25	10	5	(17)
TOTAL	(5 288)	(3 067)	(1 342)	(1 380)

d. Impôts différés provenant d'éléments de passif

(en EUR millions)	2010		2011	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Instruments dérivés	6 522	2 864	1 621	631
Emprunts, dépôts et émissions de titres de créance	1 219	351	1 182	587
Provisions	8	2	54	46
Retraites	7	0	7	0
Provisions réglementées	(92)	9	(283)	(215)
Comptes de régularisation et passifs divers	(15)	58	(66)	17
TOTAL	7 649	3 284	2 515	1 066

e. Impôts différés provenant d'autres éléments

(en EUR millions)	2010		2011	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Reports déficitaires	2 188	593	2 121	761
Entités ayant un statut fiscal spécial	(82)	28	(60)	22
TOTAL	2 106	621	2 061	783

4.3. Transactions avec des parties liées

Ventilation par nature

(en EUR millions)	Principaux dirigeants		Société mère (Dexia)		Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité ⁽²⁾		Filiales ⁽³⁾		Entreprises associées ⁽³⁾		Co-entreprises dans lesquelles l'entité est partenaire ⁽³⁾		Autres parties liées ⁽⁴⁾	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Prêts ⁽¹⁾	1	1	1 892	1 969	20	2	0	0	0	0	1	1	22 710	3 608
Intérêts sur prêts	0	0	16	15	0	0	0	0	0	0	0	0	158	28
Actifs cédés			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	600
Pertes sur actifs cédés			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(302)	(84)
Emprunts	0	0	48	136	3 366	4 451	0	0	0	0	0	0	55 165	2 189
Intérêts sur emprunts	0	0	0	(4)	(60)	(98)	0	0	0	0	0	0	(549)	(62)
Commissions nettes	0	0	0	0	34	33	0	0	0	0	0	0	4	4
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 396	11 461
Garanties reçues du groupe	0	0	0	2 268	176	2 714	0	0	0	0	0	0	1 415	6 213

(1) Les prêts consentis aux principaux dirigeants ont été effectués aux conditions du marché.

(2) Il est fait référence ici aux principaux actionnaires de Dexia en 2010 et 2011 : groupe Arco, Holding Communal, groupe Caisse des Dépôts, CNP.

(3) Il s'agit des participations non consolidées listées en annexes 1.2.b « Liste des filiales non consolidées par intégration globale », 1.2.d « Liste des filiales contrôlées conjointement non consolidées par intégration proportionnelle », et 1.2.f « Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence ».

(4) Ce poste comprend les prêts et emprunts avec des sociétés des sous-groupes belges et luxembourgeois essentiellement, consolidés par Dexia, société mère de Dexia Crédit Local.

En 2011, Dexia Banque Belgique est sortie du périmètre de consolidation du groupe Dexia. Le groupe Dexia Crédit Local conserve cependant des relations importantes avec ce sous-groupe, notamment pour son refinancement (EUR 25,4 milliards au 31 décembre 2011).

TRANSACTIONS AVEC LES ÉTATS BELGE, FRANÇAIS ET LUXEMBOURGEOIS

a. Dispositifs de garantie des financements de Dexia

Convention de garantie temporaire de 2011

Le 16 décembre 2011, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA (« Dexia ») et Dexia Crédit Local une Convention de garantie autonome en vertu de l'arrêté royal belge du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia SA et Dexia Crédit Local, de la loi de finances rectificative française n° 2011-1416 du 2 novembre 2011, et du règlement grand-ducal luxembourgeois du 14 octobre 2011 autorisant le gouvernement à octroyer une garantie financière dans le cadre de la restructuration ordonnée du groupe bancaire Dexia.

En vertu de cette Convention de garantie temporaire, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia et Dexia Crédit Local de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à certains financements d'une durée maximale de trois ans contractés ou

émis entre le 21 décembre 2011 et le 31 mai 2012 (cette échéance initiale pouvant être reportée à une ou plusieurs reprises avec l'accord des parties et de la Commission européenne).

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge,
- (ii) 36,5 % pour l'État français,
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

L'engagement de garantie des États en vertu de cette Convention de garantie temporaire ne peut excéder un plafond commun de EUR 45 milliards en principal, calculé sur la base des obligations garanties en vertu de ladite Convention, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de garantie de 2008 décrite ci-après n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond de EUR 45 milliards.

Outre la Convention de garantie temporaire, les trois États, Dexia SA et Dexia Crédit Local ont signé un « accord complémentaire » complétant cette convention sur l'obligation de couvrir l'émission d'obligations garanties par des sûretés (collatéralisation), sauf exceptions, ainsi que sur les priorités d'affectation des produits des émissions garanties. Cet accord complémentaire définit les principes de valorisation des actifs donnés en sûreté (collatéral) et les exceptions à l'obligation de collatéralisation. Il règle l'affectation des produits des émissions garanties au remboursement, en priorité, des crédits sans sûreté octroyés par Dexia Banque Belgique à Dexia et Dexia Crédit Local et des crédits ELA (*Emergency Liquidity Assistance*) accordés par la Banque de France à Dexia Crédit Local. Il prévoit enfin l'engagement de Dexia Banque Belgique de souscrire auprès de Dexia Crédit Local des titres et instruments financiers garantis d'une valeur éligible comme sûreté de EUR 12 milliards.

Les trois États, Dexia SA et Dexia Crédit Local ont en outre signé un « accord complémentaire relatif au dispositif d'alerte » complétant la Convention de garantie temporaire en vue d'assurer notamment l'information des États sur la situation de liquidité de Dexia. Cet accord complémentaire prévoit notamment la délivrance hebdomadaire d'un plan de financement intégrant Dexia, Dexia Crédit Local et les filiales de cette dernière, couvrant une période d'un mois. Les trois États, Dexia SA et Dexia Crédit Local ont également signé un « memorandum opérationnel » ainsi qu'un « protocole de reporting » énumérant certaines dispositions opérationnelles et de reporting. Enfin, les trois États, Dexia SA et Dexia Crédit Local ont signé un « protocole de gestion du collatéral » réglant la détention et la valorisation du collatéral à fournir en cas d'émission d'obligations garanties collatéralisées.

Le 21 décembre 2011, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie de façon temporaire pour une période courant jusqu'au 31 mai 2012, dans l'attente d'une décision définitive que celle-ci prendra dans le cadre d'une nouvelle procédure d'investigation ouverte au titre du contrôle des aides d'État sur la base, notamment, de la soumission par les États garants d'un nouveau plan de restructuration de Dexia dans un délai de trois mois venant à échéance le 21 mars 2012.

Aux termes de la Convention de garantie, Dexia SA doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 45 milliards, soit EUR 225 millions ;
- (ii) une commission mensuelle, calculée sur les encours des financements garantis. Celle-ci se compose d'un montant de base fixe ou variable selon l'échéance de l'obligation garantie, majoré en fonction de la notation de Dexia et/ou Dexia Crédit Local pour les financements ayant une échéance de moins de 12 mois, et réduit en cas de collatéralisation de l'engagement de garantie des États.

Le montant de base s'élève :

- (a) pour les financements ayant une échéance inférieure à 3 mois : à 120 points de base sur base annuelle ;
- (b) pour les financements ayant une échéance de 3 mois à moins de 12 mois : à 50 points de base sur base annuelle ;
- (c) pour les financements ayant une échéance de 12 à 36 mois, à un montant variable égal au taux résultant de la formule suivante :

$40 \text{ points de base} \times (1 + (1/2 \times A/B) + (1/2 \times C/D))$, soit environ 120 points de base sur la base des cotations à fin décembre 2011, où :

A est la médiane des marges de CDS senior à cinq ans de Dexia Crédit Local,

B est l'indice médian *iTraxx Europe Senior Financials* à 5 ans,

C est la médiane des marges de CDS senior à 5 ans de l'ensemble des États membres de l'Union européenne, et

D est la médiane des marges de CDS senior à 5 ans du Royaume de Belgique.

Les médianes sont calculées sur la période de 3 ans prenant fin au dernier jour du mois qui précède la date d'émission des obligations garanties concernées.

La majoration en fonction de la notation de Dexia et/ou de Dexia Crédit Local est de 20 à 40 points de base et s'applique aux financements ayant une échéance de moins de 12 mois.

L'abattement éventuel en cas de collatéralisation est fonction de la nature et de la valeur des actifs affectés à titre de sûreté.

Au 31 décembre 2011, l'encours total des obligations de remboursement garanties au titre de la garantie temporaire de 2011 par les trois États s'élevait à EUR 21,6 milliards.

En 2011, Dexia SA a versé au titre de cette garantie une rémunération totale d'EUR 225 millions, qui sera prise en charge par Dexia Crédit Local au *pro rata* de ses émissions (le montant est négligeable pour Dexia Crédit Local en 2011).

Convention de garantie de 2008

Le 9 décembre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA une Convention de garantie autonome précisant les modalités de mise en œuvre du protocole d'accord conclu le 9 octobre 2008 entre les trois États et Dexia. En vertu de cette Convention de garantie, les trois gouvernements garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia SA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique et Dexia Crédit Local (ainsi que certaines de leurs succursales et entités d'émission) de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à certains financements contractés ou émis entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009 et arrivent à échéance au plus tard le 31 octobre 2011.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge,
- (ii) 36,5 % pour l'État français,
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

Outre la Convention de garantie, les trois États et Dexia SA ont signé un « memorandum opérationnel » complétant ladite Convention sur des aspects opérationnels et de procédure. Ce memorandum prévoit notamment un processus de suivi quotidien des montants garantis, comprenant la publication journalière du montant global garanti et, dans le cadre des émissions obligataires garanties de Dexia, un

système de certificats d'éligibilité permettant aux États d'émettre, à la demande de Dexia, des certificats confirmant la couverture de chaque émission obligataire par le mécanisme de garantie.

Le 19 novembre 2008, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie pour une période de 6 mois à compter du 3 octobre 2008, période renouvelée automatiquement en cas de soumission d'un plan de restructuration jusqu'à ce que la Commission se prononce définitivement sur ce plan. En mars 2009, les trois États ont confirmé la prolongation de la garantie, conformément à la décision de la Commission européenne du 13 mars 2009.

En date du 14 octobre 2009, par un avenant à la Convention de garantie du 9 décembre 2008 précitée, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia SA, d'autre part, sont convenus de prolonger le dispositif de garantie pour une durée d'un an, couvrant certains financements contractés ou émis au plus tard le 31 octobre 2010. Cette prolongation s'est accompagnée de certains aménagements au dispositif de garantie, visant à limiter au strict minimum l'intervention étatique et à permettre une sortie ordonnée du mécanisme de garantie à un horizon crédible. Ces aménagements comprennent notamment :

- (i) la réduction du plafond des encours garantis de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards, avec un engagement de Dexia de faire ses meilleurs efforts pour limiter l'utilisation de la garantie à EUR 80 milliards ;
- (ii) l'extension à 4 ans de l'échéance maximale des nouveaux financements contractés ou émis sous la garantie ainsi révisée ;
- (iii) la renonciation par Dexia SA au bénéfice de la garantie, à compter du 16 octobre 2009, pour tous les nouveaux contrats d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des contrats à durée indéterminée.

Aux termes de la Convention de garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) pour les financements ayant une échéance inférieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, calculée sur l'encours moyen des financements garantis ;
- (ii) pour les financements ayant une échéance égale ou supérieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, augmentée de la plus petite des deux valeurs suivantes, soit la médiane des *CDS spreads* de Dexia à 5 ans calculée sur la période débutant le 1^{er} janvier 2007 et s'achevant le 31 août 2008, soit la médiane des *CDS spreads* à 5 ans de l'ensemble des établissements de crédit ayant une notation de crédit à long terme équivalente à celle de Dexia, calculée sur l'encours moyen des financements garantis.

La prolongation et l'aménagement de la garantie ainsi prévus par l'avenant du 14 octobre 2009 ont été autorisés par voie d'une décision intérimaire de la Commission européenne pour une période de 4 mois à compter du 30 octobre 2009 (soit jusqu'au 28 février 2010) ou jusqu'à décision définitive, si celle-ci intervient avant l'expiration de ladite période de 4 mois, de la Commission européenne dans le cadre de la procédure ouverte le 13 mars 2009 au titre du contrôle des aides d'État.

Dans le cadre d'un accord distinct daté du 17 mars 2010, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia SA, d'autre part, ont modifié et complété de la manière suivante l'Avenant à la Convention de garantie du 14 octobre 2009 afin de refléter les termes de la décision définitive de la Commission européenne dans le cadre de la procédure des aides d'État du 26 février 2010.

Les changements comprennent :

- (i) l'avancement de la date limite pour contracter ou émettre des financements garantis au 31 mai 2010 (pour les financements dont la maturité est inférieure à 12 mois) et au 30 juin 2010 (pour les financements dont la maturité est égale ou supérieure à 12 mois) ;
- (ii) l'avancement de la date d'expiration de la garantie des dépôts (et assimilés) au 1^{er} mars 2010 ;
- (iii) l'augmentation progressive *pro rata temporis* de la rémunération versée par Dexia au titre de la garantie lorsque l'encours des financements garantis dépasse certains plafonds (de 50 points de base sur la quotité des financements garantis comprise entre EUR 60 milliards et EUR 70 milliards, de 65 points de base sur la quotité des financements garantis comprise entre EUR 70 milliards et EUR 80 milliards, et de 80 points de base sur la quotité des financements garantis supérieure à EUR 80 milliards).

Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis dans le cadre de la Convention de garantie de 2008, telle qu'amendée, avant le 30 juin 2010 continueront à bénéficier de ladite garantie, conformément à leurs conditions.

Au 31 décembre 2011, l'encours total des obligations de remboursement garanties au titre de la Convention de garantie de 2008, telle qu'amendée par les trois États, s'élevait à EUR 23,3 milliards, et le groupe Dexia a versé au titre de cette garantie une rémunération totale de EUR 290 millions, dont EUR 279 millions par le groupe Dexia Crédit Local.

Tous les accords susmentionnés, le montant total de l'encours des obligations de remboursement garanties ainsi que la liste des émissions obligataires certifiées peuvent être consultés sur le site www.dexia.com

b. Garantie du portefeuille *Financial products*

Rappel des garanties existantes

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. L'activité *Financial products* de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et est donc restée logée au sein du groupe Dexia.

Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille *Financial products*.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de garantie autonome relative au portefeuille *Financial products* de FSA Asset Management LLC et la Convention de garantie de remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions sont les suivantes :

- Dexia SA et Dexia Crédit Local ont conclu une convention d'option de vente en vertu de laquelle FSAM a le droit de vendre à Dexia et/ou Dexia Crédit Local certains actifs contenus dans le portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 (les actifs du portefeuille de l'option) en cas de survenance de certains événements déclencheurs (défaut sur actif, défaut de liquidité, défaut de collatéral et insolvabilité de Dexia). Les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre de la convention d'option de vente dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards et jusqu'à respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et

français. Il était prévu que la garantie des États en cas de défaut sur actif ou de l'insolvabilité de Dexia expire en 2035, tandis que la garantie en cas de défaut de liquidité ou défaut de collatéral expirerait le 31 octobre 2011.

- L'accord de garantie obligeait Dexia à couvrir une première tranche de perte de USD 4,5 milliards, Dexia ayant cependant le droit d'exiger des États qu'ils effectuent des paiements à FSAM dans le cadre de leur garantie si les pertes excédaient la première tranche de USD 4,5 milliards. Les États auraient alors le droit de recouvrer auprès de Dexia tout montant payé dans le cadre de leur garantie comme décrit ci-dessous.
- Il a été exigé de Dexia de payer semestriellement aux États une commission de garantie à un taux de 1,13 % l'an, calculée sur l'encours moyen en nominal des actifs du portefeuille de l'option détenus par FSAM sur une période de 6 mois, augmentée d'une commission de 0,32 % l'an calculée sur le plus petit des montants suivants : (i) le montant total des obligations en vertu des contrats d'investissement garantis et (ii) l'encours moyen en nominal des actifs du portefeuille de l'option détenus par FSAM sur une période de 6 mois.

Cession du portefeuille garanti

En 2011, avec l'accord des États belge et français, FSAM a vendu à Dexia Crédit Local la totalité des actifs du portefeuille de l'option subsistant. Dexia Crédit Local a ensuite vendu la quasi-totalité de ces actifs à des parties tierces. Les pertes subies par Dexia dans le cadre des ventes des actifs du portefeuille de l'option à des parties tierces

n'ont pas été prises en considération au titre de la première tranche de perte de USD 4,5 milliards. Seuls les paiements de Dexia SA ou Dexia Crédit Local à FSAM pour des actifs vendus à ces entités lors de la survenance d'un événement déclencheur seraient pris en considération au titre de la première tranche de perte de USD 4,5 milliards. Au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'actifs du portefeuille de l'option détenus par FSAM pouvant être vendus à Dexia SA et Dexia Crédit Local et (si ces entités Dexia ne payaient pas le montant requis à FSAM) de nature à exiger que les États effectuent un paiement à FSAM. En outre, Dexia n'est plus redevable d'aucune rémunération de garantie envers les États dans la mesure où il n'y a plus d'encours en nominal d'actifs du portefeuille de l'option détenus par FSAM.

Garantie reçue de Dexia SA

Du fait de la signature, le 30 juin 2011, d'un contrat d'option de vente sur les titres Dexia Holdings Inc. que détient Dexia Crédit Local, et d'un contrat de garantie avec Dexia SA, le contrôle des sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. est transféré de Dexia Crédit Local à Dexia SA, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011. De ce fait, Dexia Crédit Local n'est plus exposé aux risques sur l'activité *Financial products*.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de *Financial products* figure dans le rapport spécial du conseil d'administration de Dexia SA du 12 mai 2009, actualisé la dernière fois par le rapport spécial du conseil d'administration de Dexia SA du 18 mars 2011 relatif à la réémission des *warrants*. Ces rapports sont disponibles sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

4.4. Rémunération des principaux dirigeants

(en EUR millions)	2010	2011
Avantages à court terme ⁽¹⁾	4	4
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiements indexés à des actions ⁽³⁾	0	0

(1) Comprend le salaire, le bonus et les autres avantages.

(2) Comprend les engagements de pension calculés en conformité avec la norme IAS 19.

(3) Comprend les coûts des stock-options et la décote accordée dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

4.5. Acquisitions et cessions de sociétés consolidées

a. Acquisitions

Aucune acquisition ayant un impact significatif sur les comptes consolidés n'a eu lieu en 2011.

b. Cessions

Aucune cession ayant un impact significatif sur les comptes consolidés n'a eu lieu en 2011.

c. Information sur la déconsolidation de Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc.

Du fait de la signature, le 30 juin 2011, d'un contrat d'option de vente sur les titres Dexia Holdings Inc. que détient Dexia Crédit Local, et d'un contrat de garantie avec Dexia SA, le contrôle des sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. est transféré de Dexia

Crédit Local à Dexia SA, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011. Les deux sociétés sortent donc du périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 1^{er} avril 2011, sur la base de leurs comptes au 31 mars, et restent intégrées dans les comptes consolidés du groupe Dexia.

Selon les termes de ce contrat de garantie, le montant des pertes attribuables à Dexia Crédit Local s'élève à USD 1 447 millions, calculé notamment sur la base d'une prise en charge par Dexia SA des pertes faites par Dexia Holdings Inc. sur les titres du portefeuille FP au-delà du montant de USD 1 890 millions, représentant l'évaluation des pertes économiques attendues à fin mars 2011 sur ce portefeuille.

De ce fait, un produit de EUR 314 millions est enregistré en « Gains ou pertes nets sur autres actifs », auquel s'ajoute un gain de EUR 13 millions lié à la prise en résultat de l'écart de conversion : le résultat lié à la déconsolidation des deux sociétés se chiffre donc à EUR 327 millions.

	Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. Au 31/03/2011	
	Actifs et passifs	Contribution aux comptes consolidés
(en EUR millions)		
Instrumentés dérivés	590	498
Actifs financiers disponibles à la vente	1 663	1 663
Prêts et créances sur établissements de crédit	384	240
Prêts et créances sur la clientèle	4 963	4 963
Actifs d'impôts différés	157	157
Actifs divers	6	0
Immobilisations	2	2
Opérations intragroupe : position nette passive		(2 579)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 793	2 390
Instrumentés dérivés	471	418
Dettes envers les établissements de crédit	5 520	3 166
Dettes envers la clientèle	1 824	1 824
Passifs divers	64	53
Provisions	57	57
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente et instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(1 481)	(1 481)
ACTIF NET	(1 483)	(1 483)

4.6. Information sur les activités destinées à être cédées

A. DEXIA MUNICIPAL AGENCY

Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé le 20 octobre 2011 les termes d'un protocole de négociation avec la Caisse des Dépôts et La Banque Postale relative au financement des collectivités locales françaises. Ce protocole a été complété en février 2012 par un accord d'ensemble associant l'État français pour la reprise de Dexia Municipal Agency puis par un protocole d'intentions signé en mars 2012, qui prévoit la création d'un nouvel établissement de crédit détenu à 68,3 % par une holding publique elle-même détenue par l'État français (46,35 %), la Caisse des Dépôts (46,35 %) et La Banque Postale (7,3 %).

Ce nouvel établissement de crédit, dont Dexia Crédit Local détiendrait les 31,7 % restants, sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, qu'il détiendra à 100 %, et dont il assurera la gestion.

La mise en œuvre de ce protocole reste soumise à l'accord des autorités de contrôle prudentiel et de concurrence compétentes, mais Dexia Crédit Local considère que sa réalisation est hautement probable, et retient en conformité avec la norme IFRS5, le traitement suivant dans les comptes consolidés :

- les actifs et les passifs de Dexia Municipal Agency sont présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé,
- l'activité de Dexia Municipal Agency est considérée comme une activité abandonnée, et les éléments de son compte de résultat sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé,
- la différence entre les fonds propres vendus et le prix de vente retraité de frais accessoires est comptabilisée en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », soit une perte estimée à EUR 1 069 millions.

Le choix de cette option comptable (IFRS5) a été rendu possible du fait que Dexia Municipal Agency représente une activité autonome⁽¹⁾ : Dexia Municipal Agency est en effet le premier émetteur public local français, dispose d'une notation indépendante de sa maison mère ainsi que d'instances de direction indépendantes.

(1) Les notes annexes impactées sont présentées après prise en compte de l'effet du traitement en IFRS 5 de Dexia Municipal Agency, conformément à la norme.

a. Bilan

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	Au 31/12/2011	
Caisses, banques centrales, CCP		2 198
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)		2 217
Instruments dérivés de couverture		7 975
Actifs financiers disponibles à la vente		649
Prêts et créances sur établissements de crédit		2 556
Prêts et créances sur la clientèle		73 238
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		875
Actifs d'impôts		210
Actifs divers		24
Opérations intragroupe : position nette passive		(3 133)
Banques centrales, CCP		2 700
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)		844
Instruments dérivés de couverture		8 996
Dettes représentées par un titre		68 411
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 340
Passifs d'impôts		34
Passifs divers		2 505
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente et instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		(156)
ACTIF NET		1 135
Actif net destiné à être cédé		(1 135)
Reconnaissance de résultats intragroupes antérieurs, nets d'impôt		(178)
Prix de cession		380
Frais divers liés à la cession		(136)
Perte liée à la mise à leur juste valeur des activités destinées à être cédées		(1 069)

b. Compte de résultat

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	2010	2011
Produit net bancaire	267	200
Charges générales d'exploitation	(96)	(93)
Coût du risque	(4)	(8)
Résultat avant impôt	167	99
Impôts sur les bénéficiaires	(55)	(35)
Résultat net	112	64
Perte liée à la mise à leur juste valeur des activités destinées à être cédées		(1 069)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	112	(1 005)
Résultat net par action		
De base	1,29	(11,54)
Dilué	1,29	(11,54)

c. Flux de trésorerie nets

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	2010	2011
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité opérationnelle	481	(45)
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité d'investissement	0	0
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité de financement	(134)	(110)
TOTAL	347	(155)

B. AUTRES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » comprend également des actifs obtenus suite à la restructuration d'opérations

de leasing aux États-Unis au sein de l'entité Dexia Real Estate Capital Markets pour EUR 19 millions en 2010 et 2011.

4.7. Paiements fondés sur des actions

	2010	2011
Plan d'options sur actions Dexia (nombre d'options)		
Encours au début de la période	14 790 882	14 645 557
Octroyées au cours de la période	0	0
Annulées au cours de la période	(849 575)	(3 856 830)
Exercées au cours de la période	0	0
Ajustements ⁽¹⁾	704 250	813 612
Encours à la fin de la période	14 645 557	11 602 339
Pouvant être exercées à la fin de la période	9 923 384	9 279 137

2010				2011			
Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Fourchette de prix d'exercice ⁽¹⁾	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
10,47 - 10,85	1 568 682	10,85	2,40	9,12 - 10,27	0	0,00	0,00
11,34 - 13,04	5 259 558	12,88	4,40	10,28 - 10,73	1 120 443	10,28	1,56
13,18 - 13,92	0	0,00	0,00	10,74 - 12,35	4 703 477	12,16	4,19
16,45 - 17,05	902 594	17,05	1,00	12,36 - 16,29	0	0,00	0,00
17,21 - 17,37	2 405 583	17,21	4,49	16,30 - 16,46	1 655 993	16,30	3,50
17,77 - 20,28	2 118 275	17,77	5,50	16,47 - 19,21	1 756 602	16,83	4,50
22,19	2 390 865	22,19	6,50	19,21 - 21,02	2 365 824	21,02	5,50
TOTAL	14 645 557			TOTAL	11 602 339		

(1) Afin de protéger les détenteurs d'options sur actions contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions pour versement de bonus, à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia du 12 mai 2011, le prix d'exercice des options sur actions a été réduit et leur nombre augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe.

Plan d'options sur actions Dexia

Néant

Montants repris en charge sur l'exercice

Néant

4.8. Actions

	2010	2011
Nombre d'actions autorisées	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises et libérées	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Valeur nominale de l'action	5,75	5,75
En circulation au 1^{er} janvier	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises (2)	0	730 434 780
Nombre d'actions annulées (2)	0	(730 434 780)
En circulation au 31 décembre	87 045 757	87 045 757
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions d'autocontrôle	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de stock-options et de contrats de vente d'actions ⁽¹⁾	NA	NA

(1) Dans le cadre des plans de stock-options de Dexia Crédit Local, ce sont des actions Dexia qui sont accordées aux salariés.

(2) 730 434 780 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 5,75 euros chacune ont été émises puis annulées dans le cadre de l'augmentation puis la réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Crédit Local du 22 décembre 2011.

4.9. Taux de change

Les principaux taux de change sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		2010		2011	
		Taux de clôture ⁽¹⁾	Taux moyen ⁽²⁾	Taux de clôture ⁽¹⁾	Taux moyen ⁽²⁾
Dollar australien	AUD	1,31178	1,43878	1,27080	1,34155
Dollar canadien	CAD	1,33456	1,36752	1,32200	1,37982
Franc suisse	CHF	1,24895	1,37004	1,21685	1,23176
Couronne tchèque	CZK	25,04247	25,24192	25,51184	24,56275
Couronne danoise	DKK	7,45305	7,44773	7,43270	7,44947
Livre sterling	GBP	0,85732	0,85702	0,83589	0,86983
Dollar de Hongkong	HKD	10,41439	10,27180	10,08014	10,89544
Forint	HUF	278,32403	276,21573	313,93782	280,29986
Shekel	ILS	4,74575	4,92834	4,96447	5,00787
Yen	JPY	108,76902	115,26745	100,13825	111,32128
Won	KRW	1 500,56501	1 531,11733	1 504,46079	1 546,37826
Peso mexicain	MXN	16,54782	16,70252	18,09860	17,42265
Couronne norvégienne	NOK	7,80653	8,00476	7,75695	7,78118
Dollar néo-zélandais	NZD	1,72450	1,83432	1,67206	1,75106
Couronne suédoise	SEK	8,97947	9,48840	8,89992	8,99483
Dollar de Singapour	SGD	1,71742	1,79546	1,68279	1,75303
New Turkish Lira	TRY	2,05510	1,98803	2,45305	2,35000
Dollar américain	USD	1,33990	1,32212	1,29775	1,40012

(1) Cours observés sur Reuters à 16 h 45 le dernier jour ouvré de décembre.

(2) Moyenne des cours de clôture retenus par le groupe Dexia.

5. Notes sur le compte de résultat

Suite à l'annonce de la restructuration du groupe, l'information comparative relative aux activités arrêtées ou en cours de cession est présentée distinctement, conformément à la norme IFRS5 (voir note 4.6 « Information sur les activités destinées à être cédées »).

5.1. Intérêts et produits assimilés – Intérêts et charges assimilées (postes I et II du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010	2011
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	21 409	21 635
a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	7 348	6 958
Caisses, banques centrales, CCP	12	10
Prêts et créances sur établissements de crédit	360	407
Prêts et créances sur la clientèle	5 163	4 919
Prêts et titres disponibles à la vente	1 427	1 199
Titres détenus jusqu'à leur échéance	43	35
Actifs dépréciés	106	25
Autres	237	363
b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	14 061	14 677
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	78	59
Prêts et titres désignés à la juste valeur	11	6
Dérivés de <i>trading</i>	7 777	7 936
Dérivés de couverture	6 195	6 676
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(21 058)	(21 649)
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur	(5 056)	(5 262)
Dettes envers les établissements de crédit	(1 101)	(1 707)
Dettes envers la clientèle	(208)	(266)
Dettes représentées par un titre	(3 198)	(2 901)
Dettes subordonnées	(83)	(75)
Actions privilégiées et capital hybride	0	0
Montants garantis par les États	(450)	(302)
Autres	(16)	(11)
b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur	(16 002)	(16 387)
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs désignés à la juste valeur	(238)	(124)
Dérivés de <i>trading</i>	(7 609)	(7 881)
Dérivés de couverture	(8 155)	(8 382)
MARGE D'INTÉRÊT	351	(14)

5.2. Commissions (postes III et IV du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010			2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activité de crédit	63	(9)	54	52	(10)	42
Activité et courtage d'assurance	42	(1)	41	42	(2)	40
Achat et vente de titres	0	(3)	(3)	0	(2)	(2)
Achat et vente de parts d'OPCVM	4	0	4	2	0	2
Gestion d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
Administration d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
Services de paiement	11	(13)	(2)	1	(3)	(2)
Commission à des intermédiaires non exclusifs	0	0	0	0	0	0
Ingénierie financière	9	0	9	8	0	8
Services sur titres autres que la garde	1	(4)	(3)	0	(4)	(4)
Conservation	4	(2)	2	5	(1)	4
Émissions et placements de titres	2	0	2	2	0	2
Commissions de services sur titrisation	0	0	0	0	0	0
Banque privée	0	0	0	0	0	0
Compensation et règlement-livraison	2	0	2	0	0	0
Intermédiation sur <i>repo</i> et <i>reverse repo</i>	1	(1)	0	3	(5)	(2)
Autres	23	(13)	10	28	(13)	15
TOTAL	162	(46)	116	143	(40)	103

5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (poste V du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010	2011
Résultat net de transaction	16	(4)
Résultat net de comptabilité de couverture	1	(60)
Résultat net d'instruments financiers désignés à la juste valeur (*)	(35)	(4)
Variation du risque de crédit propre	23	51
Résultat net sur opérations de change	(64)	4
TOTAL	(59)	(13)
(*) dont dérivés de transaction utilisés dans le cadre de l'option de juste valeur	82	37

Tous les intérêts reçus et payés sur les actifs, passifs et dérivés sont enregistrés dans la marge d'intérêts, tel que requis par les normes IFRS.

Par conséquent, les gains ou pertes nets sur opérations de transaction et les gains ou pertes nets sur opérations de couverture incluent uniquement la variation de *clean value* des dérivés, la réévaluation des actifs et passifs inscrits dans une relation de couverture ainsi que la réévaluation du portefeuille de transaction.

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(en EUR millions)	2010	2011
Couvertures de juste valeur	2	(1)
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	3 414	5 707
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(3 412)	(5 708)
Couvertures de flux de trésorerie	0	(57)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité	0	0
Interruption de relations de couverture de flux de trésorerie (flux de trésorerie dont la forte probabilité n'est plus assurée)	0	(57)
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité	0	0
Couverture de portefeuilles couverts en taux	(1)	(2)
Changement de juste valeur de l'élément couvert	573	1 023
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(574)	(1 025)
TOTAL	1	(60)
Montant recyclé en marge d'intérêt en provenance de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (lié aux instruments dérivés pour lesquels la relation de couverture a été interrompue)	6	7

5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (poste VI du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010	2011
Dividendes des titres disponibles à la vente	8	6
Résultats de cession des prêts et titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	(540)	(436)
Dépréciation des titres à revenu variable disponibles à la vente	(3)	(9)
Résultats de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Résultats de cession des dettes représentées par un titre	44	9
TOTAL	(491)	(430)

(1) En 2011, le poste comprend principalement les pertes sur cessions d'actifs décidées dans le cadre de la politique de réduction des expositions globales du groupe pour EUR -405 millions (EUR -508 millions en 2010), ainsi qu'une perte de EUR -89 millions sur la cession de titres Lehman entièrement dépréciés (voir note 5.9 « Coût du risque »).

5.5. Produits des autres activités (poste VII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010	2011
Impôts liés à l'exploitation	0	0
Loyers perçus	32	38
Autres revenus bancaires	0	0
Autres revenus	20	15
TOTAL	52	53

5.6. Charges des autres activités (poste VIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010	2011
Impôts liés à l'exploitation	0	0
Entretien et réparation des immeubles de placement ayant généré un revenu au cours de l'exercice	0	0
Autres frais bancaires	(1)	0
Autres dépenses	(47)	(45)
TOTAL	(48)	(45)

5.7. Charges générales d'exploitation (poste X du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010	2011
Frais de personnel	(286)	(234)
Frais généraux et administratifs	(91)	(63)
TOTAL	(377)	(297)

a. Frais de personnel

(en EUR millions)	2010	2011
Rémunérations et salaires	(207)	(164)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(49)	(39)
Avantages au personnel	(15)	(14)
Coûts de restructuration	(1)	1
Autres	(14)	(18)
TOTAL	(286)	(234)

Renseignements sur le personnel

(Équivalent temps plein moyen)	2010			2011		
	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total
Personnel de direction	52	4	56	35	3	38
Employés	3 309	19	3 328	2 329	22	2 351
Ouvriers et autres	11	0	11	14	0	14
TOTAL	3 372	23	3 395	2 378	25	2 403

La baisse des effectifs en 2011 est principalement liée à la déconsolidation de Dexia banka Slovensko.

(Équivalent temps plein moyen)	2010						
	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	27	2	1	12	9	5	56
Employés	1 794	208	48	1 004	202	72	3 328
Ouvriers et autres	0	0	0	4	2	5	11
TOTAL	1 821	210	49	1 020	213	82	3 395

(Équivalent temps plein moyen)	2011						
	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	20	2	1	7	4	4	38
Employés	1 757	199	51	144	160	40	2 351
Ouvriers et autres	0	0	0	5	4	5	14
TOTAL	1 777	201	52	156	168	49	2 403

b. Frais généraux et administratifs

	2010	2011
(en EUR millions)		
Charges d'occupation des locaux	(6)	(4)
Locations simples ⁽¹⁾	(19)	(12)
Honoraires	(39)	(28)
Marketing, publicité et relations publiques	(12)	(8)
Charges informatiques	(28)	(23)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(10)	(10)
Entretien et réparations	(7)	(5)
Coûts de restructuration	0	26
Assurances (sauf liées aux pensions)	(3)	(4)
Frais de timbres	(3)	(2)
Autres taxes	(7)	(30)
Autres frais généraux et administratifs	(43)	(49)
Sous-total	(177)	(149)
Produit de refacturation de frais généraux à Dexia Municipal Agency	86	86
TOTAL	(91)	(63)
dont entretien et réparation des immeubles de placement n'ayant pas généré un revenu au cours de l'exercice	0	0

(1) Ce montant n'inclut pas les charges de locations de matériel informatique qui se trouvent sur la ligne « charges informatiques ».

5.8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (poste XI du compte de résultat)

Amortissements (en EUR millions)	2010	2011
Amortissements des terrains et immeubles, du mobilier de bureau et des autres équipements	(9)	(8)
Amortissements du matériel informatique	0	0
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(10)	(6)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(30)	(22)
TOTAL	(49)	(36)

Dépréciations (en EUR millions)	2010	2011
Dépréciations des terrains et immeubles, du mobilier de bureau et des autres équipements	0	0
Dépréciation des autres immobilisations corporelles	0	(2)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	0	(4)
TOTAL	0	(6)

TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(49)	(42)
---------------------------------------	------	------

5.9. Coût du risque (poste XIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010			2011		
	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	Total	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	Total
Crédits (prêts, engagements et titres détenus jusqu'à leur échéance)	150	(598)	(448)	(45)	(384)	(429)
Titres à revenu fixe disponibles à la vente		10	10		(533)	(533)
TOTAL	150	(588)	(438)	(45)	(917)	(962)

Le coût du risque comprend en 2011 :

- un complément de dépréciation de EUR -91 millions sur le portefeuille *Financial products*, doté sur le 1^{er} trimestre 2011, préalablement à la déconsolidation de Dexia FP Holdings Inc. ;
- une dépréciation de EUR -2 825 millions sur les créances souveraines grecques, partiellement compensée par un produit de EUR 1 934 millions, constaté suite à l'engagement donné par Dexia de couvrir les pertes potentielles attachées aux portefeuilles de titres grecs portés par les filiales de refinancement Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG ;
- un produit de EUR 89 millions suite à la cession de titres Lehman entièrement dépréciés (voir note 5.4 « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ») ;
- une reprise de provision de EUR 21 millions sur le risque Lehman ;
- une charge de EUR - 90 millions sur les activités bancaires du groupe.

Détail des dépréciations collectives et spécifiques

Dépréciation collective (en EUR millions)	2010			2011		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts, titres détenus jusqu'à leur échéance	(163)	313	150	(219)	174	(45)
Engagements hors bilan	0	0	0	0	0	0
TOTAL	(163)	313	150	(219)	174	(45)

Dépréciation spécifique (en EUR millions)	2010				Total
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(908)	363	(61)	8	(598)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	0	0	0	0	0
Engagements hors bilan	0	0	0	0	0
Total crédits	(908)	363	(61)	8	(598)
Titres à revenu fixe	(10)	20	0	0	10
TOTAL	(918)	383	(61)	8	(588)

Dépréciation spécifique (en EUR millions)	2011				Total
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(313)	81	(52)	2	(282)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	(149)	0	0	0	(149)
Comptes de régularisation et actifs divers	0	50	0	0	50
Engagements hors bilan	(4)	1	0	0	(3)
Total crédits	(466)	132	(52)	2	(384)
Titres à revenu fixe	(2 565)	98	0	1 934	(533)
TOTAL	(3 031)	230	(52)	1 936	(917)

5.10. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (poste XV du compte de résultat)

Néant.

5.11. Gains ou pertes nets sur autres actifs (poste XVI du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010	2011
Gains ou pertes nets sur cessions d'immeubles	0	0
Gains ou pertes nets sur cessions d'autres immobilisations	1	(230)
Gains ou pertes nets sur cessions de titres consolidés ⁽¹⁾	30	321
TOTAL	31	91

(1) Ce poste comprend notamment en 2011 :

- un produit de EUR 327 millions lié à la déconsolidation des sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc.,
- une perte de EUR -231 millions qui correspond à la réserve de variation de juste de valeur de titres disponibles à la vente reclassés en « Prêts et créances » en octobre 2008, qui faisaient l'objet d'une intention de vente sur le 2^e trimestre 2011.

5.12. Variation de valeur des écarts d'acquisition (poste XVII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2010	2011
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	(141)
TOTAL	0	(141)

En 2011, les écarts d'acquisition sur Dexia Crediop et Dexia Israel Bank Ltd. ont été entièrement dépréciés pour respectivement EUR 129 millions et EUR 12 millions.

5.13. Impôts sur les bénéfices (poste XIX du compte de résultat)

Détail de la charge d'impôt (en EUR millions)	2010	2011
Impôts courants de l'exercice ⁽¹⁾	4	115
Impôts différés	48	(133)
Impôts courants sur les résultats des exercices antérieurs	(4)	0
Impôts différés sur exercices antérieurs	(7)	0
Provisions pour litiges fiscaux	32	(3)
TOTAL	73	(21)

(1) Les impôts courants sont positifs en 2011 notamment parce que Dexia Crédit Local bénéficie d'une créance de report en arrière au titre de l'exercice 2008 (EUR 173 millions).

Charge d'impôt effective 2011

Le taux de l'impôt sur les sociétés est en France de 36,10 %, compte tenu de la contribution additionnelle votée fin 2011.

Dans la mesure où cette contribution additionnelle ne s'applique qu'aux résultats des années 2011 et 2012, et du fait que l'horizon de récupération des impôts différés se situe au-delà de 2012, le taux d'impôt différé pour les sociétés de droit français du groupe Dexia Crédit Local reste fixé à 34,43 %.

Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Le taux d'impôt moyen constaté en 2011 est de 1,37 %.

L'écart avec le taux français s'analyse de la manière suivante :

(en EUR millions)	2010	2011
Résultat avant impôt	(912)	(1 697)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	(141)
Base imposable	(912)	(1 556)
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux normal	(314)	(536)
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	(5)	14
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	53	40
Économie d'impôt sur produits non imposables	(94)	(71)
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	(103)	(129)
Autres compléments ou économies d'impôt	(379)	131
Dépréciation des impôts différés actifs ⁽¹⁾	801	569
Report variable	0	0
Provisions pour litiges fiscaux	(32)	3
Impôt comptabilisé	(73)	21
TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ	-8,00 %	1,37 %

(1) En 2010 et 2011, les impôts différés actifs de plusieurs entités ont été provisionnés consécutivement à la politique de réduction de leur activité.

Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est la tête du groupe fiscal, réunissant les sociétés suivantes :

- Dexia Crédit Local
- Floral
- CLF Immobilier
- CLF Marne la Vallée Participation
- Dexia Éditions
- Dexia Municipal Agency
- Dexia CLF Développement
- Genebus Lease
- Dexia CLF Organisation
- Dexia CLF Avenir
- Dexia Habitat
- CBX Gest
- Dexint Développement
- Dexia Flobail
- Dexia Bail
- Dexia Sofaxis
- Guide Pratique de la Décentralisation
- CBX. IA 1
- CBX. IA 2
- Dexia Crédit Local Investissements
- Dexia Crédit Local Projets
- Dexiarail
- Dexia CLF Banque
- Dexia DS Formation
- Dexia DS Services
- Publiservices

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia SA établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local).

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet désormais que les économies d'impôts qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales soient réattribuées à Dexia Crédit Local.

En application de cet avenant, Dexia Crédit Local a enregistré un produit d'impôt de EUR 173 millions, correspondant à la créance de *carry back* dont le groupe fiscal est titulaire vis-à-vis du Trésor.

5.14. Résultat par action

a. Résultat par action de base

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions d'autocontrôle.

	2010	2011
Résultat net part du groupe (en EUR millions)	(696)	(2 701)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	87	87
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action)	(7,99)	(31,03)
<i>dont relatif aux activités poursuivies</i>	<i>(9,28)</i>	<i>(19,49)</i>
<i>dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession</i>	<i>1,29</i>	<i>(11,54)</i>

b. Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options attribuées aux salariés.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Aucun ajustement n'a été apporté au résultat net part du groupe dans la mesure où il n'existe aucun instrument financier convertible en actions Dexia Crédit Local.

	2010	2011
Résultat net part du groupe (en EUR millions)	(696)	(2 701)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	87	87
Ajustement pour options sur actions (millions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action après dilution (millions)	87	87
Résultat par action après dilution (en EUR)	(7,99)	(31,03)
<i>dont relatif aux activités poursuivies</i>	<i>(9,28)</i>	<i>(19,49)</i>
<i>dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession</i>	<i>1,29</i>	<i>(11,54)</i>

6. Notes sur le hors bilan

6.1. Opérations en délai d'usance

(en EUR millions)	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Actifs à livrer	2 379	4 731	0
Passifs à recevoir	3 503	2 772	0

6.2. Garanties

(en EUR millions)	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Garanties données à des établissements de crédit	693	456	0
Garanties données à la clientèle	6 295	8 694	0
Garanties reçues d'établissements de crédit	1 676	9 177	21
Garanties reçues de la clientèle	16 781	11 856	4 786
Garanties accordées par les États	48 561	44 942	0

6.3. Engagements de prêt

(en EUR millions)	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Donnés à des établissements de crédit	247	206	0
Donnés à la clientèle	30 168	18 397	660
Reçus d'établissements de crédit	3 858	3 458	149
Reçus de la clientèle	0	0	0

6.4. Autres engagements

(en EUR millions)	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Activité bancaire – Engagements donnés	67 169	68 003	3 037
Activité bancaire – Engagements reçus	38 657	36 215	238

7. Notes sur l'exposition aux risques au 31 décembre 2011

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture

FACTEURS DE RISQUES ET GESTION

1. GOUVERNANCE

La mission de la direction des risques est de définir le niveau de risque acceptable pour Dexia Crédit Local et ses filiales et succursales, de mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées pour les différents types de risques, d'en assurer le suivi et la gestion, ainsi que d'identifier et d'alerter de façon proactive sur les risques potentiels.

L'organisation générale de la filière Risques du groupe Dexia, mise en place en 2010, est alignée sur celle du groupe et regroupe différentes lignes de métier : le risque de crédit sur l'activité *Public and Wholesale Banking*, le risque de crédit sur les activités de Banque de détail et commerciale, le risque financier sur les activités de marché et le risque opérationnel. La direction des risques de Dexia Crédit Local exerce ses responsabilités soit directement via les équipes risques de Dexia Crédit Local soit en s'appuyant sur des centres de compétence spécialisés situés dans le groupe Dexia, sur la base de *Service Level Agreements* (SLA) conclus en 2010.

La profonde restructuration du groupe, initiée à l'automne 2011 qui se caractérise notamment par la cession de Dexia Banque Belgique et le transfert d'une large partie des équipes de Dexia SA Bruxelles vers Dexia Banque Belgique entraîne nécessairement une réorganisation de la filière Risques. En effet, la majorité des activités actuellement réalisées par les équipes de Dexia SA Bruxelles et par les quelques centres d'expertise situés chez Dexia Banque Belgique, devra être recrée afin de gérer l'ensemble des risques de la banque. Dans l'attente de la

mise en place de cette nouvelle organisation, les équipes actuelles assurent une continuité des services conformément aux *Services Level Agreements* actuellement en place.

L'organisation et la gouvernance présentées ci-dessous correspondent à la structure en place au 31 décembre 2011 ; cette structure sera amenée à évoluer dans un avenir proche en ligne avec les changements susmentionnés.

Les principales responsabilités opérationnelles de la direction des risques sont les suivantes :

- élaborer la politique générale en matière de risque, conjointement avec le groupe, sous l'égide du comité de direction,
- mettre en place et gérer la fonction de surveillance des risques et les processus de décision,
- déterminer les limites de crédit et les délégations pour les différents décisionnaires.

1.1. Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Organisation

La direction des risques de Dexia Crédit Local supervise le risque de crédit, sous l'égide du comité de direction et de comités spécialisés. Elle est en charge, conjointement avec le groupe, de la définition de la politique de risque de crédit, qui comprend le processus de décision d'octroi des crédits, la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions.

Elle définit les règles de délégation de Dexia Crédit Local et des filiales et succursales et les fait approuver par la direction des risques groupe.

Depuis 2010, afin de renforcer son efficacité et de valoriser au mieux les compétences du groupe, la filière Risques a évolué vers une organisation par centres d'expertise spécialisés tels que les financements de projets, le financement des collectivités locales ou le financement des entreprises, en lien avec les différents métiers du groupe Dexia (Banque de détail et commerciale, *Public and Wholesale Banking* et activités de marché). Des comités de risques spécialisés par centre d'expertise ont été mis en place, une coordination étant assurée par des équipes et des comités transversaux.

Des cellules centrales d'analyse (CCA) spécialisées par type de contrepartie (financements de projets, *corporate*, banques, *asset backed securities*, secteur public international et pays) sont situées au niveau du groupe de manière à mutualiser les compétences et à fournir à toutes les entités du groupe, et donc à Dexia Crédit Local, les analyses dont elles ont besoin. Les décisions liées à ces contreparties (engagement, provisionnement) restent du ressort des différentes entités et de Dexia Crédit Local en particulier.

L'analyse des dossiers ne relevant pas des CCA est effectuée directement par Dexia Crédit Local, ses filiales et ses succursales.

Comités transversaux

Trois comités transversaux interviennent dans la gestion des risques :

- Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) définit les règles d'attribution d'octroi de crédit, pour les différents secteurs et types de contreparties.
- Le comité exécutif des risques, réuni sur une base hebdomadaire, décide de la stratégie en matière de gestion des risques et de l'organisation de la filière.
- Le *Management Credit Committee*, qui siège chaque semaine, est en charge des décisions d'engagement.

Comités spécialisés par centre d'expertise

Afin de fluidifier le processus de décision, le *Management Credit Committee* délègue son pouvoir de décision au comité de crédit de Dexia Crédit Local pour les transactions relevant du métier *Public and Wholesale Banking* (ce comité est présidé par le directeur des risques de Dexia Crédit Local ou par son adjointe) et au *Financial Markets Credit Committee* organisé au niveau du groupe pour les contreparties bancaires et assurances et pour les *asset backed securities*. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local ou son représentant participe systématiquement à ce dernier comité, approuve les décisions prises pour les transactions de Dexia Crédit Local et dispose également d'un droit de veto.

Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base de leur niveau de notation et du montant de l'exposition du groupe. Le *Management Credit Committee* reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération.

Dexia Crédit Local délègue également des décisions concernant des contreparties de type public à certaines filiales ou succursales.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi des lignes de crédit, plusieurs comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques.

Ces comités sont organisés par centre d'expertise et par entité et se réunissent sur une base trimestrielle. Il s'agit notamment :

- Des comités *watchlist* qui supervisent les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance : le comité *watchlist* Dexia Crédit Local suit les actifs sensibles *Public and Wholesale Banking* dont l'exposition est inférieure à un certain seuil tandis que le comité *watchlist* *Public and Wholesale Banking* suit les actifs sensibles situés au-delà de ce seuil. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité *watchlist* *Public and Wholesale Banking* et approuve les décisions prises pour les contreparties Dexia Crédit Local ;
- Des comités de défaut qui qualifient et suivent les contreparties en défaut conformément au cadre réglementaire Bâle II, en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia : le comité de défaut Dexia Crédit Local suit les défauts dont l'exposition est inférieure à un certain seuil, fonction du type de contrepartie, tandis que le comité de défaut *Public and Wholesale Banking* suit les défauts situés au-delà de ce seuil. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité de défaut *Public and Wholesale Banking* et approuve les décisions prises pour les contreparties Dexia Crédit Local ;
- Des comités des provisions, qu'ils soient situés au niveau du groupe ou de celui des entités de tête, qui arrêtent le montant des provisions affectées et surveillent le coût du risque.
- Des comités de notations, organisés au niveau du groupe, qui s'assurent de l'application correcte des systèmes de notation interne et veillent à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités. La direction des risques de Dexia Crédit Local assiste systématiquement à ces comités de *rating*.

1.2. Risque de marché

Définition

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, ou les taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique (*spread*) lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de *spread* d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro.

Organisation

La direction des risques de marchés financiers (*Financial Market Risk Management* – FMRM) supervise le risque de marché sous l'égide du comité de direction et de comités de risque spécialisés. FMRM est une filière intégrée au sein de la filière Risques. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris la valorisation des actifs) liés aux activités de marché.

Les politiques, les directives et les procédures documentant et encadrant chacune des activités de marché sont définies au sein de Dexia SA et s'appliquent à l'ensemble des entités du groupe Dexia. Les équipes centrales rassemblées au sein de centres d'expertise ou d'équipes transversales ont pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultat et de mesure des risques, ainsi que de garantir la mesure, le *reporting* et le suivi consolidés des risques et des résultats de chacune des activités dont elles ont la responsabilité.

Implantées au niveau des entités opérationnelles, les équipes FMRM locales sont chargées du suivi de l'activité journalière, c'est-à-dire, entre autres, de la mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau groupe, mais également de l'évaluation et du suivi des risques au niveau local (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des *triggers*, encadrement des nouvelles activités/nouveaux produits, etc.), ainsi que du *reporting*, du rapprochement avec le contrôle de gestion, la comptabilité et les systèmes d'information locaux. Chaque entité opérationnelle est également responsable du suivi et du reporting aux comités de direction locaux ainsi qu'aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

Comités

Le comité des risques de marché et des *guidelines* (*Market Risk and Guidelines Committee* – MRGC) se réunit tous les mois et traite des thématiques suivantes : analyse des rapports relatifs aux risques et *triggers* des résultats¹ et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesure des risques. La qualité des processus de valorisation fait l'objet d'un MRGC dédié qui se réunit trimestriellement et analyse aussi les disputes sur les montants de *cash* collatéral versés notamment.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques liés aux activités de marché.

Le comité des risques de marché de Dexia (*Dexia Market Risk Committee* – DMRC) se réunit toutes les deux semaines et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

1.3. Gestion du bilan

Définition

La gestion de bilan ou *Balance Sheet Management* (BSM) couvre l'ensemble des risques structurels du *banking book*, à savoir, le risque de taux, de change, de prix sur actions et le risque de liquidité.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique, du risque de change et du risque lié aux actions sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité de la banque à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et inattendus.

Organisation

Au sein de la filière Finances de Dexia Crédit Local Paris, la direction BSM a pour mission de gérer les risques liés à la structure de bilan de Dexia Crédit Local au niveau local, social et consolidé, c'est-à-dire les risques de taux, de change et de liquidité à l'exception des risques liés aux marchés financiers. Au sein de la direction des risques de

Dexia SA, le rôle de BSM Risque est de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance (facteurs de risque, limites, univers d'investissement, *guidelines*), de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux standards du groupe, de définir les *stress* à appliquer aux différents facteurs de risque, de challenger la gestion du risque effectuée par la filière Finances et de s'assurer de la conformité du cadre avec les réglementations externes en vigueur dans l'ensemble du groupe.

Comités

Le suivi des risques liés à BSM est organisé autour de trois comités.

Le comité ALM Dexia (ALCO groupe ou *Group Assets and Liabilities Committee*) se réunit sur base mensuelle. Il décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie, décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec l'appétit au risque défini par le comité de direction de Dexia SA et valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Il délègue sa mise en œuvre opérationnelle à l'ALCO de Dexia Crédit Local et aux ALCOs des entités internationales. Dexia Crédit Local est représenté à l'ALCO groupe par son directeur général ou par son directeur des risques.

Le comité du *funding* et de la liquidité (*funding and Liquidity Committee*, FLC), par délégation de l'ALCO groupe, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et à long terme. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction du groupe et élabore les stratégies de financement, de désinvestissement et de structuration qui vont permettre au groupe de surmonter les *stress* réglementaires et internes. Le FLC qui se réunit sur une base bimensuelle, met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe. BSM Finance groupe, agissant en tant que centre de compétence pour la liquidité, remonte les éléments d'information en provenance de chaque entité, intègre notamment les particularités propres aux entités de Dexia Crédit Local et centralise cette information en vue de permettre l'optimisation la plus adéquate des conditions de refinancement ainsi que la mobilisation des réserves.

Le comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO Dexia Crédit Local) se réunit mensuellement. L'ALCO groupe délègue à l'ALCO Dexia Crédit Local le suivi et la gestion opérationnelle des risques de bilan (taux, change, liquidité...) au niveau de Dexia Crédit Local consolidé. À ce titre, l'ALCO Dexia Crédit Local, qui se compose du directeur des risques, du directeur financier, du directeur des marchés financiers, assure :

- la gestion des risques bilanciaux des entités Dexia Crédit Local de niveau 1 (Dexia Crédit Local Paris, Dexia Crédit Local Dublin, Dexia Municipal Agency, filiales françaises) ;
- le suivi de la gestion des risques bilanciaux des entités Dexia Crédit Local de niveau 2 (Dexia Crédit Local New York, FSA Global Funding Ltd., Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia Kommunalkredit Bank, Dexia Israel Bank, Dexia Crediop, Dexia Sabadell) ;
- la coordination entre l'ALCO groupe et les comités de gestion ALM locaux : mise en œuvre des décisions, remontée des informations...

Les décisions de l'ALCO Dexia Crédit Local sont mises en œuvre au niveau local à l'occasion de comités ALM pour les entités disposant

(1) Les *triggers* relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

d'une équipe BSM ou de comités finance pour les autres. Dans le cas de Dexia Crédit Local Paris, les comités taux et liquidité se réunissent deux fois par mois. Ces comités sont composés du directeur financier de Dexia Crédit Local ou de son représentant, ainsi que de représentants de la direction des risques et de la direction des marchés financiers. Ce comité a pour vocation principale d'effectuer un suivi régulier des risques bilanciaux de Dexia Crédit Local social et consolidé et de prendre les mesures adaptées afin de respecter les limites de risque définies par l'ALCO groupe.

1.4. Risque opérationnel

Définition

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité, mais exclut le risque stratégique.

La définition du risque opérationnel donnée par Dexia s'inspire, de manière non limitative, de celle donnée par le comité de Bâle, qui met l'accent sur les pertes (impacts financiers négatifs). La politique de Dexia requiert, en plus, la collecte de données concernant les événements ayant engendré des gains financiers.

Organisation

Le cadre de gestion du risque opérationnel au sein de Dexia repose sur une gouvernance, des responsabilités et des rôles clairement définis.

Le comité de direction examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et prend les décisions qui s'imposent.

Le comité de politique des risques (RPC), composé des membres du comité de direction, approuve la politique pour l'ensemble du groupe Dexia.

Le comité d'acceptation des risques opérationnels, réuni sur une base trimestrielle, examine les principaux risques identifiés, décide de leur caractère acceptable ou non, et des actions correctrices à mettre éventuellement en œuvre. Il valide également les propositions de mesure de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif (contrôle permanent, sécurité de l'information, programme d'assurances...). Il est présidé par le directeur des risques groupe.

Le comité de gestion des risques opérationnels, réuni sur une base mensuelle et présidé par le directeur des risques opérationnels groupe, élabore un dispositif de gestion des risques opérationnels cohérent pour l'ensemble du groupe, incluant aussi la continuité de l'activité, la gestion de crise, la sécurité de l'information et la politique d'assurance.

Le *management* intermédiaire reste le principal garant de la gestion des risques opérationnels. Dans chaque domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et d'évaluer des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locaux.

2. SUIVI DU RISQUE

2.1. Risques de crédit

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, la direction des risques a mis en place un cadre général de politiques et de procédures en cohérence avec

l'appétit au risque de la banque. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

Des délégations sont accordées aux différents comités dans les limites mises en place par la direction de la banque.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance du risque de crédit, la direction des risques contrôle l'évolution du risque de crédit de ses portefeuilles en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit et en revoyant les notations. Elle définit et met en place également la politique en matière de provision. Elle qualifie les dossiers en défaut et décide des provisions spécifiques.

Mesure du risque

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne développés par la direction des risques dans le cadre de Bâle II. Chaque contrepartie se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne, et constitue un élément clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues à minima sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité *watchlist*.

Afin de limiter la concentration des risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des risques. Cette dernière réalise un suivi proactif des limites, qu'elle peut réduire à tout moment, en fonction de l'évolution des risques associés.

Fondamentaux du risque de crédit de Dexia Crédit Local en 2011

Environnement macroéconomique

Le Fonds monétaire international (FMI) fait état d'un ralentissement de la croissance économique mondiale depuis le deuxième trimestre 2011, sous l'effet de différents facteurs : catastrophe naturelle au Japon, hausse des prix pétroliers, incertitude sur les finances publiques au sein de la zone euro. En conséquence, la croissance de l'activité mondiale s'établirait à 4 % en 2011.

En 2012, la persistance des freins observés en 2011 mais aussi la possible survenue de chocs supplémentaires pourraient fragiliser la croissance. Susceptible de réajustements significatifs, la prévision de croissance du FMI est néanmoins fixée à 3,25 %.

La croissance de la zone euro a brutalement ralenti au deuxième trimestre 2011, portant à 1,6 % l'estimation de croissance du FMI pour 2011 et ses prévisions pour 2012 à -0,5 %.

En 2011, au sein de la zone euro l'inquiétude des marchés s'est portée en priorité sur les pays dits périphériques, à savoir, le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne.

La situation de la Grèce apparaît la plus préoccupante, le pays ayant connu en 2011 une quatrième année consécutive de récession et affichant un taux d'endettement proche de 160 % du PIB.

Le premier plan de sauvetage de EUR 110 milliards mis en place en mai 2010 s'est avéré insuffisant pour permettre le retour à un

équilibre budgétaire. Les difficultés de mise en œuvre des réformes imposées par la « Troïka » (Fonds monétaire international, Commission européenne et Banque centrale européenne) dans un contexte social tendu et le déficit chronique des recettes de l'État sur ses dépenses, dû notamment aux faiblesses structurelles de la collecte de l'impôt, rendent difficiles l'assainissement budgétaire, malgré la mise en place d'un gouvernement d'union nationale sous l'égide du Premier ministre Lucas Papademos en octobre 2011.

Cette situation a conduit à la mise en place d'un deuxième plan d'aide d'un montant de EUR 130 milliards, dont EUR 40 milliards sont destinés à recapitaliser les banques. Le déblocage de cette aide est conditionné à la conclusion d'un accord d'échange avec les créanciers privés, représenté par l'Institut de la Finance International (IFI), impliquant une large décote sur les titres souverains grecs détenus par ces derniers. Ce plan, auquel Dexia a souscrit pour l'ensemble des titres qu'elle détenait alors, a été mis en œuvre avec succès durant la première quinzaine du mois de mars.

Aux États-Unis, la croissance a enregistré un ralentissement plus fort que prévu en 2011. Au-delà de la forte hausse des cours pétroliers, la confiance des ménages et des chefs d'entreprise s'est dégradée, le chômage demeure à des niveaux élevés, et les marchés financiers restent très volatils. La croissance du PIB atteindrait 1,5 % en 2011, mais pourrait se redresser légèrement en 2012 (+1,8 % selon le FMI).

À noter également que les activités avec les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ont été gelées provisoirement compte tenu des incertitudes nées des bouleversements dans ces régions.

Engagements sur le secteur local

Dans le contexte de crise de la dette des États, il est important de ne pas extrapoler le risque de défaut d'un souverain à celui de ses collectivités locales.

Néanmoins, les données financières disponibles pour les collectivités locales montrent une altération des performances dans la plupart des pays européens et aux États-Unis, conséquence d'un contexte économique tendu conduisant à une baisse des recettes fiscales ; les capacités d'épargne se restreignent et des tensions apparaissent sur les trésoreries. Cette détérioration générale, qui a conduit Dexia Crédit Local à mettre en place en 2011 des provisions collectives portant entre autres sur le secteur public local en Espagne, en Italie et en Amérique du Nord, s'avère contenue et ne se traduit pas, à ce stade, par une augmentation des défauts. Ce constat est corroboré par l'évolution des dossiers suivis trimestriellement en comité *Special Mention & Watchlist*. Cela tient notamment au cadre institutionnel régissant les collectivités locales, très contraignant dans la quasi-totalité des pays où Dexia compte des clients, et à son renforcement récent compte tenu du contexte de crise économique mondiale. Les situations diffèrent cependant d'un pays à l'autre.

En France, les collectivités locales ont globalement su préserver leurs soldes d'épargne et limiter la progression de leur endettement en 2011. Elles doivent cependant intégrer dans la planification de leurs investissements de nouvelles contraintes de nature structurelle, avec notamment le gel des dotations de l'État, une perte de flexibilité financière pour les régions et départements avec la réforme de la taxe professionnelle et un accès plus difficile au crédit.

Cette vision d'ensemble masque néanmoins des situations individuelles parfois difficiles. La situation financière et la qualité de la gestion des collectivités locales conditionnent plus que jamais leur accès au crédit, ce qui risque à terme d'exacerber la situation de liqui-

dité des plus fragiles d'entre elles. Le même constat peut être fait pour le secteur de la santé.

Dans cet environnement de crise, Dexia Crédit Local a réduit ses limites de crédit sur le secteur public et resserré ses règles d'octroi de crédit.

En Espagne, le secteur public local a été fortement touché par la récession économique. Sur les trois segments (Régions, Provinces, Communes), une baisse des niveaux d'épargne est constatée tandis que l'endettement augmente et que les niveaux de trésorerie se restreignent fortement. Les premiers éléments 2010 montrent une baisse significative des recettes des régions (taux d'épargne attendu à -6 % ; endettement à 91 %).

Les contraintes visant à limiter l'endettement se sont renforcées :

- un objectif de déficit a été fixé à 1,3 % du PIB pour 2011 pour les régions. Cet objectif n'a pas été atteint : le déficit s'élèverait à 2,7 % du PIB. En cas de non-respect de cet objectif, les régions doivent soumettre un Plan Économique et Financier (PEF) au gouvernement central qui, s'il n'est pas validé, conduit les régions à ne pas avoir le droit d'emprunter à long terme ;
- Le recours à l'emprunt a été interdit pour les communes et les provinces dont l'endettement dépasse 75 % des recettes courantes.

Les satellites régionaux ont subi des réductions de transferts/subventions et ont parfois été contraints de revoir leurs budgets et plans pluriannuels. Certaines régions ont d'ailleurs lancé des programmes de rationalisation du secteur public.

En Italie, le Pacte de Stabilité Interne, visant à réguler les dépenses et la dette publique, a été maintenu. Sur les derniers comptes disponibles à ce jour dans leur totalité, soit 2009, les recettes courantes des villes ont augmenté en moyenne de 3 %, au même rythme que les dépenses de gestion : l'épargne de gestion est donc relativement stable. Cependant, la dette moyenne par habitant a fortement augmenté et les marges de manœuvre fiscales se sont réduites.

Concernant les régions italiennes, l'État a continué d'intervenir pour limiter les déficits du secteur de la santé (ce poste représente 80 % des dépenses courantes des régions).

Les recettes courantes régionales sont restées stables en 2009 et les dépenses en légère diminution, générant une épargne stable, après paiement des intérêts de la dette. Le niveau moyen d'endettement est resté mesuré.

Aux États-Unis, les recettes des États étant très directement liées à la conjoncture économique (40 % environ proviennent des « *personal income tax* », 30 % des « *sales tax* » et 8 % des « *corporate income tax* »), les États ont été impactés par le net ralentissement de l'activité économique et la forte hausse du chômage et ont donc enregistré des baisses de recettes. Face à cette diminution, les États ont été très réactifs, réduisant leurs dépenses, concentrées sur l'éducation et la santé, différant le paiement de leur contribution pour les retraites et émettant des obligations court terme pour réduire leur déficit. Ils ont aussi puisé largement dans leurs réserves. Malgré ce contexte, les niveaux d'endettement sont restés plutôt stables et le service de la dette continue de représenter une part marginale des dépenses.

Concernant les *Local Governments* (LG), leurs recettes dépendent en partie des transferts versés par les États fédérés ; or ceux-ci ont eu tendance à restreindre leur concours. Les LG sont financés par les « *property taxes* » (70 % des recettes des villes) et des « *sales taxes* »

(pour les *counties*) qui ont été affectées par le ralentissement économique. Toutefois, le service de la dette est demeuré bas (moins de 8 % des recettes) et les taux d'endettement globalement stables.

Portefeuille obligataire

Le programme de cessions d'obligations s'est poursuivi en 2011, en ligne avec les engagements pris envers la Commission européenne, entraînant mécaniquement une réduction du risque de crédit de Dexia Crédit Local. Sur ce portefeuille, le niveau moyen de notation s'est légèrement amélioré. Comme indiqué dans le chapitre relatif à l'évolution de l'environnement macroéconomique, l'aggravation de la crise souveraine au sein de la zone euro a amené Dexia Crédit Local à réduire ses expositions souveraines. Dexia Crédit Local s'est également délesté de ses actifs US *Residential Mortgage Backed Securities* à risque en vendant la quasi-totalité du portefeuille garanti de *Financial products*. Certains *asset backed securities* restent sous surveillance (notamment des RMBS irlandais et grecs) mais pour des montants d'exposition limités. De façon générale, le portefeuille ABS/MBS est composé de tranches senior bénéficiant de niveaux de protection toujours satisfaisants. Le portefeuille obligataire demeure globalement caractérisé par une très bonne qualité de crédit, à 92 % de niveau *investment grade*.

Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit est décrite dans la note 7.2 « Exposition au risque de crédit ».

2.2. Risque de marché

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de marché

Afin d'avoir une gestion des risques de marché intégrée, Dexia a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- Une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque du groupe Dexia ;
- Une structure de limites et de procédures qui régissent les prises de risques, cohérente avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque ainsi qu'avec l'adéquation de la position en capital.

Mesure du risque

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la *Value at Risk* (VaR) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- Le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque.
- Le risque de taux d'intérêt spécifique, le risque lié aux actions et les autres risques dans le portefeuille de *trading* sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

Dexia utilise un modèle interne de VaR paramétrique pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de *trading*.

Les méthodologies de VaR sont constamment améliorées. Le projet *Market Risk Engine* lancé en 2010 permet désormais de disposer d'une VaR historique sur l'ensemble des facteurs de risque (avec réévaluation complète sur les facteurs de risque non linéaires).

La VaR historique complète, qui s'est affirmée comme le standard dans de nombreuses banques, permet de disposer d'une mesure des risques cohérente et précise. En outre, ce nouvel outil facilite la *stress testing*, l'analyse des valeurs extrêmes et la mise en œuvre de la VaR stressée en application de la directive européenne sur les fonds propres réglementaires (CRD 3).

Un dossier a été introduit auprès de la Banque nationale de Belgique (BNB) fin 2011 afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la VaR historique en remplacement de la VaR paramétrique pour la détermination de l'exigence réglementaire en fonds propres. Une fois l'autorisation reçue, la VaR historique sera également utilisée pour la gestion des risques en interne.

En complément aux mesures de VaR et aux *triggers* de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes de nominal, d'échéances, de marchés et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque,...).

La *stress testing* complète le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que la *stress testing* le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. En 2011, des scénarios de stress sur les émissions souveraines, les corrélations de taux et la *Credit Value Adjustment* ont ainsi été mis en place. Les résultats de *stress tests* consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux MRGC et DMRC ainsi qu'au comité de direction local de Dexia Crédit Local.

Le portefeuille obligataire (bancaire) n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent mais fait l'objet de *stress tests* réguliers.

Expositions au risque de marché

Les expositions au risque de marché sont présentées dans la note 7.5 « Sensibilité au risque de taux et autres risques de marché ».

2.3. Gestion du bilan

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque ALM

Dexia Crédit Local est conservateur en termes de gestion actif-passif. Le principal objectif est de minimiser la volatilité du résultat et de préserver la valeur. Il n'y a pas d'objectif de création de revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire, l'attention est mise sur la stabilisation globale des revenus de la banque. La mesure de sensibilité du taux d'intérêt est considérée comme l'outil principal de mesure du risque (réévaluation totale exprimée en termes de sensibilité). Une VaR paramétrique est calculée à titre indicatif au niveau du groupe Dexia et est basée sur les sensibilités de taux d'intérêt. Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent toutefois les principaux indicateurs de risques sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCO) gèrent les risques.

Mesure du risque

Taux d'intérêt

Le rôle de l'équipe *Balance Sheet Management* (BSM) en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste d'une part à réduire la volatilité du compte de résultat de Dexia Crédit Local de façon à immuniser la marge commerciale générée par les métiers et à préserver la création de valeur globale du groupe contre des variations de taux d'intérêt. L'approche de Dexia en matière de gestion des risques de taux d'intérêt est basée sur un rééquilibrage permanent du bilan entre les taux d'intérêt de l'actif et les taux d'intérêt du passif pour réduire son exposition.

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM à un mouvement des taux d'intérêt est actuellement l'indicateur principal de fixation des limites et de suivi des risques. Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local.

Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à la sensibilité de premier et de second ordre. Les calculs de VaR constituent des mesures indicatives complémentaires.

La surveillance du risque de taux est assurée sur une base bimensuelle dans les entités principales du groupe Dexia Crédit Local et gérée lors de comités locaux. Les indicateurs de risques sont calculés à « bilan mourant » et jusqu'à son extinction. Le résultat de cette surveillance est présenté sur une base mensuelle au comité *Asset & Liabilities Committee* (ALCO) de Dexia Crédit Local, qui détermine les orientations et les limites de risque à respecter par ses filiales, les limites à respecter par Dexia Crédit Local étant déterminées par l'ALCO groupe.

Change (structurel)

Dexia Crédit Local n'exerce pas d'activité Forex. Le principe fondamental est que tous les actifs en devises (autres que les participations) sont systématiquement financés dans la devise d'origine. Ainsi, les positions de change éventuelles sont générées uniquement par les résultats (positifs ou négatifs) des activités en devises.

Les positions de change sont gérées dans le cadre des activités ALM. Elles peuvent être scindées en trois compartiments, qui font l'objet d'un suivi et d'un encadrement spécifiques :

- comptablement, la position de change non structurelle est composée des actifs et passifs en devises autres que les participations, des résultats acquis en devises et des provisions pour risque en devises ;
- les résultats futurs en devises : les opérations actuelles (marges ALM, titres, participations...) contiennent des résultats futurs en devises non encore comptabilisés, mais dont le montant et l'échéance sont relativement certains. Ces éléments peuvent être couverts à l'avance sous décision de l'ALCO groupe par des achats/ventes de devises à terme contre la devise de tenue du bilan ;
- la position de change structurelle correspond au risque de change lié aux participations achetées en devises. La réévaluation lors de chaque arrêté de cette position n'impacte pas le résultat (seul le bilan est impacté). Elle est constatée en résultat lors de versements de dividendes, de prises de provisions ou de la cession de l'actif correspondant.

Exposition du bilan

L'exposition du bilan est présentée dans la note 7.5 « Sensibilité au risque de taux d'intérêt et autres risques de marché ».

2.4. Risque de liquidité

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité s'articule autour de deux comités : le *Funding and Liquidity Committee* (FLC) et l'ALCO Dexia Crédit Local. Le FLC réunit toutes les parties intéressées au niveau du groupe et coordonne leurs actions. Les informations et décisions affectant Dexia Crédit Local ou l'une de ses filiales sont également discutées au comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO), responsable du suivi des risques de bilan au sein du périmètre Dexia Crédit Local consolidé. Enfin, un suivi régulier de la situation de liquidité de Dexia Crédit Local est assuré par le comité de direction, le comité d'audit et le conseil d'administration de Dexia Crédit Local.

Dexia veille à maintenir des réserves de liquidité proportionnelles à son besoin de financement futur sous plusieurs scénarios, en situation normale et en situation de *stress*. Les réserves de liquidité sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès. Les besoins de financement attendus de Dexia sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive, prenant en considération les transactions existantes et projetées des opérations de bilan et de hors bilan. La surveillance du risque de liquidité à court terme est organisée sur base journalière tandis que la supervision du risque de liquidité à long terme est réalisée mensuellement. Par ailleurs, la liquidité est au centre de la définition du plan financier pluriannuel de Dexia.

Le processus interne de gestion du risque de liquidité de Dexia permet une surveillance quotidienne de la liquidité et fournit une vision prospective de la liquidité à long terme : cette vision prospective intègre des hypothèses au fil de l'eau ainsi que les différents facteurs de *stress* qui peuvent influencer sur cette évolution, par exemple les tirages sur les engagements hors bilan ou les problématiques liées au renouvellement des refinancements à long terme. L'évolution de ces scénarios a fait l'objet de présentations régulières au comité de liquidité de Dexia Crédit Local ainsi qu'au comité d'audit.

Le plan de financement d'urgence mis à jour modifie la structure de gouvernance pour la rendre plus réactive en cas de *stress* de liquidité nécessitant des mesures rapides.

Mesure du risque

Le groupe Dexia définit un certain nombre d'indicateurs de liquidité qui permettent de mesurer et de suivre la capacité de résistance de Dexia face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent mais ne se limitent pas aux habituels « ratios de liquidité » comparant les réserves de liquidité au *gap* de liquidité. Ils intègrent des limites sur la taille absolue des *gaps* de liquidité ainsi que des limites sur la proportion de financement à court terme. L'ensemble de ces indicateurs est évalué suivant différents scénarios, dans les devises principales et à tous les niveaux de consolidation opportuns ainsi que sur des horizons variés allant de 1 jour à 1 mois pour les indicateurs à court terme, de 1 jour à 50 ans pour les indicateurs à long terme. Le risque de liquidité de Dexia Crédit Local est également encadré par les ratios réglementaires mis en place par son régulateur, lequel fait l'objet d'un suivi régulier de la part du comité de direction, du comité d'audit et du conseil d'administration de Dexia Crédit Local.

Exposition au risque de liquidité

En 2011, Dexia Crédit Local a levé EUR 16,6 milliards de ressources à moyen et long termes. Les fonds levés se composent de EUR 8,4 milliards d'obligations sécurisées (*covered bonds*), EUR 6,5 milliards de financements sécurisés à long terme autres que des obligations sécurisées et EUR 1,7 milliard de financements senior non sécurisés.

Le programme de réduction du bilan a par ailleurs permis de céder en 2011 EUR 7,4 milliards d'obligations et EUR 3,6 milliards de prêts à long terme du métier *Public and Wholesale Banking*.

Enfin, la limitation du montant des prêts commerciaux (production nouvelle de EUR 4,4 milliards) a également contribué à la réduction des besoins de financement du groupe.

Ces éléments ont toutefois été insuffisants pour poursuivre le mouvement de réduction des besoins de financement à court terme de Dexia Crédit Local, compte tenu des amortissements de financements long terme ayant eu lieu sur cette période (EUR 34 milliards). Dans un contexte d'aggravation de la crise des dettes souveraines, la situation de liquidité de Dexia Crédit Local, qui s'était améliorée au premier semestre, s'est sensiblement détériorée à partir de l'été 2011, conduisant notamment à une dégradation significative de son coefficient réglementaire de liquidité, alors qu'une amélioration de ce ratio avait été observée au cours des mois précédents. Pour mémoire, le coefficient réglementaire mesure la position de liquidité anticipée d'un établissement de crédit sur un horizon de temps donné⁽¹⁾.

Dexia Crédit Local n'a pas été en mesure d'atteindre le seuil réglementaire minimum requis pour le respect du coefficient de liquidité auquel il est assujéti à la fin de l'année 2011. Le respect de ce ratio dans le futur dépendra de la mise en œuvre du plan d'émission du groupe qui demeure soumis à de nombreuses incertitudes.

À la suite de l'accord intervenu avec les États français, belge et luxembourgeois, une garantie temporaire a été mise en place le 22 décembre 2011. Ce dispositif de soutien accordé à Dexia SA et à sa filiale Dexia Crédit Local, poursuit une double finalité :

- permettre au groupe Dexia de mener à bien les différentes opérations de cession d'entités à l'étude ;
- une fois ces opérations réalisées, assurer le refinancement dans la durée du groupe.

La nature juridique de cette garantie est similaire au schéma mis en place en 2008 et modifié en 2009. Il s'agit d'une garantie tripartite accordée par les États belge, français et luxembourgeois, présentant un caractère irrévocable, inconditionnel, direct, autonome et à première demande. La garantie est conjointe mais non solidaire et la clef de répartition entre les États (60,5 %, 36,5 % et 3 % pour la Belgique, la France et le Luxembourg) reste la même. La garantie couvre des contrats et des titres ou instruments financiers.

L'échéance de ce dispositif provisoire a été fixée au 31 mai 2012, et son plafond est de EUR 45 milliards.

La Commission européenne a approuvé le 21 décembre 2011 cette convention de garantie temporaire, qui a pris effet le 22 décembre et permis à Dexia Crédit Local de lever des financements garantis sur le marché dès cette date. L'encours de financements levés à l'aide de ce dispositif s'élevait à EUR 21,6 milliards au 30 décembre 2011 et à EUR 23,7 milliards au 25 janvier 2012.

(1) Le coefficient de l'Autorité de contrôle prudentiel auquel est assujéti Dexia Crédit Local est défini comme le rapport entre les liquidités (au numérateur) et les exigibilités (au dénominateur) sur une période prospective d'un mois ; le coefficient ainsi calculé doit à tout moment être supérieur à 100 (Instruction n° 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité).

Le besoin de liquidité du groupe à un mois s'établissait fin 2011 à EUR 34,5 milliards, en progression de 14 % par rapport à fin 2010. Par ailleurs, le recours au financement des banques centrales atteignait à cette date EUR 49 milliards, dont EUR 30 milliards correspondant à des financements obtenus dans le cadre des appels d'offres de la Banque centrale européenne, et EUR 18,7 milliards correspondant au tirage sur la ligne de liquidité d'urgence (ELA) activée à partir de début octobre 2011 auprès de l'ensemble du système de banques centrales. Le groupe s'efforcera de réduire ce montant, l'ampleur et le calendrier de réduction du tirage de l'ELA seront toutefois essentiellement fonction de la capacité d'émission de dette garantie de Dexia Crédit Local.

2.5 Risques juridiques

Il n'a pas été observé, à l'occasion de l'exercice 2011, d'évolution notable du nombre des contentieux avec les contreparties de Dexia Crédit Local, qui est demeuré faible.

S'agissant des crédits structurés, le nombre total de clients qui ont assigné Dexia Crédit Local est de dix-neuf à mi mars 2012.

En ce qui concerne les filiales consolidées, les principaux litiges sont mentionnés ci-après :

- Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture conclues dans le cadre d'accord de réaménagement de dettes avec des collectivités locales. Le nombre de litiges ouverts est de 9 début 2012.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité. La question juridique qui se pose consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture.

En novembre 2010, le tribunal administratif de la région Toscane a rendu une décision dans un litige opposant Dexia Crediop à la province de Pise dans laquelle elle estime que l'opération de couverture doit être prise en compte dans le calcul du coût de la transaction. Dexia Crediop a fait appel de cette décision et le 7 septembre 2011, le Conseil d'État a validé la décision du tribunal administratif mais a désigné un expert financier pour évaluer l'éventuel préjudice subi par la province. Le rapport de l'expert doit être rendu d'ici le 14 mai 2012. Une audience devant le Conseil d'État est programmée le 9 juin 2012. Dexia Crediop a par ailleurs fait appel de la décision du Conseil d'État devant la Cour de cassation.

En outre, Dexia Crediop a introduit différents recours devant des tribunaux civils et administratifs afin de préserver ses droits découlant de certaines opérations de couverture.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée ou l'issue des litiges, de même que leurs éventuelles répercussions financières.

- En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël invoquant le non-respect de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de *class action* formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la Cour suprême. L'audience s'est tenue le 8 novembre 2010. La Cour suprême rendra sa décision ultérieurement.

En décembre 2011, une seconde procédure de *class action* a été initiée par neuf actionnaires individuels contre Dexia Crédit Local et Union of Local Authorities in Israel (ULAI) en leur qualité d'actionnaire et contre Dexia Israël.

En ce qui concerne les filiales non consolidées, les principaux litiges sont mentionnés ci-après :

- Financial Security Assurance Holdings Ltd. (FSA Holdings) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc., dorénavant dénommée Assured Guaranty Municipal Corp. (AGM), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la division antitrust du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts* ou GICs⁽¹⁾) conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des GICs et certaines autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces procès au civil portent sur d'éventuels manquements aux lois antitrust et à d'autres lois et règlements. La quasi-totalité de ces actions au civil ont été regroupées et sont suivies par la US District Court pour le district-sud de New York.

Dans le cadre de la cession de FSA Holdings Ltd. et AGM à Assured Guaranty Ltd., Dexia a conservé l'activité *Financial products* et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd. pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites ci-dessus.

Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que les éventuelles conséquences financières.

Par ailleurs, le 27 juillet 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a inculpé Steven Goldberg, ancien salarié de AGM, ainsi que deux anciens collègues de M. Goldberg chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le ministère de la Justice des États-Unis n'a pas inculpé AGM ou toute autre entité du groupe Dexia dans l'acte d'accusation contre M. Goldberg.

- En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko, dans le cadre d'opérations sur devises réalisées par ce même client et qui s'est révélé dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par ces transactions, a engagé une action en justice à l'encontre de Dexia banka Slovensko en réclamant EUR 162,4 millions pour non respect de la législation et des obligations contractuelles. Dexia banka Slovensko a, de son côté, effectué une demande reconventionnelle pour un montant de EUR 92,2 millions. Le 17 mai 2010, le tribunal d'instance de Bratislava a rendu un jugement en faveur de l'ancien client de la banque et la banque a été condamnée en première instance au paiement de EUR 138 millions en principal. Elle a, en outre, été condamnée aux dépens par jugement séparé pour

un montant de EUR 15,3 millions. Dexia banka Slovensko a interjeté appel de ces deux décisions près la Cour d'appel de Bratislava et, en réponse à ces condamnations, a retiré sa demande reconventionnelle auprès du tribunal d'instance et l'a soumise pour un montant supérieur auprès de la Chambre permanente d'arbitrage de l'association bancaire slovaque. Le 25 janvier 2011, la Cour d'appel de Bratislava a rendu un arrêt annulant les deux jugements rendus par le tribunal d'instance de Bratislava. L'affaire sera soumise à nouveau devant le tribunal d'instance. Dans son arrêt, la Cour d'appel de Bratislava souligne que le tribunal d'instance n'avait pas établi les faits de manière satisfaisante et invalide son raisonnement juridique. L'argumentation de la Cour d'appel s'imposera au tribunal de première instance nouvellement saisi.

Pour rappel, les risques relatifs aux filiales non consolidées évoqués ci-dessus sont couverts par Dexia SA.

3. APPLICATION ET ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le groupe Dexia a mis en œuvre l'ensemble des dispositifs liés à la réglementation Bâle II et s'est inscrit dans un dispositif d'amélioration permanente.

Dexia Crédit Local utilise donc depuis le 1^{er} janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes (*Advanced Internal Rating Based Approach* – AIRBA) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité.

Le Pilier 2, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP). Consolidé au sein du groupe en 2010, ce processus s'illustre notamment par la définition de l'appétit au risque et le processus d'adéquation des fonds propres (voir partie Adéquation interne des fonds propres de la section Gestion des risques du rapport de gestion).

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au plus haut niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de sa communication externe depuis 2008 (voir le document *Risk Report – Pillar 3 of Basel II* publié sur le site internet www.dexia.com).

Enfin, Dexia s'est fortement impliqué dans les consultations nationales et internationales en participant notamment à l'étude d'impact de la Banque des Règlements Internationaux sur la réforme Bâle III en matière de définition des fonds propres, de ratio de levier, de ratios de liquidité...

Dexia a travaillé activement à l'application des directives européennes sur les fonds propres réglementaires dites « CRD 2 » et « CRD 3 ».

Ainsi, dans le cadre de la CRD 2, Dexia a, dès le 31 décembre 2010, mis en œuvre les changements relatifs aux expositions intragroupes et interbancaires pour le calcul des « Grands Risques » et développé des *guidelines* internes pour assurer la rétention de 5 % des expositions titrisées dans l'éventualité de nouvelles originations futures.

(1) Les contrats d'investissements garantis (GICs) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings Ltd. en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GICs, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GICs étaient garantis par AGM et le restent après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

De même, dans le cadre de la CRD 3, applicable au 31 décembre 2011, le groupe a développé une mesure interne de valeur en risque (VaR) stressée pour le calcul de la charge en capital au titre du risque de marché et mis en œuvre les nouvelles exigences de calcul de la consommation de fonds propres pour les positions de titrisation et de re-titrisation (toutefois très limité au sein de Dexia) en *banking book* comme en *trading book*.

La forte implication du groupe Dexia dans le suivi des changements réglementaires Bâle III s'est traduite par la mise en place d'une gouvernance dédiée impliquant une forte collaboration entre les équipes Risques et Finances afin de mener à bien l'ensemble des adaptations nécessaires au respect des nouvelles exigences de calcul de la consommation des fonds propres (CVA, AVC, liquidité, définition des fonds propres).

Gestion des couvertures des risques de taux

Les relations de couverture initiées par le groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de *swaps*, d'options, et de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou encore en couverture d'un investissement net en devises.

Dans tous les cas, chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les prêts, les titres disponibles à la vente et les émissions du groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits à la clientèle ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (émissions de dettes).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture *a posteriori*.

En matière de risque de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de variation des produits et charges attachés aux actifs et passifs à taux révisable.

Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Le groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

7.1. Juste valeur

a. Composition de la juste valeur

	Au 31/12/2010		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
(en EUR millions)			
Caisses, banques centrales, CCP	424	424	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	22 625	22 455	(170)
Prêts et créances sur la clientèle	239 982	233 409	(6 573)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	839	812	(27)
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	96 587	95 598	(989)
Dettes envers la clientèle	13 457	13 289	(168)
Dettes représentées par un titre	190 069	189 329	(740)
Dettes subordonnées	4 319	4 509	190

	Au 31/12/2011					
	Valeur comptable		Juste valeur		Ajustement de juste valeur non comptabilisé	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
(en EUR millions)						
Caisses, banques centrales, CCP	3 056	2 198	3 056	2 198	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 534	2 556	11 814	2 556	(720)	0
Prêts et créances sur la clientèle	155 180	73 238	153 404	72 612	(1 776)	(626)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	561	0	611	0	50	0
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	100 740	2 700	100 069	2 700	(671)	0
Dettes envers la clientèle	7 172	0	6 898	0	(274)	0
Dettes représentées par un titre	104 892	68 411	99 553	66 531	(5 339)	(1 880)
Dettes subordonnées	1 762	0	1 702	0	(60)	0

b. Méthodes ayant servi à la détermination de la juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des actifs financiers

	Au 31/12/2011							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total
(en EUR millions)								
Prêts et titres à la juste valeur par résultat (voir note 2.1)	0	30	2 347	2 377	0	0	0	0
Instruments dérivés (voir note 4.1.a)	0	25 404	1 652	27 056	0	9 196	996	10 192
Actifs financiers disponibles à la vente	4 600	17 241	7 719	29 560	423	84	142	649
TOTAL	4 600	42 675	11 718	58 993	423	9 280	1 138	10 841

(1) Juste valeur basée sur des prix cotés (non corrigés) sur un marché actif pour des instruments similaires.

(2) Juste valeur basée sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables soit directement (les prix par exemple), soit indirectement (les dérivés des prix par exemple).

(3) Juste valeur basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données non observables sur le marché.

Juste valeur des passifs financiers

	Au 31/12/2011							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total
(en EUR millions)								
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat (voir note 3.1.a)	0	1 764	0	1 764	0	0	0	0
Instruments dérivés (voir note 4.1.a)	0	51 652	3 478	55 130	0	4 766	5 074	9 840
TOTAL	0	53 416	3 478	56 894	0	4 766	5 074	9 840

(1) Juste valeur basée sur des prix cotés (non corrigés) sur un marché actif pour des instruments similaires.

(2) Juste valeur basée sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables soit directement (les prix par exemple), soit indirectement (les dérivés des prix par exemple).

(3) Juste valeur basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données non observables sur le marché.

Transfert entre niveaux 1 et 2

Activités poursuivies (en EUR millions)	Au 31/12/2011	
	De 1 vers 2	De 2 vers 1
Prêts et titres à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	109	0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	109	0
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0	0

Analyse du niveau 3

Activités poursuivies	Au 31/12/2010	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Acquisition	Vente	Origination	Règlement	Transfert en activités destinées à être cédées	Transfert vers niveau 3	Transfert hors niveau 3	Autres variations ⁽¹⁾	Au 31/12/2011
(en EUR millions)												
Prêts et titres à la juste valeur par résultat	2 863	186		0	(686)		(91)	0	27	(8)	56	2 347
Instruments dérivés	2 902	122	0	114	4		(70)	(1 356)	(19)	(60)	15	1 652
Actifs financiers disponibles à la vente	26 309	(1 439)	(3 593)	123	(2 687)		(1 845)	(582)	31	(7 608)	(990)	7 719
Total Actifs financiers	32 074	(1 131)	(3 593)	237	(3 369)	0	(2 006)	(1 938)	39	(7 676)	(919)	11 718
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat	23	0	0	0	0	0	0	0	0	(15)	(8)	0
Instruments dérivés	6 239	1 599	(1)	599	0	0	(1)	(4 955)	7	(13)	4	3 478
Total Passifs financiers	6 262	1 599	(1)	599	0	0	(1)	(4 955)	7	(28)	(4)	3 478

(1) Les autres variations comprennent notamment les effets de la variation des taux de change sur l'exercice. En 2011, elles comprennent également un montant de EUR -1 201 millions lié à la déconsolidation des sociétés Dexia FP Holdings Inc. et Dexia Holdings Inc.

Sensibilité à des hypothèses alternatives de l'évaluation en niveau 3

Le groupe Dexia Crédit Local mesure la juste valeur de certains instruments (obligations et CDS) en utilisant partiellement un *mark-to-model*. L'analyse de sensibilité décrite ci-dessous mesure l'impact sur la juste valeur d'hypothèses alternatives concernant les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation des obligations et CDS, lorsque le groupe utilise ses modèles, des hypothèses alternatives ont été considérées sur les paramètres non observables suivants :

- les *spreads* de crédit, en considérant les *spreads* de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des *spreads* de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les *basis Cash-CDS* qui permettent d'inférer les *spreads* des titres de *spreads* CDS ;
- la liquidité de l'instrument financier, en fonction du niveau d'activité du marché de l'instrument.

Des tests ont été effectués sur les obligations et CDS classés en niveau 3. Les principaux impacts sont les suivants :

- pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente, la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à des approches alternatives est estimée varier en 2011 entre EUR -157 millions et EUR +130 millions (en 2010, respectivement EUR -245 millions et EUR +293 millions) ;
- les *Negative Basis Trade* (NBT) sur mesure de Dexia sont considérés comme un produit unique. En conséquence, l'obligation et le CDS qui s'y rapporte sont testés ensemble. L'hypothèse qui a une incidence sur la juste valeur est celle portant sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT au travers de l'écart de prix acheteur-vendeur. En 2011, sur base du nombre important de dénouements anticipés de NBT réalisés depuis 2009, et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, l'impact positif (moyenne des coûts des dénouements de 2009) s'élève à EUR +7 millions alors que l'impact négatif (moyenne des coûts des dénouements de 2011) se chiffre à EUR -41 millions. En 2010, l'impact positif était de EUR +4 millions, et l'impact négatif de EUR -33 millions.

L'effet des hypothèses alternatives sur les *spreads* de crédit sur les valeurs des CDS a été estimé à des montants avant taxes de EUR +3,6 millions (scénario positif) ou de EUR -3,7 millions (scénario négatif). En 2010, les estimations respectives étaient de EUR +5 millions et EUR -5 millions.

c. Information sur l'écart entre les prix de transactions et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction différé)

Aucun montant significatif de profit à l'initiation étalé n'a été reconnu en 2010 et 2011. Les transactions générant un gain au premier jour de la transaction (essentiellement des adossements économiquement parfaits) sont valorisées en utilisant des paramètres de marché observables.

7.2. Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit telle que présentée à la direction comprend :

- pour les actifs autres que les dérivés, le montant figurant au bilan (c'est-à-dire après déduction des provisions spécifiques) ;
- pour les dérivés, la valeur de marché comptabilisée au bilan ;
- pour les engagements hors bilan, le montant figurant en annexe : il s'agit du montant non tiré des engagements de financement, et du montant maximum pouvant être appelé pour les engagements de garantie.

a. Analyse par zone géographique et catégorie de contrepartie

L'exposition au risque de crédit est ventilée par région et par contrepartie en tenant compte des garanties obtenues.

Cela signifie que lorsque le risque de crédit est garanti par un tiers dont le risque pondéré (au sens de la réglementation de Bâle) est inférieur à celui de l'emprunteur direct, l'exposition est incluse dans la région et le secteur d'activité du garant.

L'exposition au risque de crédit est évaluée sur la base d'un périmètre qui inclut les filiales consolidées à 100 % du groupe Dexia Crédit Local et 50 % de la co-entreprise Domiserve.

Exposition par zone géographique

(en EUR millions)	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
France	91 102	39 472	54 027
Belgique	49 141	31 819	7 400
Allemagne	30 340	26 618	1 163
Grèce	2 885	649 ⁽¹⁾	0
Irlande	1 275	945	5
Italie	41 945	35 208	4 010
Luxembourg	2 275	1 351	1 365
Espagne	23 751	22 184	541
Portugal	4 588	4 080	141
Autres pays de l'UE	33 076	21 974	5 408
Reste de l'Europe	7 643	6 098	49
Turquie	470	376	0
États-Unis et Canada	54 364	38 012	597
Amérique du Sud et Centrale	3 106	1 988	0
Sud-Est asiatique	1 184	1 524	0
Japon	8 387	7 071	25
Autres ⁽²⁾	6 867	5 973	17
TOTAL	362 399	245 342	74 748

(1) Après prise en compte de la garantie Dexia SA sur les obligations d'État grecques logées chez Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG.

(2) Inclut les entités supranationales.

Exposition par catégorie de contrepartie

(en EUR millions)	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
États	35 170	27 785	4 053
Secteur public local ⁽¹⁾	204 592	116 910	67 165
Institutions financières	70 915	62 087	3 166
Sociétés privées	12 057	10 245	150
Assureurs monoline	7 558	4 879	0
ABS/MBS	14 550	7 299	79
Financement de projet	17 106	16 137	135
Particuliers, PME, professions libérales	451	0	0
TOTAL	362 399	245 342	74 748

(1) Dont en 2011, au titre des activités poursuivies : Grèce pour EUR 118 millions, Italie pour EUR 17 177 millions, Hongrie pour EUR 154 millions, Portugal pour EUR 1 793 millions, Espagne pour EUR 11 279 millions.

Exposition au risque de crédit des créances souveraines sur une sélection de pays européens faisant l'objet d'un plan de soutien européen

Au 31/12/2011								
Activités poursuivies (en EUR millions)	Grèce		Italie		Hongrie	Portugal		Espagne
	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente
Exposition :								
Valeur comptable avant ajustement de juste valeur	2 397	359	3 899	5 269	1 289	1 812	63	466
Ajustement de juste valeur au titre du taux d'intérêt couvert	849	77	1 487	610	89	560	0	52
Ajustement de juste valeur non couvert	0	0	(1 901)	0	(294)	(911)	0	(40)
Dépréciation de la valeur comptable	(1 788)	(268)	0	0	0	0	0	0
Dépréciation des couvertures (dont couverture de flux de trésorerie)	(849)	(77)	0	0	0	0	0	0
Provision (engagements de hors-bilan - garanties financières)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total au 31 décembre 2011	609	91	3 485	5 879	1 084	1 461	63	478
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente :								
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (brut)	0	0	(1 901)	(71)	(294)	(911)	0	(40)
Impôts différés	0	0	375	23	21	40	0	11
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (net)	0	0	(1 526)	(48)	(273)	(871)	0	(29)

Le groupe Dexia Crédit Local n'a pas d'exposition sur créances souveraines de l'Irlande.

Le groupe Dexia Crédit Local a une position nulle sur les *credit default swaps* sur créances souveraines italiennes : cette position se compose de EUR 803 millions de *credit default swaps* vendus, retournés par des achats pour le même nominal. Le groupe n'a pas d'autre exposition sur les *credit default swaps*.

b. Exposition maximum au risque de crédit

(en EUR millions)	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011			
	Exposition au risque de crédit	Activités poursuivies		Activités destinées à être cédées	
		Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral	Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	38 282	28 090	0	1 170	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	170	38	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	2 824	2 330	0	0	0
Prêts et avances (au coût amorti)	245 492	154 412	1 777	72 415	6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	839	561	0	0	0
Instruments dérivés	4 829	5 790	1 659	442	2 420
Autres instruments financiers	301	631	0	61	0
Engagements de prêts	30 781	18 956	0	660	0
Garanties	38 881	34 534	12 509	0	0
TOTAL	362 399	245 342	15 945	74 748	2 426

Les nantissements détenus par le groupe Dexia Crédit Local sont constitués de nantissements financiers.

L'essentiel des nantissements financiers se compose de nantissements de liquidités ou de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations « *investment grade* » (émetteurs souverains ou banques notés AAA-AA), de parts d'OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) et d'actions cotées sur des marchés reconnus.

Seuls les nantissements éligibles au titre de Bâle II et détenus directement par le groupe Dexia Crédit Local figurent dans ce tableau.

c. Notation des actifs financiers sains

	Au 31/12/2011							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade ou non noté	Total	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade ou non noté	Total
(en EUR millions)								
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	5 190	18 627	4 008	27 825	402	769	0	1 171
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	0	6	27	33	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	574	1 636	121	2 331	0	0	0	0
Prêts et avances (au coût amorti)	68 045	71 424	13 425	152 894	30 467	36 730	4 751	71 948
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	46	433	0	479	0	0	0	0
Instruments dérivés	799	4 054	777	5 630	158	284	0	442
Autres instruments financiers	179	2	430	611	43	0	18	61
Engagements de prêts	8 700	9 165	989	18 854	297	333	31	661
Garanties	27 627	6 305	575	34 507	0	0	0	0
Actifs dépréciés				1 279				105
Actifs en arriérés de paiement				899				360
TOTAL	111 160	111 652	20 352	245 342	31 367	38 116	4 800	74 748

Aucun encours restructuré significatif ne figure au bilan.

La notation des actifs financiers est évaluée par référence aux notations internes (référentiel Bâle II), ou externes s'il n'existe pas de notation interne.

d. Actifs dépréciés et arriérés de paiement

	Au 31/12/2010			
	Arriérés de paiement			Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés
	Jusqu'à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours	
(en EUR millions)				
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	0	0	0	240
Prêts et avances (au coût amorti) ⁽¹⁾	89	53	355	3 388
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	216
TOTAL	89	53	355	3 844

(1) Au 31 décembre 2010, la valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés inclut un montant de EUR 2 615 millions au titre de Financial products pour lequel aucune garantie n'est présentée dans cette annexe : les actifs du portefeuille Financial products bénéficient d'une garantie des États français et belge décrite dans l'annexe 4.3 « Transactions avec des parties liées » du rapport annuel 2010.

	Au 31/12/2011								
	Activités poursuivies				Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés	Activités destinées à être cédées			Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés
	Arriérés de paiement			Jusqu'à 90 jours		De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours		
(en EUR millions)									
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	0	0	0	3 509	0	0	0	15	
Prêts et avances (au coût amorti)	175	7	248	1 037	257	33	68	31	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	234	0	0	0	0	
Autres instruments financiers	0	0	0	27	0	0	0	0	
TOTAL	175	7	248	4 807	257	33	68	46	

Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés dans les cas décrits au chapitre 1.3 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ».

e. Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période

(en EUR millions)	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011
Trésorerie	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0
Instruments de dettes	0	0
Prêts et avances	0	0
Immobilisations corporelles	3	14
Immeubles de placement	0	0
Autres	0	0
TOTAL	3	14

f. Variation des dépréciations des actifs financiers

(en EUR millions)	2010							
	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Autres ajustements ⁽¹⁾	Transferts	Au 31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes
Dépréciations spécifiques	(1 823)	(921)	391	(24)	70	(2 307)	8	(61)
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(1 382)	(908)	363	(18)	70	(1 875)	8	(61)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres disponibles à la vente (revenus fixe ou variable)	(248)	(13)	28	(5)	0	(238)	0	0
Titres à revenu fixe	(190)	(10)	20	(2)	0	(182)	0	0
Titres à revenu variable	(58)	(3)	8	(3)	0	(56)	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	(193)	0	0	(1)	0	(194)	0	0
Dépréciations collectives	(758)	(163)	313	(51)	0	(659)		
Prêts et créances sur établissements de crédit	(10)	(3)	3	0	0	(10)		
Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	(748)	(160)	310	(51)	0	(649)		
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0		
TOTAL	(2 581)	(1 084)	704	(75)	70	(2 966)	8	(61)

(1) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur l'exercice.

(2) Suite à l'annonce de la restructuration du groupe, l'information comparative relative aux activités arrêtées ou en cours de cession est présentée distinctement, conformément à la norme IFRS5.

	2011								
	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Autres ajustements ⁽¹⁾	Transfert en actifs destinés à être cédés	Autres transferts	Au 31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes
(en EUR millions)									
Dépréciations spécifiques	(2 307)	(3 040)	242	1 879	1	(39)	(3 264)	1 936	(52)
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(1 875)	(313)	81	1 754	1	0	(352)	2	(52)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	(149)	0	(4)	0	0	(153)	0	0
Titres disponibles à la vente (revenus fixe ou variable)	(238)	(2 578)	111	0	0	(39)	(2 744)	1 934	0
Titres à revenu fixe	(182)	(2 565)	98	(13)	0	0	(2 662)	1 934	0
Titres à revenu variable	(56)	(13)	13	13	0	(39)	(82)	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	(194)	0	50	129	0	0	(15)	0	0
Dépréciations collectives	(659)	(219)	174	375	18	0	(311)		
Prêts et créances sur établissements de crédit	(10)	(2)	2	0	0	0	(10)		
Prêts et créances sur la clientèle	(649)	(217)	172	375	18	0	(301)		
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0	0		
TOTAL	(2 966)	(3 259)	416	2 254	19	(39)	(3 575)	1 936	(52)

(1) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur l'exercice, ainsi que l'incidence de la déconsolidation de Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. (EUR 1 679 millions sur les dépréciations spécifiques et EUR 327 millions sur les dépréciations collectives).

g. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat

	Exposition maximum au risque de crédit	Exposition maximum au risque de crédit couverte par un dérivé de crédit	Montant de la variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit		Montant de la variation de la juste valeur des dérivés de crédit couvrant des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat	
			Au cours de la période	Cumulé à la fin de la période	Au cours de la période	Cumulé à la fin de la période
(en EUR millions)						
Au 31 décembre 2010	37	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2011	16	0	(3)	(3)	0	0

Le groupe Dexia Crédit Local évalue trimestriellement les actifs par actualisation des flux futurs.

h. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat

	Valeur comptable	Variation de la juste valeur due au changement de risque de crédit		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
		Montant de la période	Montant cumulé	
(en EUR millions)				
Au 31 décembre 2010	4 356	(40)	(266)	302
Au 31 décembre 2011	1 765	(58)	(266)	31

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

L'option juste valeur est essentiellement utilisée par FSA Global Funding Ltd. pour les passifs financiers pour lesquels les conditions relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou risquent de ne pas être satisfaites.

Le *spread* de crédit utilisé pour la réévaluation de ces passifs est le *spread* de refinancement à long terme de Dexia.

7.3. Information sur les garanties

a. Nature des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie

(en EUR millions)	2010		2011	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0
Titres de créance	1 288	0	0	0
Prêts et avances	0	0	0	0
Actifs non financiers	0	0	0	0
TOTAL	1 288	0	0	0

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession temporaire de titres.

b. Actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels

(en EUR millions)	2010	2011
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs	59 261	79 003
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs éventuels	0	0

Les actifs sont principalement apportés en garantie pour nantir des contrats de cession temporaire et des dettes envers des sociétés sœurs du groupe Dexia Crédit Local.

7.4. Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéances jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les comptes à vue sont déclarés dans la colonne « À vue » car les informations établies ci-après considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses fondées sur des données comportementales observées.

a. Ventilation de l'actif

(en EUR millions)	Au 31/12/2011									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse, banques centrales, CCP	3 054	2	0	0	0	0	0			3 056
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	619	18	215	1 195	0	1 171	18 333		21 554
Instruments dérivés de couverture							1 142	6 737		7 879
Actifs financiers disponibles à la vente	33	3 832	2 417	7 007	17 788	35	556	636	(2 744)	29 560
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 836	4 371	1 990	314	1 455	0	80	497	(9)	12 534
Prêts et créances sur la clientèle	912	31 380	31 021	15 360	60 788	0	936	15 437	(654)	155 180
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 020		3 020
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	10	53	542	96	0	13	0	(153)	561
Actifs d'impôts						3 307			(2 545)	762
Comptes de régularisation et actifs divers	5	38 006	122	0	1	44	16	2	(15)	38 181
Participations dans des entreprises mises en équivalence						0			0	0
Immobilisations corporelles						704			(198)	506
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						546			(441)	105
Total activités poursuivies	7 843	78 220	35 621	23 438	81 323	4 636	3 914	44 662	(6 759)	272 898
Actifs non courants destinés à être cédés	2 227	16 317	9 441	12 979	31 999	(503)	2 027	14 725	(27)	89 185
TOTAL	10 070	94 537	45 062	36 417	113 322	4 133	5 941	59 387	(6 786)	362 083

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

	Au 31/12/2011								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
(en EUR millions)									
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	595	71 492	7 155	19 983	1 321	0	156	38	100 740
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	696	0	616	356	0	1 133	21 979	24 780
Instruments dérivés de couverture							1 922	30 192	32 114
Dettes envers la clientèle	1 167	2 288	946	726	1 839	0	83	123	7 172
Dettes représentées par un titre	2	54 449	10 869	16 177	18 566	0	1 075	3 754	104 892
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								445	445
Passifs d'impôts						35			35
Comptes de régularisation et passifs divers	11	2 849	60	18	87	52	3		3 080
Provisions						62			62
Dettes subordonnées	0	1 509	16	56	124	0	15	42	1 762
Total activités poursuivies	1 775	133 283	19 046	37 576	22 293	149	4 387	56 573	275 082
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	10 205	6 642	21 679	30 722	34	1 856	14 692	85 830
TOTAL	1 775	143 488	25 688	59 255	53 015	183	6 243	71 265	360 912

7.5. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché

La mesure de la sensibilité aux risques de taux d'intérêt et autres risques de marché est présentée au 31 décembre 2011 comme suit (voir le rapport annuel 2010 pour la mesure des risques au 31 décembre 2010) :

a. Trésorerie et marchés financiers (TFM)

TFM gère les expositions aux risques du portefeuille de négociation ainsi qu'une partie des risques du portefeuille bancaire :

- portefeuille de négociation : le risque général de taux d'intérêt, de change, sur actions et le *spread* de crédit sont suivis au moyen d'indicateurs de VaR,
- portefeuille bancaire, activité de gestion de trésorerie (*Cash and Liquidity Management - CLM*) : le risque de liquidité est suivi au moyen d'indicateurs de VaR et de sensibilité au taux d'intérêt.

b. Gestion du bilan (BSM – Balance Sheet Management)

- le risque de taux d'intérêt est surveillé à l'aide de limites de sensibilité et de VaR.

c. Portefeuille obligataire

- le risque de *spread* de crédit est suivi au moyen de sensibilités aux variations du *spread*.

Trésorerie et marchés financiers

Les activités de Trésorerie et marchés financiers sont principalement orientées comme fonction de support pour le groupe.

TFM gère les activités de *trading* et les positions hors du portefeuille de négociation liées à des activités de gestion de bilan court terme et de trésorerie.

En raison de la réorientation des activités de TFM, le comité des risques du 7 novembre 2008 a décidé de réduire les limites VaR de TFM.

Les limites de TFM ont été ramenées à EUR 27 millions fin 2011.

Détail de l'utilisation de la VaR

Le détail de l'utilisation de la VaR du groupe Dexia Crédit Local est présenté dans le tableau ci-après.

Le groupe Dexia Crédit Local a calculé une VaR de taux et de change principalement fondée sur une méthode paramétrique (99 % 10 jours), et une VaR *credit spread* fondée sur une méthode historique déterminée à partir de la sensibilité.

VaR (10 jours, 99 %) (en EUR millions)		2010							
		Taux et change (activités bancaires et Trading)				Spread (Trading)			
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Par facteur	Moyenne	3,7	4,3	4,6	3,7	20,7	16,5	12,4	8,9
risque	Maximum	5,8	6,0	7,1	6,3	24,8	18,3	16,0	12,1
Globale		Moyenne							
		18,6							
		Maximum							
		30,6							
Fin de période		11,9							
		Limite		42,2					

VaR (10 jours, 99 %) (en EUR millions)		2011											
		Taux et change (activités bancaires et Trading)					Spread (Trading)						
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre			
					Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées				Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées		
Par facteur	Moyenne	3,9	2,8	3,4	3,2			7,2	6,5	3,4	2,6		
risque	Maximum	7,3	4,4	5,1	4,9			7,9	6,8	6,6	2,7		
Globale		Moyenne											
		8,2											
		Maximum											
		14,1											
Fin de période (activités poursuivies)		5,9											
		Limite (activités poursuivies)		27,0									

Les risques actions (*trading*), inflation, matières premières, CO₂ ont des VaR nulles ou non significatives.

Le risque CLM est également suivi au moyen de limites de sensibilité au taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2010, la sensibilité à une variation de 1 % des taux d'intérêt est de EUR -75,3 millions pour une limite de EUR 115 millions.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité des activités poursuivies à une variation de 1 % des taux d'intérêt est de EUR -51,0 millions pour une limite de EUR 115 millions.

Risques de taux d'intérêt et de spread de crédit de BSM

La gestion du bilan (BSM) est directement dirigée et contrôlée par le groupe ALCO et le *Funding and Liquidity Committee*.

La sensibilité mesure la variation de la valeur économique nette du bilan si les taux d'intérêt augmentent de 1 % sur la courbe des taux.

Pour le calcul de la sensibilité, la durée résiduelle du portefeuille jusqu'à la prochaine date de refixation des taux est établie à partir d'hypothèses déduites du comportement de la clientèle et ne correspond pas à la date conventionnelle de remboursement (voir note 7.4).

(en EUR millions)	2010*			
	Taux d'intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Sensibilité	(15)	(48)	(22)	(3)

(1) Sensibilité à une variation de 1 %

(2) Au 31 décembre 2010, la limite de sensibilité des taux d'intérêt pour BSM s'élève à EUR 94 millions (pour une variation de 1 %).

* Entreprises du secteur bancaire, hors Dexia FP

(en EUR millions)	2011				
	Taux d'intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾				
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	
			Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	
Sensibilité	27	20	(12)	15	

(1) Sensibilité à une variation de 1 %

(2) Au 31 décembre 2011, la limite de sensibilité des taux d'intérêt pour BSM sur les activités poursuivies s'élève à EUR 96 millions (pour une variation de 1 %).

Portefeuille obligataire

(en EUR milliards)	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Exposition	124,20	81,30	14,90

Sensibilité au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille obligataire est couvert (objectif de gestion du *spread* de crédit exclusivement) : sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt est donc très limitée.

Sensibilité au *spread* de crédit

Elle évalue la variation de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente en fonction d'une hausse d'un point de base du *spread*, en millions d'euros.

(en EUR millions)	2010	2011	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Sensibilité	(30,70)	(26,50)	(0,90)

7.6. Sensibilité des actions cotées

Néant.

7.7. Risque de liquidité

a. Ventilation selon la durée résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Une large part du bilan est constituée de réévaluations d'actifs, de passifs et de dérivés. Dans la mesure où ces éléments de réévaluation varient constamment et ne peuvent être liés à la maturité de l'instrument financier, ils sont présentés sous une colonne séparée.

Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent sous l'échéance « à vue » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

Ventilation de l'actif

(en EUR millions)	Au 31/12/2011									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse, banques centrales, CCP	3 054	2	0	0	0	0	0			3 056
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	41	18	238	1 750	0	1 171	18 333		21 554
Instruments dérivés de couverture							1 142	6 737		7 879
Actifs financiers disponibles à la vente	32	623	1 741	8 626	20 055	35	556	636	(2 744)	29 560
Prêts et créances sur établissements de crédit	729	3 641	1 341	3 904	2 351	0	80	497	(9)	12 534
Prêts et créances sur la clientèle	235	2 232	6 191	27 923	102 880	0	936	15 437	(654)	155 180
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 020		3 020
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	10	53	542	96	0	13	0	(153)	561
Actifs d'impôts						3 307			(2 545)	762
Comptes de régularisation et actifs divers	5	38 006	122	0	1	44	16	2	(15)	38 181
Participations dans des entreprises mises en équivalence						0			0	0
Immobilisations corporelles						704			(198)	506
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						546			(441)	105
Total activités poursuivies	4 058	44 555	9 466	41 233	127 133	4 636	3 914	44 662	(6 759)	272 898
Actifs non courants destinés à être cédés	2 227	1 743	3 774	20 276	44 943	(503)	2 027	14 725	(27)	89 185
TOTAL	6 285	46 298	13 240	61 509	172 076	4 133	5 941	59 387	(6 786)	362 083

Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en EUR millions)	Au 31/12/2011								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	594	42 156	4 677	44 709	8 410	0	156	38	100 740
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	10	104	1 186	368	0	1 133	21 979	24 780
Instruments dérivés de couverture							1 922	30 192	32 114
Dettes envers la clientèle	1 155	1 418	1 352	1 055	1 986	0	83	123	7 172
Dettes représentées par un titre	2	28 496	5 495	42 016	24 054	0	1 075	3 754	104 892
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								445	445
Passifs d'impôts						35			35
Comptes de régularisation et passifs divers	11	2 829	60	18	107	52	3		3 080
Provisions						62			62
Dettes subordonnées	0	0	16	162	1 527	0	15	42	1 762
Total activités poursuivies	1 762	74 909	11 704	89 146	36 452	149	4 387	56 573	275 082
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	6 681	4 322	24 734	33 511	34	1 856	14 692	85 830
TOTAL	1 762	81 590	16 026	113 880	69 963	183	6 243	71 265	360 912

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

b. Actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local

Les actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local sont exposées dans la note 7.0 « Expositions aux risques et stratégies de couverture », paragraphe 2.4 « Risque de liquidité ».

7.8. Risque de change

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Au 31/12/2010				Total
	En euros	En autres devises UE	En dollars	En autres devises	
Total de l'actif	258 772	23 691	50 229	28 166	360 858
Total du passif	262 515	17 703	62 268	18 372	360 858
POSITION NETTE AU BILAN	(3 743)	5 988	(12 039)	9 794	0

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Au 31/12/2011				Total
	En euros	En autres devises UE	En dollars	En autres devises	
Total de l'actif	268 549	25 610	41 812	26 112	362 083
Total du passif	282 196	15 121	44 528	20 238	362 083
POSITION NETTE AU BILAN	(13 647)	10 489	(2 716)	5 874	0

7.9. Volume pondéré des risques

(en EUR millions)	2010	2011
Risque de crédit	66 363	48 034
Risque de marché	978	1 534
Risque opérationnel	2 241	1 392
TOTAL	69 582	50 960

8. Répartition géographique et analyse par métier

a. Répartition géographique

(en EUR millions)	Zone euro (pays utilisant l'Euro)	Reste de l'Europe	États-Unis	Autres pays	Total
Au 31/12/2010					
Produit net bancaire	(29)	53	(53)	(50)	(79)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	(305)	51	(601)	(57)	(912)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	112	0	0	0	112
Total du bilan	315 650	358	42 177	2 673	360 858
<i>dont participations dans des entreprises mises en équivalence</i>	0	0	0	0	0
Au 31/12/2011					
Produit net bancaire	(256)	13	(122)	19	(346)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	(1 343)	35	(371)	(18)	(1 697)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 005)	0	0	0	(1 005)
Total du bilan	332 706	225	26 685	2 467	362 083
<i>dont participations dans des entreprises mises en équivalence</i>	0	0	0	0	0
<i>dont actifs non courants destinés à être cédés</i>	89 166	0	19	0	89 185

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non pas par le pays de la contrepartie de la transaction.

b. Analyse par métier

La segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques du groupe Dexia Crédit Local, et s'articule à présent autour de deux divisions :

- la division *Core* qui regroupe les deux métiers représentant des activités opérationnelles centrées sur des franchises commerciales : *Public and Wholesale Banking*, et Banque de détail et commerciale, ainsi qu'un troisième segment dénommé *Group center* qui comprend les activités de trésorerie et l'ancien segment *Central Asset*,
- la division *Legacy Portfolio Management* qui, conformément à la décision de la Commission européenne, suit désormais les activités gérées en extinction (prêts PWB non stratégiques, obligations et portefeuille *Financial products* en extinction).

La division *Legacy Portfolio Management* se voit allouer un financement spécifique. Ainsi, le financement garanti par les États est attribué à cette division.

Les intérêts sur fonds propres alloués par le *Group center* aux métiers sont désormais calculés de la manière suivante :

- sur la base des fonds propres économiques pour les segments de la division *Core*,
- sur la base des fonds propres normatifs (soit 12,5 % du volume pondéré des risques) pour la division *Legacy Portfolio Management*.

Les revenus des capitaux alloués mesurent la performance des métiers.

Les informations financières relatives aux participations vendues sont présentées :

- sur la division *Legacy Portfolio Management* si elles sont conclues dans le cadre des engagements pris avec la Commission européenne,
- sur le segment *Group center* dans les autres cas.

	Division Core				Division Legacy Portfolio Management	Total
	Public and Wholesale Banking	Banque de détail et commerciale	Group Center	Sous-total		
(en EUR millions)						
Au 31/12/2010						
Produit net bancaire	226	62	(29)	259	(338)	(79)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	114	11	(135)	(10)	(902)	(912)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	112	0	0	112	0	112
Actif	170 720	1 851	92 089	264 660	96 198	360 858
<i>dont participations dans des entreprises mises en équivalence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Passif	6 050	1 662	348 135	355 847	5 011	360 858
Au 31/12/2011						
Produit net bancaire	219	0	48	267	(613)	(346)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	(87)	0	(242)	(329)	(1 368)	(1 697)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 005)	0	0	(1 005)	0	(1 005)
Actif	164 394	0	123 192	287 586	74 497	362 083
<i>dont participations dans des entreprises mises en équivalence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont actifs non courants destinés à être cédés</i>	<i>48 420</i>	<i>0</i>	<i>28 732</i>	<i>77 152</i>	<i>12 033</i>	<i>89 185</i>
Passif	6 861	0	355 222	362 083	0	362 083

Les relations entre les lignes de produits, et plus particulièrement, entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service, font l'objet de rétrocessions et/ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, incluant les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur base de l'encours à moyen et à long termes,

- l'intérêt sur le capital économique : le capital économique est alloué aux lignes de produits commerciales pour des besoins internes, et le retour sur le capital économique est utilisé pour mesurer la performance de chaque ligne commerciale,
- le coût du financement.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dexia Crédit Local, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés qui :

- rappelle que les comptes consolidés de Dexia Crédit Local ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation,
- expose les principaux éléments et hypothèses pris en compte par le conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés en retenant cette convention comptable, et notamment :
 - l'approbation par la Commission européenne d'un plan de restructuration comprenant une garantie des États belge, français et luxembourgeois ;
 - l'octroi par les États belge, français et luxembourgeois d'une garantie définitive d'un montant de 90 milliards d'euros, dont le principe a déjà été reflété dans les législations d'habilitation adoptées par les États belge, français et luxembourgeois ;
 - une rémunération de la garantie des États compatible avec la viabilité future du groupe ;
 - le soutien des États au regard de la situation de liquidité du groupe afin de mener à bien les mesures de restructuration annoncées en octobre 2011.

Comme indiqué dans la note 1, le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation est notamment justifié par le plan d'activités établi par le groupe Dexia, qui repose sur un certain nombre d'hypothèses. Certaines des hypothèses retenues reposent sur des facteurs exogènes au groupe Dexia, et en particulier la décision de la Commission européenne. Leur réalisation comporte donc des éléments d'incertitude. En conséquence, si les hypothèses retenues n'étaient pas confirmées, Dexia Crédit Local serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.1.d. de l'annexe des comptes consolidés. Elles ont également été réalisées dans le contexte particulier de la situation du groupe Dexia décrite dans la note 1 de l'annexe. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

Continuité d'exploitation

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous tend ces éléments, dont notamment le plan d'activité et les prévisions de financement.

Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention de continuité d'exploitation et des incertitudes y afférentes.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Comptabilisation des activités destinées à être cédées

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 4.6 de l'annexe des comptes consolidés, votre société a procédé au 31 décembre 2011 au classement et à la comptabilisation de certains actifs et passifs selon les règles applicables aux activités destinées à être cédées et activités abandonnées.

Nous avons examiné les modalités de présentation et d'évaluation des actifs et des passifs concernés en vue de vérifier le caractère approprié de ce traitement et de l'information communiquée dans la note 4.6 de l'annexe des comptes consolidés.

Valorisation des instruments financiers

Dans le contexte de volatilité des marchés financiers et de crise des finances publiques de certains pays, votre société, comme indiqué dans la note 1.3. de l'annexe des comptes consolidés, utilise des méthodologies et des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution éventuelle de provisions.

Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et à la détermination des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses retenues ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que mentionné dans la note 1.3 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

Comptabilisation des impôts différés actifs

Comme indiqué dans la note 4.2 de l'annexe des comptes consolidés, votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment sur la réserve de juste valeur sur les titres disponibles à la vente et sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Nous avons examiné les principales hypothèses de recouvrement ayant conduit à la reconnaissance et à l'évaluation de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2012

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Hervé HELIAS



Virginie CHAUVIN



DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA



Charlotte VANDEPUTTE



5 – Comptes annuels

Bilan	188	Annexe aux comptes annuels	192
Actif	188	1. Règles de présentation et d'évaluation	192
Passif	189	2. Notes sur l'actif.....	200
Engagements hors bilan	190	3. Notes sur le passif.....	209
Compte de résultat	191	4. Notes sur le hors bilan.....	214
		5. Notes sur le résultat	218
		6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2011	224
		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	226

Bilan

Actif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
I. Caisse, banques centrales, CCP	2.1	238	131	1 650
II. Effets publics et valeurs assimilées	2.2	3 235	2 554	1 751
III. Créances sur les établissements de crédit	2.3	41 624	38 702	40 728
IV. Opérations avec la clientèle	2.4	49 207	44 791	41 617
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5	60 057	53 764	49 362
VI. Actions et autres titres à revenu variable	2.6	281	278	246
VII. Participations et autres titres détenus à long terme	2.7	2 650	2 965	2 520
VIII. Immobilisations incorporelles	2.8	46	43	37
IX. Immobilisations corporelles	2.9	14	12	7
X. Capital souscrit appelé non versé		0	0	0
XI. Capital souscrit non appelé		0	0	0
XII. Actions propres		0	0	0
XIII. Autres actifs	2.10	12 983	18 096	25 880
XIV. Comptes de régularisation	2.10	9 740	11 221	16 121
TOTAL DE L'ACTIF		180 075	172 557	179 919

Passif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
I. Dettes envers les établissements de crédit	3.1	84 299	65 026	78 737
II. Opérations avec la clientèle	3.2	1 910	2 495	722
III. Dettes représentées par un titre	3.3	67 361	73 901	72 096
IV. Autres passifs	3.4	5 660	8 218	2 904
V. Comptes de régularisation	3.4	10 980	13 308	18 085
VI. Provisions pour risques et charges	3.5	2 625	3 743	4 271
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		0	0	0
VIII. Passifs subordonnés	3.6	5 271	4 757	2 214
CAPITAUX PROPRES	3.7	1 969	1 109	890
IX. Capital souscrit		501	501	501
X. Primes d'émission		861	1 501	4 870
XI. Réserves (et résultat reporté)		(92)	637	(46)
XVII. Résultat de l'exercice		699	(1 530)	(4 435)
TOTAL DU PASSIF		180 075	172 557	179 919

Engagements hors bilan

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS				
I. Engagements de financement donnés	4.1	42 909	36 379	24 002
II. Engagements de garantie donnés	4.2	58 312	56 834	52 438
III. Autres engagements donnés	4.3	31 526	29 922	47 361
ENGAGEMENTS REÇUS				
IV. Engagements de financement reçus	4.4	4 980	5 903	3 850
V. Engagements de garantie reçus	4.4	23 987	29 327	29 975
VI. Engagements sur titres	4.5	552	416	2 187
VII. Opérations de change en devises	4.6	82 385	74 707	94 294
VIII. Engagements sur instruments financiers à terme	4.7	600 116	558 327	449 272

Compte de résultat

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	10 017	6 663	8 215
II. Intérêts et charges assimilées	5.1	(9 659)	(6 972)	(9 019)
III. Revenus des titres à revenu variable	5.2	239	181	134
IV. Commissions (produits)	5.3	12	11	14
V. Commissions (charges)	5.3	(17)	(23)	(24)
VI. A. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	113	(386)	(191)
VI. B. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	1 051	(386)	(1 392)
VI. C. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement		(2)	0	0
VII. Autres produits d'exploitation bancaire	5.8	6	4	1
VIII. Autres charges d'exploitation bancaire	5.8	0	(1)	0
PRODUIT NET BANCAIRE		1 760	(909)	(2 262)
IX. Charges générales d'exploitation	5.5	(196)	(204)	(167)
X. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(28)	(25)	(25)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 536	(1 138)	(2 454)
XI. Coût du risque	5.6	(813)	(695)	(529)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		723	(1 833)	(2 983)
XII. Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.7	66	(11)	(916)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		789	(1 844)	(3 899)
XIII. Résultat exceptionnel	5.9	0	0	0
XIV. Impôt sur les bénéfices	5.10	(90)	314	(536)
XV. Dotations/Reprises de FRBG		0	0	0
RÉSULTAT NET		699	(1 530)	(4 435)
RÉSULTAT PAR ACTION		8,03	(17,58)	(50,95)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		8,03	(17,58)	(50,95)

Annexe aux comptes annuels

1. Règles de présentation et d'évaluation

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- La situation de Dexia Crédit Local est profondément marquée par un creusement du besoin de liquidité, aggravé par la baisse importante des taux d'intérêt qui s'est accompagnée d'une augmentation de plus d'EUR 15 milliards du montant de collatéral à verser aux contreparties de dérivés du groupe entre fin juin et fin décembre, dans un contexte de raréfaction de la liquidité ;
- La mise sous surveillance des notations à long et court termes communiquée par Moody's a accéléré la perte des financements interbancaires non sécurisés du groupe (EUR 6 milliards supplémentaires perdus entre le 30 septembre et le 7 octobre 2011) et érodé la confiance des clients particuliers en Belgique et au Luxembourg entraînant une fuite des dépôts à hauteur d'environ EUR 7 milliards entre fin septembre et fin octobre 2011.

Cette succession d'événements a conduit à des tensions sévères sur la liquidité du groupe qui, à partir du mois d'octobre 2011, a perdu l'accès au marché du financement non sécurisé.

- La dégradation consécutive des conditions de refinancement du groupe Dexia a entraîné la mise en place d'un plan de restructuration début octobre 2011.

1) Le 20 octobre 2011, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé les termes d'un protocole de négociation avec la Caisse des Dépôts et La Banque Postale relative au financement des collectivités locales françaises. Ce protocole a été complété en février 2012 par un accord d'ensemble associant l'État français pour la reprise de Dexia Municipal Agency puis par un protocole d'intentions signé le 28 mars 2012, qui comprend notamment :

- la création d'un nouvel établissement de crédit détenu à 68,3 % par une holding publique elle-même détenue par l'État français (46,35 %), la Caisse des Dépôts (46,35 %) et La Banque Postale (7,3 %). Ce nouvel établissement de crédit, dont Dexia Crédit Local détiendrait les 31,7 % restants, sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, qu'il détiendra à 100 %, et dont il assurera la gestion,
- la création d'une co-entreprise détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui aurait pour fonction de concevoir et distribuer des prêts aux collectivités locales françaises refinancés via Dexia Municipal Agency. Cette co-entreprise s'appuierait, au travers d'un contrat de services, sur les savoir-faire combinés de Dexia Crédit Local, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale.

La mise en œuvre de ce protocole reste soumise à l'accord des autorités de contrôle prudentiel et de concurrence compétentes. En vertu de ce dernier qui fixe un prix de cession de Dexia Municipal Agency à EUR 380 millions, Dexia Crédit Local a enregistré une provision pour dépréciation des titres de sa filiale à EUR 920 millions.

2) Par ailleurs, dans le cadre de ce plan, Dexia a annoncé la sortie du groupe de plusieurs de ses filiales. Ainsi, Dexia Banque Belgique, qui assurait pour Dexia Crédit Local un certain nombre de fonctions bancaires au titre de la gestion du groupe, a été rachetée par l'État belge le 20 octobre. Dexia Crédit Local a donc initié un projet de remise en place des fonctions nécessaires à son activité.

- À la suite de l'annonce faite par l'Union européenne de soutenir l'État grec en difficulté financière, le groupe Dexia Crédit Local a déprécié ses créances souveraines grecques. La dépréciation a été calculée en retenant la valorisation de fin d'année pour chaque titre, soit une perte de EUR 937 millions dans le résultat 2011. Cette valorisation a été établie pour partie avec des indicateurs de marché et pour son complément par des valorisations issues de modèles internes.

Dexia Crédit Local a par ailleurs bénéficié, fin 2011, d'un soutien de sa maison mère, afin de couvrir les pertes potentielles attachées aux portefeuilles de titres grecs portés par ses filiales de refinancement Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland AG.

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 4,2 milliards, portant ainsi le capital à EUR 4,7 milliards. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion de plusieurs prêts subordonnés existants pour environ EUR 2,5 milliards et par apport de numéraire pour EUR 1,7 milliard. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, l'assemblée générale a aussi décidé de réduire le capital de EUR 4,2 milliards. Le capital social de Dexia Crédit Local reste par conséquent inchangé et s'établit toujours à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

- Dexia bénéficiait, pour ses émissions jusqu'au 30 juin 2010, du mécanisme de garantie des États mis en place en octobre 2008. Au 31 décembre 2011, les instruments bénéficiant de cette garantie représentent un encours de EUR 23,3 milliards, et la charge payée par Dexia Crédit Local et ses succursales au titre de la rémunération de cette garantie s'élève à EUR 279 millions (contre EUR 340 millions au 31 décembre 2010).

Depuis le 22 décembre 2011, le groupe Dexia bénéficie d'une garantie temporaire des États (État belge pour 60,5 %, État français pour 36,5 % et État luxembourgeois pour 3 %), valable jusqu'au 31 mai 2012, qui lui permet d'émettre des obligations de maturité allant jusqu'à 3 ans, garanties dans la limite d'un plafond maximal de EUR 45 milliards. Cette garantie temporaire constitue la première étape de l'engagement des trois États d'apporter une garantie de EUR 90 milliards, dont la mise en œuvre est soumise à une décision définitive de la Commission européenne. Dans le cadre de ce nouvel accord, le groupe Dexia Crédit Local a émis des dettes à moyen terme pour EUR 21,6 milliards au 31 décembre 2011.

- Les comptes consolidés et sociaux de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Cette hypothèse de continuité a été étayée par un plan d'affaires validé par les conseils d'administration du groupe et de Dexia Crédit Local, reposant sur un certain nombre d'hypothèses structurantes et d'incertitudes dont les grandes lignes sont décrites ci-après.

Techniquement, ce plan résulte de la consolidation de plans établis au niveau de chacune des entités du groupe selon des scénarios et des hypothèses communes à l'ensemble des entités. Ces plans consolidés ont été mis en cohérence et assujettis à différents scénarios de *stress* qui ont impacté tant le bilan que la profitabilité des entités. Ainsi, la sensibilité des entités aux principaux facteurs de risque suivants a été testée : taux d'intérêt, taux de change, et *spreads* de crédit notamment.

Enfin, l'ensemble des impacts de cessions prévues d'entités a été pris en compte (gain ou perte en capital, effets sur le bilan, la liquidité, les ratios de capital).

Comme annoncé par Dexia en octobre 2011, le plan consiste en la vente des franchises commerciales viables, puis en une gestion à long terme de la décroissance du groupe sur son nouveau périmètre reposant sur un portage à maturité des portefeuilles.

Le scénario macro-économique retenu est celui d'une faible récession pendant les deux prochaines années puis d'une reprise progressive à compter de 2014. Aucun événement négatif majeur n'est retenu durant cette période.

La validation par la Commission européenne du plan qui lui sera soumis par les États est l'une des hypothèses centrales du plan d'affaires. Ce plan comprend une garantie définitive de financement de EUR 90 milliards, accordée par les États sans contrepartie en collatéral. Le coût de financement constituera un élément clé de la profitabilité du groupe. À cet égard, il est fait l'hypothèse du maintien sur la durée des conditions d'accès favorables au refinancement des banques centrales aujourd'hui offertes aux banques européennes, sachant que celles-ci sont susceptibles d'être revues dans le temps, notamment en cas d'amélioration des conditions de marché. Par ailleurs, la rémunération de la garantie des États à charge de Dexia est supposée suffisamment faible pour permettre de mener à son terme la restructuration du groupe. En tout état de cause, il est hautement probable que toute éventuelle amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficiera en premier lieu et principalement aux États garants, afin de tenir compte du risque qu'ils portent.

Le scénario suppose le maintien de la licence bancaire des entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect de certains ratios de liquidité réglementaires. Il se fonde également sur l'hypothèse du maintien de la notation de Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Le plan d'affaires ainsi réalisé conclut à la viabilité du groupe Dexia, sur la base des hypothèses et des scénarios retenus.

Bien que le management de Dexia considère ce scénario comme le plus plausible, des risques significatifs demeurent toutefois attachés à la non-matérialisation des hypothèses de travail retenues.

Ainsi, à titre d'exemple, une récession plus sévère que prévue pourrait provoquer des pertes de crédit importantes (*via* un impact sur les titres souverains détenus par le groupe notamment) et maintenir à des niveaux négatifs élevés les réserves de juste valeur des titres disponibles à la vente du groupe.

De même, la non-réalisation des anticipations de marché sur les taux d'intérêt ou leur maintien à un niveau très bas dans le futur, aboutirait à un niveau plus élevé qu'anticipé dans le plan du collatéral versé au titre des dérivés de couverture et augmenterait sensiblement le besoin de financement du groupe et donc son recours à la garantie des États.

La dégradation de la notation de Dexia SA ou de Dexia Crédit Local ou la dégradation des États garants pourrait également, à partir d'un certain seuil, dégrader la situation de liquidité du groupe et impacter son coût de financement.

En outre, la mise en place de la garantie définitive est assujettie à un certain nombre de conditions devant être réalisées préalablement, telles que l'obtention de l'accord de la Commission européenne. Un retard dans la mise en place de cette garantie pourrait avoir des impacts très significatifs sur le résultat du groupe, Dexia devant faire face à des renouvellements importants de financement dès début 2013.

Plus généralement, le plan nécessite le soutien d'acteurs clefs extérieurs à Dexia : États garants et banques centrales en particulier jouent un rôle important dans la réalisation du plan d'affaires défini par le groupe, en lien étroit avec les régulateurs.

Enfin, la situation de Dexia l'expose à des risques opérationnels importants, nécessitant la mise en œuvre de mesures de nature à retenir les compétences humaines indispensables à son fonctionnement.

- Événement postérieur à la clôture : la notation long terme de Dexia Crédit Local par Standard & Poor's a été abaissée le 28 mars 2012 de BBB+ à BBB avec maintien du *credit watch negative*.

1.2. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les comptes annuels de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2011 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*), ce qui repose sur un certain nombre d'hypothèses dont notamment :

- l'approbation par la Commission européenne d'un plan de restructuration comprenant notamment une garantie des États belge, français et luxembourgeois ;
- l'octroi par les États belge, français et luxembourgeois d'une garantie permanente d'un montant de EUR 90 milliards, dont le principe a été annoncé en octobre 2011 et reflété dans les législations d'habilitation adoptées par les États belge, français et luxembourgeois. Par ailleurs, aux termes de l'article 15 (f) de la Convention de garantie autonome conclue le 16 décembre 2011 entre les États belge, français et luxembourgeois, Dexia SA et Dexia Crédit Local, les États se sont engagés à négocier de bonne foi le renouvellement de la Convention de garantie, qui pourrait prévoir une augmentation du plafond global de la garantie à EUR 90 milliards ;
- une rémunération de la garantie des États compatible avec la viabilité future du groupe. La rémunération payée au titre de la garantie sera l'un des éléments significatifs de nature à influencer la profitabilité du groupe ;
- le soutien des États au regard de la situation de liquidité du groupe afin de mener à bien les profondes mesures de restructuration annoncées en octobre 2011.

Le maintien de la convention comptable de continuité de l'exploitation est notamment justifié par le *business plan* établi par le groupe, qui repose sur un certain nombre d'hypothèses et qui est présenté dans le point ci-avant 1.1. Faits marquants de l'exercice.

Ces hypothèses reposent sur un certain nombre de facteurs exogènes qui ne sont pas du ressort de Dexia Crédit Local. Leur réalisation demeure donc incertaine et dépend, entre autres facteurs, de la décision de la Commission européenne.

En l'absence de mesures complémentaires correctrices, la non-matérialisation de l'une ou plusieurs de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur la situation de continuité d'exploitation de Dexia Crédit Local et engendrer des tensions sur la situation de liquidité et de solvabilité du groupe.

En conséquence, les règles d'évaluation ont été maintenues inchangées en 2011.

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors bilan suivent les principes de présentation bancaire.

Ces comptes annuels sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques, conformément aux règlements CRB n° 91-01 et CRC n° 00-03 relatifs à l'établissement des comptes individuels.

a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels n'ont pas été modifiées.

b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat des comptes de synthèse individuels

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

Créances sur la clientèle

Les engagements de financement pris, mais pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés, figurent dans le hors bilan.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants échus et courus, calculés *pro rata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une dépréciation de montant équivalent.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts constatées jusqu'au 31 décembre 2004 continuent d'être amorties comptablement et fiscalement sur la durée résiduelle des prêts remboursés, en fonction du montant des intérêts qui auraient été versés sur ces opé-

rations. Le stock d'indemnités à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les indemnités de remboursement anticipé sont enregistrées en compte de résultat à la date de résiliation.

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non-recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non-recouvrement. Ce sont les créances impayées, de plus de 9 mois en matière de crédit aux collectivités locales, de plus de 6 mois en matière de crédit immobilier, et de plus de 3 mois pour tous les autres types de crédit. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire...). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celles-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100 %.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructuré. Dès leur transfert en encours douteux compromis, les intérêts sur ces dossiers ne contribuent plus à la marge d'intérêts.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont classées dans la deuxième catégorie jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite immédiatement au résultat en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts au *pro rata* de la vie de l'opération.

Opérations sur titres

Les titres détenus par Dexia Crédit Local sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement CRB n° 2005-01 portant modification du règlement CRB n° 90-01, les titres sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Le portefeuille de transaction de Dexia Crédit Local est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition y compris intérêts courus et frais exclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché

disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

Titres de placement

Ce sont tous les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de *swaps* de taux et/ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur.

Pour le calcul de la valeur de réalisation (ou la valeur de marché telle que définie dans les annexes), si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Dans ce cadre, Dexia Crédit Local s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation en s'efforçant de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la dépréciation figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision au passif.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition.

Pour un titre déprécié à la date de transfert, une reprise de la dépréciation devenue sans objet est réalisée à partir de cette date, sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Sont classés dans les titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés des catégories « titres de placement » et « titres de négociation » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque

ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des *swaps* de taux d'intérêt ou de devises.

Ces instruments en couverture affectée à des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée résiduelle du titre.

En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;
- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant non négligeable par rapport au montant total des titres d'investissement détenus, Dexia Crédit Local n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir, sauf si cette cession ou transfert ne met pas en doute l'intention de l'établissement de conserver ses autres titres d'investissement jusqu'à leur échéance (par exemple, cession d'un titre d'investissement dont la qualité du crédit de l'émetteur a subi une dégradation importante ou cas de titres de transaction et de placement préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie et redevenant négociables sur un marché actif). Les titres d'investissement antérieurement acquis sont reclassés dans la catégorie « titres de placement » pour leur valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

Titres de l'activité de portefeuille (Tap)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les Tap sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des Tap, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de *repurchase agreement (repo)* et des opérations de prêts/emprunts de titres.

Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *pro rata temporis*.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comptable de ces opérations est celui du *repo*. Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

Les titres prêtés font l'objet d'un déclassement sous la forme d'une créance représentative de la valeur comptable de ces titres prêtés. À chaque arrêté comptable, la créance est réévaluée selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

Les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie, au passif, d'une dette de titres à l'égard du prêteur. En date d'arrêté, les titres empruntés et la dette correspondante sont évalués selon les règles applicables aux titres de transaction.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :

- soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice ;
- soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition ou leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour Dexia Crédit Local.

Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multicritères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une dépréciation sur la ligne de participation.

Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement CRB n° 89-01.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Sauf exception, les agencements et mobiliers sont amortis sur 10 ans, le matériel sur 5 ans et les logiciels entre 3 à 5 ans.

Autres actifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à recevoir dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont enregistrées en compte de résultat depuis le 1^{er} janvier 2005.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium term notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts

négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *prorata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *prorata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Autres passifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à verser dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Provisions au passif du bilan

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions non individualisées (provisions collectives) sur la clientèle figurent dans cette rubrique. Ces provisions couvrent le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêtés des comptes. Ces pertes sont estimées en se basant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve l'emprunteur. À cet effet, Dexia Crédit Local a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défauts et pertes en cas de défaut.

Des provisions fiscales réglementées sont constituées dans les comptes sociaux sur les crédits à moyen et long termes et sur les amortissements dérogatoires. Des dépréciations liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont estimés chaque année selon une méthode actuarielle et comptabilisés dans les provisions.

Les provisions au passif incluent également les provisions pour impôts différés.

Passifs subordonnés

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par Dexia Crédit Local. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres complémentaires en application de l'article 4-d du règlement CRB n° 90-02, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

Opérations sur instruments financiers à terme

Dexia Crédit Local conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : *swaps* de taux et/ou de devise, *Fra*, *Cap*, *Floor*, options de taux, *futures*, *Credit Default Swap*, *credit spread option*.

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements CRB n° 90-15 et n° 92-04. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations.

L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur. Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont étalées sur la durée de vie de l'instrument financier tant que celui-ci reste en vie. Cet étalement est réalisé en mode quasi actuariel pour l'ensemble des opérations.

Opérations de couverture

Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les *swaps* affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.

Dans le cas du remboursement anticipé (ou éventuellement de la cession) de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée de la façon suivante :

- si la résiliation de l'instrument de couverture a eu lieu avant le 1^{er} janvier 2005, la soulte est étalée sur la durée de l'opération résiliée ;
- si celle-ci a eu lieu à partir du 1^{er} janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat sur la période de résiliation ; toutefois, la soulte payée par Dexia Crédit Local n'est déduite de ce résultat que pour la partie qui excède les gains non encore constatés en résultat sur la position symétrique.

Dans les deux cas, le stock de soultes à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée.

Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilés sur opérations de macrocouverture » et « Intérêts et produits assimilés sur opérations de macrocouverture ». La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Dans le cas d'une résiliation de *swaps* de macrocouverture, la soulte de résiliation de *swaps* est enregistrée de la façon suivante :

- avant le 1^{er} janvier 2005, la soulte est étalée lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou elle fait l'objet d'un traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque.
- à partir du 1^{er} janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat.

Opérations de gestion de position

Chez Dexia Crédit Local, deux activités distinctes entrent dans ce cadre :

- une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux

d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt. Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions du règlement CRB n° 97-02 modifié.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe du *mark-to-market* qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;
- l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus.

La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêt, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.

La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.

Dans le cadre de cette activité, la succursale de New York gère les risques générés par les portefeuilles de manière centralisée. Le transfert de risque est réalisé sous forme de contrats internes comptables. Ces contrats sont mis en place, enregistrés et valorisés conformément au règlement CRB n° 90-15.

Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations (dont les dérivés de crédit) qui ne satisfont pas aux critères de classement de la catégorie « Activité de gestion spécialisée ».

Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donne lieu à la constitution de provisions pour risques en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;
- l'inscription en compte de résultat *pro rata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, Dexia Crédit Local conclut des *swaps* cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Par ailleurs, des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement CRB n° 89-01, deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater le report/déport en résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat, c'est-à-dire la différence entre le cours à terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement CRB n° 89-01, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours à terme restant à courir.

Opérations en devises

En application du règlement CRB n° 89-01, modifié par le règlement n° 90-01, Dexia Crédit Local comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portés au compte de résultat. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.

Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.

Les comptes des succursales étrangères intégrées dans le périmètre de Dexia Crédit Local font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à

revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Produits et charges exceptionnels

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine de la société.

De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prises de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine de la société mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature, qui ont une importance significative sur le résultat de la période, sont classés en produits et charges exceptionnels.

Impôts sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 36,10 % et celui retenu en matière d'impôts différés de 34,43 % en France.

Le taux appliqué sur les contributions des succursales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Intégration fiscale

Le régime fiscal retenu pour Dexia Crédit Local est celui de l'intégration fiscale.

Dexia Crédit Local est intégré dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est depuis le 1^{er} janvier 2002 l'établissement stable en France de Dexia SA.

Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle, dus par le groupe. La charge d'impôt de Dexia Crédit Local est constatée en comptabilité comme en l'absence de toute intégration fiscale.

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez Dexia SA établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local).

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet désormais que les économies d'impôts qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales soient réattribuées à Dexia Crédit Local.

Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs

En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, il convient de préciser que Dexia Crédit Local ne possède aucune implantation dans les États n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative (succursales, filiales, y compris entités *ad hoc*) et participations dans d'autres entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint (ou de fait).

Identité de la société consolidant les comptes de Dexia Crédit Local

DEXIA SA, Place Rogier, 11B-1210 Bruxelles.

2. Notes sur l'actif

2.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des CCP (poste I de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	0
-------------------	---

b. Détail du poste hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Caisse	0	0
Avoirs auprès des banques centrales ou des instituts d'émission	131	1 650
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0	0
TOTAL	131	1 650

2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale (poste II de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	48
-------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2011
	0	0	112	1 591	1 703

c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(En EUR millions)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	47	2 535	40	2 622
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	0	93	0	93
• cessions et titres échus	(6)	(495)	0	(501)
• transferts	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	41	2 133	40	2 214
Dépréciations au 31/12/2010	0	(130)	0	(130)
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	(664)	(32)	(696)
• reprises	0	317	0	317
• écarts de conversion	0	(2)	0	(2)
• autres	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2011	0	(479)	(32)	(511)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2011	41	1 654	8	1 703

Le montant de titres prêtés au 31 décembre 2011 s'élève à EUR 369 millions sur le portefeuille de placement.

Des compléments d'informations sont apportés sur les effets publics en annexe 2.5.

d. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2011.

e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

La ventilation des titres cotés et autres titres est commentée dans la note 2.5.g.

f. Plus et moins-value latentes sur titres

(En EUR millions)	Titres de placement	Titres d'investissement
Plus-values latentes	21	0
Moins-values latentes	0	0

2.3. Créances sur les établissements de crédit (poste III de l'actif)**a. Intérêts courus repris sous ce poste**

(en EUR millions)	78
-------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances à vue	14 549	8 379	3 285	4	21	5 069
Créances à terme	24 094	32 271	21 153	1 687	4 785	4 646
TOTAL	38 643	40 650	24 438	1 691	4 806	9 715

c. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2011	
	Total	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses et compromises	Total
(en EUR millions)				
Encours brut	57	16	0	16
Dépréciations cumulées ⁽¹⁾	(37)	(1)	0	(1)
ENCOURS NET	20	15	0	15

(1) Le montant 2010 correspond essentiellement à la dépréciation des créances envers la banque Lehman Brothers Holding Inc.

d. Ventilation des créances à terme selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	1 117	737
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	22 977	31 534
TOTAL	24 094	32 271

e. Qualité des créances subordonnées à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2011	
	Total	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses et compromises	Total
(en EUR millions)				
Encours brut	373	0	0	0
Dépréciations cumulées ⁽¹⁾	(373)	0	0	0
ENCOURS NET	0	0	0	0

(1) Ce montant correspond à la dépréciation des créances envers Dexia Holdings Inc. sur 2010.

2.4. Opérations avec la clientèle (poste IV de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	298
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilée	Montant au 31/12/2011
	521	2 226	9 731	28 841	0	41 319

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2011	
	Total	Secteur Public	Autres secteurs	Total
Encours sains	44 164	18 121	22 822	40 943
Encours restructurés	0	0	0	0
Encours douteux	47	43	178	221
Encours douteux compromis	275	0	155	155
TOTAL	44 486	18 164	23 155	41 319

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Encours brut des créances douteuses	61	314
Dépréciations cumulées	(14)	(93)
Encours net des créances douteuses	47	221
Encours brut des créances douteuses compromises	360	215
Dépréciations cumulées	(85)	(60)
Encours net des créances douteuses compromises	275	155

e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Créances subordonnées sur la clientèle	7	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	44 479	41 319
TOTAL	44 486	41 319

2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	288
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2011
	4 365	1 329	9 048	34 332	49 074

c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur (en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Émetteurs publics	17 581	13 865
Autres émetteurs	35 700	35 209
TOTAL	53 281	49 074

La baisse du portefeuille de titres s'explique par la politique de réduction du gap de liquidité.

d. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	11 781	42 734	617	55 132
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	5 922	94	0	6 016
• cessions et titres échus	(4 988)	(5 640)	0	(10 628)
• autres variations	0	301	0	301
• écarts de conversion	(261)	547	(22)	264
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	12 454	38 036	595	51 085
Dépréciations au 31/12/2010	0	(1 851)	0	(1 851)
Variations de l'exercice :				
• dotations ⁽¹⁾	0	(1 861)	(153)	(2 014)
• reprises	0	1 855	0	1 855
• autres variations	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	(1)	0	(1)
Dépréciations au 31/12/2011	0	(1 858)	(153)	(2 011)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2011	12 454	36 178	442	49 074

(1) La dépréciation sur le portefeuille d'investissement est relative au portefeuille de titres liés à la Grèce.

Le montant de titres prêtés au 31 décembre 2011 s'élève à EUR 1,2 milliard sur le portefeuille de transaction, à EUR 24 milliards sur le portefeuille de placement et à EUR 26 millions sur le portefeuille d'investissement. Le montant de titres empruntés au 31 décembre 2011 s'élève à EUR 7,8 milliards sur le portefeuille de transaction.

e. Ventilation synthétique par portefeuille

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010				Montant au 31/12/2011			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	47	2 467	40	2 554	41	1 702	8	1 751
Valeur brute	50	2 559	40	2 649	41	2 160	40	2 241
Primes/décotes	(3)	(24)	0	(27)	0	(27)	0	(27)
Créances rattachées	0	62	0	62	0	48	0	48
Dépréciations	0	(130)	0	(130)	0	(479)	(32)	(511)
Valeur de marché	47	2 488	40	2 575	41	1 724	8	1 773
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 781	41 361	622	53 764	12 454	36 464	444	49 362
Valeur brute	11 854	42 472	617	54 943	12 454	37 492	595	50 541
Primes/décotes	(73)	262	0	189	0	544	0	544
Créances rattachées	0	478	5	483	0	286	2	288
Dépréciations	0	(1 851)	0	(1 851)	0	(1 858)	(153)	(2 011)
Valeur de marché	11 781	44 930	617	57 328	12 454	41 835	449	54 738
Actions et autres titres à revenu variable	0	278	0	278	0	246	0	246
Valeur brute	0	332	0	332	0	297	0	297
Primes/décotes	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	(54)	0	(54)	0	(51)	0	(51)
Valeur de marché	0	320	0	320	0	37	0	37
Total du portefeuille titres	11 828	44 106	662	56 596	12 495	38 412	452	51 359
Provisions pour risques et charges⁽¹⁾	0	1 758	0	1 758	0	3 406	0	3 406

(1) La provision pour risques et charges de EUR 3 406 millions est relative aux pertes sur les couvertures des titres de placement. Cette provision est présentée au passif (annexe 3.5).

f. Ventilation par type de contrepartie

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010				Montant au 31/12/2011			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	47	2 467	40	2 554	41	1 702	8	1 751
Administrations centrales	47	2 445	40	2 532	41	1 556	8	1 605
Collectivités locales	0	22	0	22	0	146	0	146
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 781	41 361	622	53 764	12 454	36 464	444	49 362
Administrations centrales	67	1 693	186	1 946	866	1 986	70	2 922
Collectivités locales	1 142	14 610	75	15 827	2 112	13 648	31	15 791
Établissements de crédit	1 825	8 134	320	10 279	4 842	5 309	316	10 467
Autres établissements privés	8 747	16 924	41	25 712	4 634	15 521	27	20 182
Actions et autres titres à revenu variable	0	278	0	278	0	246	0	246
Actions et autres titres à revenu variable	0	23	0	23	0	11	0	11
FCP	0	255	0	255	0	235	0	235
Total du portefeuille titres	11 828	44 106	662	56 596	12 495	38 412	452	51 359

g. Ventilation en titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010				Montant au 31/12/2011			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	47	2 467	40	2 554	41	1 702	8	1 751
Titres cotés ⁽¹⁾	47	2 463	40	2 550	41	1 698	8	1 747
Titres non cotés	0	4	0	4	0	4	0	4
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 781	41 361	622	53 764	12 454	36 464	444	49 362
Titres cotés ⁽¹⁾	7 164	21 795	30	28 989	3 587	17 725	22	21 334
Titres non cotés	4 617	19 566	592	24 775	8 867	18 739	422	28 028
Actions et autres titres à revenu variable	0	278	0	278	0	246	0	246
Titres cotés ⁽¹⁾	0	98	0	98	0	108	0	108
Titres non cotés	0	180	0	180	0	138	0	138
Total du portefeuille titres	11 828	44 106	662	56 596	12 495	38 412	452	51 359

(1) La notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

h. Ventilation selon le caractère subordonné, hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	493	0
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	0	0
Obligations non subordonnées et autres titres à revenu fixe	52 788	49 074
Total	53 281	49 074
dont obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	0	0

i. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2011.

j. Pour le portefeuille de transaction hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	(12)	270

k. Pour le portefeuille de placement et d'investissement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	690	997
Différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	425	480

l. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Encours brut des créances douteuses	241	971
Dépréciations cumulées ⁽¹⁾	(138)	(610)
Encours net des créances douteuses	103	361

(1) Les dépréciations de EUR -610 millions sont essentiellement liées aux provisions enregistrées sur les créances souveraines grecques.

2.6. Actions et titres à revenu variable (poste VI de l'actif)**a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice**

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre		Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	0	332	332
Variations de l'exercice :			
• acquisitions	0	26	26
• cessions et titres échus	0	(65)	(65)
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	4	4
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	0	297	297
Dépréciations au 31/12/2010	0	(54)	(54)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(12)	(12)
• reprises	0	16	16
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	(1)	(1)
Dépréciations au 31/12/2011	0	(51)	(51)
Valeur comptable nette au 31/12/2011	0	246	246

b. Transferts entre portefeuilles (hors activité d'assurance)

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2011.

c. Ventilation en titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Valeur comptable au 31/12/2011	Valeur de marché au 31/12/2011	Plus-value latente nette au 31/12/2011
Titres cotés	52	52	0
Titres non cotés	194		
Total	246		

d. Plus et moins-values latentes sur titres à revenu variable

(en EUR millions)	Titres de placement
Plus-values latentes	37
Moins-values latentes	0

2.7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (postes VII de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	0
-------------------	---

b. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Entreprises liées		Autres participations		Total
	Établissements de crédit	Autres	Établissements de crédit	Autres	
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	4 991	203	12	27	5 233
Variations de l'exercice :					
• acquisitions ⁽¹⁾	437	49	0	2	488
• cessions et titres échus ⁽²⁾	0	0	(4)	(4)	(8)
• transferts	(39)	0	39	0	0
• écarts de conversion ⁽³⁾	29	0	2	0	31
• autres variations	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	5 418	252	49	25	5 744
Dépréciations au 31/12/2010	(2 261)	(5)	0	(2)	(2 268)
Variations de l'exercice :					
• actées ⁽⁴⁾	(922)	0	(1)	(2)	(925)
• reprises	0	0	0	0	0
• annulées	0	0	0	0	0
• transférées	0	0	0	0	0
• écarts de conversion ⁽³⁾	(29)	0	(2)	0	(31)
• autres variations	0	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2011	(3 212)	(5)	(3)	(4)	(3 224)
Valeur comptable nette au 31/12/2011	2 206	247	46	21	2 520

(1) Les principaux mouvements 2011 correspondent à des augmentations de capital chez Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia Municipal Agency et Dexia Bail.

(2) Les cessions concernent principalement les titres Vulcain Energie, Dexia Public Finance Switzerland.

(3) Les écarts de conversion portent principalement sur Dexia Holdings Inc.

(4) Dont EUR -920 millions de dépréciations des titres de la filiale Dexia Municipal Agency.

c. Titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Valeur nette comptable au 31/12/2011	Valeur de marché au 31/12/2011	Plus-value latente au 31/12/2011
Titres cotés	0	0	0
Titres non cotés	2 520		
TOTAL	2 520		

d. Principales lignes significatives

(en EUR millions)	Valeur brute comptable au 31/12/2011	Réductions de valeur au 31/12/2011	Valeur nette comptable au 31/12/2011			
Titres cotés	0	0	0			
Titres non cotés	Valeur brute comptable au 31/12/2011	Dépréciations au 31/12/2011	Valeur nette comptable au 31/12/2011	% de participation	Quote part des capitaux propres au 31/12/2011	Exercice de référence
TOTAL	5 744	3 224	2 520			
Dont les principales :						
Dexia Holdings Inc. ⁽¹⁾	2 218	2 218	0	90,00%	(1 372)	2011
Dexia Municipal Agency ⁽²⁾	1 300	920	380	100,00%	1 362	2011
Dexia Crediop	581	0	581	70,00%	750	2011
Dexia Kommunalbank Deutschland	793	0	793	100,00%	751	2011
Dexia Kommunalkredit Bank	160	0	160	100,00%	146	2011
Dexia Sabadell S.A.	152	0	152	60,00%	289	2011
CBX.IA 2	100	0	100	70,85%	82	2011
Dexia Israel Bank Ltd.	56	0	56	65,31%	93	2011
Dexia Sofaxis	50	0	50	99,98%	52	2011
CBX.IA 1	41	0	41	100,00%	1	2011
Dexia Flobail	56	0	56	100,00%	(97)	2011
Dexia CLF Immo	34	18	16	100,00%	17	2011
Dexia CLF Banque	20	0	20	100,00%	18	2011
Exterimmo	20	0	20	40,00%	20	2010
Société d'Investissement Suisse Luxembourgeoise	17	13	4	100,00%	4	2011
Dexia Real Estate Capital Markets	49	0	49	100,00%	49	2011
Dexia Bail	10	0	10	99,91%	5	2011
Dexia CLF Régions Bail	8	0	8	100,00%	22	2011

(1) Dépréciation totale des titres Dexia Holdings Inc. en 2009 compte tenu de l'accord de cession de l'activité d'assurance de FSA à Assured Guaranty Ltd.

(2) Dépréciation des titres Dexia Municipal Agency en 2011 en vertu de l'accord de principe (voir faits marquants de l'exercice dans l'Annexe aux comptes annuels).

2.8. Immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Frais d'établissement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 31/12/2010	0	273	273
Variations de l'exercice :			
• augmentations	0	14	14
• diminutions	0	(78)	(78)
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
Valeur comptable brute au 31/12/2011	0	209	209
Amortissements et dépréciations au 31/12/2010	0	(230)	(230)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(17)	(17)
• reprises	0	75	75
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2011	0	(172)	(172)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2011	0	37	37

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels acquis et aux développements informatiques réalisés en interne et immobilisés.

Les immobilisations incorporelles diminuent en raison des fermetures des succursales de Londres et de Tokyo.

2.9. Immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	1	6	45	0	52
Variations de l'exercice :					
• augmentations	0	0	0	0	0
• diminutions	(1)	(2)	(2)	0	(5)
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	0	4	43	0	47
Plus-values au 31/12/2011	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2010	0	(3)	(37)	0	(40)
Variations de l'exercice :					
• dotations	0	(1)	(2)	0	(3)
• reprises	0	1	2	0	3
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2011	0	(3)	(37)	0	(40)
Valeur comptable nette au 31/12/2011	0	1	6	0	7

2.10. Autres actifs et comptes de régularisation (postes XIII et XIV de l'actif)

Ventilation du poste

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Autres actifs		
Primes payées sur <i>swaptions</i> émises	25	34
Primes payées sur options	68	55
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	16 946	25 412
Créances fiscales	1	2
Impôts différés actifs	944	158
Autres immobilisations financières	0	0
Autres actifs	112	219
TOTAL COMPTES AUTRES ACTIFS	18 096	25 880

(1) Les dépôts de garantie versés correspondent essentiellement à des versements de collatéraux dans le cadre de contrats avec les principales contreparties traitant sur les marchés de dérivés. La hausse des cash collatéraux est essentiellement due à l'évolution des taux d'intérêt sur 2011.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Comptes de régularisation		
Primes et charges à reporter sur emprunts	320	343
Primes sur prêts et autres charges à reporter	72	73
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	825	675
Primes et charges à reporter sur opérations de <i>trading</i>	1 030	2 146
Produits acquis sur opérations de couverture	1 661	1 342
Produits acquis sur opérations de <i>trading</i>	6 308	9 787
Écarts de conversion à l'actif	205	267
Autres produits acquis	800	1 488
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	11 221	16 121

2.11. Ventilation de l'actif par devise

Classement par devises d'origine

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011
En EUR	98 635
En autres devises UE	19 988
En autres devises hors UE	61 296
TOTAL DE L'ACTIF	179 919

3. Notes sur le passif

3.1. Dettes envers les établissements de crédit (poste I du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	122
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue ⁽¹⁾	10 181	38 431	38 431			
Dettes à terme	54 726	40 184	11 956	3 154	18 039	7 035
TOTAL	64 907	78 615	50 387	3 154	18 039	7 035

(1) La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 9,2 milliards au 31 décembre 2011 contre EUR 6,4 milliards au 31 décembre 2010.

3.2. Opérations avec la clientèle (poste II du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	18
-------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue	0	7	7			
Dettes à terme	2 478	697	5	335	247	110
TOTAL	2 478	704	12	335	247	110

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Secteur public	1 651	21
Autres secteurs	827	683
TOTAL	2 478	704

3.3. Dettes représentées par un titre (poste III du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	300
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres du marché interbancaire et TCN	55 572	51 619	25 250	3 281	19 752	3 336
Emprunts obligataires	17 900	20 177	6 049	1 240	10 830	2 058
TOTAL	73 472	71 796	31 299	4 521	30 582	5 394

Au 31 décembre 2011, les dettes à moyen et long termes, au travers des *Euro Medium Term Notes*, des bons à moyen terme négociables et des emprunts obligataires, présentent un solde de EUR 29 milliards.

c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

(en EUR millions)	Titres de marché interbancaire et TCN	Emprunts obligataires	Total
VALEUR AU 31/12/2010	55 572	17 900	73 472
Variations de l'exercice			
• émissions	3 101	13 440	16 541
• remboursements	(6 894)	(11 196)	(18 090)
• écarts de conversion	(160)	33	(127)
• autres	0	0	0
VALEUR AU 31/12/2011	51 619	20 177	71 796

3.4. Autres passifs et comptes de régularisation (poste IV et V du passif)

Détail du poste

Comptes de régularisation et autres passifs (en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Autres passifs		
Dépôts de garanties reçus	920	1 892
Primes sur instruments conditionnels vendus	10	9
Créditeurs divers	7 288	1 003
TOTAL AUTRES PASSIFS	8 218	2 904
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance sur prêts	92	92
Décotes constatées lors du rachat des créances	0	0
Produits constatés d'avance sur opérations de couverture	1 104	1 252
Produits constatés d'avance sur opérations de <i>trading</i>	1 234	2 119
Gains à étaler sur contrats de couverture	43	31
Charges à imputer sur opérations de couverture	2 079	1 786
Charges à imputer sur opérations de <i>trading</i>	6 382	9 959
Écarts de conversion passifs	1 459	1 763
Autres produits à reporter	65	8
Autres charges à payer	124	88
Autres comptes de régularisation – passif	726	987
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	13 308	18 085

3.5. Provisions pour risques et charges (poste VI du passif)

(en EUR millions)	Montant 31/12/2010	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	Montant 31/12/2011
Provisions pour risques et charges	3 295	2 559	(2 139)	162	3 877
• pensions et assimilées ⁽¹⁾	10	1	(1)		10
• crédits d'engagements	154	117	(127)	1	145
• autres instruments financiers ⁽²⁾	1 758	2 192	(703)	159	3 406
• autres risques et charges ⁽³⁾	1 370	249	(1 305)	2	316
• risque pays	3		(3)		0
Provisions pour impôts différés	111	56	(109)	0	58
Provisions réglementées	337	10	(11)	0	336
• provisions pour crédit à moyen et long termes	310	0	0	0	310
• provisions amortissements dérogatoires	21	10	(10)	0	21
• provisions pour investissement	6	0	(1)	0	5
TOTAL	3 743	2 625	(2 259)	162	4 271

(1) Provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.

(2) Les provisions pour risques et charges sur autres instruments financiers sont commentées dans la note 2.5.d pour la ventilation par type de portefeuille.

(3) Le stock des autres provisions pour risques et charges en 2010 inclut la provision pour risque sur la filiale Dexia Holdings Inc. à hauteur de EUR 1 233 millions. Celle-ci a été reprise sur l'exercice 2011, compte tenu de l'enregistrement d'un abandon de créance de EUR 1 023 millions. Cette provision, estimée en fonction de la valeur d'utilité de l'entité, permettait de couvrir les pertes économiques attendues sur le portefeuille Financial products et les charges afférentes à la garantie accordée par les États sur les risques de ce portefeuille sur la durée totale de cette garantie.

3.6. Passifs subordonnés (poste VIII du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	14
-------------------	----

b. Variations de l'exercice hors intérêts courus

(en EUR millions)	Total
MONTANT AU 31/12/2010	4 337
Variations de l'exercice :	
• émissions	0
• diminutions ⁽¹⁾	(2 537)
• écarts de conversion	0
• autres variations	0
MONTANT AU 31/12/2011	2 200

(1) Remboursement d'emprunts subordonnés pour EUR 2 537 millions concomitamment à l'augmentation de capital de décembre.

c. Indication relative à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	1/12/2014	100	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 % CMS
EUR	12/02/2019	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire.* b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/2014 Euribor 3M + 0,72
EUR	9/07/2017	500	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 09/07/2012 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	Euribor 3M + 0,15 À partir du 09/07/2012, Euribor 3M + 0,65
EUR	28/12/2017	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 28/12/2012 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	Euribor 3M+1,45 jusqu'au 28/12/2012, ensuite Euribor 3M + 1,95
EUR	20/06/2018	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 20/06/2013 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	Euribor 3M + 1,5 À partir du 20/06/2013 Euribor 1 an + 2
EUR	indéterminée	700	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêt à partir du 18/11/2015 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,30 À partir de 2015 Euribor 3M + 1,73

* Nouvelle dénomination à compter de mars 2010 : Autorité de contrôle prudentiel.

3.7. Capitaux propres

Détail des capitaux propres

(en EUR millions)	Montant
SITUATION AU 31/12/2010 :	
Capital	501
Primes d'émission et d'apport	861
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	640
Réserves générales	699
Report à nouveau	0
Écart de conversion	(112)
Résultat de l'exercice	(1 530)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	1 109
Variations de la période :	
Variation du capital ⁽¹⁾	0
Variation des primes d'émission et d'apport ⁽²⁾	(191)
Variation des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté ⁽²⁾	(699)
Variation de la réserve légale	0
Variation réserve indisponible ^{(1) (2)}	3 560
Variations écarts de conversion	16
Dividendes versés (-)	0
Résultat de la période	(4 435)
Autres variations	0
SITUATION AU 31/12/2011 :	
Capital	501
Primes d'émission et d'apport	670
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	4 200
Réserves générales	0
Report à nouveau	0
Écart de conversion	(96)
Résultat de l'exercice ⁽³⁾	(4 435)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	890

(1) Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital en numéraire de EUR 4 200 millions et réduit son capital de EUR 4 200 millions.

Le capital social de Dexia Crédit Local de 500 513 102,75 euros est composé de 87 045 757 actions de 5,75 euros de valeur nominale.

(2) L'assemblée générale mixte du 12 mai 2011 a décidé d'imputer la perte de l'exercice 2010 de EUR -1 530 millions sur le compte de réserves indisponibles pour EUR 640 millions, sur le compte de réserves générales pour EUR 669 millions, sur le compte de primes d'émission et apport pour EUR 191 millions.

(3) Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice

- sur le compte de réserve indisponible constitué à l'effet d'apurer une partie des pertes de l'exercice, à concurrence de EUR 4 200 millions,
- le solde en report à nouveau pour EUR -235 millions.

Au titre de l'année 2010, Dexia Crédit Local avait augmenté son capital en numéraire de EUR 640 millions et réduit son capital de EUR 640 millions, portant le capital social à EUR 500,5 millions.

3.8. Ventilation du passif par devise

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011
En EUR	100 782
En autres devises UE	19 987
En autres devises hors UE	59 150
TOTAL DU PASSIF	179 919

3.9. Autre note annexe au bilan

Transactions avec les parties liées – Ventilation par nature

(en EUR millions)			Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾
Actif	Postes III et IV	Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	82 345	47 588
	Postes V, VI, VII	Titres détenus	52 128	6 526
	Postes XIII et XIV	Autres actifs et comptes de régularisation	42 001	1 072
Passif	Postes I et II	Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	79 459	18 221
	Poste III	Dettes représentées par un titre	72 096	121
	Poste VIII	Passifs subordonnés	2 214	1 913
	Postes IV et V	Autres passifs et comptes de régularisation	20 989	4 430

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.
En 2011, Dexia Banque Belgique est sortie du périmètre de consolidation du groupe Dexia. Cependant, Dexia Crédit Local conserve des relations importantes avec ce sous-groupe, notamment pour son refinancement (EUR 20,9 milliards au 31 décembre 2011).

4. Notes sur le hors bilan

4.1. Engagements de financement donnés (poste I du hors bilan)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2011.

Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Engagements en faveur d'établissements de crédit	9 480	9 642
Engagements en faveur de la clientèle	26 731	14 254
Engagements donnés sur titres	168	106
TOTAL	36 379	24 002

4.2. Engagements de garantie donnés (poste II du hors bilan)

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Engagements en faveur d'établissements de crédit	36 526	39 986
Engagements en faveur de la clientèle	20 308	12 452
TOTAL	56 834	52 438

b. Ventilation par nature d'opérations

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Engagements de garantie donnés		
• cautions	56 834	52 438
• avals et autres garanties	0	0
• actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	56 834	52 438

c. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et de risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

4.3. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres (poste III du hors bilan)

(en EUR millions)	Actifs nantis au 31/12/2010 ⁽¹⁾	Actifs nantis au 31/12/2011 ⁽¹⁾
Pour sûreté de dettes et engagements de la société	0	0
Poste du passif	0	0
Poste du hors bilan	29 922	47 361
TOTAL	29 922	47 361

(1) Valeur comptable des actifs nantis.

Ce poste comprend principalement les nantissements de prêts en garantie des financements reçus d'institutions financières internationales pour EUR 6,4 milliards, les prêts nantis donnés en garantie à Dexia LdG Banque SA pour EUR 2,1 milliards, les actifs donnés en garantie auprès des banques centrales pour EUR 9,4 milliards ainsi que les engagements donnés sur les TOB (Tender Option Bond) de la succursale de New York pour EUR 3,3 milliards.

4.4. Engagements de financement et de garantie reçus (postes IV et V du hors bilan)

Ces postes comprennent les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	4 949	3 387
Devises empruntées non encore reçues	954	463
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	11 177	8 290
Garanties reçues des collectivités locales ou acquisition en garantie de créances sur collectivités locales	16 295	21 685
Autres engagements reçus	1 855	0
TOTAL	35 230	33 825

4.5. Engagements sur titres (poste VI du hors bilan)

a. Ventilation selon la nature d'opérations

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Achats		
• comptant	0	0
• terme	208	287
Ventes		
• comptant	0	0
• terme	208	1 900
TOTAL	416	2 187

b. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	0
--	---

4.6. Opérations de change en devises (poste VII du hors bilan)

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 46 milliards et le poste « monnaies à livrer » à EUR 47 milliards au 31 décembre 2011.

4.7. Engagements sur instruments financiers à terme (poste VIII du hors bilan)

a. Ventilation selon le type d'intentions de gestion et le type de produits

Type d'opérations (en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Couverture		Trading		Juste valeur au 31/12/2011
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises ⁽¹⁾	36 871	45 102	11 920	24 936	3 301	4 945	(1 606)
• opérations de change à terme	13 916	20 548	0	18 354	2 194	0	0
• swaps de devises et d'intérêts	22 955	24 554	11 920	6 582	1 107	4 945	(1 606)
• futures sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• options sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• contrats de taux de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	558 327	449 272	58 165	250 204	4 313	136 590	(9 850)
Dont produits d'intérêts ⁽²⁾							
• swaps de taux d'intérêt	542 808	438 805	52 513	250 204	1 124	134 964	(10 636)
• opérations sur futures	17	7	0	0	7	0	0
• contrats à terme de taux d'intérêt	5 065	1 000	725	0	275	0	0
• options sur taux d'intérêt	2 701	2 811	894	0	291	1 626	110
Dont autres achats et ventes à terme ⁽³⁾							
• autres contrats d'options	7 736	6 649	4 033	0	2 616	0	676
• autres opérations de futures	0	0	0	0	0	0	0
• autres achats et ventes à terme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	595 198	494 374	70 085	275 140	7 614	141 535	(11 456)

(1) Montant à livrer.

(2) Montant nominal/notionnel de référence.

(3) Prix d'achat/de vente convenu entre les parties.

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations (en EUR millions)	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total au 31/12/2011
Sur devises	45 102	0	45 102
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	442 623	0	442 623
• sur autres achats et ventes à terme	6 649	0	6 649
TOTAL	494 374	0	494 374

c. Ventilation opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations (en EUR millions)	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	Total au 31/12/2011
Sur devises	45 102	0	45 102
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	441 440	1 183	442 623
• sur autres achats et ventes à terme	5 059	1 590	6 649
TOTAL	491 601	2 773	494 374

d. Ventilation selon durée résiduelle

Type d'opérations (en EUR millions)	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2011
Sur devises	21 204	6 838	17 060	45 102
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	101 394	158 042	183 187	442 623
• sur autres achats et ventes à terme	8	889	5 752	6 649
TOTAL	122 606	165 769	205 999	494 374

e. Relevé des opérations de hors bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements CRB n° 88-02 et n° 90-15 :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats ;
- pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.

L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local, s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :

- gestion Actif/Passif
Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des *swaps* ainsi que par des contrats futurs.
- opérations de couverture affectée
Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine.

Constituent principalement cette catégorie, les *swaps* affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les *swaps* cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources

dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

- opérations de gestion de position

Cette stratégie se décompose en deux types d'activité :

- une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

L'activité de prise de position a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations de change à terme.

f. Suivi du risque

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction des risques. Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la VaR. La VaR calculée par le groupe Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de 10 jours. Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les éléments suivants :

- une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées ;
- une limite en VaR.

4.8. Transactions avec les parties liées

Ventilation par nature

(en EUR millions)		Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾	
Hors bilan	Poste I	Engagements de financement donnés	24 002	13 796
	Poste II	Engagements de garantie donnés	52 438	48 820
	Poste IV	Engagements de financement reçus	3 850	1 100
	Poste V	Engagements de garantie reçus	29 975	7 277
	Postes III, VI, VII et VIII	Autres engagements donnés et reçus	593 114	179 484

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia. Dans les autres engagements donnés et reçus, les liens entre Dexia Crédit Local et Dexia Banque Belgique restent importants : ils s'élèvent à EUR 38,5 milliards principalement sur les opérations de *swaps* de taux

5. Notes sur le résultat

5.1. Produits d'intérêts et charges d'intérêts (postes I et II du compte de résultat)

(en EUR millions)		Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Produits d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	692	1 195
Opérations avec la clientèle	(b)	1 646	1 707
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	880	837
Opérations de macrocouverture	(d)	3 445	4 476
Total produits d'intérêts		6 663	8 215
Charges d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	(1 198)	(1 698)
Opérations avec la clientèle	(b)	(321)	(643)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	(1 268)	(1 494)
Opérations de macrocouverture	(d)	(4 185)	(5 184)
Total charges d'intérêts		(6 972)	(9 019)
Net		(309)	(804)

a. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

Ce poste comprend EUR -234 millions de transactions avec les parties liées.

La charge relative à la garantie des États qui s'élève à EUR 279 millions en 2011 contre EUR 340 millions en 2010 figure dans ce poste.

b. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

Les charges et produits d'intérêts sur les opérations avec la clientèle représentent un montant net de EUR 1 064 millions.

Ce poste comprend pour EUR -17 millions de moins-values sur cessions de créances à la clientèle.

Il intègre les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 138 millions.

c. Intérêts, produits et charges assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Le poste représente pour EUR 837 millions les produits des intérêts échus et des intérêts courus non échus des obligations et autres titres

à revenu fixe, les produits et charges d'étalement des décotes et surcotes sur titres d'investissement et de placement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

Concernant la partie charges, le poste s'élève à EUR 1 494 millions pour Dexia Crédit Local.

En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celles-ci sont identifiées dès l'origine comme rattachées à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

d. Produits et charges sur opérations de macrocouverture

Les produits de macrocouverture s'élèvent à EUR 4 476 millions et les charges de macrocouverture s'élèvent à EUR 5 184 millions. Ces montants sont portés respectivement dans le poste I et II du compte de résultat.

5.2. Ventilation des revenus de titres à revenu variable (poste III du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Entreprises liées ⁽¹⁾	173	131
Participations et autres titres détenus à long terme	6	1
Actions et autres titres à revenu variable	2	2
TOTAL	181	134

(1) Dont EUR 110 millions de dividendes reçus de la filiale Dexia Municipal Agency sur 2011 contre EUR 134 millions en 2010.

5.3. Ventilation des commissions (postes IV et V du compte de résultat)

a. Détail des commissions perçues (poste IV. du compte de résultat)

Nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Crédit	9	8
Autres services financiers	2	6
TOTAL	11	14

b. Détail des commissions versées (poste V. du compte de résultat)

Nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Crédit	(2)	(3)
Opérations sur titres	(1)	(7)
Autres services financiers	(20)	(14)
TOTAL	(23)	(24)

5.4. Ventilation des gains et pertes provenant d'opérations sur portefeuilles (poste VI du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Résultats de :		
• opérations sur titres de transaction ⁽¹⁾	185	(49)
• opérations de change	(187)	(133)
• opérations sur instruments financiers	(384)	(9)
Sous-total	(386)	(191)
• opérations sur titres de placement et assimilés ⁽¹⁾⁽²⁾	(386)	(1 392)
Sous-total	(386)	(1 392)
TOTAL	(772)	(1 583)

(1) Les portefeuilles de transaction et de placement enregistrent la forte volatilité des marchés financiers et la non-liquidité de ces marchés.

(2) Cette ligne regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations/reprises de provisions sur le portefeuille de titres de placement ainsi que les plus ou moins-values sur les titres d'activité de portefeuille.

Ces dépréciations sont liées au mouvement d'écartement des spreads sur les segments « Souverains » et « Autorités locales ».

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises sur titres de placement sont les suivantes :

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
• dotations aux dépréciations	(1 283)	(5 006)
• reprises de dépréciations	794	3 632
Sous-total	(489)	(1 374)
• moins-values de cession	(147)	(188)
• plus-values de cession	250	170
Sous-total	103	(18)
TOTAL	(386)	(1 392)

5.5. Charges générales d'exploitation (poste IX du compte de résultat)**a. Détail**

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Frais de personnel	(185)	(159)
• salaires et traitements	(130)	(106)
• charges sociales	(55)	(53)
Autres frais administratifs	(19)	(8)
• impôts et taxes ⁽¹⁾	(8)	(26)
• autres frais administratifs	(10)	(8)
• provision pour restructuration ⁽²⁾	(1)	26
TOTAL	(204)	(167)

(1) En 2011, une nouvelle taxe bancaire couvrant les risques systémiques a été instaurée. Elle grève ce poste pour EUR -14 millions.

(2) En 2011, une reprise de provision pour restructuration de EUR 26 millions a été enregistrée suite aux fermetures des succursales de Tokyo et de Londres.

b. Renseignements sur le personnel

	31/12/2010	31/12/2011
Effectif fin d'année	1 341	1 276
• cadres dirigeants	100	94
• autres cadres	904	861
• employés	337	321
Frais de personnel (en EUR millions)	(183)	(157)
• rémunérations et avantages sociaux directs	(129)	(105)
• cotisations patronales d'assurances sociales	(37)	(34)
• autres frais de personnel	(17)	(18)
• pensions	0	0
Provisions pour pensions (en EUR millions)	(2)	(2)
• dotations (+)	(2)	(3)
• reprises (-)	0	1
TOTAL	(185)	(159)

5.6. Coût du risque (poste XI du compte de résultat)

(en EUR millions)	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total au 31/12/2011
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances	(2 451)	874	(1 577)
Provisions pour risques	(346)	1 393	1 047
Provisions réglementées	0	1	1
TOTAL	(2 797)	2 268	(529)

Le coût du risque s'établit à EUR -529 millions en 2011 et comprend principalement :

- une dépréciation de EUR 937 millions sur les créances souveraines grecques ;
- un abandon de créance de EUR 1 023 millions au profit de la filiale Dexia Holdings Inc., compensé par un produit de reprise sur provision de EUR 1 577 millions ;
- une charge de EUR 135 millions relative aux coûts prévisionnels nécessaires à la mise en œuvre du projet d'apport des activités relatives au financement de collectivités locales au nouvel établissement à créer.

5.7. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (poste XII du compte de résultat)

a. Détail

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010		Total au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011		Total au 31/12/2011
	Entreprises liées	Autres		Entreprises liées	Autres	
Dotations aux dépréciations ⁽¹⁾	(13)	(1)	(14)	(923)	(2)	(925)
Reprises de dépréciations ⁽²⁾	0	35	35	0	1	1
Sous-total	(13)	34	21	(923)	(1)	(924)
Moins-values sur cessions ⁽²⁾	0	(38)	(38)	0	(1)	(1)
Plus-values sur cessions ⁽³⁾	0	6	6	0	9	9
Sous-total	0	(32)	(32)	0	8	8
TOTAL	(13)	2	(11)	(923)	7	(916)

(1) Dont dépréciation des titres de la filiale Dexia Municipal Agency pour EUR 920 millions en 2011.

(2) Dont reprise de la provision des titres Dexia Épargne Pension pour EUR 35 millions et enregistrement d'une moins-value équivalente sur 2010.

(3) Dont plus-value sur cession des participations Norwich, Oldham et Sheffield (EUR 8 millions) en 2011.

b. Répartition par nature

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Titres de participation	3	7
Participations dans les entreprises liées	(14)	(923)
TOTAL	(11)	(916)

5.8. Autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation**a. Autres produits d'exploitation (poste VII du compte de résultat)**

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Autres produits d'exploitation bancaire	3	0
Autres produits d'exploitation non bancaire	1	1
TOTAL	4	1

b. Autres charges d'exploitation (poste VIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Autres charges d'exploitation bancaire	(1)	0
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
TOTAL	(1)	0

5.9. Résultat exceptionnel (détail du poste XIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

5.10. Impôts sur les bénéfices (poste XIV du compte de résultat)**a. Décomposition de la charge d'impôt.**

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Impôts des sociétés	107	312
Impôts différés	207	(848)
Autres	0	0
TOTAL	314	(536)

Le taux d'imposition retenu pour l'exercice 2011 s'élève à 36,10 % pour la France.

Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.

Compte tenu de la situation de Dexia Crédit Local et des perspectives de récupération des impôts différés, les impôts différés ont fait l'objet d'un provisionnement.

b. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Provisions réglementées	(1)	(1)
Provision pour crédit à moyen et long terme	0	0
Provision pour investissement	(1)	(1)
Amortissements dérogatoires	1	0

c. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est depuis 2002 tête de groupe d'intégration fiscale, groupe dont fait partie Dexia Crédit Local.

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet désormais que les économies d'impôts qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales soient réattribuées à Dexia Crédit Local.

En application de cet avenant, Dexia Crédit Local a enregistré un produit d'impôt de EUR 173 millions, correspondant à la créance de *carry back* dont le groupe fiscal est titulaire vis-à-vis du Trésor.

5.11. Relations financières avec les membres du comité de direction et du conseil d'administration

(en EUR millions)	
Rémunérations allouées aux membres du comité de direction et du conseil d'administration de la société en raison de leurs fonctions dans ceux-ci, dans les entreprises filiales et dans les entreprises associées.	
Comité de direction	4
Conseil d'administration	0
TOTAL	4
Montant en fin d'exercice des créances existant à leur charge, des passifs éventuels en leur faveur et des autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	
Comité de direction	0
Conseil d'administration	0
TOTAL	0

5.12. Ventilation géographique et sectorielle

a. Ventilation géographique

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011		
	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Total résultat net
En France	(1 022)	(1 157)	(2 959)
Succursales étrangères	(1 240)	(1 297)	(1 476)
TOTAL	(2 262)	(2 454)	(4 435)

b. Ventilation par métier

(en EUR millions)	Produit net bancaire		Résultat brut d'exploitation		Résultat net	
	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
	<i>Public and Wholesale Banking</i>	340	316	175	202	208
Banque de détail et commerciale	0	0	0	0	0	0
Autres	(1 249)	(2 578)	(1 313)	(2 656)	(1 738)	(4 654)
TOTAL	(909)	(2 262)	(1 138)	(2 454)	(1 530)	(4 435)

6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2011

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	CA HT ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Dexia Crédit Local				
A - Filiales (de 50 % à 100 % du capital détenu)				
(en EUR)				
Dexia CLF Immo 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	2 364 700	14 588 168	729 648	413 550
Dexia Sabadell SA* Paseo de las Doce Estrallas 4 Campo de las Naciones- E - 28042 Madrid	254 061 000	223 899 391	35 875 277	4 445 730
Dexia Crediop* Via Venti settembre N. 30 - I00187 Roma	450 210 000	643 889 868	30 556 373	(23174 259)
Dexia Holdings Inc. 445 Park Avenue, 7th floor, NY 10022 New York	4 690 801 035	(2 232 859 059)	(3 909 007 666)	(3 982 369 142)
Dexia Kommunalbank Deutschland AG Charlottenstr. 82 - D - 10969 Berlin	432 500 000	399 387 182	3 420 717 279	(80 591 537)
Dexia Municipal Agency 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	1 300 000 000	56 614 880	126 878 332	5 416 665
Dexia Israel Bank Ltd. 19 Ha'arbaa Str, Hatichon tower-Tel Aviv 64739	35 492 229	93 705 931	24 896 933	13 495 910
SISL180 , rue des Aubépines L 1145 - Luxembourg	1 000 000	2 935 735	14 589	436 300
Dexia Sofaxis Route de Creton - 18110 Vasselay	613 020	46 296 651	10 019 085	5 450 194
CBX. IA 1 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	1 130 004	(363 365)	(244 352)	(254 085)
CBX. IA 2 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	141 140 624	(32 888 726)	19 304 735	7 152 810
Dexia Flobail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	56 100 175	(153 028 921)	(937 525)	(58 601)
Dexia Kommunalkredit Bank AG Fischhof 3 - A - 1010 Wien	220 000 000	(137988 105)	16 899 282	(75 229 922)
Dexia CLF Banque 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	7 625 000	5 718 380	91 709 027	4 241 000
Dexia Bail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	9 050 600	(3 318 978)	1 299 493	(1 088 543)
Dexia CLF Régions Bail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	7 625 000	11 229 168	3 994 433	2 758 799
Dexia Real Estate Capital Markets*	15 411 366	31 974 417	7 373 649	1 705 457
B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu)				
Exerimmo 100-104 Avenue de France 75013 Paris	50 000 000	451 000	76 000	22 000
2 - Renseignements globaux				
A - Filiales non reprises au paragraphe 1-A				
- Sociétés françaises				
- Sociétés étrangères				
B - Filiales non reprises au paragraphe 1-B et autres titres de participations dont le capital détenu est inférieur à 10 %				
- Sociétés françaises				
- Sociétés étrangères				

*Sociétés qui ne produisent des comptes annuels qu'en normes IFRS.

Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
	Brute	Nette				
100,00%	33 691 141	16 232 208	0	0	0	Financement immobilier
60,00%	152 436 600	152 436 600	0	7 116 799 708	7 782 430 919	Banque, établissement de crédit
70,00%	581 223 585	581 223 585	0	1 716 541 504	5 266 046 002	Banque, établissement de crédit
90,00%	2 217 706 832	0	0	863 032 171	0	Société holding
100,00%	793 339 375	793 339 375	0	3 864 718 001	3 738 907 524	Banque, établissement de crédit
100,00%	1 299 999 909	379 999 909	110 075 000,00	3 500 000 000	5 606 114 542	Société de crédit foncier
65,31%	56 002 387	56 002 387	673 013	138 938 009	146 629 923	Banque, établissement de crédit
100,00%	16 864 002	3 864 002	0	0	0	Gestion de participations
99,98%	50 056 308	50 056 308	9 491 193,08	0	0	Détention et gestion de participations dans les sociétés de courtage d'assurance
100,00%	39 863 172	39 863 172	0	25 782 028	714 972	Acquisition de terrains, immeubles, droits immobiliers
70,85%	100 000 076	100 000 076	0	175 481 051	93 018 950	Location de biens immobiliers
100,00%	56 111 063	56 111 063	0	640 091 643	1 394 883 715	Financement par crédit-bail des investissements locaux
100,00%	160 226 100	160 226 100	0	3 396 667 099	577 526 636	Holding
100,00%	19 738 631	19 738 631	10 999 912,00	1 050 200 826	6 184 655 698	Banque, établissement de crédit
99,91%	9 622 149	9 622 149	0	113 549 496	63 483 005	Financement par crédit-bail mobilier
100,00%	7 941 401	7 941 401	30 000	490 031 676	280 854 533	Réalisation d'opérations de crédit-bail immobilier
100,00%	49 103 773	49 103 773	0	0	0	Autres activités financières
40,00%	20 000 000	20 000 000	0	0	0	Acquisition de terrains, immeubles, droits immobiliers
	13 789 425	9 557 669	0	139 203 172	0	
	46 578 662	1 273 245	0	0	0	
	20 261 718	15 361 219	500 436	663 381 529	59 468 080	
	8 792	8 792	930	0	0	

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dexia Crédit Local, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels qui :

- rappelle que les comptes annuels de Dexia Crédit Local ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation,
- expose les principaux éléments et hypothèses pris en compte par le Conseil d'administration pour arrêter les comptes annuels en retenant cette convention comptable, et notamment :
 - l'approbation par la Commission européenne d'un plan de restructuration comprenant une garantie des États belge, français et luxembourgeois ;
 - l'octroi par les États belge, français et luxembourgeois d'une garantie définitive d'un montant de EUR 90 milliards, dont le principe a déjà été reflété dans les législations d'habilitation adoptées par les États belge, français et luxembourgeois ;
 - une rémunération de la garantie des États compatible avec la viabilité future du groupe ;
 - le soutien des États au regard de la situation de liquidité du groupe afin de mener à bien les mesures de restructuration annoncées en octobre 2011.

Comme indiqué dans la note 1.2, le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation est notamment justifié par le plan d'activités établi par le groupe Dexia, qui repose sur un certain nombre d'hypothèses. Certaines des hypothèses retenues reposent sur des facteurs exogènes au groupe Dexia et en particulier la décision de la Commission européenne. Leur réalisation comporte donc des éléments d'incertitude. En conséquence, si les hypothèses retenues n'étaient pas confirmées, Dexia Crédit Local serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Elles ont également été réalisées dans le contexte particulier de la situation du groupe Dexia. L'ensemble de ces conditions sont décrites dans les notes 1.1 et 1.2 de l'annexe des comptes annuels. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES**Continuité d'exploitation**

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous tend ces éléments, dont notamment le plan d'activité et les prévisions de financement.

Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention de continuité d'exploitation et des incertitudes y afférentes.

ESTIMATIONS COMPTABLES**Valorisation des instruments financiers**

Dans le contexte de volatilité des marchés financiers et de crise des finances publiques de certains pays, votre société, comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels, utilise des méthodologies et des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution éventuelle de provisions.

Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables et à la détermination des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses retenues ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que mentionné dans la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

Dépréciations des portefeuilles de titres

- Votre société détermine les dépréciations éventuelles du portefeuille de titres de placement en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme décrit dans le paragraphe « opérations sur titres - titres de placement et titres d'investissement ».
- Votre société détermine les dépréciations éventuelles des titres de l'activité de portefeuille, des titres de participation et des autres titres détenus à long terme en fonction de leur valeur d'usage ou d'utilité, comme décrit dans les paragraphes « opérations sur titres – titres de l'activité de portefeuille (Tap) » et « immobilisations financières – titres de participation et autres titres détenus à long terme ».

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations en tenant compte du contexte particulier d'environnement économique encore incertain et de volatilité des marchés financiers toujours élevée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2012

Les commissaires aux comptes**MAZARS**

Virginie CHAUVIN



Hervé HELIAS


DELOITTE & ASSOCIÉS

Charlotte VANDEPUTTE



José-Luis GARCIA



6 – Assemblée générale

Rapport spécial des commissaires
aux comptes sur les conventions
et engagements réglementés 230

Propositions de résolutions
à l'assemblée générale ordinaire
du 10 mai 2012 239

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

ACTUALISATION DE LA LETTRE DE CONFORT ACCORDÉE PAR DEXIA SA À DEXIA CRÉDIT LOCAL CONCERNANT DEXIA BANKA SLOVENSKO

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Une lettre de confort a été accordée par Dexia SA en faveur de Dexia Crédit Local, en lien avec Dexia banka Slovensko, autorisée par votre conseil d'administration du 5 août 2010 et approuvée par votre assemblée générale du 12 mai 2011. Dans le cadre du litige qui oppose Dexia banka Slovensko à la société Ritro Finance, Dexia SA s'engageait, dans le cas où Dexia banka Slovensko serait condamnée en dernier ressort et aussi longtemps que Dexia SA détiendrait la majorité des actions de Dexia banka Slovensko, à apporter à Dexia banka Slovensko tout le soutien nécessaire pour lui permettre de remplir ses obligations financières envers Ritro Finance.

Cette lettre de confort a été actualisée le 28 décembre 2010 pour tenir compte de l'accord de vente de Dexia banka Slovensko au groupe Penta Investments, selon autorisation *a posteriori* de votre conseil d'administration du 24 février 2011. Dexia Crédit Local reste immunisé des conséquences du litige Ritro.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2011.

LETTRE DE CONFORT ACCORDÉE PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL (« DCL ») À DEXIA KOMMUNALBANK DEUTSCHLAND (« DKD »)

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA (indirectement intéressée) et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Une lettre de confort a été accordée par Dexia Crédit Local en faveur de sa filiale Dexia Kommunalbank Deutschland AG, par laquelle Dexia Crédit Local s'engage à veiller en permanence à ce que Dexia Kommunalbank Deutschland respecte ses engagements financiers et ses obligations vis-à-vis du régulateur allemand.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 février 2011. Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2011.

CONVENTION RELATIVE AUX CESSIONS D'ACTIFS INTRA-GROUPES**Personnes concernées :**

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local et Monsieur Rucheton, administrateur commun à Dexia Crédit Local et Dexia Insurance Belgium.

Nature et objet :

Le projet de cession de titres de DCL Dublin à Parfipar, ou à Dexia Insurance Belgium (filiale d'assurance de Dexia Banque Belgique, « DIB ») à hauteur de 1,2 milliard d'euros a été approuvé par votre conseil d'administration du 18 mars 2011.

Ces cessions d'actifs de Dexia Crédit Local ont eu un impact total de -46,2 millions d'euros sur le résultat 2011 et se décomposent de la manière suivante :

- vente de 145 millions d'euros de titres à DIB pour une moins-value de -9,6 millions d'euros,
- vente de 320 millions d'euros de titres à Parfipar pour une moins-value de -37 millions d'euros.

CONVENTION D'ABANDON DE CRÉANCES DE DEXIA CRÉDIT LOCAL À DCL ASIA PACIFIC**Personnes concernées :**

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA (indirectement intéressée) et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Dans le cadre de la fermeture de la filiale DCL Asia Pacific, Dexia Crédit Local a consenti un abandon de créance de 4,4 millions d'euros couvrant deux opérations résiduelles dans les comptes de sa filiale, en date du 16 mai 2011.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 12 mai 2011.

CONVENTION DE PRÊT OCTROYÉ PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL À DEXIA HOLDINGS INC. (« DHI »)**Personnes concernées :**

Messieurs Clot et Rucheton, administrateurs communs à DCL et DHI et Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Dexia Crédit Local a octroyé en date du 14 juin 2011 une ligne de crédit supplémentaire de 500 millions d'USD, à 5 ans, à Dexia Holdings Inc., au taux de marché, les intérêts n'étant payables que dans le cas où Dexia Holdings Inc. serait bénéficiaire.

Modalités :

Le remboursement de ce prêt est prévu in fine au 15 juin 2016. Le taux de rémunération annuel est fixé à LIBOR USD + 2,50 %, calculé sur une base de 360 jours. En cas de défaut de paiement, un taux d'intérêt additionnel de 2 % sera appliqué sur le montant de l'impayé.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration en date du 12 mai 2011. Aucune rémunération n'a été enregistrée en 2011.

CONVENTION D'OPTION D'ACHAT CONSENTIE PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL À DEXIA SA, PORTANT SUR LES TITRES DE DEXIA HOLDINGS INC.**Personnes concernées :**

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Le 30 juin 2011, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011, Dexia Crédit Local a accordé à Dexia SA, une option d'achat des titres de participations de DHI.

Modalités :

Le prix d'exercice de l'option est égal au montant le plus élevé entre 1 USD et le calcul suivant : valeur nette de DHI x 90 %. L'échéance de l'option d'achat est fixée au 30 juin 2036.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration en date du 28 juin 2011. L'option d'achat n'a pas été exercée par Dexia SA au cours de l'exercice 2011.

CONVENTION DE PRÊT DE DEXIA CRÉDIT LOCAL À DEXIA SA ET LETTRE DE CONFORT DE DEXIA SA À DEXIA CRÉDIT LOCAL

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Dans le cadre du financement des pertes liées aux cessions du portefeuille de *Financial products*, il a été proposé à votre conseil d'administration d'approuver que Dexia Crédit Local prête 5,75 milliards d'euros à Dexia SA, sous réserve de l'octroi par Dexia SA d'un engagement de support vis-à-vis de Dexia Crédit Local.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 4 août 2011, elle n'a toutefois pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2011.

CONVENTION D'ABANDON DE CRÉANCES DE DEXIA CRÉDIT LOCAL À DEXIA HOLDINGS INC.

Personnes concernées :

Messieurs Clot et Rucheton, administrateurs communs à DCL et DHI et Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Un abandon de créance de Dexia Crédit Local à Dexia Holdings Inc. a été accordé le 30 septembre 2011 à hauteur de 1 447 millions d'USD, montant qui correspond aux pertes restant à la charge de DCL en application de l'accord signé le 30 juin 2011 avec DHI et Dexia SA.

Cet abandon de créances est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration en date du 29 septembre 2011.

PROTOCOLE DE NÉGOCIATION ENTRE LA CAISSE DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, LA BANQUE POSTALE, DEXIA SA (« DSA ») ET DEXIA CRÉDIT LOCAL (« DCL »)

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene, et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Messieurs Rucheton et Clot, membres du Comité de Direction de DSA et administrateurs de DCL, administrateurs communs de Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency, intéressée à la Convention, et Monsieur Brami, administrateur de Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Le protocole présenté est un accord sur les modalités de discussion et sur des principes qui ont été arrêtés dans le cadre de la restructuration du groupe. Les principaux éléments de ce protocole sont les suivants :

- structure de la transaction envisagée :
 - changement d'actionnariat de Dexia Municipal Agency ;
 - création d'une *joint-venture* entre la Caisse de Dépôts et Consignations et La Banque Postale à vocation commerciale et destinée à l'origination de prêts pour les collectivités locales ;
- prix ;
- garanties apportées par Dexia Crédit Local ;
- mécanismes permettant de diminuer les liquidités mobilisées par Dexia ;

- les opérations préalables à la réalisation de la transaction ;
- les principes régissant la période de transition ;
- la concession d'un engagement de non concurrence.

Votre conseil d'administration a approuvé en date du 20 octobre 2011 l'ensemble des termes de ce protocole de négociation, qui a eu pour effet le provisionnement des titres DMA sur la base du prix de cession convenu, soit une moins-value de 920 millions d'euros.

CONVENTION PERMETTANT À DEXIA CRÉDIT LOCAL DE SOUSCRIRE DES OBLIGATIONS GARANTIES ÉMISES PAR DEXIA SA

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Dans le cadre du nouveau dispositif de garantie des États, Dexia Crédit Local pourrait être amené à souscrire des obligations garanties émises par Dexia SA en vue d'une mobilisation de celles-ci auprès des banques centrales, pour un montant maximal de 25 milliards d'euros.

Votre conseil d'administration du 9 décembre 2011 a autorisé cette convention sous réserve de l'obtention de la garantie des États et de son approbation, avec l'ensemble de ses modalités, par le conseil de Dexia SA.

CONVENTION RELATIVE À LA GARANTIE ACCORDÉE PAR DEXIA SA (« DSA ») EN FAVEUR DE DEXIA CRÉDIT LOCAL (« DCL ») SUR LES TITRES GRECS LOGÉS CHEZ DEXIA KOMMUNALBANK DEUTSCHLAND (« DKD »)

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Dans le cadre du soutien des fonds propres de DCL, une garantie de 1 459 millions d'euros a été accordée par Dexia SA à DCL sur les titres grecs de sa filiale DKD, DCL enregistrant dans ses comptes les provisions passées dans ses filiales.

Modalités :

La rémunération de cette garantie est égale à la rémunération qui sera reçue par DCL dans le cadre de la garantie accordée à DKD en date du 3 août 2011, soit 1,5 % du montant garanti. Les intérêts dus par DCL à DSA au titre de cette garantie en 2011 s'élèvent à 213 milliers d'euros.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011.

CONVENTION DE RACHAT PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL DES TITRES GRECS LOGÉS CHEZ DEXIA KOMMUNALBANK DEUTSCHLAND

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA (indirectement intéressée) et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Cette convention prévoit :

- un rachat des titres grecs logés chez DKD par DCL à leur valeur nominale,
- une assignation sans soulte à DCL du swap de couverture conclu par DKD,
- une annulation de la garantie donnée à DKD par DCL en date du 3 août 2011, devenue caduque du fait de la disparition du portefeuille chez DKD ; les intérêts payés par DKD sur la garantie seront arrêtés au jour de son interruption.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011.

Les titres grecs logés initialement chez DKD ont été rachetés par DCL en janvier 2012, sans effet au cours de l'exercice 2011.

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL (« DCL ») À LA VALEUR NOMINALE DE L'EMPRUNT SUBORDONNÉ À DEXIA BANK NEDERLAND (« DBNL »)

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA (indirectement intéressée) et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Un emprunt subordonné T2, à échéance 28/12/2017, a été émis par DCL et souscrit par DBNL pour un montant de 300 millions d'euros de nominal.

Dans le cadre de l'étude de la possibilité de faire remonter les fonds propres de DBNL chez Dexia SA, une opération de remboursement de l'emprunt subordonné de Dexia Crédit Local à DBNL est envisagée.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011. Elle n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION RELATIVE AUX EMPRUNTS HYBRIDES DEXIA FUNDING LUXEMBOURG

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA (indirectement intéressée) et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Dexia Funding Luxembourg (« DFL »), filiale à 100 % de Dexia SA (« DSA »), a émis des titres subordonnés hybrides *Tier 1* sur le marché pour 500 millions d'euros et prêté, également sous forme de *Tier 1* hybride, ces 500 millions d'euros à Dexia Banque Belgique (« DBB »).

L'accord de vente de DBB prévoit de réaliser une opération de rachat des subordonnés émis sur le marché. DFL ne pouvant de par ses statuts replacer le produit de ses émissions en dehors d'un établissement de crédit appartenant au groupe Dexia, il est projeté de mettre en place le dispositif suivant :

- DFL prête à DCL sous forme de *Tier 1* hybride la trésorerie issue de ses émissions restantes.
- DCL utilise le produit de cet emprunt hybride pour prêter 100 millions d'euros à DBB sous forme de dette en blanc à 5 ans.
 - Si l'emprunt hybride auprès de DFL est inférieur à 100 millions d'euros, le montant du prêt en blanc sera réduit à due concurrence.
 - Si l'emprunt hybride auprès de DFL dépasse 100 millions d'euros, DCL prêterait cet excédent à DBB sous forme de *Tier 1* hybride acceptable par la Banque Nationale de Belgique.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011, et n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2011.

CONVENTION RELATIVE À L'ACHAT PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL DES PRÊTS SUBORDONNÉS OCTROYÉS PAR DEXIA BANQUE BELGIQUE À DENIZBANK

Personnes concernées :

Madame Swiggers, administrateur commun à Dexia Banque Belgique, Dexia SA et Dexia Crédit Local et Messieurs Mariani et Rucheton, administrateurs communs à Dexia Crédit Local et DenizBank.

Nature et objet :

Dexia Banque Belgique (« DBB ») détient trois prêts subordonnés émis par DenizBank de nominal total 270 millions d'euros. L'accord de vente de DBB prévoit de conserver ces subordonnés. Or, ces subordonnés doivent être détenus par un établissement de crédit, Dexia Crédit Local, principale filiale bancaire du groupe Dexia SA pour que les intérêts soient déductibles en Turquie.

Cette convention, autorisée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011. Elle n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ, À LA VALEUR NOMINALE, PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL DU PRÊT SUBORDONNÉ DE 300 MILLIONS D'EUROS SOUSCRIT PAR DEXIA BANQUE BELGIQUE

Personnes concernées :

Madame Swiggers, administrateur commun à Dexia Banque Belgique, Dexia SA et Dexia Crédit Local et Messieurs Mariani et Dehaene, administrateurs communs à Dexia Crédit Local et Dexia SA.

Nature et objet :

Dexia Banque Belgique (« DBB ») détient un titre subordonné émis par DCL de nominal 300 millions d'euros. Dans le cadre de l'accord de vente de DBB par le groupe Dexia, il est prévu que ce subordonné soit remboursé par anticipation par DCL à sa valeur nominale.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011. Elle n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION RELATIVE AU RACHAT DU PORTEFEUILLE DE DEXIA BIL PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL**Personnes concernées :**

Madame Swiggers et Monsieur Dehaene, administrateurs communs à Dexia SA (indirectement intéressée) et Dexia Crédit Local, Monsieur Mariani, administrateur commun à Dexia SA (indirectement intéressée), Dexia Crédit Local et Dexia BIL et Monsieur Rucheton, administrateur commun à Dexia Crédit Local et Dexia BIL.

Nature et objet :

Cette convention consiste en un projet de rachat par Dexia Crédit Local du portefeuille « legacy » de Dexia BIL dans le cadre du projet de cession de Dexia BIL.

Cette acquisition serait réalisée aux prix de marché et porterait sur l'intégralité ou une partie du portefeuille « legacy » des titres obligataires de Dexia BIL ainsi que leurs *swaps* de couverture.

Ce portefeuille s'élève au total à un montant de 7,8 milliards d'euros, avec une décote moyenne de 21 %.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011, sous réserve de documenter l'intérêt social de Dexia Crédit Local, notamment par la vérification de la cohérence des prix de cession avec les prix de marché. Elle n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RELATIVES AUX CESSIONS PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL DE DEXIARAIL ET DCL INVESTISSEMENTS À DEXIA SA**Personnes concernées :**

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Dexiarail et DCL Investissements, filiales de Dexia Crédit Local créées fin 2007 et sans activité depuis cette date ont été cédées pour leur valeur nette comptable à Dexia SA Établissement stable de Paris, en date du 23 décembre 2011.

Modalités

- Prix de cession des 2 500 actions de Dexiarail : 28 762,71 €
- Prix de cession des 2 500 actions de DCL Investissement : 27 597,72 €.

Ces conventions de cessions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011.

CONVENTION RELATIVE À LA GARANTIE ACCORDÉE PAR DEXIA SA (« DSA ») EN FAVEUR DE DEXIA CRÉDIT LOCAL (« DCL ») SUR LES TITRES GRECS LOGÉS CHEZ DEXIA MUNICIPAL AGENCY (« DMA »)**Personnes concernées :**

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Nature et objet :

Dans le cadre du soutien des fonds propres de DCL, une garantie de 475 millions d'euros a été accordée par DSA à DCL sur les titres grecs. Les intérêts versés par DCL à DSA au titre de cette garantie en 2011 s'élèvent à 54 milliers d'euros.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 22 décembre 2011.

AVENANT À LA CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE ENTRE DEXIA SA (ÉTABLISSEMENT STABLE EN FRANCE) ET DEXIA CRÉDIT LOCAL

Personnes concernées :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local, et Monsieur Clot, administrateur de Dexia Crédit Local et Responsable de l'Établissement stable de Dexia SA en France.

Nature et objet :

Un avenant à la convention d'intégration fiscale entre DSA (Établissement stable en France) et DCL a été signé en date du 22 décembre 2011, afin de pouvoir répercuter les économies d'impôts aux filiales déficitaires.

Modalités :

Cet avenant modifie l'article 1 de la convention d'intégration fiscale, présentée au paragraphe 2.1.1 de ce rapport de la manière suivante :

Aux termes de cet avenant, en cas de déficit ou moins-value nette à long terme, DCL sera indemnisée par DSA de l'économie d'impôt procurée par l'utilisation de ce déficit, cette indemnisation sera limitée à l'impôt versé à Dexia SA par les autres sociétés membres du groupe intégré. DCL sera également indemnisée de l'économie d'impôt sur les sociétés résultant de l'imputation ou du remboursement d'une créance de *carry back* obtenue par DSA.

Cet avenant a pris effet au 1^{er} janvier 2011 et DCL a comptabilisé une créance de 173 millions d'euros au 31 décembre 2011 au titre du *carry back*.

Cet avenant a été approuvé par votre conseil d'administration du 22 décembre 2011.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 pour une durée de cinq ans reconductible. Le périmètre d'intégration est placé sous l'égide de l'établissement de Dexia SA en France, 95 % des titres composant le capital de Dexia Crédit Local lui étant rattachés.

Conformément à la doctrine administrative, cette convention prévoit la remontée des économies d'impôt générées par l'intégration fiscale à la nouvelle tête du groupe fiscal, en lieu et place de Dexia Crédit Local.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 19 novembre 2002.

Convention de déclaration de soutien au profit de Dexia Municipal Agency

La convention de « déclaration de soutien » de Dexia Crédit Local au profit de Dexia Municipal Agency du 16 septembre 1999, ratifiée par l'assemblée générale mixte du 10 janvier 2000, bénéficie aux porteurs d'obligations émises par Dexia Municipal Agency. Elle indique que Dexia Crédit Local détient durablement plus de 95 % du capital de Dexia Municipal Agency. Par ailleurs, Dexia Crédit Local veillera à ce que Dexia Municipal Agency développe son activité dans le respect des dispositions des articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier sur les sociétés de crédit foncier et dispose des moyens financiers lui permettant de faire face à ses obligations.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS D'UN EXERCICE ANTÉRIEUR ET APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ, DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Deux conventions relatives à la mise en œuvre de deux régimes fiscaux irlandais de groupe

Deux conventions fiscales ont été conclues entre Dexia Crédit Local Dublin, succursale de Dexia Crédit Local en Irlande, et ses sociétés apparentées irlandaises (Dexia Banque Belgique Dublin, Dexia Investments Ireland et Dexia Investment Company). Ces conventions sont liées à la mise en œuvre de deux régimes fiscaux irlandais de groupe, relatives à la TVA et à l'impôt des sociétés.

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 19 février 2010 et approuvées par votre assemblée générale du 12 mai 2011.

Convention de prestations de services conclue entre Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque

Cette convention a donné lieu à la constatation de produits d'un montant de 4,5 millions d'euros en 2011.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 août 2010 et approuvée par votre assemblée générale du 12 mai 2011.

Convention relative à l'acquisition de titres obligataires grecs détenus par Dexia banka Slovensko par Dexia Crédit Local

Dans le cadre du projet de cession de Dexia banka Slovensko, l'une des conditions de la transaction porte sur l'engagement par Dexia Crédit Local d'acquiescer un portefeuille d'obligations grecques soit au pair, soit à la valeur de marché. Dans cette dernière hypothèse, Dexia Crédit Local recapitaliserait Dexia banka Slovensko d'un montant équivalant à la différence entre la valeur au pair (110 millions d'euros) et la valeur de marché.

Le portefeuille d'obligations grecques de DbS a été acquis par la filiale DKB, qui l'a ensuite cédé au premier trimestre 2011 à DCL. L'impact résultant de cette convention dans les comptes de DCL est nul sur l'exercice 2011.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 novembre 2010 et approuvée par votre assemblée générale du 12 mai 2011.

Convention de cession par Dexia Crédit Local à Dexia Banque Belgique de la première tranche de titres japonais

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 novembre 2010 et approuvée par votre assemblée générale du 12 mai 2011. Elle n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention relative aux cessions d'actifs intra-groupes

Les cessions d'actifs de Dexia Crédit Local aux entités du groupe Dexia dans le cadre du programme de réduction du bilan (« deleveraging ») ont eu un impact total de -82,2 millions d'euros sur le résultat 2010 et se décomposent de la manière suivante :

- vente de 375 millions d'euros de titres « Royaume de Belgique » à Dexia Investment Company pour une moins-value de 52,5 millions d'euros,
- vente de 271 millions d'euros de titres « Souverain italien » à Dexia Insurance Belgium pour une moins-value de 31,0 millions d'euros,
- vente de 155 millions d'euros de covered bonds espagnols à Dexia Insurance Belgium pour une plus-value de 1,3 millions d'euros.

Ces opérations sont sans impact sur l'exercice 2011.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 août 2010 et approuvée par votre assemblée générale du 12 mai 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution au cours de l'exercice écoulé des conventions et engagements suivants déjà approuvés par l'assemblée générale du 22 décembre 2011 sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 22 décembre 2011.

Convention de Garantie autonome entre Le Royaume de Belgique, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg, et Dexia SA et Dexia Crédit Local

Nature et objet :

Le Royaume de Belgique, la République française et le Grand-Duché de Luxembourg garantissent conjointement, et non solidairement, chacun à la hauteur de la quote-part respective de 60,5 %, 36,5 % et 3%, le renouvellement des financements existant, selon les principales modalités et conditions suivantes :

- garantie autonome et payable à première demande ;
- obligations des États absolues, inconditionnelles et irrévocables ;
- engagement global des États plafonné à 45 milliards d'euros en principal ;

- garantie couvrant l'intégralité des financements initialement levés auprès de tiers bénéficiaires avec une durée inférieure ou égale à trois ans, soit sous forme de contrats conclus par des entités garanties soit sous forme de titres ou instruments financiers ; non assortis de sûretés réelles et non subordonnés ;
- garantie restant attachée aux titres ou instruments financiers, nonobstant leur cession ou transmission à tout autre tiers bénéficiaire ou détenteur de titres ;
- garantie pouvant être appelée par Dexia, ou tout tiers bénéficiaire ou détenteur de titres.

Rémunération de la garantie :

Dexia, agissant pour elle-même et au nom et pour le compte de Dexia Crédit Local, paiera aux États, à hauteur de leur quote-part respective, le 6 janvier 2012, une commission de mise en place de 225 millions d'euros (soit 0,50 % de l'engagement total).

Une commission de rémunération mensuelle sera également acquittée par les entités garanties selon une formule de calcul précisée dans l'article 12.2 de la convention.

Période couverte :

La garantie ne couvre que les obligations garanties émises au plus tôt le 16 décembre 2011 et au plus tard le 31 mai 2012, et qui ont un terme de trois ans au plus.

L'échéance du 31 mai 2012 pourra être reportée à une ou plusieurs reprises avec l'accord des parties et de la Commission européenne. Le terme des trois ans pourra être dérogé selon les mêmes conditions.

Cette convention a été autorisée *a posteriori* par votre conseil d'administration du 22 décembre 2011, et approuvée par votre assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2011.

Accord complémentaire entre Le Royaume de Belgique, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg, et Dexia SA et Dexia Crédit Local

Nature et objet :

Cet accord prévoit qu'avant toute émission d'obligations garanties, Dexia SA et Dexia Crédit Local fourniront aux États des sûretés conformes aux exigences raisonnables de ces derniers.

Par exception, Dexia SA et Dexia Crédit Local pourront procéder à des émissions d'obligations garanties non couvertes par des sûretés, dans la limite de 23 milliards d'euros, et dans le respect des termes de l'accord concernant l'affectation des émissions réalisées.

L'accord fixe les règles d'affectation du produit des émissions d'obligations garanties réalisées par Dexia SA et Dexia Crédit Local, selon les principales modalités suivantes :

- affectation du produit de l'émission d'obligations garanties couvertes par des sûretés d'abord par parts égales sur les crédits sans sûretés accordés par Dexia Banque Belgique à Dexia SA et Dexia Crédit Local et sur les crédits ELA (Emergency Liquidity Assistance) accordés par la Banque de France à Dexia Crédit Local, ensuite au refinancement des autres dettes de Dexia SA et Dexia Crédit Local ;
- affectation du produit de l'émission d'obligations garanties non couvertes par des sûretés d'abord au remboursement des crédits sans sûreté accordés par Dexia Banque Belgique à Dexia SA et Dexia Crédit Local, ensuite au refinancement des autres dettes de Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Par cet accord, les parties prennent acte de l'engagement de Dexia Banque Belgique de souscrire auprès de Dexia Crédit Local des titres garantis d'une valeur éligible comme collatéral de 12 milliards d'euros.

Cette convention a été autorisée *a posteriori* par votre conseil d'administration du 22 décembre 2011, et approuvée par votre assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2011.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 29 mars 2012

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

Charlotte VANDEPUTTE

MAZARS

Hervé HELIAS

Virginie CHAUVIN

Propositions de résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2012

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître un résultat déficitaire de EUR 4 435 388 577.

L'assemblée générale ordinaire approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39.4 du Code Général des Impôts), s'élevant à EUR 218 318,86 ce qui n'a pas entraîné un supplément d'impôt sur les sociétés compte tenu du déficit de la société.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître une perte, part du groupe, de EUR 2 700 801 161.

Troisième résolution : approbation des conventions et engagements réglementés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du même code les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés.

Quatrième résolution : quitus aux mandataires sociaux

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne *quitus* entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cinquième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à EUR 4 435 388 577 sur :

- le compte de réserve indisponible constitué à l'effet d'apurer une partie des pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, à concurrence de EUR 4 199 999 985 ;
- le compte de report à nouveau à concurrence de EUR 235 388 592.

À l'issue de ces imputations, la réserve indisponible sera à zéro et le compte de report à nouveau sera négatif : EUR -235 388 592.

L'assemblée générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Sixième résolution : certification des comptes

L'assemblée générale ordinaire, pour l'application de l'article L. 822-14 du Code de commerce, prend acte que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont certifiés par les commissaires aux comptes :

- M. Hervé Hélias et Mme Virginie Chauvin, associés, représentant la société Mazars, d'une part ; et
- M. José-Luis Garcia et Mme Charlotte Vandeputte, associés, représentant la société Deloitte & Associés, d'autre part.

Septième résolution : pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

7 – Renseignements de caractère général

Informations juridiques et administratives 242

- 1. Concernant la société 242
- 2. Concernant les perspectives de la société 244

Contrôleurs légaux 245

Document de référence - Attestation du responsable 246

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (établie au 20 mars 2012) 247

Tableau des correspondances 249

Filiales et participations en France 251

Filiales et implantations internationales 252

Informations juridiques et administratives

1. Concernant la société

Histoire de la société	Dexia Crédit Local qui était l'une des trois principales entités du groupe Dexia, groupe franco-belge, formé en 1996 par l'alliance du Crédit Local de France et du Crédit Communal de Belgique, établissements de crédit spécialisés dans le financement des collectivités locales et des acteurs locaux, devrait, dans le cadre de la profonde restructuration du groupe, conséquence de la crise du souverain, rester l'entité la plus importante de Dexia (Dexia Banque Belgique a été cédée en octobre 2011 à l'État belge et un projet de cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg a été annoncé) avec toutefois une réorientation de ses activités ayant pour objectif une gestion extinctive des encours.
Raison sociale Nom commercial	Dexia Crédit Local est la dénomination sociale de la société, telle que résultant de ses statuts. Son nom commercial est Dexia.
Pays d'origine Constitution Durée de vie	Le pays d'origine de la société est la France : elle a été constituée à Paris, le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.
Numéro d'enregistrement	Elle est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 351 804 042 (APE : 6492Z).
Siège social	Son siège social, et lieu principal d'activité, est sis à La Défense (92913) - Tour Dexia La Défense 2 - 1, Passerelle des Reflets (téléphone : 01 58 58 77 77), depuis le 1 ^{er} mars 2007.
Forme juridique Législation régissant l'activité	Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration de droit français, relevant des dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce et L. 511-1 du Code monétaire et financier.
Objet social	La société a pour objet, à titre de mission permanente, de poursuivre l'activité suivante : <ul style="list-style-type: none"> – réaliser en France et à l'étranger toutes opérations de crédit en faveur du développement local, et notamment de l'équipement collectif, principalement au profit des collectivités locales et des établissements publics, des organismes bénéficiant de leur garantie, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés concessionnaires de services publics et plus généralement des organismes réalisant des opérations d'urbanisme et d'habitat, ou ayant passé avec une collectivité locale une convention pour la réalisation ou la gestion d'un équipement d'intérêt local ; – pratiquer au profit de ces mêmes personnes une activité de courtage en assurances et toute activité de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, et, d'une manière générale, offrir tous les services destinés à faciliter leur gestion financière sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice de certaines professions réglementées ; – recueillir les dépôts de trésorerie des collectivités locales et des établissements publics locaux conformément à la réglementation qui leur est applicable ; – conserver les fonds prêtés à ses clients, en attente d'emploi ; – émettre des emprunts obligataires en France et à l'étranger destinés au financement des prêts qu'elle consent. <p>À cet effet, elle peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – créer des filiales ; – détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social, – constituer et gérer des fonds de garantie pour garantir le remboursement des crédits accordés aux organismes mentionnés au premier alinéa du présent article. <p>Elle peut également réaliser toute opération entrant dans son objet pour le compte d'organismes ou d'institutions d'intérêt général qui lui donnent mandat.</p>
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices	<p>Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements prévus à l'article 37 des statuts (5 % pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi), et augmenté des reports bénéficiaires.</p> <p>L'assemblée générale détermine, sur proposition du conseil d'administration, la part du bénéfice distribuable attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant au surplus, s'il en existe, l'assemblée générale décide, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.</p> <p>En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.</p> <p>Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du conseil d'administration.</p> <p>Nonobstant les dispositions qui précèdent et dans les cas prévus par la loi, le conseil d'administration est compétent pour décider de répartir un acompte à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices n'aient été approuvés. Le conseil d'administration en fixe le montant et la date de répartition. Il appartient à l'assemblée générale, lors de la fixation du dividende définitif, de s'assurer que les dispositions de ce paragraphe sont effectivement satisfaites pour l'ensemble de ce dividende (acompte compris).</p>
Assemblées générales	<p>Convocation</p> <p>Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.</p> <p>Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.</p> <p>La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.</p> <p>Droit d'admission aux assemblées</p> <p>Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.</p> <p>Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire.</p> <p>Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.</p> <p>Droit de vote</p> <p>Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.</p> <p>Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.</p>
Lieu de consultation des documents	Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés à son siège social. Les demandes sont à adresser à :
Responsables de l'information	Mme Béatrice Gosserez, secrétaire général, membre du comité de direction (01 58 58 58 70). M. François Laugier, directeur financier, membre du comité de direction (01 58 58 58 60).

2. Concernant les perspectives de la société

Événements récents	<p>L'aggravation de la crise de la dette souveraine européenne et les fortes perturbations des marchés financiers qui ont prévalu depuis l'été 2011 ont conduit à un accroissement du risque de refinancement du groupe Dexia, notamment de Dexia Crédit Local, en dépit de la réduction considérable de son besoin de financement et de l'amélioration sensible de son mix de financement depuis fin 2008.</p>
	<p>Dans l'optique de recréer une capacité de financement structurellement plus importante, un protocole de négociation établi en octobre 2011 entre Dexia, Dexia Crédit Local, La Banque Postale et la Caisse des Dépôts a été complété en février 2012 par un accord d'ensemble associant l'État français, puis, en mars 2012, par un protocole d'intentions qui prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création d'un nouvel établissement de crédit détenu directement ou indirectement par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %). Ce nouvel établissement de crédit sera la maison mère de Dexia Municipal Agency, société de crédit foncier dédiée au financement du secteur public local, qu'il détiendra à 100 % et dont il assurera la gestion. Il gèrera également la plate-forme industrielle au service de Dexia Municipal Agency et de certaines activités de la co-entreprise et du groupe Dexia. Les prêts éligibles octroyés par la co-entreprise seront refinancés par Dexia Municipal Agency ; • la création d'une co-entreprise détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui aurait pour fonction de concevoir et distribuer des prêts aux collectivités locales françaises refinancés <i>via</i> Dexia Municipal Agency. <p>La mise en œuvre de ces accords reste soumise à l'approbation des autorités de contrôle prudentiel et de concurrence compétentes.</p> <p>Par ailleurs, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 4,2 milliards. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion de plusieurs prêts subordonnés existants pour environ EUR 2,5 milliards et par apport de numéraire pour EUR 1,7 milliard. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital du montant de l'augmentation réalisée (EUR 4,2 milliards). Le capital social de Dexia Crédit Local est inchangé (EUR 500 513 102).</p>
Tendances	<p>Dans l'attente de décisions s'agissant de sa stratégie, de son périmètre et de ses activités liées au plan de restructuration et tout en considérant les hypothèses qui pourraient impacter la continuité d'exploitation de la société, Dexia Crédit Local concentre sa politique autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuite du <i>deleveraging</i> du bilan des entités composant le réseau à travers la cession des prêts <i>Public Finance</i> ; • identification et mise en place d'initiatives destinées à améliorer la liquidité, notamment par la levée de financement sur les marchés locaux et la collecte de dépôts de la clientèle ; • maintien d'une franchise commerciale dans les entités ayant encore une activité de <i>Public Finance</i>, dans le cadre très strict posé par les contraintes pesant sur le groupe et les possibilités de financement propre des entités. La priorité est donc donnée à la gestion de l'encours existant et à des activités ne nécessitant pas l'utilisation du bilan des entités ; • désensibilisation des encours de crédits structurés hors charte Gissler. • poursuite du processus de cessation des activités en matière de financements de projet, engagé début 2012 ;
Contrôle	<p>Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord, y compris dans le plan de restructuration en cours, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.</p>
Procédures judiciaires et d'arbitrage	<p>Pour la période couvrant au moins les douze derniers mois, la société n'a pas été engagée dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.</p>
Changement significatif	<p>Depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés, la situation de la société s'est fortement dégradée en raison de fortes dotations aux provisions sur l'ensemble des portefeuilles de placement, de pertes sur cessions d'actifs décidées dans le cadre de la politique de réduction des expositions globales du groupe et de la hausse des coûts de refinancement.</p>
Contrats importants	<p>Dexia Crédit Local a conclu, en mars 2012, un protocole d'intentions avec l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations et La Banque Postale afin de répondre aux besoins de financement des collectivités locales en France. Le protocole prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'une co-entreprise, détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui commercialisera des financements nouveaux au bénéfice des collectivités locales françaises ; • la création d'un nouvel établissement de crédit détenu directement ou indirectement par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %). Ce nouvel établissement de crédit sera la maison mère de Dexia Municipal Agency (cession par Dexia Crédit Local), qu'il détiendra à 100 % et dont il assurera la gestion.

Contrôleurs légaux

Les commissaires aux comptes de Dexia Crédit Local ainsi que leurs suppléants sont les suivants :

Titulaires

• Mazars

(renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)

Société représentée par Hervé Hélias et Virginie Chauvin, associés
Exaltis - 61, rue Henri-Regnault - 92075 La Défense Cedex

• Deloitte et Associés

(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)

Société représentée par José-Luis Garcia et Charlotte Vandeputte, associés

185, avenue Charles-de-Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Suppléants

• Charles de Boisriou

(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)

Exaltis - 61, rue Henri-Regnault - 92075 La Défense Cedex

• BEAS

(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)

Société représentée par Mireille Berthelot, associée

7-9, villa Houssay - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes

(en EUR milliers)	2010				2011			
	Mazars	%	Deloitte	%	Mazars	%	Deloitte	%
Prestations d'audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 305	87,58%	2 138	84,07%	2 105	81,81%	2 144	94,62%
• Missions accessoires	327	12,42%	405	15,93%	468	18,19%	122	5,38%
Sous-total	2 632	100,00%	2 543	100,00%	2 573	100,00%	2 266	100,00%
Autres prestations								
• Juridique, fiscal, social	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
• Audit interne	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
• Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Sous-total	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	2 632	100,00%	2 543	100,00%	2 573	100,00%	2 266	100,00%

Document de référence - Attestation du responsable

La personne responsable du document de référence de Dexia Crédit Local est :

Alain Clot, directeur général de Dexia Crédit Local.

Attestation du responsable du document de référence

Je soussigné, Alain Clot, directeur général de Dexia Crédit Local,

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 13 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 185 et 226 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2009 et 2010, respectivement en pages 194 et 245 du document de référence 2009 et en pages 186 et 228 du document de référence 2010.

Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels et consolidés 2011 et 2009, ainsi qu'aux comptes consolidés 2010, contiennent des observations.

Pour l'exercice 2011, la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels et la note 1 de l'annexe des comptes consolidés rappellent que les comptes annuels et consolidés de Dexia Crédit Local ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation. Elles exposent les principaux éléments et hypothèses pris en compte par le conseil d'administration pour arrêter les comptes annuels et consolidés en retenant cette convention comptable, et notamment :

- l'approbation par la Commission européenne d'un plan de restructuration comprenant une garantie des États belge, français et luxembourgeois ;
- l'octroi par les États belge, français et luxembourgeois d'une garantie définitive d'un montant de 90 milliards d'euros, dont le principe a déjà été reflété dans les législations d'habilitation adoptées par les États belge, français et luxembourgeois ;
- une rémunération de la garantie des États compatible avec la viabilité future du groupe ;
- le soutien des États au regard de la situation de liquidité du groupe afin de mener à bien les mesures de restructuration annoncées en octobre 2011.

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels et dans la note 1 de l'annexe des comptes consolidés, le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation est notamment justifié par le plan d'activités établi par le groupe Dexia, qui repose sur un certain nombre d'hypothèses. Certaines des hypothèses retenues reposent sur des facteurs exogènes au groupe Dexia et en particulier la décision de la Commission européenne. Leur réalisation comporte donc des éléments d'incertitude. En conséquence, si les hypothèses retenues n'étaient pas confirmées, Dexia Crédit Local serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir.

Fait à La Défense, le 4 avril 2012

Alain Clot
Directeur général



Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (établie au 20 mars 2012)

Nature des informations	Référence des publications et diffusions
I - Activité et résultats	
Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2011 – Rectificatif	BALO 14/03/2012
Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2011	BALO 05/03/2012
Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2011	BALO 25/11/2011
Rapport d'activité semestriel au 30/06/2011	BALO 28/10/2011
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2011	BALO 17/08/2011
Approbation des comptes annuels et consolidés au 31/12/2010	BALO 22/06/2011
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011	BALO 25/05/2011
II – Vie sociale	
Convocation AGE 22/12/2011	Les Petites Affiches 12/12/2011
Convocation AGE 09/12/2011	Les Petites Affiches 23/11/2011
Non-renouvellement d'un administrateur	Les Petites Affiches 07/06/2011
III – Autres informations	
Dexia Crédit Local lance une offre publique de rachat de ses EUR 700 millions de titres hybrides <i>Tier 1</i> .	Communiqué de presse 02/03/2012
Dexia annonce le résultat de l'offre publique de rachat lancée par sa filiale Dexia Crédit Local sur ses EUR 700 millions de titres hybrides <i>Tier 1</i>	Communiqué de presse 15/03/2012
Dexia annonce que sa filiale Dexia Crédit Local a décidé de prolonger de 48 heures l'offre publique de rachat de ses EUR 700 millions de titres hybrides <i>Tier 1</i> (ISIN FR0010251421 ; les « Titres »).	Communiqué de presse 13/03/2012
Accord de principe pour l'avenir du financement du secteur public local français	Communiqué de presse 10/02/2012
Augmentation de capital de Dexia Crédit Local	Communiqué de presse 22/12/2011
La Commission européenne approuve la convention de garantie tripartite octroyée au groupe Dexia	Communiqué de presse 21/12/2011
Precision Capital et le Grand-Duché de Luxembourg acquièrent Dexia Banque Internationale à Luxembourg	Communiqué de presse 20/12/2011
Dexia Crédit Local et le CCRE publient l'édition 2011-2012 des Chiffres clés de l'Europe locale et régionale	Communiqué de presse 14/12/2011
Dexia : complément d'information concernant le communiqué de presse de l'Autorité bancaire européenne (ABE) du 08/12/2011	Communiqué de presse 08/12/2011
Note de conjoncture sur les finances locales en France 2011	Communiqué de presse 01/12/2011
Déclaration intermédiaire pour le troisième trimestre 2011	Communiqué de presse 09/11/2011
Dexia : complément d'information concernant le communiqué de presse de l'Autorité bancaire européenne (ABE) du 27/10/2011	Communiqué de presse 27/10/2011
Poursuite de la restructuration du groupe Dexia	Communiqué de presse 20/10/2011
Cession de Dexia Bank Belgique à l'État belge : Dexia confirme que la signature de la convention définitive réglant les modalités de l'accord de cession de DBB à l'État belge conclu le 9 octobre dernier est prévue après approbation par le conseil d'administration de Dexia SA du 19 octobre	Communiqué de presse 18/10/2011
Dexia SA annonce que Jean-Luc Dehaene renonçait, pour l'année 2011, à toute compensation en sa qualité de membre et président du conseil d'administration de Dexia SA	Communiqué de presse 12/10/2011
Les États belge, français et luxembourgeois apportent un soutien fort à Dexia dans la mise en œuvre du plan de restructuration annoncé le 4 octobre	Communiqué de presse 10/10/2011
Suspension du cours de Dexia à la demande de la FSMA	Communiqué de presse 06/10/2011
Entrée en négociation exclusive pour la cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg	Communiqué de presse 06/10/2011

Nature des informations	Référence des publications et diffusions
FSMA - A la requête de la FSMA, Dexia tient à préciser n'avoir été informé d'aucune décision ou projet de décision concernant des scénarios d'évolution du groupe.	Communiqué de presse 06/10/2011
Fitch confirme la note LT et CT de Dexia, mais abaisse la note de viabilité.	Communiqué de presse 28/09/2011
Réaction de Dexia Crédit Local à la suite du dépôt de plainte de Rosny-Sur-Seine	Communiqué de presse 27/09/2011
Résultats Q2 2011	Communiqué de presse 04/08/2011
Résultat du <i>stress test</i> 2011 à l'échelon de l'Union européenne : aucun besoin de levée de capital additionnel pour Dexia	Communiqué de presse 15/07/2011
Dexia intervient en tant que conseil financier et arrangeur mandaté dans la réalisation du nouveau siège du ministère de la Défense, sous forme de partenariat public privé	Communiqué de presse 31/05/2011
Les acquis du plan de transformation permettent à Dexia d'accélérer ses cessions d'actifs non stratégiques afin d'améliorer son profil de risque, sa profitabilité et sa liquidité	Communiqué de presse 27/05/2011
Dexia : un dialogue continu avec la Commission européenne	Communiqué de presse 18/05/2011
Résultats Q1 2011	Communiqué de presse 11/05/2011
Parution du rapport annuel 2010 de Dexia Crédit Local	Communiqué de presse 11/04/2011
À l'occasion des « Rencontres financières des décideurs de la santé », Dexia, premier partenaire financier des hôpitaux, publie les résultats de son étude annuelle sur la conjoncture financière des hôpitaux publics.	Communiqué de presse 06/04/2011
Politique de rémunération des dirigeants : précisions	Communiqué de presse 06/04/2011
Dexia finalise la vente de sa filiale Dexia banka Slovensko à Penta	Communiqué de presse 31/03/2011
Communiqué de presse – Dexia Crédit Local : mise à disposition du rapport financier semestriel 2011	HUGIN 09/08/2011
Communiqué de presse – Dexia Crédit Local : mise à disposition du rapport annuel 2010 valant document de référence	HUGIN 08/04/2011
Document de référence 2010	AMF 07/04/2011
CERTIFICATS D'APPROBATION	
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 12/09/2011 concernant le 7 ^e supplément du prospectus de base 2011	AMF 12/09/2011
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 12/08/2011 concernant le 6 ^e supplément du prospectus de base 2011	AMF 12/08/2011
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 13/07/2011 concernant le 5 ^e supplément du prospectus de base 2011	AMF 13/07/2011
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 01/06/2011 concernant le 4 ^e supplément du prospectus de base 2011	AMF 01/06/2011
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 13/05/2011 concernant le 3 ^e supplément du prospectus de base 2011	AMF 16/05/2011
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 12/04/2011 concernant le 2 ^e supplément du prospectus de base 2011	AMF 13/05/2011
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 28/02/2011 concernant le 1 ^{er} supplément du prospectus de base 2011	AMF 13/05/2011
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 07/01/2011 concernant le prospectus de base 2011	AMF 13/05/2011
ÉMISSIONS OBLIGATAIRES	
Dexia Crédit Local Changement d'adresse du <i>Process Agent</i>	HUGIN 10/10/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 916 TR 1 EUR 9 000 000 – maturité décembre 2014	HUGIN 13/09/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 913 TR 1 EUR 40 000 000 – maturité juillet 2013	HUGIN 29/06/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 912 TR 1 EUR 22 000 000 – maturité mai 2016	HUGIN 27/05/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 910 TR 1 EUR 25 000 000 – maturité mai 2013	HUGIN 04/05/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 909 TR 1 EUR 16 000 000 – maturité avril 2014	HUGIN 26/04/2011

Tableau des correspondances

Rubriques du schéma de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004 (article 14)

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1 Identification des personnes responsables	246
1.2 Attestation des personnes responsables	246
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Identification des contrôleurs légaux	245
2.2 Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	245
3. Facteurs de risque	24 à 42/43/65 à 69/104 à 106/160 à 184/192 à 194
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	
4.1.1 Raison sociale et nom commercial	242
4.1.2 Lieu de constitution et numéro d'enregistrement	242
4.1.3 Date de constitution et durée de vie	242
4.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone du siège statutaire	242
4.1.5 Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	244
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Principales catégories de services fournis	5 et 6/14 à 20
5.1.2 Nouveau produit ou nouvelle activité	5 et 6/66 et 67
5.1.3 Principaux marchés	7/14 à 20
5.1.4 Justification du positionnement concurrentiel déclaré	Néant
6. Organigramme	
6.1 Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	11/242
6.2 Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	11/49
7. Information sur les tendances	
7.1 Détails de la détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	2 à 6/65 à 69/104 à 106/192 à 194/244
7.2 Élément(s) raisonnablement susceptible(s) d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	2 à 6/65 à 69/104 à 106/192 à 194/244
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	Néant
9. Organes d'administration et de direction	
9.1 Nom, adresse, fonction dans la société émettrice des membres de direction et d'administration et activités exercées en dehors	57 à 59
9.2 Déclaration d'absence de conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration	74
10. Principaux actionnaires	
10.1 Identité des actionnaires directs et indirects – nature du contrôle – mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive	11/49 Néant
10.2 Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	244

		Pages
11.	Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats	
11.1	Informations financières historiques	Documents de référence 2009* et 2010**
11.2	États financiers	
	Comptes consolidés	43 à 46/96 à 184
	Comptes annuels	47 et 48/188 à 225
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	
11.3.1	Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	185 et 186 226 et 227
11.3.2	Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les commissaires aux comptes	14 à 72/74 à 93/239
11.3.3	Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	Néant
11.4	Date des dernières informations financières	
11.4.1	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	185/226
11.5	Informations financières intermédiaires	
11.5.1	Informations trimestrielles et semestrielles Vérification des informations financières intermédiaires	Néant Néant
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	244
11.7	Changement significatif de la situation financière	244
12.	Contrats importants	244
13.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Néant
14.	Documents accessibles au public	
	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	243

*En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 194 et 245 du document de référence 2009 (déposé le 12 avril 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 10-0246).

**En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 186 et 228 du document de référence 2010 (déposé le 7 avril 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 11-0252).

Filiales et participations en France

Filiales

CBX.IA 2

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
L'acquisition et l'administration d'immeubles

Dexia Bail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06
Le financement par crédit-bail mobilier

Dexia CLF Banque

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 72200
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 88 02
Le service bancaire du secteur public local

Dexia CLF Régions Bail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06
La réalisation d'opérations de crédit-bail immobilier, principalement public

Dexia Éditions

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 78 78
www.dexia-editions.com
L'édition d'ouvrages spécialisés sur les questions relatives au monde local

Dexia Flobail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06
Le financement par crédit-bail des investissements locaux (notamment économie d'énergie et protection de l'environnement)

Dexia Habitat

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
La prise de participations dans les sociétés anonymes d'HLM et d'habitat social

Dexia Location Longue Durée

22, rue des Deux-Gares
F-92564 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : + 33 1 57 69 55 55
www.dexia-ld.fr
La location longue durée et la gestion des flottes automobiles publiques

Dexia Municipal Agency

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
www.dexia-ma.com
La société de crédit foncier de Dexia Crédit Local

Sofaxis

Route de Creton
F-18100 Vasselay
Tél. : + 33 2 48 48 10 10
www.sofaxis.com
Le courtage d'assurance et le conseil en gestion du risque employeur des collectivités locales et des hôpitaux

Participations

Domiserve

6, rue André-Gide
F-92320 Châtillon
Tél. : 0810 55 55 55
www.domiserve.com
Émetteur de Cesu et enseigne nationale de services à la personne

Autres sociétés de Dexia en France

Dexia Asset Management France

Washington Plaza
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08
Tél. : + 33 1 53 93 40 00
www.dexia-am.com
La gestion d'OPCVM

Dexia Ingénierie Sociale

13, rue Croquechâtaigne
BP 30064
F-45380 La Chapelle-St-Mesmin
Tél. : + 33 2 36 56 00 00
assurance@dexia-is.com
Les produits de prévoyance complémentaire pour le personnel des entreprises privées et para-publiques

RBC Dexia Investor Services Bank France

105, rue Réaumur - F-75002 Paris
Tél. : + 33 1 70 37 83 00
La tenue de comptes titres, investisseurs institutionnels et OPCVM

Filiales et implantations internationales

Filiales

ALLEMAGNE

Dexia Kommunalbank Deutschland
Charlottenstraße 82
D-10969 Berlin
Tél. : + 49 30 25 59 8-0
www.dexia.de

AUSTRALIE

Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd.
207 Kent Street, Veritas House, Level 23
Sydney NSW 2000
Tél. : + 61 2 925 13 961

AUTRICHE ET EUROPE CENTRALE

Dexia Kommunalkredit Bank AG
Fischhof 3
A-1010 Vienne
Autriche
Tél. : + 43 174 040 35-40
www.dexia-kom.com

Dexia Kommunalkredit Adriatic d.o.o.
Branimirova 29
10000 Zagreb
Croatie
Tél. : + 385 (1) 640 38 00

Dexia Kommunalkredit Bulgaria EOOD
19 Karnigradska street
Sofia 1000
Bulgarie
Tél. : + 359 (2) 811 49 49

Dexia Kommunalkredit Hungary kft.
Horvát u. 14-24
1027 Budapest
Hongrie
Tél. : + 36 1 299 08 00

Dexia Kommunalkredit Bank Polska
Ul. Sienna 39
PL-00-121 Varsovie
Pologne
Tél. : + 48 22 586 32 00
www.dexia-kom.pl

Dexia Kommunalkredit Romania SRL
Emanoil Porumbaru Street Nr. 89, Sector 1
011428 Bucuresti
Roumanie
Tél. : + 40 21 206 01 50

ESPAGNE

Dexia Sabadell
Calle Mahonia 2
4^a planta,
28043 Madrid
Espagne
Tél. : + 34 91 721 33 10
www.dexasabadell.es

ÉTATS-UNIS

Dexia FP Holdings, Inc.
445 Park Avenue, 5th floor
New York, NY 10022
Tél. : + 1 212 826 01 00

Dexia Real Estate Capital Markets
1180 NW Maple St., Suite 202 – Issaquah, WA
98027
Tél. : + 425 313 4600

ISRAËL

Dexia Israel Bank Ltd.
19 Ha'arbaa Str. – Hatichon Tower
64739 Tel Aviv
Tél. : + 972 3 764 76 00

ITALIE

Dexia Crediop
Via Venti Settembre, 30
I-00187 Roma
Tél. : + 39 06 47 71 1
www.dexia-crediop.it

MEXIQUE

**Dexia Crédito Local México SA DE CV
SOFOM, ENG.**
Protasio Tagle 104 Colonia
San Miguel Chapultepec
11850 México DF
Tél. : + 52 55 56 87 75 45

ROYAUME-UNI

Dexia Management Services Ltd.
200 Aldersgate Street
13th floor
UK – London EC1A 4HD
Tél. : + 44 207 470 73 00

Succursales

CANADA

Dexia Crédit Local Canada branch
800 rue du Square-Victoria, Suite 1620
CP 201, Montréal (Québec)
Canada H4Z 1 E3
Tél. : + 1 514 868 1200

ÉTATS-UNIS

Dexia Crédit Local New York branch
445 Park Avenue
New York, NY 10022
USA
Tél. : + 1 212 515 70 00
www.dexia-americas.com

ÎLES CAYMAN

**Dexia Crédit Local Grand Cayman
branch**
c/o CIBC Bank and Trust Company (Cayman)
Ltd.
PO Box 694 GT
11 Dr Roy's Drive
Grand Cayman
Tél. : +212 515 7000

IRLANDE

Dexia Crédit Local Dublin branch
6 George's Dock
IRL-IFSC Dublin 1
Tél. : + 353 1 670 27 00

Bureau de représentation

CHINE

Dexia Crédit Local
Beijing Representative Office
Room 503, F/5
9A Financial Street – Xicheng District
Beijing – Chine
Tél. : +86 (0) 10 6657 5858

Dexia Crédit Local
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia - La Défense 2
92 913 La Défense Cedex
Tél. 01 58 58 77 77
Fax : 01 58 58 70 00
www.dexia-creditlocal.fr

Société anonyme au capital de 500 513 102 euros
RCS Nanterre 351 804 042
TVA : FR 49 351 804 042

DEXIA
CRÉDIT
LOCAL

DCL